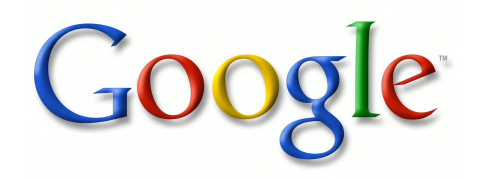




Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et ...

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie







43

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,
reconnue comme établissement d'utilité publique
par décret du 8 octobre 1881.

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME XLIII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XVIII

1er Fascicule



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE Vve MÉNARD, RUE JUIVERIE (HÔTEL D'ALLINGES)

1905

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
ET LES
ÉTUDES HISTORIQUES EN SAVOIE

A nos Sociétaires,
A nos Correspondants,

Depuis l'apparition de son dernier volume (t. XLII, 1903, distribué en janvier 1904) la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a été douloureusement éprouvée.

Elle a perdu son regretté président, M. François Mugnier, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry, décédé à Chambéry, à l'âge de 73 ans, le 22 mars 1904.

L'activité de M. François Mugnier était prodigieuse. Tout en remplissant avec une conscience scrupuleuse les devoirs de sa charge, ce travailleur infatigable a apporté à la collection de nos publications une contribution exceptionnellement importante d'études et de mémoires. Ses collaborateurs, pleins de confiance en sa science et en son zèle, se reposaient presque complètement sur lui du soin d'assurer la prospérité et d'accroître la renommée de notre Société.

Sa disparition a causé dans nos rangs un vide profond ; elle a provoqué un trouble passager qui a eu pour conséquence un retard de quelques mois dans la publication du tome XLIII.

Ce trouble est maintenant dissipé. Les divers services de la Société ont été reconstitués et fonctionnent. Un règlement intérieur a été élaboré et mis en application. Un programme méthodique de travaux a été dressé, et un groupe, chaque jour plus nombreux et plus résolu, s'est mis à l'œuvre.

Tout en conservant pieusement les traditions qui ont créé l'honneur de notre Compagnie, et les procédés de recherches par lesquels ont été mis en lumière tant de documents curieux, rédigées tant de substantielles études, nous nous proposons de faire de notre Société un instrument véritablement moderne d'investigations et de publications relatives à la vie publique et privée en Savoie, considérée sous tous ses aspects caractéristiques et dans toutes ses plus essentielles manifestations.

Une Société étant un organe de labeur collectif, doit se donner pour but de ramasser en un faisceau toutes les forces éparses et disséminées, de les faire converger vers un but, de les faire collaborer d'une manière efficace et féconde à une tâche commune.

Il ne s'agit assurément point d'enchaîner ou de paralyser les initiatives, de restreindre ou de limiter la liberté d'appréciation de tout auteur. Cette liberté, dans laquelle réside la supérieure dignité du penseur et de l'écrivain, cet irrésistible besoin qu'il éprouve de

soulager sa conscience en appréciant, dans sa pleine indépendance, les hommes et les choses, a toujours été et toujours sera chez nous au plus haut point sauvegardée.

La Société n'a pas de doctrine corporative, en dehors de son profond attachement à l'idée de patrie, de son inaltérable respect pour toutes les opinions et pour tous les cultes.

Chaque auteur exprime chez nous, sous sa signature et sous sa responsabilité morale, concernant les événements du passé, ce qu'en son âme et conscience il considère comme juste et vrai.

A ceux à qui les opinions émises paraîtraient contestables ou les faits énoncés insuffisamment établis, appartient le droit de discuter les unes et de rectifier les autres. Ceux qui sont véritablement passionnés pour l'histoire, et qui, par conséquent, prisent par-dessus tout l'exactitude, ne redoutent point la contradiction. Au contraire, ils l'appellent et la provoquent.

Car, ou bien ils avaient vu juste, mais leur opinion, encore que fondée, n'avait pas été étayée sur des preuves suffisamment décisives, ou bien, les termes qu'ils avaient employés tout d'abord n'avaient pas été suffisamment explicites. Ils avaient été trop généraux, trop entiers, trop formels. Ils n'avaient pas suffisamment tenu compte de la multiplicité des aspects et de la délicatesse des nuances. — Car c'est une conception rudimentaire et barbare de se représenter les hommes ou les événements comme colorés de teintes tranchées et uniformes — complètement blancs ou complètement

noirs. — La vie est, plus que cela, diverse, changeante et bigarrée. Les protagonistes de l'histoire et même ceux des acteurs à qui ont été distribués les rôles secondaires sont tels qu'Aristote souhaitait les héros de tragédie : ni excellents, ni détestables, mais formés à la fois de qualités et de défauts, de vertus et de vices, incarnant, personnifiant tout ensemble des principes de bien et des principes de mal.

Le plus souvent, même, ainsi que Socrate remarquait, avant de mourir, de quel lien étroit, indissoluble, sont unis en nous le plaisir et la douleur, tout pareillement il règne entre nos qualités et nos défauts une connexité intime et nécessaire. Car, le plus souvent, nos vices sont ou l'exagération ou la perversion de nos qualités.

Le caractère de chaque individu est donc un assemblage paradoxal de tendances hétérogènes et contradictoires qui s'engendrent les unes les autres, s'allient parfois, parfois se combattent, tantôt se fortifient en s'additionnant, tantôt se neutralisent ou s'annihilent. Donc, noter dans un personnage un trait qui existe, sans noter en même temps un autre trait qui complète ou modifie le premier, c'est le noter inexactement. Car, en histoire, comme en peinture, la valeur des tons ne résulte pas de la valeur propre de chaque touche colorée, mais de la relation des touches juxtaposées et placées soit en harmonie, soit en opposition.

Il convient, de plus, pour apprécier sainement les événements historiques, de nous dégager aussi complètement que possible de l'ambiance contemporaine, de

reporter les personnages à la place même qu'ils ont occupée dans l'espace et dans le temps, de distinguer, de dégager et d'évaluer les mouvements généraux d'idées ou de sentiments qui agitaient et conduisaient les hommes de leur époque.

Donc, le plus souvent, l'historien pèche par prétérition, et l'erreur qu'il commet git non dans ce qu'il a dit, mais dans ce qu'il a omis de dire L'amener à se compléter, c'est, par conséquent, l'amener à s'amender et à se perfectionner.

Pour ce qui est des méprises proprement dites, si on les redoutait au point d'être cruellement humilié quand on est convaincu d'en avoir laissé échapper une, il vaudrait mieux tout de suite renoncer à étudier et à composer. Mais quel est, à n'importe quel jeu, le joueur qui prétendrait ne jamais perdre, et qui dorénavant s'abstiendrait de jouer quand il aurait eu la malechance de perdre ? Au jeu des recherches scientifiques, le ragoût qui pique, aiguillonne et stimule, c'est que, si l'on court le hasard de trouver la vérité, on court aussi celui de rencontrer l'erreur. Elle est si adroite à se déguiser ou à se dissimuler. Les plus défiants et les plus scrupuleux y sont pris et deviennent ses dupes.

Il faut avoir sans cesse à l'esprit ce jugement mélancolique de Gœthe : " L'art est long, la vie est courte. " La matière des recherches est infinie. Nous n'en pouvons atteindre qu'un point presque imperceptible.

Le même Gœthe, en mourant, murmurait : " De la lumière, plus de lumière ". Ce vœu doit être notre devise, mais nous ne devons pas nous flatter de la vaine

illusion que, dès nos premiers efforts, nous allons projeter des rayons éblouissants, pénétrer en tous sens la masse profonde des ténèbres, et que toute obscurité va être par nous dissipée.

Nous devons estimer n'avoir point perdu notre peine si, après de longues années d'investigations patientes, et régulièrement poursuivies, nous sommes parvenus à jeter dans quelque petit recoin une faible et douteuse lueur.

Nous ne devons donc point savoir mauvais gré à ceux qui nous avertissent d'une erreur par nous commise. Notre amour-propre n'en doit ressentir aucun mécontentement. Il n'est si bon cheval qui ne bronche, et de temps en temps le bon Homère est surpris sommeillant.

C'est l'irrécusable lot de la débilité humaine. Il nous est échu en même temps que la condition mortelle.

*
* *

Le travail d'une Société telle que la nôtre étant, par définition, un travail collectif (car de quoi servirait-il de s'associer si l'on ne se proposait d'établir entre les travailleurs une solidarité réelle et effective), pour que cette congrégation d'esprits divers produise son plus fructueux effet, il importe que les champs d'investigations soient reconnus, limités, distribués entre les différents explorateurs, en sorte que plusieurs ne viennent point concurremment s'embarrasser sur la même parcelle, en laissant en friche d'autres peut-être plus riches et plus fécondes.

La base ferme et solide sur laquelle doit s'appuyer

toute recherche historique, c'est le document original, authentique (1). Découvrir ceux qui se cachent encore, les déchiffrer, les publier avec l'ensemble de renseignements qui aident à en pénétrer le sens et à en apprécier la portée, doit être la première et la plus impérieuse de nos ambitions.

Mais nous ne devons pas nous dissimuler que " beau-

(1) " L'histoire savoisienne est encore à naître : elle reste à créer. C'est aux sources qu'il faut remonter pour l'écrire ; c'est aux documents originaux, aux papiers vermoulus qu'il faut demander ce que nous fûmes aux diverses époques de notre existence nationale et c'est de là que notre histoire sortira vraie, intime, palpitante. C'est là que nous verrons les luttes glorieuses de nos pères, là, que nous sonderons la profondeur de nos misères, et que nous lirons dans le passé la loi de l'avenir.....

Ces documents, ces débris se trouvent.... dispersés aujourd'hui dans les archives publiques, dans les dépôts particuliers, où la science conserve des adorateurs, en Piémont, en Suisse, en France, en Savoie, et c'est dans le but d'en provoquer les recherches et de sauver d'une nouvelle destruction des titres égarés, et d'encourager l'étude locale que nous avons formé une Société d'histoire. Nous avons fait appel à toutes les intelligences, nous nous adressons à tous les hommes amis du pays, qui, comprenant l'utilité de ces investigations faites au profit de leur patrie ou à celui de la science, contribueront puissamment à propager jusque dans les villages le goût de l'étude......

Le terrain que nous avons choisi est un terrain neutre..... Tous les partis peuvent s'y donner rendez-vous. Ce n'est pas à faire de l'histoire que doivent tendre principalement nos efforts, mais bien à jeter les fondements de l'histoire, à en

coup est mis au jour et qu'on vient trop tard depuis un demi-siècle et plus que des savants exhument et publient ".

Longtemps comprimées en Savoie, par suite des défiances inquiètes d'un pouvoir ombrageux, les études historiques ont, depuis le règne émancipateur de Charles-Albert, pris un prodigieux développement. La force, qui souffrait mal d'être contenue, s'est donné libre carrière. Le terrain perdu a été superbement regagné (1).

Pour la matière de l'histoire de Savoie, il nous semble qu'après tant de recherches si minutieuses et si

---

constituer les bases, à en rechercher les sources, à en découvrir les documents, à en mettre en lumière les matériaux pour les livrer aux hommes qui, les coordonnant un jour, écriront eux-mêmes, aidés de nos recherches, l'histoire de la patrie......

(1) " N'accusons pas légèrement notre indifférence, car la faute vient d'en haut.

" Pendant que la France libre et régénérée encourageait les études historiques et leur donnait cette forte impulsion à laquelle nous devons tant de chefs-d'œuvre ; pendant que son histoire sortait des langes des chroniqueurs et que les savants puisaient à leur gré d'immenses richesses dans les travaux des bénédictins, la maison de Savoie fermait impitoyablement la porte de ses archives et étouffait toutes les généreuses aspirations.... On a peine à se rendre compte aujourd'hui des persécutions auxquelles furent en butte les historiens indépendants, occasionnées par une censure qui s'est perpétuée ignorante et méticuleuse jusqu'en 1848...... Grâce à ce système de compression, la Savoie n'eut pas d'histoire, tandis que

fructueuses faites par les érudits piémontais, savoyards et suisses, après tant de documents publiés ou analysés dans les *Monumenta historiæ patriæ* et dans les collections des mémoires des Sociétés savantes provinciales, quelques-unes déjà anciennes, toutes si infatigablement zélées (1), les *gisements* piémontais et savoyards commencent à s'épuiser.

---

la dynastie qui régnait sur elle n'eut que des historiographes gagés et des chroniqueurs d'antichambre.

....." Si le mal vient du trône, le remède en est descendu sous le règne de Charles-Albert. Ce monarque, pour encourager les études historiques, nomma des commissions composées d'hommes érudits, avec mission de fouiller dans les archives et d'y chercher les bases de l'histoire de la patrie dans les monuments anciens.

" Déjà plusieurs volumes in-folio ont été publiés par la savante députation d'histoire nationale, et ce vaste recueil renferme de précieux documents. Il faut le dire, c'est du Piémont qu'est partie l'initiative de ces grands travaux imités de toutes parts avec le zèle le plus louable ; car nous voyons la royale Académie de Savoie travailler aussi à élucider nos annales. Les volumes qu'elle édite sont riches de matériaux. L'Association Florimontane nous offre de son côté des recherches pleines d'intérêt.

" Mais là ne doivent point s'arrêter les efforts. La division du travail est précisément la loi de notre siècle. " (Discours de M. Joseph Dessaix, président fondateur de la Soc. sav. d'hist. et d'arch., à la séance du 10 août 1856. Mém. et doc., t. I, p. IX-XV, pass.).

(1) " Depuis quelques années, la Savoie et la Suisse romande nous ont fourni de nombreux documents sur cette

Ce n'est que par l'effet d'une surprise très inattendue que surgirait de la poussière de quelque bibliothèque inexplorée ou du fatras dédaigné de quelque série d'archives oubliée dans un placard ou dans une soupente, la pièce de premier ordre, celle qui jette un jour éclatant sur une époque ou sur un homme, qui fournit la solution d'un problème ou la clef d'un mystère.

En continuant donc de pousser des galeries dans des mines depuis longtemps exploitées et dont les plus riches filons ont été prélevés, on s'exposerait à ne plus retirer qu'une matière ingrate, peu substantielle, peu significative, une denrée de second ordre, le rebut de ceux qui nous ont précédés.

Heureusement, nous n'en sommes pas encore réduits là. Il existe à Chambéry quatre dépôts importants : les archives départementales, les archives communales, les archives du Sénat et les archives hospitalières, dans lesquelles, en dépit de l'opulente moisson qu'y ont faite les Ménabréa, les Burnier, les Timoléon Chappe-

---

figure singulière de Mme de Warens. D'excellents érudits, — M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; M. Sérand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie ; M. Metzger, pour la Savoie ; MM. Eugène Ritter, Auguste Glardon, Albert de Montet, pour la Suisse, — ont peu à peu soulevé tous les voiles sur la conversion, les mœurs, les entreprises, les changements d'habitation de cette dame active et sensuelle, qui, pour avoir appris le plaisir à un indiscret goujat de génie, se voit livrée à une publicité dont son humeur facile, si elle revivait, s'accommoderait bien vite, après, toutefois, quelque étonnement". (H. Bordeaux, *Vies intimes*, p. 48.)

ron, les Rabut, les Perrin, les Mugnier, les de Jussieu, les Perpéchon, les Pérouse et tant d'autres, il reste encore à glaner. Il y a, dans tout le département, dans les mairies et les presbytères, bien des pièces intéressantes et curieuses à recueillir. Qu'on songe à tout ce que M. Létanche a su découvrir dans la région d'Yenne et l'on aura une idée de la récolte que peut encore faire un travailleur patient et avisé, inspiré par cette sorte de divination qui s'acquiert assez promptement par l'exercice et qui conduit le chercheur promptement et sûrement au document, à la pièce curieuse qui récompensera sa recherche, justifiera ou démentira ses conjectures.

Il existe certainement à Paris, soit à la Bibliothèque Nationale, soit aux Archives nationales, des monceaux de documents, tant imprimés que manuscrits, concernant l'histoire de Savoie. Car s'il est vrai que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, la Savoie, ayant été toujours une région très infortunée, a le triste privilège de posséder des annales amples et touffues.

La Savoie a été plus qu'une province, elle a été une nation. Dans toutes les crises qui ont agité, déchiré, ensanglanté l'Europe occidentale et centrale, elle a joué son rôle, et ce rôle a souvent été très considérable. Suivant que la Savoie se déclarait pour la France ou pour l'Autriche, suivant que les portes des Alpes, dont ses princes tenaient les clefs, étaient ouvertes ou fermées pour les uns ou pour les autres, suivant que les opulentes plaines du Piémont étaient alliées ou hostiles à l'un ou à l'autre parti, les combinaisons de la

diplomatie modifiaient leur orientation, la direction des opérations militaires était obligée de choisir une base différente, la fortune des armes se déplaçait.

Si bien que, dans les cabinets de toutes les cours, arrivaient des rapports sur les affaires de Savoie ; que, non seulement par leurs ambassadeurs réguliers, mais encore par leurs agents secrets, leurs émissaires, leurs espions, leurs affiliés, et par les officiers mêmes du prince de Piémont qu'ils avaient su se concilier ou s'acheter, tous les princes étaient, d'une manière constante et régulière, tenus très au courant de tout ce qui se passait chez nous.

La Savoie n'a pas été tant de fois envahie et occupée par les armées françaises sans que les archives de la guerre renferment non seulement les instructions données aux chefs des corps de troupes par le ministère, mais encore tous les rapports partiels ou généraux adressés par ceux qui exerçaient le commandement sur les opérations entreprises par eux. De tels documents officiels ont une autre solidité que les mémoires fragmentaires écrits de souvenir longtemps après les événements. Il ne faut certes pas négliger de les contrôler, car, pour ménager son crédit et se faire valoir, un général peut être tenté de taire ou de pallier les échecs qu'il a pu subir, d'en rejeter la responsabilité sur quelque subalterne ou simplement sur le hasard et la fatalité que les hommes trouvent expédient de rendre comptables des fautes qu'ils ont commises ; ou bien, au contraire, d'enfler ses succès et d'emboucher sans raison suffisante la trompette triomphale.

Mais en rapprochant les rapports émanés des chefs de l'armée française de ceux émanés de leurs alliés ou de leurs adversaires, les chefs de l'armée piémontaise, espagnole ou autrichienne, il n'est point difficile de rétablir la vérité des faits, élimination faite de toute doléance gratuite ou de toute jactance injustifiée.

Il n'est presque aucun des secrétariats d'Etat qui n'ait eu à s'occuper de nous. Il y a donc dans la collection des archives de tous les secrétariats d'Etat des liasses et des registres considérables qui nous concernent et qui sont des éléments essentiels de notre matière.

Voilà les trésors que nous devons désormais surtout reconnaître et exploiter. Après le transfert à Turin, à plusieurs dates, de tout ce qu'il y avait de plus notable dans nos archives provinciales, après la destruction ou la dispersion des collections et bibliothèques formées par des amateurs tels que le marquis Pantaléon Costa de Beauregard, G.-M. Raymond, M. Guillermin, M. François Rabut, M. Faga, après l'exode de tant de pièces, la perte de tant d'autres que la raison d'état ou les spoliations ou, ce qui est plus lamentable encore, l'incurie stupide ou le vandalisme inepte ont fait disparaître ou n'ont laissé subsister qu'incomplètes et mutilées (1), on

(1) " Il y a dans les archives publiques, écrivait Ferdinand del Pozzo, des lacunes que ni la vétusté ni les calamités du temps ne sauraient suffisamment expliquer. On ne saurait s'imaginer à quel point la politique du Piémont a jugé convenable de pousser le mystère à cet égard. Nulle part, il n'y eut

est amené à cette conclusion attristante que la Savoie, si mal partagée à tant d'égards, est encore une des régions

---

un système aussi suivi, aussi constant de cacher la vérité de l'histoire que dans le Piémont..... Dans le recueil des lois de Borelli, les retranchements et les interruptions sont partout visibles. Il paraît que ce sénateur, instrument docile de la volonté des ministres de cette époque, en était lui-même honteux, car, dans une courte préface, sans trop entreprendre de justifier ce qui fut fait, il cherche à s'excuser avec une humilité remarquable.... :

« La position de notre petit coin de terre au pied des Alpes nous a été bien préjudiciable sous le rapport paléographique. Les invasions des Espagnols, des Français et des Bernois qui ont porté trois fois en moins d'un siècle l'incendie et la dévastation sur le sol savoisien, n'ont pas contribué faiblement, avec la mauvaise volonté de quelques-uns de nos souverains, à la soustraction de nos archives. En 1792, le peuple crut faire justice de la noblesse en brûlant ses titres. Dans plusieurs villes de la Savoie, la flamme dévora des monceaux énormes de parchemins ; pendant ces exécutions d'un genre particulier, le glas lent et lugubre des funérailles retentissait... " (Joseph Dessaix, disc. loc. cit. p. X-XII, pass.)

" Aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les Allemands brûlèrent les archives des châteaux de Suze (en 1174, Frédéric Barberousse y brûla tous les titres de la maison de Savoie), Aveillanne, Turin.

" Les incendies qui plusieurs fois éclatèrent dans le château de Chambéry firent aussi éprouver des pertes sensibles.

" En 1356, lors de l'invasion des Français, des serviteurs trop zélés voulurent soustraire aux magistrats du nouveau Parlement les titres les plus précieux de la cour de justice et des archives ducales ; les uns furent portés à Turin, d'autres

de l'Europe où l'on trouve le moins de ressources pour étudier l'histoire de Savoie.

***

Nous devons donc faire notre profit de l'expérience que Plutarque avait faite dans sa petite ville de Chéronée, où manquaient les livres et les gens instruits, ces deux éléments dont le commerce est indispensable à

égarés, un certain nombre cachés dans un tombeau de la Sainte Chapelle, d'où on les retira en 1559. Lors des invasions de 1600, 1630, 1690 et 1703, des articles particuliers de la capitulation réservaient le sort des archives. ("Les titres et papiers relatifs aux états d'au delà les monts seront, après inventaire et triage, transportés à Turin, et ceux de Savoie retenus").

En 1601, après le traité de Lyon, remise fut faite à la France de tous les titres concernant les provinces de la Bresse et du Bugey, échangées contre le marquisat de Saluces. On agit de même lors de la rectification de frontières avec Genève en 1754, et avec la cour de Versaillles en 1750. En 1720, lors de la suppression de la *Chambre des Comptes de Savoie,* ce qui restait à Chambéry de ces précieux documents fut transporté à Turin (rouleaux contenant les comptes particuliers des châtellenies : ceux des trésoriers de Savoie ; registres des informations et arrêts de la Chambre souveraine, titres produits à l'appui des procédures, etc. (depuis 1295 jusqu'en 1720).

"Les archives du *Conseil de justice résident* de Chambéry (de 1329 à 1536) furent aussi portées à Turin, partie en 1536, partie en 1720. Ce qu'on en rencontre dans les archives actuelles du Sénat ne consiste guère qu'en quelques registres oubliés, des procédures incomplètes, des copies de titres féo-

quiconque veut produire une œuvre qui ne soit pas trop lamentablement incomplète et informe. J'emprunte la très exacte et très savoureuse traduction d'Amyot :

" Il est bien vray que celuy qui a entrepris de composer quelque œuvre, ou d'escrire quelque histoire en laquelle doivent entrer diverses choses non familieres en son païs, et que lon ne treuve pas tousjours partout à la main, ains estrangeres pour la pluspart, dipersées ça et là, et qu'il faut recueillir de la lecture de plusieurs divers lieux et de plusieurs auteurs, à la vérité, il fault que premierement et devant toute chose, il soit demou-

---

daux ou ecclésiastiques, dont la production devant le Parlement de Chambéry ou le Sénat de Savoie fut nécessaire.

" En 1802, le gouvernement impérial avait obtenu la restitution de documents fort intéressants pour l'histoire du moyen âge. Le cabinet de Turin les fit réintégrer en 1824 dans les archives du royaume.

" Les accidents, les vicissitudes de la politique et les exigences administratives ne furent pas les seules causes de la dispersion et de la perte des archives. La rage aveugle des partis compléta l'œuvre du temps ou de l'ignorance. (Au Sénat, le registre secret n° IV a pour reliure une longue bulle de Martin V aux religieux bénédictins d'Ambronay (1417 à 1431) ; superbe parchemin recouvert d'une fort belle écriture).

" En 1536, l'invasion bernoise détruisit, dans le pays de Vaud, le Chablais et le Faucigny, des documents dont la perte est irréparable. De 1590 à 1600, les protestants de Lesdiguières et les Espagnols d'Olivaros commirent les mêmes excès en Maurienne et dans la vallée de l'Isère. Le vandalisme de 1793 fit table rase de ce qui restait dans les abbayes,

rant en une grosse et noble cité, pleine de peuple et de grand nombre d'hommes, aimant les choses belles et honestes, a fin qu'il ait abondance de toutes sortes de livres, et qu'en cherchant ça et là, et entendant dire de vive voix beaucoup de choses, que les autres historiens auront à l'adventure omis à escrire, et qui seront de tant plus croyables, qu'elles sont encore demourées en la mémoire des hommes vivans, il puisse rendre son œuvre de tout poinct accomplie, et non défectueuse de plusieurs choses y nécessaires " (1).

Cette " grosse et noble cité, pleine de peuple et de grand nombre d'hommes, aimant les choses belles et honestes et [contenant] abondance de toutes sortes de livres ", pour la génération qui a précédé la nôtre, c'était Turin. Pour celle dont la formation intellectuelle parvient maintenant à sa maturité, et qui, par

---

les églises, les châteaux, les maisons de ville. (Le 19 juin 1792, Condorcet, pris de folie sans doute, fit décréter d'urgence par la Convention la destruction de tous les titres ecclésiastiques et féodaux existant dans les dépôts des administrations départementales et municipales.) A Thonon, les titres du château des Allinges, *formant la charge de quatre chariots à bœufs,* furent brûlés sur la place du marché, aux applaudissements insensés de la foule. Ce triste exemple fut suivi partout » (2).

(1) *Les Vies des hommes illustres* de Plutarque, traduites du grec par Amyot, grand aumônier de France, nouvelle édition ; Paris, Cussac, an x (1802, t, VIII, p. 4-5. — *Vie de Démosthène,* p. 2).

(2) V. DE SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie,* 3 vol. in-8°. Chambéry, Bonne, Conte-Grand, 1868, t. I, p. 21-23.

conséquent, entre dans la saison de produire utilement, c'est Paris.

Tout homme garde profondément enclose au plus intime de lui-même la vertu des lieux où il a connu les illuminations, les fièvres et les ardeurs de ses beaux vingt ans. C'est alors que s'allume la flamme intérieure qui nous réchauffera, que se forge l'énergie fervente qui nous maintiendra debout à travers la torpeur froide et l'engourdissement morne de la vie provinciale. A cette heure sainte a commencé de scintiller l'étoile qui parmi les crépuscules nébuleux continue de nous envoyer son rayon vivifiant et consolateur.

La douceur clémente des Charmettes a accompagné Jean-Jacques pendant tout le cours de sa sombre et douloureuse existence. Quand la figure du monde lui semblait trop hostile ou trop funèbre, son imagination lui présentait la petite pervenche cachée au bas de la moraine le long du petit chemin ombreux qui monte, ou encore les volets verts de la maison hospitalière et initiatrice, et soudain, sur ses blessures cuisantes, un baume s'épandait. Un air rafraîchissant venu du Bourget et qui semblait bruire et chanter dans les hautes frondaisons des châtaigniers, caressait son front brûlant et soulevait sa poitrine oppressée. Alors, rajeuni et ravitaillé, d'une âme plus ardente et plus sûre d'elle-même, cet ami de l'humanité se jetait dans l'âpre bataille qu'il avait engagée contre la société, et plus vaillamment courait au devant des meurtrissures que lui infligeaient les hommes.

De même qu'on a une patrie naturelle et pour ainsi

dire, physique, on a une patrie sentimentale, une patrie intellectuelle, une patrie morale. Nous gardons religieusement en nous, avec une reconnaissance dévote et pieuse, non seulement la mémoire des lieux où pour nous s'est ouverte la carrière de l'existence, où s'est manifestée et pour la première fois s'est déployée la claire splendeur du jour et la majesté amie des paysages familiers, mais encore et mieux celle des séjours qui pour nous furent des temples et où nous fûmes admis à communier avec des âmes sympathiques dans la ferveur d'un noble et généreux amour, dans le culte d'une cause juste et sainte, dans la perception d'une vérité supérieure.

Tous les hommes instruits qui en 1860 avaient atteint ou dépassé la vingtième année, avaient terminé et couronné à Turin les études d'enseignement supérieur ébauchées à l'Ecole préparatoire de Chambéry. Au *Teatro regio* était née soudain en eux la passion de l'harmonie ; à la *pinacoteca reale,* quelques chefs-d'œuvre de peinture leur avaient donné l'impression de ce que peut être le beau exprimé par les arts graphiques. La bibliothèque de l'Université, malheureusement ravagée naguère par un irréparable désastre qui a consumé tant de documents uniques qui étaient pour nous des livres de maison et des pièces domestiques et familiales, leur présentait l'aspect du vaste domaine des connaissances humaines et des multiples avenues ouvertes à l'intelligence.

Aussi, Turin est-il resté pour eux jusqu'à leurs derniers jours la cité maternelle. Quand, dans une réunion de convives et d'amis, ils se laissaient aller à conter les

scènes de leur jeunesse, ils prononçaient son nom avec une émotion discrètement attendrie. Dans leurs vacances, ils se faisaient fête d'y revenir.

Car dans les choses extérieures, c'est nous-mêmes que nous cherchons. C'est notre personnalité intime dont nous pénétrons et dont nous animons les choses qui nous environnent. Sur le théâtre où nous avons joui de notre jeunesse, c'est cette même jeunesse, maintenant décrépite et fanée, dont nous venons chercher le reflet évanoui, poursuivre le fantôme, saluer l'ombre.

Nous allons chercher à Paris les mêmes visions fortifiantes, les mêmes mélancoliques souvenirs. Nos prédécesseurs auraient cru avoir manqué leur voyage s'ils n'avaient profité de leur séjour à Turin pour monter les escaliers de l'*Archivio di Stato* où les Savoyards sont toujours assurés de trouver un accueil si cordial et une science très étendue enveloppée d'une bonhomie très affable, très obligeante et très prévenante. Ils faisaient quelque analyse, quelque extrait dont ils garnissaient joyeusement leur valise. Ce docte labeur les délassait des longues promenades sous les portiques, les occupait pendant les après-midis chaudes ou pluvieuses, leur permettait d'attendre l'heure d'un rendez-vous. A leur retour, ils ouvraient leur portefeuille et, devant un cercle d'amis ou à une réunion de la Société savante à laquelle ils appartenaient, ils montraient leurs trouvailles et donnaient ouverture à de doctes entretiens.

Nos sociétaires devraient de même, à chaque voyage à Paris, réserver quelques heures ou quelques journées

pour la Bibliothèque Nationale. Nos compatriotes qui, en si grand nombre, se sont fixés dans la capitale, et dont beaucoup y occupent un rang si distingué, devraient nous faire une part dans leurs préoccupations et nous consacrer quelques-uns de leurs loisirs.

Ce qui nous semble le travail le plus urgent serait la rédaction d'un catalogue général, aussi complet et aussi détaillé que possible, de toutes les sources de l'histoire de Savoie. Ce travail si considérable et si indispensable a été commencé depuis longtemps. Certaines parties en sont achevées et rendent d'inappréciables services. Les bibliographies du baron Manno, les inventaires de MM. de Jussieu, Ducis, etc., sont des modèles ; la bibliographie à laquelle M. André Perrin travaille depuis tant de si longues années et dont les premières feuilles sont imprimées jusqu'à la lettre G formeront un ouvrage aussi fondamental dans son genre que l'Armorial de Foras l'est dans le sien.

Il faut maintenant extraire des catalogues imprimés et manuscrits des bibliothèques de Paris et des départements tout ce qui nous concerne. L'inventaire ne devrait pas être limité à la France. Les dépôts étrangers aussi devraient être interrogés. Quelles richesses insoupçonnées de nous ne renferment pas le *British Museum*, les bibliothèques si merveilleuses de Munich ou de Vienne. Que ceux qui en doutent prennent la peine de feuilleter la bibliographie colligée par M. André Perrin pour la réimpression de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, sortie des presses de M. François Ducloz. Ce maître livre fait également

honneur à l'érudition et à la typographie savoisiennes. Il est excellemment conçu et exécuté. En l'examinant, on se rendra compte de la correspondance très étendue, des démarches, des déplacements qu'il faut s'imposer si l'on veut donner sur une question des textes sûrs, complets et originaux, non des parcelles fragmentaires inexactes, fautives, provenant de sources indirectes ou suspectes.

Quand on aura dressé ce répertoire général, systématique, des sources de l'histoire de Savoie, alors seulement nous pourrons procéder dans un ordre méthodique. Nos publications ne dépendront plus des caprices du hasard, qui nous fait parvenir, et de plus en plus rarement aujourd'hui, des pièces d'un intérêt extrêmement inégal.

Nous pourrons partager notre effort entre les inédits et les imprimés rarissimes. Nous pourrons inaugurer, dans la limite modeste de nos ressources, une collection analogue aux collections se rapportant à l'histoire de France.

Un admirable recueil de ce genre est constitué par les " Monumenta historiæ patriæ edita jussu regis Caroli Alberti ". *Augustæ Taurinorum* (1836-1877), 18 vol. in-fol. Série IIe, tomes XXI et XXII (1895-98), 2 vol. in-4° (1).

Mais ce précieux ouvrage, dont notre Société possède un exemplaire qui lui a été offert par la munificence de

(1) Catal. de la Bibl. mun. de Chambéry, par Félix Perpéchon, p. 581, n° 15210.

la maison royale d'Italie, est extrêmement rare. Il se rencontre très exceptionnellement dans les ventes et atteint un prix très élevé. Son format le rend peu maniable. L'absence de notes explicatives en interdit l'usage à ceux qui ne disposent pas d'instruments d'exégèse nombreux et commodes.

D'une manière générale, il nous semble que jusqu'ici les études médiévales sont demeurées trop exclusivement l'apanage d'une élite extrêmement restreinte. Les livres, consacrés à éditer les vieux textes, sont très généralement établis avec une somptuosité d'impression qui, jointe à leur tirage restreint, en maintient le prix à un taux élevé et presque inaccessible aux bourses moyennes. De plus, comme s'ils s'adressaient uniquement à d'anciens élèves de l'école des Chartes, à des érudits, à des maîtres de la science, ils croiraient faire injure à leurs lecteurs en leur offrant quelque commentaire élucidant les mots obscurs ou aplanissant les questions ardues. Ce sont donc des ouvrages de grand luxe et de haute érudition, doublement inabordables au grand public.

Certes, par leur objet et leur nature même, les études médiévales ne semblent point destinées à devenir jamais, comme on dit aujourd'hui, *populaires*. Le mot est à la mode. On en use et on en abuse, sans d'ailleurs prendre la peine d'en définir le sens et d'en déterminer la portée. A quelle couche sociale une œuvre commence-t-elle à devenir populaire ? — A quelle couche sociale finit-elle de l'être ? — Problème délicat, auquel

l'incertitude d'un terme trop vague permet d'apporter des conclusions très divergentes.

Pour les adorateurs et les adulateurs de la foule, le peuple, c'est proprement l'ensemble des gens de la plus basse condition. Donc, à leur sens, populariser la science, c'est la dégrader, l'avilir, lui enlever ce qui fait sa dignité supérieure et sa raison d'être.

Mais il ne faut pas confondre, dans le domaine scientifique, ce qui est le principal et ce qui est l'accessoire. Le principal, c'est le fond même des choses, c'est la réalité exacte, c'est la vérité éprouvée ; l'accessoire, c'est l'expression que l'idée est obligée de revêtir pour frapper les intelligences et pour émouvoir les cœurs. Ne faisons aucune concession sur le fond ; mais, en revanche, tâchons que la forme soit telle qu'elle rende l'idée perceptible au plus grand nombre possible d'intelligences.

Envelopper la vérité d'un cercle infranchissable, l'enclore comme un monarque d'Orient, dans le fond d'un palais aux abords formidables, l'enfouir dans les arcanes de quelque mystérieuse hypogée où ne pénètrent que les initiés et dont les profanes sont exclus, c'est une conception surannée, aristocratique, hiératique, et dont l'effet est d'amoindrir l'idée en limitant étroitement sa sphère d'expansion et de diffusion.

L'histoire est la science des hommes qui nous ont précédés et qui revivent en nous, influant sur nos déterminations par les obscures et vivaces hérédités qu'ils nous ont transmises. Jusqu'au dix-septième siècle, on a cru qu'elle devait envisager uniquement

les potentats, les maîtres du monde, les grands de la terre, les arbitres des nations.

Les annales ne prenaient en considération que ceux qui étaient *nés* et qui *avaient un nom*. Elles consignaient avec un soin jaloux la naissance, les maladies et la mort, les mariages, les alliances et les filiations de ces êtres exceptionnels. La multitude anonyme et indistincte était nulle et non avenue. Elle n'exerçait aucun pouvoir dans l'état; elle n'avait aucun droit. Elle était une chose, non une personne, la chose de son maître qui en disposait à son gré, comme d'un objet dépourvu d'âme.

L'avènement de la démocratie a changé tout cela. Les gens de rien, les sujets, sont devenus des citoyens. Ayant aujourd'hui un état civil, participant à la conduite des affaires, trouvant inscrite dans la loi la garantie essentielle de leur dignité, ils s'avisent aussi de s'inquiéter de leurs ancêtres. Ils sont curieux de savoir ce qu'étaient les hommes infiniment petits, dont ils sont eux-mêmes issus. Quels travaux nos pères ont-ils effectués, quels combats ont-ils livrés, quelles misères ont-ils endurées, par quelle patiente ascension ont-ils peu à peu émergé de la barbarie, de l'ignorance, de la servitude, de l'indigence; sur quelles assises, posées lentement, une à une, ont-ils solidement établi l'ordre politique et social dont nous jouissons aujourd'hui; quel fut le point de départ de leur évolution, et vers quel but, cette évolution, qui jamais ne s'attarde ni ne s'arrête, poursuit-elle sa marche indécise; de quel passé sont-ils venus pour la quête de quel avenir

encore difficile à discerner au milieu des mirages parmi lesquels il se dissimule, voilà tout l'objet de l'histoire, et, d'un tel objet, nul ne se peut désintéresser.

Exhumons donc nos papiers de famille, mais que ceux qui savent les déchiffrer en donnent lecture à ceux qui, encore, épèlent difficilement. Que les textes latins soient accompagnés d'une traduction, d'un commentaire ; pour les textes français, sauf quand une curiosité philologique est en jeu, ne nous laissons pas dominer par le fétichisme des graphies dont la complication, le plus souvent, est le fruit du plus intolérable des pédantismes, le pédantisme des ignorants. Vous attachez-vous à l'histoire de la langue ? respectez ces lettres adventices et parasites, dont, guidés par de fausses notions étymologiques et ne soupçonnant pas les lois qui ont présidé à la formation de notre langue, certains savants en us de la renaissance ont cru bon de hérisser et de surcharger les mots. Elles sont représentatives d'une certaine conception de l'orthographe. Mais un texte vous intéresse-t-il pour ce qu'il recèle en lui d'humanité historique ou légendaire, de réalité vécue, ou de fiction imaginée, pourquoi distraire l'attention et l'émousser en l'obligeant d'abord à deviner des énigmes ? Nos éditions de Corneille et de Racine, pour être lisibles, ne s'astreignent plus à être le fac-simile servile des éditions originales. Faisons hardiment de même; nous braverons le dédain de quelques rigoristes de l'érudition ; mais nous aurons conquis quelques lecteurs de plus. Ces lecteurs, que la *voie étroite* aurait rebutés dès l'abord, s'engageront sans défiance

dans la *voie large*. Ils prendront plaisir à y cheminer. Peu à peu, de progrès en progrès, ils se laisseront gagner par le prestige de la difficulté. Les automobilistes sont conquis par la passion de la rapidité ; les ascensionnistes par celle de l'altitude ; les historiens et les archéologues par celle du document. Entre la réalité et eux, ils ne supportent plus de guide, ni d'intermédiaire, ni de cicerone, ni de commentateur. Ils veulent la contempler face à face et apprendre des morts eux-mêmes le secret de ce qui fut la vie.

A la recherche d'un document, l'historien éprouve des espérances, des angoisses, des impatiences de chasseur qui poursuit un gibier rare et délicieux. Il a souvent la joie d'un ample butin, qu'assaisonne la déconvenue de s'en retourner quelquefois bredouille. Notre éminent compatriote, M. Henry Bordeaux, qui, tout jeune encore, a déjà affirmé sa maîtrise et qui a été presque en même temps l'espérance et l'orgueil des lettres savoisiennes et françaises, a tracé dans son *Lac noir*, d'une action si captivante et si rapide, de fins médaillons d'archéologues chambériens dont il ne nous serait point difficile de retrouver les originaux, légèrement transformés, mais encore reconnaissables. Il a peint d'un crayon alerte, spirituel, piquant avec sa pointe d'ironie sympathique, les joies qui sont promises aux archéologues de province, joies pures, innocentes, mais qui suffisent à émouvoir, à élever, à parfumer des existences modestes, désintéressées, laborieuses et dignes. Ce ne sont point des satisfactions tapageuses et tumultueuses ; ceux qui sont capables de les éprouver

les savourent dans un cercle restreint et choisi, entre des amis et des livres.

" Dans nos sous-préfectures les plus lointaines, il est de patients érudits qui coulent des jours heureux. Leur unique ambition est de faire partie de quelque Société locale qui enregistrera pieusement leurs rapports lus en séance publique, que ces rapports traitent des anciennes mercuriales, du cadastre ou des beaux-arts. Une monographie de village borne leurs songes. Le contact d'un passé aboli leur procure l'oubli du temps présent et de la politique. Seul, le zèle scientifique de quelque collègue trop actif trouble leur paix spirituelle. Ce sont les chimistes de l'histoire ; par eux, cette histoire revêt une réalité plus précise ; ils ne la déguisent point sous les idées générales ; parfois même ils l'expliquent sans la bien comprendre. Un Augustin Thierry, un Taine leur sont redevables d'une phrase, d'une ligne, d'un document, car l'historien doit recueillir ces miettes avec soin " (1).

Nous convions le plus grand nombre de nos sociétaires à se ménager ces plaisirs délicats du chercheur qui trouve et qui publie sa trouvaille. Toutes les communications, toutes les études qui nous seront adressées seront les très bienvenues. Elles contribueront à accroître le patrimoine intellectuel collectif de la Société.

Mais ceux-mêmes de nos sociétaires, qui n'ont pas le loisir de devenir d'une manière assidue nos collaborateurs, peuvent du moins s'associer efficacement à

(1) HENRY BORDEAUX, *Vies intimes,* Paris, A. Fontemoing (Collection Minerva), s. d. (1904), p. 47-48.

notre œuvre, en étendant autour d'eux le cercle de nos lecteurs et de nos bienfaiteurs.

Une entreprise comme la nôtre, peu bruyante, légèrement austère, ne saurait subsister sans le concours des deux éléments dont l'association intime peut seule être féconde et créer : le travail et le capital. Il faut, d'une part, des curieux qui cherchent et publient ; d'autre part, des amis de l'étude, ayant au cœur la religion des choses mortes et l'adoration de la petite patrie, fondement inébranlable de la grande, qui, sans publier eux-mêmes, apportent aux producteurs l'appui matériel et l'encouragement moral qui excitent ces derniers, les soutiennent, les encouragent à produire. Car, d'un côté, les publications réclament beaucoup d'argent ; de l'autre, pour qu'un auteur triomphe de sa timidité, de ses scrupules et se risque à écrire en vue de l'impression, il faut qu'il ait une certaine assurance que son labeur ne passera pas inaperçu. Il faut qu'il puisse compter qu'il trouvera des lecteurs, des approbateurs, et aussi des contradicteurs, que les idées qu'il aura lancées ne seront pas emportées par le vent, pêle-mêle avec la poussière vagabonde des grandes routes, mais qu'elles tomberont dans une terre bien préparée, qu'elles y germeront, qu'elles y porteront fleurs et fruits.

Pour accroître le nombre de nos lecteurs, nous nous attacherons à ce que nos volumes soient désormais aussi variés et aussi attrayants que le comporte le caractère de notre programme. Deux fascicules paraîtront chaque année : l'un, au commencement de jan-

vier ; l'autre, au commencement de juillet. Ils seront imprimés dans les ateliers de Mme veuve Ménard, en caractères neufs, sur papier vergé, fabriqué spécialement pour nous par la célèbre papeterie de l'Eysse. Ils seront illustrés de phototypies.

Tout en conservant au moyen âge ses droits, nous ferons une place plus considérable que par le passé à l'histoire moderne et contemporaine. Quand disparaitra un Savoyard s'étant imposé à l'attention par sa situation ou ses travaux, nous lui consacrerons une notice nécrologique, dont nous demanderons les éléments aux parents et aux amis, les plus capables de nous fournir des renseignements exacts. Nous ne ressusciterons pas le genre démodé de l'Eloge ou de l'Oraison funèbre, mais nous fixerons des traditions promptes à s'éteindre ; nous consoliderons, en les compilant, des articles de journaux ou de revues, destinés à disparaître promptement et à tomber dans l'oubli.

Un résumé succinct et impartial indiquera en quelques pages les principaux événements de la vie savoyarde pendant l'année écoulée. Il n'y aura là aucune appréciation, rien que des faits, des dates et des références, une chronologie rapide qui servira plus tard à fixer les souvenirs, ou à guider les recherches.

Une revue bibliographique sera consacrée aux livres concernant les hommes et les choses de Savoie, et les productions des auteurs savoyards. Ici encore, nous nous appliquerons à être aussi peu que possible dogmatiques, le plus possible documentaires. Notre critique sera surtout objective. Elle donnera un résumé des

idées essentielles de l'ouvrage. Chaque compte rendu portera la signature de son auteur. Il sera rendu compte de tout ouvrage, rentrant dans le cadre précité, dont deux exemplaires auront été adressés au siège de la Société.

Les locaux qui nous ont été concédés au Palais de Justice par la bienveillance de l'Etat, du département et de la cour d'appel, ont été récemment réparés. La bibliothèque a été installée dans une nouvelle salle, et classée par les soins dévoués de M. Schaudel.

Elle comprend environ douze mille volumes, dont quelques uns très rares et précieux. Nous nous efforcerons de l'accroître encore par des acquisitions et des échanges. Le catalogue en sera dressé et imprimé. Nous espérons que quelques-uns de nos sociétaires, imitant le généreux exemple de Mme la générale Dufour, voudront bien contribuer à l'enrichir par des dons.

Nous nous adressons également à nos sociétaires pour que leurs dons nous aident à développer un musée savoyard que nous avons commencé à installer il y a quelques mois, et qui compte déjà quelques pièces intéressantes. Portraits de nos membres anciens et actuels, photographies, vieilles estampes, gravures, lithographies, cartes postales mêmes, vues de sites ou de monuments, nous accepterons tout avec reconnaissance. Si notre appel est entendu, nous espérons pouvoir offrir bientôt dans nos salles une galerie des curiosités et des beautés de notre admirable pays.

Nous avons étendu le cercle de nos relations avec les Sociétés correspondantes. Nous avons contracté

avec la Société d'histoire naturelle une amitié que l'avenir, nous l'espérons, rendra plus étroite encore. Chaque Société garde son autonomie, son administration, son budget, la direction de ses travaux et de ses publications. Mais les bibliothèques et collections sont ouvertes également aux sociétaires de l'une et de l'autre Société. Tous sont conviés aux conférences, excursions, etc., organisées de part et d'autre. Nous nous proposons de faire accepter un semblable accord par d'autres Sociétés scientifiques de la ville, afin d'offrir à tous les hommes d'étude un terrain commun, où, en dehors de tout ce qui divise et de tout ce qui aigrit, ils pourront se rencontrer, s'apprécier, travailler de concert à faire mieux connaître la merveilleuse région qui nous a donné le jour.

Nous avons applaudi à l'initiative si intelligente de M. le sénateur Perrier et de la municipalité de Chambéry pour constituer aux Charmettes un musée J.-J. Rousseau. Les efforts persévérants de notre éminent représentant ont été couronnés d'un succès dont nous avons été très heureux et dont nous le félicitons respectueusement.

Nous estimons qu'une Société comme la nôtre doit exercer une sorte de tutelle sur les vieux livres et sur les vieux murs. Les monuments surtout doivent nous être chers, même quand ils ne se recommandent pas par une beauté esthétique supérieure. Les défendre contre tous les périls de destruction ou de transformation qui les menacent sans répit, intercéder pour eux, mendier pour eux, attirer sur eux l'attention de la

Commission des monuments historiques et celle des visiteurs qui affluent chaque jour plus nombreux dans nos pittoresques et romantiques vallées, doit être un des articles les plus fidèlement observés de notre programme. Nous devons aussi coopérer à la défense des paysages.

Notre Société célèbrera en octobre prochain le cinquantenaire de sa fondation. Elle inaugurera, sur un plan légèrement rajeuni, la troisième série de ses mémoires.

Nous espérons que nos sociétaires, à cette occasion, viendront en grand nombre prendre part à cette fête de la science et du patriotisme. Nous évoquerons le souvenir de ceux qui nous ont ouvert la voie dans laquelle nous marchons. Nous nous inspirerons de leurs exemples et de leurs enseignements. Nous rappellerons notre devise : Sparsa colligit. — Notre Société *recueille les éléments épars* dont se forme l'histoire.

Nos prédécesseurs ont fait une ample et riche moisson. Espérons que nos efforts ne demeureront point stériles et que, grâce à nos découvertes et à nos travaux, la physionomie de notre chère Savoie, mise en plus vive lumière, apparaîtra plus intéressante et plus vraie, avec ses traits distinctifs essentiels, la majesté et la grâce, la force et la douceur, la rudesse et la bonté.

J.-R. MICHEL.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous pensons être utiles à quelques-uns de nos collègues en leur offrant une liste, forcément très incomplète, des outils de travail les plus indispensables. Faute de les avoir sous la main ou de pouvoir en obtenir communication, souvent des chercheurs qui résident dans des localités offrant peu de ressources au point de vue bibliographique, se consument en efforts stériles et dépensent en pure perte des trésors d'ingéniosité et de divination. Ils s'épuisent à étudier une question qu'ils supposent neuve, tandis qu'elle a été depuis longtemps éclaircie, ou bien, n'ayant à leur disposition qu'une source très secondaire et ne soupçonnant pas l'existence de sources primaires, ils font d'un texte d'ordre très inférieur le centre de leur travail.

La situation de ces chercheurs est identiquement comparable à celle d'un ouvrier qui, de notre temps, voudrait creuser un tunnel dans les Alpes ou simplement une cave dans le roc à l'aide de bâtons qu'il couperait dans les haies et qu'il taillerait lui-même. Il se donnerait un mal infini et n'avancerait guère en besogne.

L'art et le métier historique ont aujourd'hui à leur disposition des machines perfectionnées qui soulagent l'ouvrier en le dispensant d'opérer lui-même les grosses besognes, et lui permettent de s'appliquer exclusivement à ce qu'il y a de par-

ticulier et de délicat dans sa tâche. En usant d'un jeu d'outils complet, on exécute aisément des labeurs qui, avec des outils usés, surannés, démodés, hors de service, sont à peu près inexécutables.

Voici quelques-uns de ces instruments essentiels :

LEXICOGRAPHIE. — Langue latine, latin médiéval, roman ; français moderne. Dictionnaires, glossaires donnant l'explication de tous les termes et notamment de ceux qui désignent des objets matériels ou des institutions.

Egide Forcellini. — *Totius latinitatis lexicon, consilio et cura Jacobi Facciolati, opera et studio Ægidii Forcellini. — Patavii, typis seminarii, 1827-1831.* 4 vol. in-4°. (Bibl. municipale Chambéry, n° 9980).

Guillaume Freund. — *Grand dictionnaire de la langue latine ;* traduit en français par N. Theil. P. Firmin-Didot, 1858, 2 vol. in-4°, 3 tomes. (B. m. Ch. n° 9981).

Ducange. — *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, auctore Carolo Dufresne, domino du Cange, cum supplementis D. P. Carpentier, Parisiis, Osmont, 1733-1766.* 10 vol. in-fol. (B. m. Ch. n° 9977).

— *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne, domino du Cange, et cum supplementis integris D. P. Carpentarii additamentis, Adelungii et aliorum, digessit G.-A.-L. Henschel, Parisiis,* F. Didot, 1840-1850, 7 vol. in 4°. (B. m. Ch. n° 9778).

Fr. Lacombe. — *Dict. du vieux langage français.* Paris, Panckoucke, 1766, 2 vol. in-8°. (B. m. Ch. n° 10144). — Id. *Dict. de la langue romane, ou du vieux langage françois ;* Paris, Saillant, 1768, in 8°. (B. m. Ch. n° 10145).

La Curne de Sainte-Palaye. — *Dict. hist. de l'ancien langage français,* 10 vol. in 4° ; Niort, 1876-1881. (Pas à la B. m. Ch.).

Frédéric Godefroy. — *Dict. de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du* IXe *au* XVe *siècle.* Paris, Vieweg (Bouillon), 1881-1899, 10 vol. in 4o. (B. m. Ch. no 10146). — Id. *Lexique,* 1 vol. in 8o, P. Welter. (Très commode pour les textes courants et de moyenne difficulté).

Antoine Furetière. — *Dictionnaire universel,* contenant généralement tous les mots, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts. La Haye, Arnout, 1691, 2 vol. in fol. (B. m. Ch. no 10155).

— *Dict. de l'Académie franç.*, 1re éd., 1694. 2 vol. in fol. 7me et dernière édit. Paris, Firmin Didot, 1879, 2 vol. in 4o. (B. M. Ch. no 10164).

— *Dictionnaire universel* (dit de Trévoux, rédigé par les Jésuites sur la base de Furetière et de Basnage de Beauval, complétés et expurgés ; nombr. éd. de 1704 à 1771 (8 vol. in fol.). La B. M. Ch. possède (no 9983) un exemplaire de 1752. Paris, 7 vol. in fol.

Le grand vocabulaire français, par une Société de gens de lettres. P. Panckouke, 1767-74. 30 vol. in 4o. (B. M. Ch. no 10157).

Bescherelle. — *Dict. nat. ou dict. un. de la langue française.* (B. M. Ch. no 10180). Paris, Garnier, 1857, 2 vol. in 4o.

E. Littré. — *Dict. de la langue française.* P. Hachette, 1863-1878. 5 vol. in 4o. (B. M. Ch. no 10183).

A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas. — *Dictionnaire général de la langue française* du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Répertoires bibliographiques. — Graesse (J.-G.-Th.).— *Trésor de livres rares et précieux ou nouveau dictionnaire bibliographique,* 7 vol. et suppl. Dresde, 1859-1869.

Brunet. — *Manuel du libraire* (5e et dernière édition), 8

vol. in-8°. Paris, Firmin Didot, 1860-1880. — 1er suppl. par Deschamps et G. Brunet, 2 vol. — 2e suppl. sous le titre *Dictionnaire de géographie ancienne,* par Deschamps, 9 vol. (B. M. Ch. n° 17850).

Welter. — *Collection* des catalogues méthodiques de livres d'occasion en vente chez H. Welter, libraire à Paris.

Félix Perpéchon. — *Catalogue* méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits que renferme la Bibliothèque municipale de Chambéry. Chambéry, Impr. Nouv., 1901, in 4° (avec une table systématique des matières et un Index des noms propres). — Ce catalogue est l'instrument fondamental que toute personne qui étudie dans notre région doit avoir constamment à sa portée sur sa table de travail. Grâce à lui, il est facile de dresser tout de suite la bibliographie de la question que l'on a en vue et de se rendre compte des éléments d'information dont on dispose. Malheureusement, le fonds de Chambéry, en dépit des libéralités très importantes de l'Etat, est lamentablement pauvre par suite de l'abstention des donateurs (un de nos vice-présidents à l'heure actuelle, M. Albert Metzger, est presque le seul bienfaiteur assidu de nos collections), de l'insuffisance des crédits affectés à l'achat des ouvrages (800 fr. par an) et du système défectueux d'après lequel ces achats sont opérés.

Une commission du Conseil municipal discute article par article les titres de volumes proposés par la commission d'achat nommée par le ministre ; il n'y a pas de fonds de réserve pour les occasions exceptionnelles, et presque aucune latitude n'est laissée à l'initiative du bibliothécaire ou du vice-président de la commission. — Conséquences : pas de plan d'achat dressé d'avance ; pas d'inventaire des desiderata dans chaque série ; pas de possibilité d'acheter dans les ventes ou chez les libraires antiquaires, c'est-à-dire avec une réduction

minima de 50 % sur les prix forts ; obligation de n'acheter que des ouvrages de première main et de les payer au tarif le plus onéreux ; acquisitions fragmentaires dont décident des caprices individuels, sans rien de raisonné ni de systématique.

Un effort constant devrait être opéré pour enrichir sans cesse le fonds savoyard, dont le dénuement est inimaginable. Mais de tels ouvrages s'acquièrent dans les ventes ou chez les libraires d'occasion, c'est-à-dire dans des conditions dont la bibliothèque de Chambéry ne peut bénéficier pour l'instant. Car, avant que la commission d'achats ait été convoquée, se soit réunie, ait examiné un catalogue, ait délibéré, que les propositions de cette commission aient été transmises au maire et par le maire à la commission municipale de l'instruction publique, que celle-ci ait délibéré, opéré des suppressions, que la liste, épurée et amendée, soit revenue à la commission d'achats, examinée à nouveau, complétée en tenant compte des observations de la commission municipale, retournée à la mairie, revue par la commission municipale, discutée en séance publique, approuvée par le préfet, etc., l'occasion avantageuse a fui, la bonne affaire a été faite par un amateur ou par une bibliothèque universitaire ou municipale que l'on ne s'est pas avisé de paralyser et d'atrophier en l'emmaillottant dans la minutie de règlements et d'usages tels que leur complication aurait vraisemblablement déconcerté et confondu d'admiration le plus subtil des scholiastes de Byzance ou le plus formaliste des mandarins de la Chine.

Une collection de "locaux" s'enrichit aussi et surtout par des échanges et par des dons. Le comité devrait donc être en relation étroite, constante et suivie avec les amateurs, plus nombreux qu'on ne croit dans notre ville. Ou plutôt, le comité devrait être très largement ouvert aux amateurs et aux bibliophiles. Ils prendraient ainsi l'habitude de s'intéresser à la

bibliothèque de la ville. Ils en connaîtraient les besoins. Ils en apprécieraient l'installation. Et l'idée leur viendrait peu à peu, mais irrésistiblement, de préserver de la dispersion, en les léguant à la ville, les fonds constitués par eux au prix de patientes recherches et de dépenses considérables.

Les ironistes de l'antiquité s'étaient plu à rédiger « des arts de capter les testaments ». On a accusé certains ordres religieux d'avoir, par des ensembles de pratiques très adroitement concertées, su détourner à leur profit d'importants héritages. Il serait à souhaiter que tous ceux qui ont la garde des intérêts généraux et permanents de la cité, et notamment les membres de la municipalité, missent à honneur d'user, au profit de la bibliothèque et du musée, d'une semblable diplomatie.

Tout au contraire. Bien loin de chercher à donner aux amateurs l'idée que la bibliothèque de la ville est leur maison, on semble prendre à tâche de les en éloigner en les traitant en intrus, en gêneurs, presque en ennemis. Les rares donateurs qui s'obstinent à faire des envois, non seulement ne sont pas admis à figurer dans le comité, mais encore c'est dans des circonstances très rares et très exceptionnelles qu'on daigne les remercier, ou même leur accuser réception.

Nous ne savons que trop quelles raisons on invoque pour justifier de telles attitudes. On se retranche derrière les obligations de la politique. C'est, à notre sens, méconnaître singulièrement l'irrésistible puissance de l'idée républicaine, et blasphémer la vertu du régime démocratique que de supposer qu'une forme de gouvernement qui s'est imposée définitivement, non seulement à l'adhésion des populations, d'abord hostiles ou indifférentes, et des personnalités qui à l'origine l'ont le plus vivement combattue, mais encore à l'estime et à la sympathie des monarchies qui nous entourent, puisse être

ébranlée ou affaiblie par le fait que, sur une huitaine d'érudits, réunis sous la présidence du maire, dans une petite ville de province, il pourra s'en trouver deux ou trois dont les tendances politiques s'éloignent plus ou moins sensiblement de celles de la majorité actuelle du corps électoral et des corps élus.

S'il est un asile où les luttes, souvent mesquines ou violentes à l'excès, des partis politiques ne devraient pas trouver accès, ce sont ces domaines graves et sereins de la science. Les bibliothèques seraient un immense et lugubre cimetière si elles n'étaient l'arche auguste qui renferme dans ses flancs les trésors de l'expérience et de la pensée des siècles. Elles sont le sanctuaire où la voix de ceux qui sont sortis de la vie continue de se faire entendre et de nous avertir.

Les propos que tiennent les trépassés ne sont pas seulement évocateurs de beauté et d'harmonie. Ils sont encore inspirateurs de concorde et de paix. Près des luttes formidables qui ont ensanglanté la face dévastée de la terre, que sont les misérables querelles dans lesquelles nous nous consumons ? Ceux qui calomnient notre temps et qui nient la marche ascensionnelle du progrès se font du passé une idée incomplète ou inexacte. Qu'ils osent consulter ces témoins impartiaux, secs, souvent insensibles, d'événements atroces et monstrueux, les chroniqueurs, les annalistes, les rédacteurs de mémoires. Quand ils auront feuilleté ces navrants in-folio où sont consignés tant de tueries, tant d'exactions et tant d'oppressions, tant de tortures et tant de crimes judiciaires, tant de parjures et tant de spoliations, tant d'apothéoses de la force et tant d'éclipses du droit, ils se féliciteront de vivre dans un temps qui non seulement a discipliné les forces de la nature et les a fait servir aux besoins de l'homme, mais encore qui a dirigé les forces morales vers la réalisation d'un idéal chaque jour

plus distinct de mansuétude, de pitié, de solidarité, de justice, de concorde, d'harmonie et de paix.

CATALOGUES DES BIBLIOTHÈQUES DE PROVINCE.

Potthast. — *Bibliotheca historica medii ævi.* — *Wegweiser durch die Geschichtswerke des Europaeischen Mittelalters* (375-1500). Berlin 1862, et Supplément 1868. (N'est pas à la B. M. Ch.).

Ulysse Chevalier. — *Répertoire des sources historiques du moyen âge.* — 1re partie : Bio-bibliographie. Paris, 1877-1878, 3 vol. in-8° ; — 2me partie : Topo-bibliogr. Montbéliard, Hoffmann, 1894, in-8°, se continue. (B. M. Ch. n° 13256).

De Mas Latrie. — *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge.* Paris, Palmé, 1889, in fol., 2 t. (B. M. Ch. n° 13257).

Abbé de Vallemont. — *Les éléments de l'histoire,* ou ce qu'il faut savoir de chronologie, de géographie, de blason, etc., avant que de lire l'histoire particulière. Paris, Rigaud, 1708. 2 vol. in 12. (B. M. Ch. n° 13277). — Amsterdam, de Coup, 1714, 3 vol. in 12. (B. M. Ch. n° 13278).

Encyclopédie méthodique, ou par ordre de matières, par une Soc. de gens de lettres de Paris. Panckoucke, 1782-92, et Paris, Agasse, 1792 à 1832 ; 102 livraisons ou 337 parties formant 166 vol. 1/2 de texte, et 51 parties renfermant ensemble 6439 planches. — Les parties qui peuvent être utilement consultées à notre point de vue sont : Antiquités et mythologie, 5 tomes en 10 parties et 2 vol. de pl. ; — Architecture, 3 vol. ; — Art militaire, 4 tomes ; — Artillerie, 1 vol. ; — Arts et métiers. 8 t., 16 part., 1509 pl. ; — Assemblée nationale, 1 vol. ; — Beaux-arts (2 t., 115 pl.) ; — Finances, 3 t., 4 pl. ; — Forêts et bois, 2 pl. ; — Géographie anc., 3 tomes ; — Géogr. mod., 3 t. ; — Géogr. phys., 5 t. (48 pl.) ; — Atlas

ancien et moderne, 2 vol. (140 cartes); — Gramm. et litt., 3 tomes; — Histoire, 6 tomes; — Jurisprudence, police, municipalités, 10 t.; — Logique, 4 tomes; — Manufactures, 3 t.; Marine, 3 t.; — Philosophie, 3 tomes; — Théologie, 3 t. (N'est pas à la B. M. Ch.).

Abbé Migne (au Petit-Montrouge). — *Patrologie latine,* 222 vol., gr. in 8°.

— *Encyclopédie théologique,* ou série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, offrant en français la plus claire, la plus facile, la plus commode, la plus variée et la plus complète des théologies. 3 séries en 171 vol. gr. in 8°. — Les plus indispensables de la collection sont : les Dict. de liturgie; — de droit canon (2 vol.); — des hérésies (2 vol.); — des conciles (2 vol.); — des rites; — des ordres religieux (4 vol.); — de géogr. sacrée (2 vol.); — de jurisprudence (2 vol.); — d'hagiographie (2 vol.); — des pèlerinages (2 vol.); — d'iconographie; — de diplomatique; — des sciences occultes (2 vol.); — de géologie et de chronologie; — de biographie (3 vol.); — des persécutions; — d'éloquence; — de littérature; — de statistique; — d'anecdotes; — d'archéologie; — d'héraldique; — des croisades; — de patrologie (5 vol.); — d'épigraphie; — de numismatique; — d'éducation; d'ethnographie; — des manuscrits; — des mystères; — de paléographie; — de cosmogonie; — de l'art de vérifier les dates; — des confréries; — des musées; — des légendes; — des abbayes; — de théologie scolastique; — des apocryphes (2 vol.); — de discipline (2 vol.); — d'orfèvrerie religieuse; des cardinaux; — des papes; — de bibliographie (4 vol.); — de bibliologie (2 vol.); — d'hist. ecclés. (6 vol.); — du droit civil ecclésiastique (2 vol.). (N'est pas à la B. M. de Ch.).

Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Paris, Belin-Mandar, 1832-1839. 52 vol. in-8°. (Bibl. Mun. de Ch. n° 10176).

Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une Société de savants et de gens de lettres sous la direction de M. W. Duckett. — Paris, 9, rue Mazarine, et Michel Lévy, 1852. 16 vol. in-4° et 6 vol. de supplément. (Les articles littéraires et historiques, signés de noms très illustres, sont généralement très remarquables, et rendent service aux travailleurs qui n'auraient pu faire l'acquisition d'ouvrages plus modernes et plus coûteux tels que le Larousse ou la Grande Encyclopédie.)

Pierre Larousse. — *Grand dictionnaire universel du* XIXe *siècle,* français, historique, géographique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc. Paris, Larousse et Boyer, 1866, 17 vol. in-4°. (B. M. Ch. 10184).

— *Nouveau Larousse illustré.* Paris, libr. Larousse. 6 vol. in-4°. — Cet ouvrage, terminé il y a quelques mois à peine, est le plus récent. (B. M. Ch., acq. réc.).

Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des lettres, des lettres, des sciences et des arts, par une Société de savants et de gens de lettres sous la direction de MM. Berthelot, Giry, Glasson, Muntz, etc. — Paris, Lamirault, 1885-1901, 31 vol. in-4°. (B. M. Ch. acq. réc.).

Dictionnaires de biographie et d'histoire.

Robert Estienne. — *Dictionarium* propriorum nominum virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorumque locorum quæ passim in libris prophanis leguntur. — Parisiis, Roberti Stephani, 1541, in-4°. (B. M. Ch. 12977.).

Louis Moreri. — *Le grand dictionnaire historique,* ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane. — Lyon, de Ville, 1688. 3 vol. in-fol. (B. M. Ch. 12981). — *Id.,* Ams-

terdam, Brunel, 1740, 8 vol. in-f°. (B. M. Ch. 12982.) ; — *id.,* Paris, 1743, 8 vol. in-fol. (B. M. Ch. 12983) ; — *Id.,* Paris, 1759, 10 vol. in-fol. (B. M. Ch. 12984). C'est ce dernier exemplaire, le plus complet, qu'il convient de consulter.

Abbé Goujet. — *Lettres* à l'auteur du nouveau Supplément au Dict. de Moreri. S. L. 1741 in-12. (B. M. Ch. 12985).

Pierre Bayle. — *Dictionnaire historique et critique.* Rotterdam, Lurs, 1697, 4 vol. in-fol. (B. M. Ch. 17398) ; — *Id.* Amsterdam, 1730, 4 vol. in-fol. (B. M. Ch. 17399) ; — *Id.* Amsterdam, 1734, 5 vol. in-fol. (B. M. Ch. 17400).

Phil.-Louis Joly. — *Remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle.* Paris, Ganeau, 1752, in-folio. (B. M. Ch. 17401).

J.-G. de Chaufepié. — *Nouveau dictionnaire historique et critique* pour servir de supplément ou de continuation au dict. de Bayle. Amsterdam, Chatelain, 1750, 2 vol. in-fol.

Bayle. — *Dictionnaire historique et critique.* Nouvelle édition augmentée de notes extraites de Chaufepié, Joly, La Monnoie, L.-J. Leclerc, Leduchat, Prosper Marchand, etc., etc. Paris, 1820, 16 vol. in-8° (d'un maniement commode).

Abbé Ladvocat. — *Dict. hist. portatif.* Paris, Didot, 1755. 2 vol. in-8°. (B. M. Ch. 17406) ; — *Id. Dict. hist. portatif* contenant l'histoire des patriarches et des princes hébreux, des empereurs, des rois et des grands capitaines, des papes, des saints pères, des évêques et des cardinaux célèbres, etc... avec leurs principaux ouvrages et leurs meilleures éditions. P. v° Didot, 1701 (nouvelle éd. corr. et augm.). (Excellent ouvrage, très substantiel et très maniable).

Nouveau dict. hist. port., ou histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par des talents, des vertus, des forfaits, des erreurs, etc., etc., depuis le commencement jusqu'à nos jours, avec des tables chronologiques pour réduire

en corps d'histoire les articles répandus dans le dictionnaire, par une Société de gens de lettres. Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1770, 4 vol. in-8°.

L.-M. Chaudon et F.-A. Delandine. — *Nouveau dict.* ou hist. abrégée de tous les hommes, etc... 8e éd. revue, corrigée et considérablement augmentée. Caen, Leroy ; Lyon, Bruyset, 1786-1805, 13 vol. in-8° (le 13e vol. contient des tables très utiles. (B. M. Ch. 17409).

F.-X. de Feller. — *Diction. hist.* ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom, etc... Paris, Méquignon, 1818-19. 12 vol. in-8° (B. M. Ch. 17411) ; — *Id.* Besançon, Chalandre, 1832-33, 13 vol. in-8° (B. M. Ch. 17412) ; — *Id.* *Biogr. univ.* ou dict. hist. P. Gauthier, 1833-1835. 10 vol. in-8° (B. M. Ch. 17413).

Gabriel Peignot. — *Dictionnaire biographique et bibliographique portatif* des personnages illustres ou fameux de tous les siècles et de tous les pays du monde, par L.-G.-P., Paris, 1813. 3 vol. in-8°. (B. M. Ch. 17414.)

Michaud. — *Biographie universelle, ancienne et moderne,* ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique ou privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs éérits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Paris, 1811-1846, 85 vol. in-8°. La première édition (B. M. Ch. 17415) est incommode à consulter, parce qu'elle est constituée par le texte initial et par plusieurs séries de supplément. Il est préférable de recourir tout de suite à l'éd. de P. Thoisnier-Desplaces, 1842-1864. 45 vol. in-8° (B. M. Ch. 17416).

Biographie universelle ou dictionnaire historique, contenant la nécrologie des hommes célèbres de tous les pays, des articles consacrés à l'histoire générale des peuples, aux batailles mémorables, aux grands événements politiques, aux

diverses sectes religieuses, etc., etc., par une Société de gens de lettres, sous la direction de M. Weiss, bibl. à Besançon. Paris, Furne, 1841, 6 vol. in-4°. Extrêmement pratique.

A. Jal. — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.* P. Plon, 1872, in-4° (B. M. Ch. 17419). Cet ouvrage rectifie, d'après des documents authentiques, un grand nombre d'erreurs, jusqu'ici accréditées, qui se trouvent dans la plupart des autres dictionnaires.

Gallia Christiana. — P. typ. regia, 1716. — 13 vol. in-fol.

Dom Martin Bouquet. — *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* Paris, 1738-1862, 22 vol. in-fol. (B. M. Ch. 14041).

Petitot et Monmerqué. — *Collection complète des Mémoires* relatifs à l'histoire de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'en 1763, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage. Paris, Foucault, 1820-1829. 131 vol. in-8° (B. M. Ch. 14048).

Guizot. — *Collection des Mémoires* relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au 13e s. Paris, Brière, 1823-1827, 29 vol. in-8° (B. M. Ch. 14049).

Buchon J.-A. — *Collection des chroniques nationales françaises,* écrites en langue vulgaire, du XIIIe au XVIe siècle, avec notes et éclaircissements. P. Verdière, 1824-1829. 47 vol. in-8° (B. M. Ch. 14050).

Chronologie. — Grandes collections.

L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de J.-C., par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, Desprez, 1770, in-folio (B. M. Ch. 13244) ; — *Id.,* réimprimé avec des corrections et annotations

et continué jusqu'à nos jours par de Saint-Allais. P., 1818, 5 vol. in-4° (B. M. Ch. 13245) ; — *Id.,* P., 1818-1819, 18 vol. in-8° (B. M. Ch. 13246).

— *L'art de vérifier les dates* des faits historiques, des inscriptions, des chroniques et autres anciens monuments avant l'ère chrétienne, etc., par un religieux de la Congrégation de Saint-Maur ; imprimé pour la première fois sur les mss. des bénédictins, mis en ordre par de Saint-Allais. P. 1820, in-4° (B. M. Ch. 13243).

— *L'art de vérifier les dates,* depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours ; formant la continuation ou troisième partie de l'ouvrage publié sous ce nom, par les religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Cette partie, rédigée par une Société de savants et hommes de lettres, est publiée par le chevalier de Courcelles. Paris, Arthus-Bertrand, 1821, 5 vol. in-4° (B. M. Ch. 13247).

Cimber L. et F. Danjou. — *Archives curieuses de l'histoire de France,* depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII. P., 1834-1840, 27 vol. in-8° (B. M. Ch. 14051).

Poujoulat et Michaud. — *Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'histoire de France,* depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Paris, Féchoz, 1881, 34 vol. in-8°. (B. M. Ch. 14053).

C. Leber. — *Collection des meilleures dissertations,* notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France. Paris, Dentu, 1838. 20 vol. in-8° (B. M. Ch. 14052).

J. Taschereau. — *Catal. des mss. fr. de la Bibl. imp. ;* Paris, F. Didot, 1868-1895, 4 vol. in-4° (B. M. Ch. 18014).

Cat. des mss. conservés aux Arch. nation. ; Paris, Plon, 1892, in-8° (B. M. Ch. 18016).

Cat. des mss. conservés dans les Arch. départementales, communales et hospitalières. Paris, Plon, 1886, in-8° (B. M. Ch. 18017).

Léop. Delisle. — *Invent. des mss. de la Bibl. nat.*, fonds de Cluny. Paris, Champion, 1884, in-8° (B. M. Ch. 18018). — Id. *Invent. gén. et méth. des mss. fr. de la Bibl. nat.* Paris, Champion, 1876, 2 vol. in-8° (B. M. Ch. 18019).

H. Bordier. — *Les Archives de la France* ou Histoire des archives de l'empire, des ministères, etc. Paris, Dumoulin, 1855, in-8° (B. M. Ch. 18023).

A. Maury. — *Rapport* adressé à M. le ministre de l'Instr. publ., des cultes et des beaux-arts sur les archives nationales. Paris, Impr. Nat., 1878, in-8° (B. M. Ch. 18026).

Etat sommaire par séries des doc. conserv. aux Arch. nat. P. Delagrave, 1891, in-4° (B. M. Ch. 18027).

Ulysse Robert. — *Inv. des cartulaires* conservés dans les bibl. de Paris et aux Arch. nat. P. Picard, 1878, in-8° (B. M. Ch. 18028).

Minist. de la Guerre. — *Invent. sommaire des arch. hist.* Paris, Impr. Nat., 1898, in-8° (B. M. Ch. 18024).

Relazione sugli archivi di Stato italiani (1874-1882). Roma, Cecchini, 1883, in-4° (B. M. Ch. 18025).

Notices et extraits des mss. de la bibliothèque du roi, Paris, Impr. roy., 1787-1813, 6 vol. in-4° (B. m. Ch., 18013).

Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. La B. M. Ch. possède (n° 14046) les tomes XVI à XXXVI. 39 vol. in-4° et 2 atlas. Paris, Didot, 1858-1898.

Le cte de Laborde. — Ministère d'Etat, Archives de l'Empire. *Inventaires et documents* publiés par ordre de l'empereur et sous la direction du comte de Laborde (B. M. Ch. 14054). Inventaire détaillé au cat. Perpéchon.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. (B. M. Ch. 14055). Inventaire détaillé au cat. Perp.

Société de l'hist. de France (B. M. Ch. 14056). Inventaire détaillé au cat. Perpéchon.

Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire (B. M. Ch. 14057). Inventaire détaillé au cat. Perpéchon.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire et les monuments et la langue de la France pendant les années 1881, 1882, 1883. 3 vol. in-8° (B. M. Ch. 17893).

Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie. — Paris, Pillet, 1811-1899, 212 vol. in-8° (B. M. Ch. 17883).

Robert de Lasteyrie. — *Bibliographie* des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par Robert de Lasteyrie, avec la collaboration d'Eugène Lefèvre-Pontalis et de E.-S. Bougenot. — Paris, Impr. Nat., 1885-1899, 3 vol. in-8° (se continue). (B. M. Ch. 17895).

Historiæ patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti, Augustæ Taurinorum, 1836-1877, 18 vol. in-folio. — 2e série, t. XXI-XXII. Augustæ Taurinorum 1895-1898, 2 vol. in-4° (B. M. Ch. 15210).

Miscellanea di storia italiana edita per cura della R. deputazione di storia patria. Torino, stamperia reale, 1862-1895. — 33 vol. in 8°. (B. m. Ch. 15211).

Biblioteca storia italiana pubblicata per cura della R.deputazione di storia patria.

I. — Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, compilata da Antonio Manno e Vincenzo Promis. 5 vol. (se continue.)

II. — Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia dalla prima alla seconda restaurazione (1559-1814), pubblicate

da Antonio Manno, Ermanno Ferrero e Pietro Vayra, 2 vol. (se continue.)

III. — Regesta comitum Sabaudiæ, marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad ann. 1253, curante Dominico Carutti. 1 vol.

Augustæ Taurinorum, Rocca (1884-1893), 8 vol. in-4° (B. m. Ch. 15212).

De Foras (comte Amédée), *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, Allier, 1863-1899. 3 vol. in-fol. (se continue) (B. m. Ch. 15214).

HISTOIRE DE SAVOIE.

Une bibliographie de l'*Histoire de Savoie* demanderait un espace très considérable. Nous espérons que notre Société pourra quelque jour fournir aux travailleurs un manuel clair, bien distribué, facile à consulter.

Nous nous bornerons, en attendant, à indiquer quelques ouvrages fondamentaux.

François Mugnier, *Chronologies pour les études historiques en Savoie*. Chambéry, Ménard, 1884. in-f° (B. m. Ch. 15129).

Barbier V. et A. Perrin. — *Bibl. savoisienne*, Chambéry, Perrin, 1892, in-8°. (B. m. Ch., 17886.)

A. Perrin. —*Catalogue général* des principales publications sur la Savoie ou d'auteurs savoyards. Chambéry, Perrin, 1896, in-8°. (B. m. Ch., 17887.)

A. de Jussieu. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, départ. de la Savoie. — Chambéry, Châtelain, 1887-1892, 2 vol. in-4°, (B. m. Ch. 18029.)

Grillet J.-L., *Dictionnaire historique, littéraire et statis-*

tique des départements du Mont-Blanc et du Léman. Chambéry, Puthod, 1807, 3 vol. in-8° (B. m. Ch. 15126).

Jean Frézet. — *Histoire de la Maison de Savoie*. — Turin. Alliana, 1827, 3 vol. in-8°. (Cet ouvrage, conçu dans un esprit très systématique, à une époque où la liberté d'écrire était en Piémont très limitée, présente du moins cet avantage de donner en marge ses références. (B. M. Ch. 15160.)

A. de Saluces. — *Histoire militaire du Piémont*. Turin, Pic. 1818, 5 vol. in-8°. (B. m. Ch. 15205.)

— Id. Turin, Degiorgis, 1859, 5 vol. in-8°. (B. M. Ch. 15206.)

Marquis Costa de Beauregard, quartier-maître général de l'armée. — *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie* et sur le pays soumis à sa domination, depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à l'année 1796 inclusivement. Turin, 1816, Pierre-Joseph Pic., 3 vol. in-8°. (B. M. Ch. 15156.)

V. de Saint-Genix. — *Histoire de Savoie*, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion. Chambéry, Bonne-Comte-Grand, 1868-1869. 3 vol. in-8°. (B. m. Ch. 15165.)

André Perrin. — *Des Origines à 1860*. Chambéry 1900, in-12. Ce sommaire, très substantiel, est l'indispensable *vade mecum* de toute personne qui s'intéresse à l'histoire de Savoie. Il se termine par une chronologie où sont relatés les principaux événements et il présente après chaque période des tables bibliographiques (p. 45, 135, 185, 215).

Nous y renvoyons nos sociétaires. Ils ne peuvent, à l'heure présente, trouver de guide plus sûr et mieux informé.

Ceux qui désireraient pousser plus loin leurs études, trouveraient des renseignements dans la bibliographie du baron Manno et dans le catalogue Perpéchon.

Ils ne devraient pas non plus manquer de recourir aux Tables des collections des Sociétés savantes de la région. Il vient de paraître une excellente Table des mémoires et documents publiés par l'Académie de Savoie, de 1825 à 1902. (Chambéry, impr. Sav., 1903, in-8°.) Cette Table a été dressée par le Dr Alphonse-André Szerlecki. — Un de nos membres les plus dévoués se propose de doter la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, d'un travail conçu sur le même plan et destiné à rendre les mêmes services. Qu'il reçoive d'avance l'expression de notre gratitude.

En attendant l'achèvement de cette œuvre, nos sociétaires recourront, pour nos 24 premiers volumes, au travail si exact et si consciencieux du regretté Marie-Girod.

Nous nous ferons un plaisir d'adresser, dans la limite modeste de nos connaissances, des renseignements bibliographiques à ceux de nos sociétaires qui en manifesteront le désir.

J.-R. MICHEL.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,
reconnue comme établissement d'utilité publique par décret
du 8 octobre 1881.

La pensée de fonder à Chambéry une Société nationale d'histoire et d'archéologie, dans le but de recueillir et de publier les documents relatifs à notre histoire, de donner en même temps une impulsion nouvelle à l'étude de nos annales, fut partagée dès le principe par tous les hommes qui en comprirent l'utilité.

L'initiative en est due à M. François Rabut, professeur d'histoire au Collège national de Chambéry; Claude Saillet, professeur de littérature au même Collège, et Joseph Dessaix.

Les fondateurs se réunirent pour la première fois le 6 août 1855, dans les bâtiments du Collège national (salle de l'Ecole de dessin linéaire).

Mém. et doc. de la Soc. sav. d'hist. et d'arch., t. I. — Chambéry, imprimerie du Gouvernement, place St-Léger, p. v et vi.

RÈGLEMENT

Article 1er. — La Société est destinée à offrir un centre aux amis de l'histoire répandus dans les diverses provinces de la Savoie; à provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers; à encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter du jour sur l'état ancien du pays; à rassembler les matériaux de l'histoire nationale; à publier enfin, autant que ses moyens le lui permettront, des documents inédits et des écrits propres à étendre la connaissance des anciens âges de la patrie.

Art. 2. — La Société se compose de membres *effectifs nationaux* ou *étrangers*. Leur nombre est illimité.

La Société peut conférer le titre de membres *honoraires* à des hommes que recommandent leurs titres scientifiques et leurs services.

Le membre honoraire peut prendre part aux séances de la Société et à ses délibérations, mais sans droit de suffrage.

L'admission de nouveaux membres a lieu dans l'assemblée générale de la Société. Chaque candidat doit être présenté par deux membres. L'assemblée vote au scrutin secret. Pour être admis,

il faut réunir la majorité des voix des membres présents.

Les démissions devront être adressées par écrit au bureau de la présidence; elles ne produiront leur effet que pour l'exercice de l'année suivante.

Art. 3. — La Société se réunit deux fois par an en assemblée ordinaire, et extraordinairement quand les affaires le demandent.

Le lieu de la réunion est fixé, dans chaque séance, par l'assemblée générale, pour la séance suivante, à moins que la Société ne charge le bureau d'y pourvoir.

Art. 4. — Le bureau de la Société est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

En cas d'absence du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président.

Les secrétaires se répartissent entre eux les fonctions relatives à la rédaction du procès-verbal, à la correspondance et à la conservation des archives. Ils sont mutuellement suppléants l'un de l'autre.

Le trésorier est chargé de la gestion de la caisse.

Les membres du bureau sont nommés par l'assemblée générale pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils sont toujours rééligibles.

Art. 5. — La caisse de la Société est formée :

a) D'une contribution d'entrée, fixée à 4 francs;

b) D'une contribution annuelle, qui sera déterminée chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du bureau, et qui ne pourra jamais dépasser 10 francs ;

c) De la vente des publications ;

d) Des dons volontaires qui pourraient être faits.

Art. 6. — Si ses ressources le lui permettent, la Société publiera chaque année un volume de documents inédits, rares ou précieux, de mémoires originaux et de renseignements archéologiques et topographiques.

Art. 7. — Une commission, composée du bureau de la Société et de quatre autres membres nommés par l'assemblée générale pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des voix, est chargée de choisir les matériaux destinés à être publiés, ainsi que d'en diriger et d'en surveiller l'impression.

Deux autres commissions, nommées de la même manière, seront chargées, l'une, de rechercher les chartes et documents historiques ; l'autre, de veiller à la conservation des documents antiques, de les explorer et de les décrire.

Ces commissions font à chaque assemblée générale des rapports sur leurs travaux.

Art. 8. — La Société cherchera à établir dans les diverses contrées de la Savoie des commissions

locales chargées d'explorer les bibliothèques et les dépôts publics ou particuliers de documents.

Art. 9. — La Société se mettra en rapport avec les Sociétés scientifiques de la Savoie et des pays voisins. Elle établira avec ces Sociétés, s'il y a lieu, un échange de mémoires, de renseignements et de matériaux.

Art. 10. — Les propositions que des membres de la Société pourraient avoir à faire à l'assemblée générale sont communiquées au bureau quinze jours avant la séance.

Art. 11. — Les membres de la Société domiciliés dans la même province peuvent se constituer en comité provincial. Ils en donnent connaissance à la Société.

Ainsi résolu dans l'assemblée générale de la Société, à Chambéry, le 6 août 1856.

Signé à l'original : F.-M. Bebert, notaire, président provisoire, et F. Mugnier, avocat, secrétaire provisoire.

Pour copie conforme :

Le président définitif,
J. Dessaix.

Les secrétaires définitifs :
F.-M. Bebert, notaire.
C.-J. Saillet, prof. de litt. au Coll. national de Chambéry.

Le Bureau de la fondation était ainsi composé :

Président : M. Dessaix Joseph.
Vice-président : M. Guillermin Charles, avocat.
Sécrétaires : M. Saillet Claude-Joseph, professeur de littérature au Collège national de Chambéry.
M. Robert François-Marie, notaire.
Trésorier : M. Corcelet Pierre, trésorier de la Caisse d'épargne de Chambéry.

Membres adjoints au Bureau pour former la Commission de publication.

MM. Bottero Albert, imprimeur-typographe à Chambéry.
Leyat Louis-Marie, inspecteur des écoles primaires de la division administrative de Chambéry.
Rabut François, professeur d'histoire au Collège national de Chambéry.

Commission de recherches.

MM. Huguenin Joseph, employé aux douanes à Chambéry.
Billo Ignace, employé au ministère des travaux publics à Turin.
Lanfrey Pierre, auteur de *l'Eglise et les Philosophes au dix-huitième siècle*, à Paris.
Curt-Comte Eugène, avocat à Thonon.
Henry Victor, employé au Comptoir d'Escompte à Chambéry.

Commission d'antiquités.

MM. Dufour Pierre, architecte, agent voyer-chef à Chambéry.
Revel J.-L., architecte, professeur à l'Ecole des arts à Chambéry.
Rabut Laurent, peintre, professeur à l'Ecole des arts à Chambéry.
Vallet Jean, sculpteur à Chambéry.
Mugnier François, avocat, juge de mandement de Lanslebourg.

Les réunions ont lieu, actuellement, au Palais de Justice de Chambéry, de novembre à avril, le second dimanche de chaque mois ; en mai, juin et octobre, le second vendredi. — Il n'y a pas de réunion en juillet, août et septembre.

Les prêts de livres s'effectuent aux réunions.

Sommaire des principales études contenues dans les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

PREMIÈRE SÉRIE

I. F. Rabut. — Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de
1856. Chambéry (61 pages).
Ch. Guillermin. — Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude No rey à dame Louise-Éléonore de Latour, baronne de Warens (18 p.).
F. Rabut. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).
J. Dessaix. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédée d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. G. Mortillet. — Note sur la voie romaine qui traversait Passy en
1858. Faucigny (9 p.).
E. Combet. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. L. Sevez. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de
1859. Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).
A. Dufour. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du fouillé du diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. A. Dufour. — Documents inédits relatifs à la Savoie, franchises
1860. (112 p.).

V. J. Philippe. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires (289 p.).
1861. E.-J. Bebert. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au lycée de Chambéry.

VI. F. Rabut. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de l'Ordre
1862. de Saint François (133 p.).
L. Sevez. — Notes sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).
E. Burnier. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. A. Perrin. — Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-
1863. Léger, à Chambéry (211 p.).
M. Glover. – Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

VIII. A. Perrin. — Les Moines de la Bazoche (27 p.).

1864. L. Rabut. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.).
IX. A. Perrin. – Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).
X. E. Burnier. — Le château et le prieuré du Bourget (130 p.).
1866. L. Pillet. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).
XI. Dufour et Rabut. – Histoire de la commune de Flumet (164 p.).
1867. A. Albrier. — Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).
P. Naz. — Examen des franchises de Saint-Genix (55 p.).
XII. Dufour et Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de
1870. divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).
XIII. A. Perrin. – Le monnayage en Savoie sous les princes de cette
1872. Maison (174 p.).
F. Rabut. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).
XIV. Dufour et Rabut. -- Notes pour servir à l'histoire des compagnies
1873. de tir en Savoie (92 p.).
C. Blanchard. — Les juges seigneuriaux en Savoie au xviiie siècle (60 p.).
Dufour et Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).
J. Carret. — Explorations à la grotte de Challes (182 p.).
XV. Dufour et Rabut. – Louis de Nice, juif converti, filleul et médecin
1876. du duc Louis de Savoie et directeur des salines de Tarentaise (49 p.).
A. Dufour.--Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au xve siècle (42 p.).
P. Naz.— Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).
F. Rabut.— Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).
XVI. Dufour et Rabut. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers
1877. états : imprimeurs et libraires en Savoie (405 p.).
XVII. Dufour et Rabut. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers
1878. états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).
J. Carret. — Sur la cause du déplacement polaire (15 p.).
A. Albrier. — Les naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848.
XVIII. Dufour et Rabut. — Miolan, prison d'Etat (533 p.).
XIX L. Guilland. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).
1881. G. Vallier. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (46 p.).
XX. Dufour et Rabut. — Montmélian, place forte (269 p.).
1882. F. Mugnier. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).
XXI. J. Carret. — Etudes sur les Savoyards (109 p.).
1883. Dufour et Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, cloches (139 p.).
C. Gaillard. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p.).

M. Girod. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).
XXII. F. Mugnier. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine (58 p.).
1884. Dufour et Rabut. - Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : les armuriers, les fabricants de poudre à canon et les armes de diverses espèces (132 p.)
F. Croisollet. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).
M. Girod. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).
XXIII. F. Mugnier. – Saint François de Sales (165 p.).
1885. Dufour et Rabut. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).
XXIV. F. Mugnier. — Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Cathe-
1886. rine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).
XXV. Dufour, Rabut et M. Girod. — Répertoire de la première série des
1890. travaux de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE

XXVI. F. Mugnier. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).
1887. F. Rabut — Le séjour de Janus de Savoie en France (44 p.).
De Rochette (notices et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1834 (157 p.).
XXVII. L. Guilland et F. Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des
1888. Savoyards de divers états. — Les médecins (264 p.).
Hippolyte Tavernier. Taninge et ses environs (164 p.).
F. Mugnier. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).
XXVIII. Hippolyte Tavernier. – La Confrérie de Saint-Nicolas à Sa-
1889. moëns et à Taninge (80 p.).
Abbé J. Mailland. Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).
A. Dufour et F. Mugnier. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).
Eloi Seran.—Notes et documents sur le château d'Annecy (16 p.).
F. Mugnier. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVI[e] siècle (29 p.).
XXIX. H. Tavernier. — Mieussy ; mémoire descriptif et historique
1890. (120 p.).
F. Rabut. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).
F. Mugnier.— Les Savoyards en Angleterre au XIII[e] siècle (335 p).

XXX. 1891. F. Mugnier. — Titres et documents relatifs à l'ancien comté de Genevois (105 p.).
J. Létanche. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).
F. Rabut. — Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).
F. Mugnier. - Poésies chambériennes au xvie siècle (24 p.).
E. Serand. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).
F. Mugnier. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).
F. Mugnier. — Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genis, Seyssel et Chaumont (83 p.).

XXXI. 1892. H. Tavernier. — Histoire de Samoëns (293 p.).
F. Mugnier. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).
J. Guigues. — La basoche de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).
J. Létanche. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).

XXXII. 1893. F. Mugnier. — Les rois des métiers (23 p.).
J. Létanche. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).
M. Girod. — Les divinailles de Claude-Étienne Nouvellet (20 p.).
C. Duval. — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).

XXXIII. 1894 F. Mugnier. — Guy de Feysigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
Dufour et Mugnier. — Les verriers en Savoie (190 p.).

XXXIV. 1895. J. Létanche. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.).
Dufour et Mugnier. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer ; les merciers, les maîtres de poste (132 p.).
F. Mugnier. — Le Dict des jardiniers, farce morale du xvie siècle (76 p.).

XXXV. 1896. F. Mugnier. — Marc-Claude de Buttet, poète savoisien (230 p.).
F. Perpéchon. — L'Art d'amours de Jakes d'Amiens, poème-roman du xiiie siècle (96 p.).
F. Mugnier. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.).
F. Mugnier. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).

XXXVI. 1897. F. Mugnier. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. Duval. — La 19e demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).

XXXVII. 1898. F. Mugnier — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. Mugnier. — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.).

XXXVIII. 1899. Mugnier et Duval. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François Ier (42 p.).
F. Mugnier. — L'état civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
Max Bruchet. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.).
F. Mugnier. — Nouvelles lettres de Mme de Warens (144 p.).

XXXIX. 1900. Max Bruchet. — Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. Manecy. — L'Hymne triomphal de Cl.-Et. Nouvellet (38 p.).

XL. 1901. F. Mugnier. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
Tredicini de Saint-Séverin. —Les messageries de Savoie en 1789.
F. Mugnier. — La desconfiture de Charles le Téméraire (26 p.).
G. Pérouse. — Un compte de dépense d'Humbert de Savoie (52 p.).
J. Manecy. — Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyer (14 p.).
F. Mugnier. — Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).

XLI. 1902. F. Mugnier. — Histoire et correspondance du Premier Président Favre (537 p.).

XLII. 1903. F. Mugnier. — Histoire et correspondance de Favre (534 pages), publication faite d'après le manuscrit conservé aux archives d'Etat de Turin.

Le prix des volumes des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a été fixé actuellement à 20 francs pour la première série (quelques-uns sont presque complètement épuisés) et à 10 francs pour la seconde.

Une sensible réduction de prix est consentie aux Sociétaires, suivant le nombre de volumes demandé.—Adresser toutes les demandes à M. Schaudel.

Le retard apporté dans la publication du premier fascicule du tome XLIII aura nécessairement sa répercussion sur le second fascicule. Nous espérons toutefois qu'il pourra être distribué au commencement d'octobre. Il contiendra des mémoires de Messieurs Corcelle, Adolphe Descostes, Hollande, Létanche, A. Metzger, J.-R. Michel, Pérouse, Perpéchon, Raspillaire, Schaudel, etc.

Le premier fascicule du tome XLIV paraîtra exactement en janvier 1906 et contiendra la fin de la Correspondance d'Antoine Favre, mise au jour, d'après les manuscrits de M. François Mugnier, par les soins de M. Pérouse.

BUREAU ACTUEL

Chaque membre du bureau a des attributions nettement délimitées et c'est à lui qu'on est prié de s'adresser pour ce qui concerne la tâche spéciale qui lui est répartie.

Président : M. Michel Raymond-Jean, agrégé des lettres, professeur de littérature à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres et de première au Lycée de Chambéry (O. I.). — Hôtel d'Allinges, rue Juiverie.

Vice-Présidents : MM. Blanc Félix, président du tribunal civil de Saint-Julien. — Correspondance avec la Suisse. — Recherches dans les collections publiques et privées de la Suisse.

M. Descostes Adolphe, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. — Rue Métropole, à Chambéry. — Correspondance relative à l'examen et à la publication des manuscrits, travaux, mémoires, etc., adressés au siège social par les membres de la Société, etc. — Recherches dans les archives privées de la Savoie et de la Haute-Savoie.

M. Drivet Claudius, inspecteur honoraire des chemins de fer du Midi. — Rue Saint-Réal. — Questeur.

M. Metzger Albert, publiciste, 1, place Saint-Léger. — Recherches d'imprimés et manuscrits, cartes, estampes, etc., rares et curieux intéressant l'histoire de Savoie. — Dépouillement des catalogues. — Surveillance des ventes.

Trésorier : M. Perrot, huissier de la Banque de France, rue de la Gare, 16, à Chambéry.

Secrétaires : M. Corcelle Joseph, agrégé de l'Université, professeur d'histoire à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur et au Lycée de Chambéry (O. I.). — Route de Lyon. — Recherches dans les dépôts publics et privés de la Haute-Savoie et de l'Ain.

M. Pérouse Gabriel, docteur ès-lettres, archiviste départemental de la Savoie. — Recherches dans les archives départementales de la Savoie.

M. Perpéchon Félix. — Bibliothécaire de la ville, conservateur des archives municipales et du Musée archéologique de la ville de Chambéry (O. A.). — Renseignements bibliographiques aux sociétaircs. — Recherches dans les archives municipales.

M. Vermale, licencié en droit, avocat à la Cour d'appel. — Recherche de documents concernant la période révolutionnaire.

Bibliothécaire : M. Schaudel Louis, receveur principal des douanes (O. A.), place du Palais-de-Justice, Chambéry. — Direction de la bibliothèque et du musée de la Société. — Service du catalogue. — Envoi de nos publications à nos membres, aux Sociétés correspondantes, aux libraires correspondants. — Echange et vente de nos publications.

Nous désirons vivement avoir un ou plusieurs **correspondants** attitrés dans chacune des villes où se trouve un dépôt de documents un peu considérable,

concernant l'objet de nos études, notamment à Paris (Bibliothèque nationale. — Archives nationales, etc.). — Turin (Archives royales. — Bibliothèque de l'Université). — Genève. — Grenoble. — Lyon. — Marseille.

Une notable partie de l'activité savoyarde s'employant à l'étranger et dans les colonies, où nos nationaux savent fonder et faire prospérer d'importants établissements, l'expansion savoyarde à l'extérieur est une branche de notre histoire qui mérite d'appeler l'attention, de figurer dans nos annales et sur laquelle nous serons heureux d'obtenir des renseignements aussi précis et aussi circonstanciés que possible.

Mettant notre ambition à faire connaître et apprécier chaque jour davantage la Savoie, nous autorisons volontiers les journaux et revues à reproduire, en tout ou en partie, les études contenues dans nos volumes, à la condition expresse que la source sera nettement indiquée et que le nom de l'auteur du travail, ainsi que le titre de la Société seront exactement mentionnés.

Membres honoraires

au 31 décembre 1904.

MM.

Adriani, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
Aubertin Charles, conservateur du Musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).
Beauregard Alexandre, percepteur en retraite à Grésy-sur-Isère.
Bollati de Saint-Pierre (le baron), surintendant des Archives piémontaises, à Turin.
Carutti di Cantogno Dominique (le baron), sénateur du royaume, à Turin.
Delisle Léopold, membre de l'Institut, directeur-administrateur de la Bibliothèque nationale, etc., à Paris.
Deigerik, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.
Du Bois-Melly, publiciste à Genève.
Folliet André, sénateur de la Haute-Savoie.
Garnier Joseph, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Lefebvre du Grosriez Albéric, préfet de la Savoie.
Montet Albert (de), publiciste à Chardonne (Suisse).
Moreau Frédéric, à Saint-Quentin (Aisne).
Ritter Eugène, professeur à la Faculté des Lettres à Genève.
Saillet Claude-Joseph, professeur honoraire à Boëge.
Zeller Jean, recteur honoraire.

Membres effectifs

au 31 décembre 1904.

MM.

ALEXANDRY Humbert (le baron d'), à Bissy.
BAL Joseph, négociant à Chambéry.
BARUT Jean, propriétaire au Bourget-du-Lac.
BELLET (Mgr) Charles-Félix, protonotaire apostolique à Tain (Drôme).
BEAUREGARD Paul, ancien greffier du Tribunal d'Asti (Italie).
BEL Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.
BERTIN Arthur, architecte à Chambéry.
BLANC Félix, président du tribunal civil de Saint-Julien.
BLANCHARD Jean-Marie, inspecteur des forêts à Gex.
BOGET Auguste, géomètre à Chambéry.
BONNEVIE, receveur des finances à Domfront.
BOYER René, greffier en chef du Tribunal civil de Chambéry.
BRUCHET Max, archiviste de la Haute-Savoie à Annecy.
BRUN Auguste, ancien avoué à Chambéry.
BUTTET Marc (le baron de), au Bourget-du-Lac.
BUTTIN Charles, licencié en droit, notaire à Rumilly.
CARBON Césaire, capitaine en retraite à Amiens.
CARRET Jules, ancien député de la Savoie, docteur en médecine à Chambéry.
CARVALLO Louis, avoué à la Cour d'appel de Chambéry.
CHABERT Alfred, médecin militaire principal de 1re classe en retraite, à Chambéry.
CHABERTH Albert, à Chambéry, maire de Saint-Baldoph.
CHASTEL Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.
CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu à Chambéry.
COLLONGE Joseph, manufacturier à Saint-Etienne (Loire).
CORCELLE Joseph, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chambéry.

DARDEL Edouard, avocat à Chambéry.
DAVAT Adrien, propriétaire à Aix-les-Bains.
DÉROBERT Auguste, notaire à Rumilly.
DESCOSTES Adolphe, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.
DESCOSTES François, avocat à Chambéry, président de l'Académie de Savoie, ancien bâtonnier.
DOMENGE Joseph, vice-consul d'Espagne, à Chambéry.
DRIVET Claudius, inspecteur principal honoraire du chemin de fer du Midi, à Chambéry.
DUBOIN Eloi, conseiller à la Cour de Cassation à Paris.
DUBOULOZ Jacques, président du Tribunal civil de Thonon-les-Bains.
DUCLOZ François, imprimeur-éditeur à Moûtiers.
DUCRET François, ancien avoué à la Cour d'app. à Chambéry.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, à Paris.
DULLIN Ferdinand, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.
DUNOYER Antoine, propriétaire à Chambéry.
DUNOYER Camille, pharmacien à Rumilly.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avocat, à Chambéry.
DUVAL César, sénateur, conseiller général de la Hte-Savoie.
FENOUILLET, instituteur en retraite à Entreverne (Hte-Savoie).
FINET Auguste, avoué honoraire à Chambéry.
FOREST Charles, sénateur de la Savoie, à Chambéry.
GIRAUD Emilien, avocat à la Cour d'appel de Paris.
GOTTELAND Abel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Chambéry.
GROSBERT J.-M., avocat à Aix-les-Bains.
GUINARD, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur de l'Ecole, à Paris.
HOLLANDE Dieudonné, docteur ès sciences, professeur au Lycée, directeur de l'Ecole prépar. à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
JARRE Alexis, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
JARRE Antoine, propriétaire à Chambéry.

Lajoue Constant, avoué à Chambéry.

Lenoir Charles-Albert, greffier en chef du Tribunal de com merce de Chambéry.

Létanche Jean, juge de paix à Yenne.

Mailland Joseph (chanoine), docteur en théologie à Chambéry.

Manecy Jules, receveur des douanes à Bayonne.

Marchand François (l'abbé), à Bourg (Ain).

Marbschal Amédée, docteur en droit, avocat à Chambéry.

Masse Jules, avocat à Grenoble.

Ménard André, imprimeur à Chambéry.

Mercier Jules, avocat, conseiller général, député de la Haute-Savoie, à Thonon-les-Bains.

Metzger Albert, publiciste, Chambéry.

Mestrallet Camille, percepteur à Aix-les-Bains.

Michel Amédée, conseiller général, maire de Thônes.

Michel Raymond, agrégé des lettres, professeur au Lycée de Chambéry.

Miquet François, receveur des finances à Mauriac.

Mottet Joseph, maire d'Aix-les-Bains.

Mottet Léon, conseiller de préfecture à Grenoble.

Odru Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Passy Jean, directeur de l'école d'horlogerie à Thônes.

Périllat Emile-Maxime, administrateur des Grands Magasins du Bon-Marché, à Paris.

Pérouse Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie.

Perpéchon Félix, bibliothécaire de la ville de Chambéry.

Perrot Jacques, huissier à Chambéry.

Petit-Barat Pierre, notaire à Chambéry.

Piccard L.-E., aumônier du collège à Thonon-les-Bains.

Pierron Jean, receveur-économe à l'asile de Bassens.

Proust Pierre, notaire, député de la Savoie, conseiller général et maire d'Ugine.

Raspillaire Ernest, employé au P.-L.-M. à Chambéry.

Revil Joseph, pharmacien, président de la Société d'histoire naturelle à Chambéry.

Rey Pierre, manufacturier à la Rochette.

Rochat Félix, avoué à la Cour d'appel à Chambéry.

Roussy de Sales (le comte Eugène de), ancien officier d'artillerie, à Thorens-Sales.

Roux Joseph, chef de bataillon au 97e d'infanterie.

Royet Louis, greffier en chef du Tribunal de première instance à Narbonne.

Schaudel Louis, receveur principal des Douanes, à Chambéry.

Seyssel-Cressieu Marc (le comte de), au château de Musin, près Belley (Ain).

Tredicini de Saint-Séverin (le Mis), à Chambéry-le-Vieux.

Usannaz-Joris Marcel, avocat à Tunis.

Vallée Georges, député du Pas-de-Calais.

Vermale François, avocat, Chambéry.

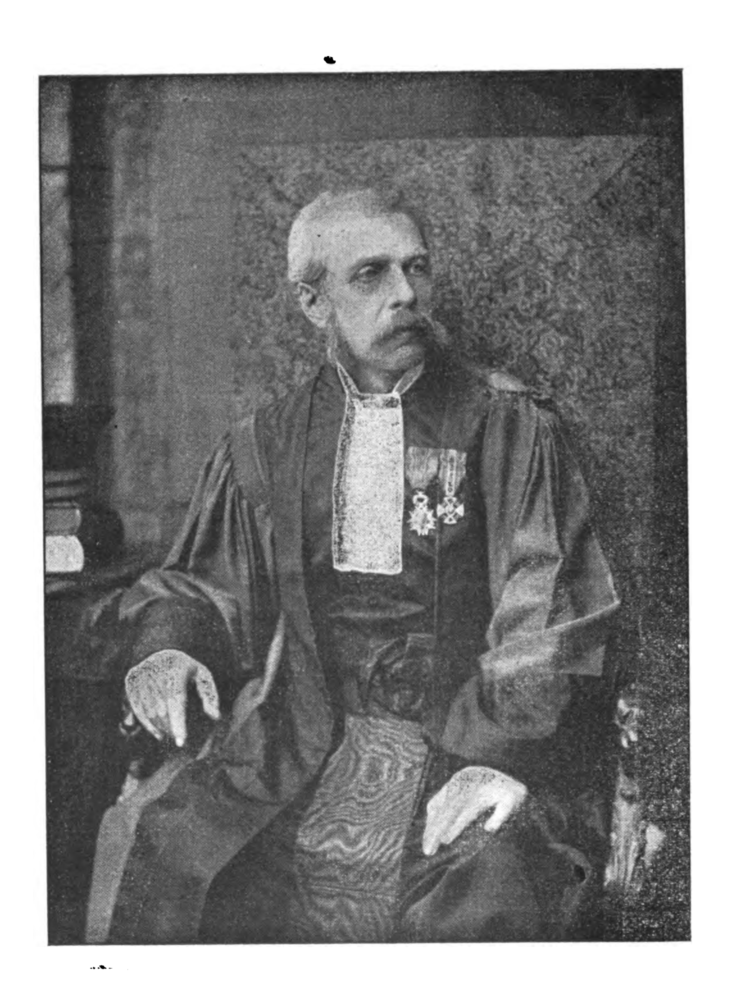
Sociétés correspondantes.

Agen. . . . . Société cent. d'agr., sciences et arts.
Aix (*B.-du-Rhône*) . Académie des Sciences.
Alexandrie (*Piémont*) Société d'histoire, art et archéologie.
Amiens. . . . . Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême. . . . . . Société archéologique de la Charente.
Annecy. . . . . Société florimontane.
— Académie salésienne.
Anvers. . . . . Académie de Belgique.
Auxerre . . . . Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon . . . . Académie de Vaucluse.
Bâle. . . . . Société d'histoire et d'antiquités.
Bar-le-Duc . . . . . Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Beaune. . . . . Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais. . . . . . . Société académique de l'Oise.
Belfort. . . . . . . Société belfortaise.
Besançon. . . . . . . Académie des sciences et arts.
— Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux . . . . . . Société d'archéologie.
Bourg . . . . Société d'émulation de l'Ain.
Brest. . . . . Société académique.
Bruxelles . . . . . . Académie royale.
— Société des Bollandistes.
Chalon-sur-Saône. . Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
Châteaudun . . . . . Société dunoise d'archéologie.
Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle.

Constantine	Société archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
Fribourg (Suisse) .	Société d'histoire.
Gap	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes	Società ligure di storia patria.
Genève	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Gratz (Styrie)	Comité historique.
Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
—	Comité de l'enseignement supérieur.
Havre (le)	Société havraise d'études diverses.
Kninu (Dalmatie).	Starohrvatska Prosvjeta.
Langres	Société historique et archéologique.
Lausanne	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille	Commission historique du département du Nord.
Limoges	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
—	Société littéraire.
Mans (le)	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille	Société de statistique.
Melun	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Montauban	Société d'histoire et d'archéologie.

Montbéliard	Société d'Emulation.
Montpellier	Académie des Sciences.
Montréal (Canada).	Numismatic an antiquarian Society.
Moulins	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie Stanislas.
Nantes	Société académique.
Narbonne	Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (Suisse)	Société de géographie.
Nice	Société des lettres, sciences et arts.
Nîmes	Académie du Gard.
Orléans	Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa	Institut canadien-français.
Paris	Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
—	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Musée Guimet.
—	Société d'anthropologie de Paris.
—	Société des antiquaires de France.
Pavie (Italie)	Società Pavese di storia patria.
Puy (le)	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet	Société archéologique.
Reims	Académie nationale de Reims.
Rennes	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Romans	Société d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, etc.
Rome	Bibliothèque Vaticane.
Rouen	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié	Société philomatique vosgienne.
Saint-Jean-de-Maur	Société d'histoire et d'archéologie.
St-Maurice (Suisse).	Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer	Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons	Société archéol., hist. et scientifique.

Saluces (Piémont).. Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
Stockolm....... Académie royale d'histoire.
Strasbourg ..... Société pour la conservation des monuments historiques.
— Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen-Clubs.
Torre Pellice .... Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains.. Académie chablaisienne.
Toulon........ Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse....... Société archéol. du Midi de la France.
Trèves .... Historisches Archiv. der Stadt Trier.
Troyes........ Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin .... Regia Accademia delle scienze.
— Regia Deputazione sovra gli studj di storia patria.
— Società di archeologia.
— Società storica-bibliografica subalpina.
Valence .... Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes........ Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rh.. Soc. des sciences et arts du Beaujolais.
Washington..... The Smithsonian Institution.
— Office biologique.
Zurich........ Société des antiquaires.



Notice nécrologique sur M. Mugnier

(1831-1904)

Jeudi matin (24 mars 1904), à 10 heures, ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Mugnier, président de chambre honoraire, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, vice-président du Bureau de bienfaisance.

Le deuil était conduit par M. Roux, commandant au 86e de ligne, gendre du défunt, et par ses deux beaux-frères.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pascaud, conseiller doyen à la cour d'appel ; Page, substitut de M. le procureur général ; le docteur Prallet ; Bel, avocat, conseiller général ; Descostes, président de l'Académie de Savoie ; A. Dunoyer, membre du Bureau de bienfaisance.

Dans le cortège, on remarquait toute la cour d'appel en robes rouges, M. le Premier Président et M. le Procureur général en tête ; M. le Préfet ; le Général ; le Recteur de l'académie ; les principaux chefs de services civils et militaires ; les membres du tribunal et du barreau, et de nombreuses personnalités chambériennes.

L'inhumation a eu lieu à Rumilly.

A la gare, M. Michel, au nom de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a, d'une voix émue, prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« En l'absence et sur la prière de M. Blanc, président du tribunal de Saint-Julien, vice-président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, je viens — comme le plus ancien des secrétaires — adresser à la dépouille mortelle de son président, M. Mugnier, le suprême adieu et l'hommage ému de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

« Il ne m'appartient pas d'esquisser ici la carrière du magistrat, d'évoquer la science du juriste, la foi et les espérances du chrétien.

« C'est l'érudit dont je veux maintenant rappeler les travaux et retracer les services.

« M. Mugnier appartenait à cette élite d'esprits infatigables qui se sont donnés pour mission d'évoquer les hommes et les choses d'autrefois. Par leur labeur, ceux qui nous ont précédés dans la carrière de la vie sortent de l'obscurité et du silence du tombeau. Ils nous apparaissent avec leurs traits essentiels et distinctifs. Ils nous disent leurs joies

et leurs tristesses, leurs espoirs et leurs efforts, les luttes qu'ils ont soutenues, la somme de progrès qu'ils ont réalisée.

« Cela n'est point une œuvre vaine. Au-dessus de l'existence éphémère des individus se déroule l'existence plus durable des sociétés. Un lien indissoluble, une solidarité sacrée unit ceux qui sont à ceux qui ne sont plus. Les générations qui nous ont précédés, par leurs travaux, par leurs souffrances et par leurs sacrifices ont été les lentes ouvrières de l'état politique et social dans lequel nous sommes appelés à évoluer. Il est bon, il est salutaire, il est juste que nous prêtions incessamment l'oreille pour écouter la voix de ceux qui reposent dans la paix, et que la vie reçoive la leçon de la mort.

« C'est pour un peuple ou pour une province un rigoureux devoir de ne pas laisser s'évanouir, s'éteindre, s'abolir la mémoire des âges écoulés. — Et pour quelle province cette obligation est-elle plus étroite que pour la nôtre, puisque, par la position géographique de notre pays, autant que par les vicissitudes des événements, l'histoire de Savoie se confond incessamment avec l'histoire générale, et que nos annales sont étroitement rattachées à celles de la France, de l'Italie et de la Suisse.

« Ces annales n'ont pas eu d'explorateur

plus actif que l'homme dont aujourd'hui nous déplorons la perte. Sa curiosité toujours en éveil, toujours en haleine, le conduisait à travers les périodes les plus distinctes et le mettait face à face avec les individualités les plus opposées. Il avait ce flair spécial du chercheur qui suit une piste et ne s'arrête que lorsqu'il a enfin trouvé, quelquefois enfoui sous la poussière séculaire des bibliothèques et des archives, plus souvent encore oublié dans quelque coin dédaigné du grenier d'une vieille maison, le document essentiel, la pièce caractéristique, dont un pressentiment lui avait fait soupçonner l'existence, et dont une série d'ingénieuses déductions lui a permis de découvrir le gîte.

« Ces vieux papiers, ces parchemins sur lesquels courent des signes à demi effacés, sont d'irrécusables, mais obscurs témoins.

« En dépit de leurs réticences et de leurs apparentes contradictions, il faut leur arracher leur secret. M. Mugnier avait su se rendre maître de ces sciences accessoires, grâce auxquelles seules l'investigation peut être fructueuse et sûre. Il avait acquis une connaissance exacte de la vieille langue française, de l'italien, du latin médiéval, des formes dialectales, des coutumiers, des formulaires, des inventaires. Personne plus que lui n'eut la connaissance directe des sources.

« C'est par là que son œuvre est assurée de durer. Son mérite réside dans le nombre prodigieux de documents inédits, de faits nouveaux qu'elle renferme. M. Mugnier a publié une véritable bibliothèque des antiquités savoisiennes. La matière littéraire y est représentée par ses études sur le théâtre en Savoie, sur le mariage de Lamartine, sur les poésies de Marc-Claude de Buttet, par son édition du Dict des Jardiniers, par son ouvrage capital sur Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens.

Dans son *Guy de Fésigny,* il a rappelé un dramatique épisode des colères et des représailles d'autrefois. Il a publié les lettres des princes de Savoie à la ville de Chambéry. Il a consacré aux évêques d'Annecy une magistrale galerie de portraits.

« La mort a glacé sa main au moment où il publiait la correspondance diplomatique et administrative d'Antoine Favre. Cet ouvrage, couronnement d'une existence de travail, contient des documents très précieux. Il est achevé. La Société d'histoire et d'archéologie se fera un pieux devoir d'en poursuivre et d'en achever la publication.

« M. Mugnier aimait passionnément l'étude. Il lui consacrait tout ce que ses fonctions lui permettaient de loisirs. Il s'était voué tout entier à la Société d'histoire et d'archéologie.

Il s'était en quelque sorte identifié avec elle. Elle saura lui garder un souvenir reconnaissant, et lui accorder une sorte de suprême satisfaction en s'inspirant de ses exemples, en continuant de défricher après lui le champ précieux d'où il a tiré une si riche et si ample moisson.

« Que la famille de notre regretté président accueille, dans son deuil, les condoléances très profondes de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. »

(*Patriote républicain*, 25 mars 1904.)

*
* *

LE PRÉSIDENT MUGNIER.

Avec M. François Mugnier vient de disparaître une des physionomies chambériennes les plus intéressantes et les plus respectées. Et c'est ainsi que s'échelonnent, à de trop courts intervalles, des pertes sensibles à notre chère Savoie et que l'élite des esprits distingués qui font l'honneur de nos Sociétés savantes s'émiette peu à peu. Il faut ajouter un nom à la liste déjà longue où sont inscrits les Dessaix, les Dufour, les Rabut, les Pillet, les Chapperon, les Ducis, les Bonjean et tant d'autres encore. Des vides se font qu'on ne saurait combler.

François Mugnier est né à Rumilly, le 26 avril 1831. Toute sa vie fut en quelque sorte

orientée vers le pays natal dont rien ne put le distraire ni le détacher, car rien de ce qui touchait la Savoie ne lui fut étranger ou indifférent. Après avoir débuté dans la magistrature, à Chambéry, même en 1857, il fut, après l'annexion, successivement nommé à Valence d'abord, puis à Embrun, à Die, à Vienne, à Annecy, à peu de distance en réalité des horizons familiers. Mais la dernière étape — la plus longue — était à franchir. Pendant quatre ans, ses fonctions le retinrent à Aix-en-Provence, jusqu'au moment où il put revenir définitivement à Chambéry, en 1878, comme conseiller à la Cour d'appel. C'est ici qu'il prit sa retraite, il y a deux ans ; c'est ici qu'il est mort le 22 mars courant.

Il ne nous appartient pas d'apprécier la science du jurisconsulte ni la compétence du magistrat. Il fut de ces hommes, à la conscience sereine, dont les jours s'écoulent paisiblement entre des devoirs scrupuleusement remplis et de studieux loisirs. On aimait à le rencontrer toujours en quête de quelque document inédit, toujours prêt à fouiller dans les archives publiques ou dans les dépôts particuliers, toujours occupé à la publication de quelque nouvel ouvrage. Sur son visage pâli par l'âge et par l'étude se reflétaient les nobles soucis qui agitaient son esprit et l'on devinait presque l'érudit, le sa-

vant, à son allure silencieuse et modeste. Une bibliothèque était pour lui un lieu de délices.

Après avoir été, en 1855, l'un des membres fondateurs de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, il en fut le président depuis 1882. Grâce à son activité, cette Société, à laquelle il donnait tout son cœur, prit un réel essor : le nombre des membres s'est accru, les ressources ont augmenté, sa bibliothèque est en pleine prospérité. Il voulait que la Société attirât à elle tous les hommes de bonne volonté, puisque les autres Sociétés de même genre, académies et autres, ne peuvent, en raison de leur prestige même, aller au-devant d'eux.

L'histoire et l'archéologie locales furent la constante préoccupation de sa vie. A ses yeux, il n'y avait pas de plus noble mission que de « conserver le souvenir des hommes et des choses qui ont honoré le pays où l'on a reçu le jour ». Aussi, sans jamais songer à faire œuvre d'art, il avait le scrupuleux entêtement de l'exactitude, la passion du document inédit. Pierre à pierre, comme l'ouvrier diligent qui apporte sa contribution au futur édifice, il amassait tous les matériaux concernant tel ou tel point de la Savoie. En effet, quels que soient l'étendue et le nombre de ses recherches, il ne quitte pas le

domaine où semblent rivés ses pas. Partout, dans toutes ses publications et jusque dans ses communications les plus brèves, partout revient le nom de Savoie. Ici, il est question de *Rumilly*, de *Tamié*, d'*Annecy*, de *Chambéry* ; ailleurs, du *Théâtre en Savoie*, des *Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle* ; ou bien encore du *Mariage de Lamartine à Chambéry*, de *saint François de Sales*, de *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*. Mugnier ne sort pas des limites qu'il s'est fixées : il pense sans cesse aux hommes et aux choses du pays qui l'a vu naître. Dans le cours de ses dernières années, il connut le charme d'une vieillesse uniquement consacrée à ses chères études.

En un temps où les « déracinés » abondent, Mugnier fut et resta Savoyard. En participant au mouvement intellectuel de sa province, il l'aima à sa façon, il l'aima sincèrement et profondément. C'est un noble et bel exemple.

A l'heure où paraîtront ces lignes, il reposera déjà, non loin d'ici, à Rumilly, sur les bords du Chéran impétueux, et la chanson du torrent qu'il entendit tout jeune bercera son dernier sommeil. Son vœu, le plus ardent peut-être, sera réalisé.

X... (Gabriel Grenier.)

(*Indicateur savoisien*, **26 mars au 2 avril 1904.**)

François Mugnier.

La Savoie, la Magistrature et les Sociétés savantes viennent de faire une perte cruelle en la personne de Monsieur François Mugnier, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry, vice-président du Bureau de bienfaisance, président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, décédé le 22 mars, à l'âge de 72 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

François, fils de Fabien Mugnier, appartenait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Rumilly ; il y était né en 1832. Après de brillantes études faites au collège de sa ville natale, il fut reçu docteur en droit à l'Université de Turin et entra dans la magistrature avant l'annexion. Il eut vite parcouru les premières étapes de la carrière ; le 25 août 1867, il était appelé à la direction de l'important Parquet de Vienne. Procureur de la République à Annecy le 1er octobre 1870, il était promu conseiller à la Cour d'Aix-en-Provence le 10 avril 1875, puis à celle de Chambéry le 15 juin 1878. Il en fut l'un des

magistrats les plus laborieux et les plus distingués jusqu'en 1902, époque à laquelle l'inexorable limite d'âge le condamna à la retraite avec le grade de président honoraire, d'autant mieux mérité qu'il en avait souvent, comme conseiller-doyen, rempli les fonctions, apportant à l'étude des dossiers sa science du droit, sa connaissance toute spéciale de la législation sarde, sa rare pénétration d'esprit, sa ténacité et son souci de sonder, jusque dans les moindres détails, les affaires qu'il avait à juger.

M. le Président Mugnier a été un magistrat de la vieille école, digne de figurer dans le Livre d'or d'une Cour qui continue les traditions du Sénat de Savoie par son amour de la justice et son indépendance ; mais un autre titre le recommande à la reconnaissance de la Savoie et le classera parmi les illustrations dont elle s'honore. François Mugnier fut, en effet, un patriote ardent. Il était de ceux qui, comme son ami le notaire Croisollet, avaient au suprême degré le culte du clocher : culte qui, hélas ! se perd de plus en plus et tend à disparaître dans l'uniformité ou la banalité universelle. Passionné pour les études d'histoire et d'archéologie et y apportant toutes les ardeurs d'une intelligence vive, chercheuse, fureteuse, affamée d'exactitude, toutes les ressources d'une éru-

dition peu commune et de connaissances générales fort étendues, notre éminent compatriote a été l'un de nos historiens les plus féconds. Président de la Société d'histoire et d'archéologie, il la personnifiait en quelque sorte, et les trente à quarante volumes de ses Mémoires, justement estimés dans le monde savant, sont en majeure partie sortis de sa plume. Ses travaux, dont l'énumération ne rentrerait pas dans une colonne de ce journal, se sont appliqués à mettre en lumière, par les documents originaux, avec la haute impartialité de l'historien et un amour de la vérité poussé jusqu'au scrupule, les hommes, les institutions et les événements qui ont joué un rôle dans notre histoire provinciale. Il n'est pas de travailleur s'occupant de recherches historiques qui n'ait à consulter la *Somme* du président Mugnier et qui n'en tire très grand profit. Au dehors, en France et à l'étranger, son nom est connu et il lui survivra. Fréquemment cité dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Correspondant* et les ouvrages des écrivains en vue, il restera inséparable de toute étude sérieuse et documentée relative à nos annales. Pour ne citer que les plus remarquables parmi ses œuvres, il suffira d'indiquer : *Saint François de Sales, docteur en droit et avocat*; *les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme*; le *Théâtre en Savoie*

du XIVe *siècle à nos jours; Mme de Warens et Jean-Jacques Rousseau* (chez Calmann Lévy, 1891); *Guy de Feysigny et Jacques de Montmayeur; Marc-Claude de Buttet, poète savoisien; Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry* (chez Champion), et, en dernier lieu, le chant du cygne, *la Correspondance inédite du Président Favre...*

Homme d'intérieur, affable et bienveillant dans la vie privée, M. François Mugnier était adoré des siens, qui pleurent en lui le meilleur des époux et des pères. Ce bénédictin de nos archives s'est éteint doucement, muni des consolations suprêmes de la religion, dans laquelle il a voulu mourir. Sa dernière pensée de ce monde a été pour sa fille bien-aimée, son avocate auprès de Dieu, la petite religieuse que demain la proscription chassera de son cloître; et son dernier vœu sera exaucé, puisque la dépouille de ce grand Rumillien va reposer en terre rumillienne, aux bords du Chéran, dans le tombeau de famille dont il a confié la garde à ses compatriotes, poussant jusqu'au-delà de la tombe le respect des ancêtres et laissant aux pauvres de sa ville natale le devoir de bénir sa mémoire et de prier pour lui...

Fr. DESCOSTES.

⁂

Les obsèques de M. le Président Mugnier ont eu lieu jeudi. Sur la place Saint-Léger, un piquet du 97e de ligne, commandé par un lieutenant, a rendu les honneurs au passage du convoi, qui s'est dirigé de la maison mortuaire à la cathédrale, où une messe solennelle a été célébrée et l'absoute donnée par M. le chanoine Marin, entouré d'un nombreux clergé.

La Cour d'appel, ayant à sa tête M. le Premier Président Barciet de Labusquette et M. le Procureur général Gensoul, assistait en robes rouges à la cérémonie. Le deuil était conduit par M. le commandant Roux, chef de bataillon au 86e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, et par MM. Girod, gendre et beaux-frères du regretté défunt. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Pascaud, conseiller doyen ; Page, substitut du procureur général ; le docteur Prallet ; Me Bel, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats ; Me François Descostes, président de l'Académie de Savoie, et M. Dunoyer, membre du Bureau de bienfaisance.

Dans l'imposant cortège figuraient M. le général de division Borson, M. le général de France, M. le Préfet de la Savoie, Me Coppier, bâtonnier, MMes de Fernex, Rosset, et la plupart des membres du barreau, de la corporation des avoués, du personnel universitaire,

des diverses administrations et toute l'élite de la population chambérienne.

A la gare, où le cercueil a été transporté pour être dirigé sur Rumilly, un éloquent discours, qui a produit une vive émotion dans l'assistance, a été prononcé par M. Michel, professeur de rhétorique au lycée de Chambéry, au nom de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Le distingué maître a rendu un magnifique hommage au grand patriote et à l'historien éminent que fut M. François Mugnier.

A L'ACADÉMIE DE SAVOIE

Le soir, à quatre heures, à l'ouverture de la séance ordinaire de l'Académie de Savoie, Me François Descostes, président, a associé cette Compagnie au deuil qui vient d'enlever à la Savoie un de ses plus illustres enfants. Il a salué le savant magistrat, l'ardent patriote, le travailleur infatigable, et a loué cette vie tout entière consacrée à la glorification de notre petite patrie et à la divulgation de ses annales. « Me François Mugnier, a-t-il ajouté, a été l'un des fondateurs et le président perpétuel d'une Société savante qui se personnifiait en lui et qui, sœur cadette de la nôtre, poursuit le même but et puise comme elle l'inspiration de ses travaux dans un patriotisme clairvoyant, élevé et désintéressé.

Il comptait parmi les membres de notre Compagnie de nombreux amis et admirateurs de son talent, de son érudition, de ses services et de sa féconde activité. Son œuvre lui survit. La Savoie reconnaissante gardera pieusement sa mémoire et sa ville natale saura sans doute l'honorer par un de ces témoignages dont Me Croisollet, l'historien de Rumilly, a reçu la délicate expression de la part de ses compatriotes. Quant à nous, suivons ses exemples, travaillons sans perdre une heure, saisissons l'outil que la mort vient de briser entre ses mains et faisons en sorte que le goût des études historiques survive chez nous au vaillant pionnier de nos annales en qui il s'est incarné durant plus d'un demi-siècle ! ».

*
* *

Rumilly a tenu à rendre dignement les honneurs à son regretté compatriote. Une foule considérable a accompagné de la gare au cimetière la dépouille mortelle de M. Mugnier. On remarquait dans le cortège la municipalité, une délégation d'officiers de la garnison, la Société mutuelle de prévoyance, les notabilités, les maires des communes voisines et une bonne partie de la population.

Le *Journal du Commerce* prie Mme Mugnier et sa famille d'agréer ses vives et sincères condoléances.

(Rumilly. — *Journal du Commerce*, 2 avril 1904.)

NOTICE

rédigée par M. Marie-Girod et insérée au tome XXV de nos Mémoires (1890).

Mugnier (François), né à Rumilly, le 26 avril 1831, a fait au collège de cette ville ses études classiques, sauf la seconde année de philosophie au collège national de Chambéry. Docteur en droit civil et canon de l'Université de Turin le 18 juillet 1854, il est entré dans la magistrature savoisienne en janvier 1856, en qualité de juge au Mandement de Lanslebourg. Il a été successivement juge-adjoint au Tribunal civil de Chambéry en 1857, et substitut du procureur du roi au même Tribunal, le 1er mai 1860. Le 14 août suivant, après l'annexion de la Savoie à la France, il a été nommé substitut à Valence (Drôme), puis procureur impérial en 1863 à Embrun, en 1866 à Die, en 1867 à Vienne; procureur de la République le 1er octobre 1870 à Annecy; substitut du procureur général à Aix en 1874; conseiller à la même Cour en août 1875; enfin, en juin 1878, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry. Il est chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre de la Couronne

d'Italie, officier d'Académie. M. Mugnier, qui fut l'un des membres fondateurs de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie en 1855, a été l'un de ses secrétaires de 1857 à 1861, et il est son président depuis le 22 février 1882. Il est membre effectif de la Société d'histoire et d'archéologie; de la Société florimontane; associé correspondant de la R. Deputazione di Storia patria de Turin; membre honoraire de l'Académie chablaisienne et de la Société d'histoire de Genève; vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry; correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Il a publié dans le Bulletin des séances de très nombreuses communications, et, dans les Mémoires :

Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690, 72 p.;

Documents et notes sur l'abbaye de Talloires, 22 p.;

Une charte inédite d'Amédée IV (1234), 16 p.;

Le Prieuré de Peillonnex en Faucigny, 68 p.;

Le Mariage d'Alphonse de Lamartine à Chambéry, 44 p.;

Saint François de Sales avocat, sénateur, sa correspondance inédite, 164 p.;

Histoire documentaire des abbayes de Sainte-Catherine et de Bonlieu, 328 p.;

Le Théâtre en Savoie, 304 p.;

Relation de voyages à Fez, au Brésil et à la Plata, de Joseph de Rochette, 166 p. ;
Lettres des princes de la Maison de Savoie à la Ville de Chambéry (1393-1528), 76 p. ;
Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats à la nomination du Souverain au XVIe siècle, 32 p. ;
Généalogie de la famille Maillard, 128 p. ;
Les Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle, 335 p. ;
Chronologies pour les études historiques en Savoie, 120 p. ;
Trousseaux de mariés en Savoie (XVIe et XVIIe siècles), 20 p. ;
L'Abbaye de Tamié en 1707, 16 p. ;
Petites Annales d'Annecy, 64 p. ;
Un capitaine recruteur au XVIIe siècle, 32 p. ;
L'hôpital d'Hermance (1542-1733), 24 p. ;
La succession du cardinal de Granvelle devant le Sénat de Savoie, 16 p. :
Circulaire de Ferdinand, roi de Hongrie, à la ville de Chambéry, 4 p. ;
Les évêques de Genève-Annecy depuis la Réforme (1535-1870), 345 p. ;
Corps des fondations pieuses en faveur de l'église et de l'hôpital de Rumilly, 144 p. ;
Madame de Warens et J.-J. Rousseau, 444 p. ;
Titres et documents relatifs à l'ancien comté de Genevois, 105 p. ;
Poésies chambériennes au XVIe siècle, 24 p. ;
La Collégiale d'Aix-les-Bains, 60 p. ;
Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genix ;
Seyssel et Chaumont, 83 p. ;

Une poésie en patois savoyard de 1564, 32 p.;
Les rois des métiers, 23 p.;
Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur, 190 p.;
Les verriers en Savoie, 190 p.;
Les ouvriers sur le cuir, sur le fer, les merciers, les maîtres de poste, 132 p.;
Le Dict des Jardiniers, farce morale du XVIe siècle, 76 p.;
Marc-Claude de Buttet, poète savoisien, 230 p.;
Lettres aux comtes de Savoie, 96 p.;
La Mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline, 37 p.;
Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry, 509 p.;
Le Club des Jacobins de Thonon, 242 p.;
Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François Ier, 42 p.;
L'état civil de Rumilly avant 1793, et d'Annecy avant 1630, 276 p.;
Nouvelles lettres de Mme de Warens, 144 p.;
Antoine Govéan, professeur de droit, 78 p.;
La desconfiture de Charles le Téméraire, 26 p.;
Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546, 141 p.;
Histoire et correspondance du Premier Président Favre, 537 p. (Suite en cours de publication).

La dernière partie de la correspondance du président Favre paraîtra dans le tome XLIV, dont elle formera le premier fascicule. — Une fois l'ouvrage complet, il sera mis en vente, dans les bureaux de la Société, au prix de 50 francs les trois volumes.



MÉLANGES

François MUGNIER

ANTOINE FAVRE

Président de Genevois

Premier Président du Sénat de Savoie

1557 - 1624

SECONDE PARTIE

CORRESPONDANCE DU PRÉSIDENT FAVRE

(Tome IIe)

Indication des abréviations.

Archives d'Etat à Turin : (Arch. Turin).
Archives politiques de Genève : (Arch. Genève).
Archives de M. de Foras à Thuiset : (Arch. de Foras).
Archives mun^{les} de Chambéry : (Arch. Chambéry).
— — d'Annecy : (Arch. Annecy).
Archives du Sénat de Savoie : (Arch. Sénat S.).
Jules Vuy, *La Philothée de S. François de Sales :* (Vuy, t. II).
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : (Soc. S. H. A.).
Mugnier, *Histoire du Président Favre :(Hist. Favre* et *S. S. H. A.*, t. XLI).
Mugnier, *Correspondance du P^{t} Favre*, tome Ier : *(Corresp. Favre,* p. ...).

CORRESPONDANCE

TOME SECOND

3 mai 1611 à mars-avril 1624.

Toutes les pièces contenues dans ce volume sont inédites, sauf un très petit nombre ; toutes celles dont l'origine n'est pas indiquée proviennent des archives de Cour à Turin.

Nous avons soigneusement collationné la grande majorité de tous ces documents. Leur abondance nous a contraint de supprimer les formules de respect ou de salutation, souvent fort longues, et d'analyser brièvement ou d'indiquer simplement les dépêches peu importantes ou sans intérêt.

On a pu, au tome Ier, regretter le grand nombre de lettres latines que nous y avons insérées, malgré leur traduction ou leur analyse en français : il n'y en aura aucune, si ce n'est une courte traduction, dans ce second volume.

On peut diviser en quatre grandes périodes la correspondance du Président Favre de ce second volume. Dans la première, de mai 1611 à juillet 1616, le gouvernement politique en Savoie est exercé par Sigismond d'Est, marquis de Lans, neveu de Charles-Emmanuel Ier. Favre n'a plus

guère à s'occuper que des affaires judiciaires. Il s'efforce d'améliorer l'administration de la justice par « l''abbréviation des procès » et de maintenir même les plus grands seigneurs sous l'autorité de la loi. Il est consulté par le duc et choisi par lui pour soutenir ses droits à la succession de Montferrat *(Hist. de Favre,* pages 392 et suiv.). Dans la seconde période, 1616, le duc de Genevois-Nemours Henri de Savoie, irrité de ce que Charles-Emmanuel l'a leurré en lui promettant de lui donner en mariage une des princesses ses filles, s'unit aux Espagnols. Il essaye de se rendre indépendant du duc de Savoie et même de la province toute entière. Le prince de Piémont, Victor-Amé, vient en Savoie pour commander les troupes opposées à M. de Nemours. Il est accompagné du marquis de Lans et le président Favre a la charge accablante d'intendant général de l'armée, non seulement pour les troupes qui doivent rester en Savoie, mais encore pour celles qui doivent passer en Piémont pour y combattre les Espagnols.

En 1617, la paix avec M. de Nemours est faite et M. de Lans a repris ses fonctions. Favre revient plus exclusivement aux affaires judiciaires et à ses travaux juridiques. En même temps, il met la dernière main à ses *Consultations* en faveur du duc de Savoie pour le marquisat de Montferrat : le duc fait imprimer et traduire en français et en italien la préface « Aux princes chrétiens ».

A l'automne de 1618, avec son ami l'évêque de

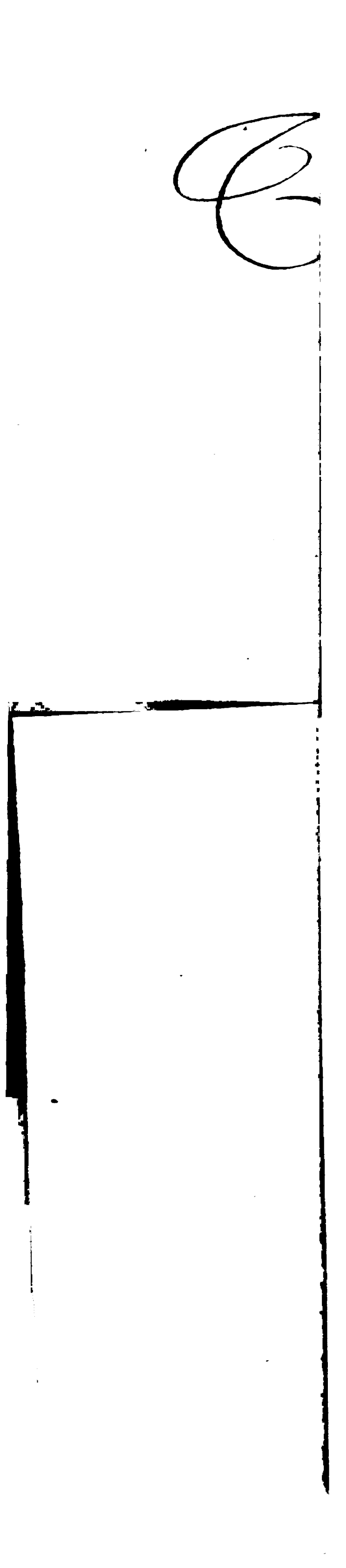
Genève, Favre accompagne à Paris le cardinal Maurice de Savoie. Ils prennent une part heureuse aux négociations pour le mariage du prince de Piémont, Victor-Amé, avec la princesse Chrestienne, sœur de Louis XIII. Favre va au Parlement de Paris, suit à Tours la cour de France et Victor-Amé (*Hist. de Favre,* p. 443 et suiv.). En 1619, un peu enivré des honneurs qu'il a reçus en France, le Premier Président reprend la rédaction de ses *Rationalia ad Pandectas,* et malgré « le mal de sa jambe » il préside sans relâche les audiences du Sénat. Ses fils sont placés honorablement. Il pourrait goûter quelque repos, mais de cruels chagrins viennent l'accabler. A la fin de 1622, François de Sales, qui était allé chercher la mort dans son voyage à Avignon, s'éteint à Lyon. Philiberte Martin de la Pérouse, la seconde femme de Favre, meurt à Chambéry un an après, et Favre, quarante jours plus tard seulement, la suit au tombeau.

260. Favre à Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie.

De Chambery ce 3 may 1611.

Monseigneur. Estant ces jours passés en ceste ville le sr de Rovenod qui a jusqu'icy exercé la lieutenance de la Judicature maje des Baillages de Ternier et Gaillard, et m'ayant fait entendre qu'il desiroit aller par devers V. A. S. pour faire quelque poursuite de l'estat de juge maje des dits baillages (1), je ne voulus le luy permettre parce qu'il me sembloit que le service de V. A. S. ne le comportoit pas en ce tems auquel ie voyoy sa presence fort necessaire pour la conduitte des affaires en sa province, lesquels il manie avec beaucoup de prudence et de fidelité, et encores avec la dexterité telle qu'ell'est requise pour vivre auprès de voisins si fascheux et chatouilleux comme sont les siens. C'est ce qui m'oblige de faire ceste a V. A. S. a fin qu'en luy representant les merites du personage, ie la supplie encores comme ie fay tres humblement d'avoir aggreable la poursuite qu'il fait du dit estat, auquel il fut jà l'an passé nommé à V. A. S. par le Senat comme en estant tres digne, et de ne souffrir que son absence le rende moins recommandable que s'il faisoit la poursuite en personne, puisque ce n'est que la necessité du service

(1) Le juge-maje était alors J.-B. de Valence qui, en 1598, avait réclamé l'aide de Favre pour devenir collatéral au Conseil de Genevois ; — il ne devint sénateur *effectif* et ne quitta Saint-Julien pour Chambéry qu'en 1630. Il eut de longs procès avec le P. P. Favre pour la seigneurie de Gruffy.



qui le retient par deçà et le commandement duquel j'ay usé en son endroit avant que Monsieur le Marquis de Lans fust arrivé. La seule consideration du mesme service m'oblige de faire cest office pour luy, etc.

A. Favre.

261. François de Sales au Président Favre (1).

Annecy ce 4 mai 1611.

Monsieur mon frère, voilà dans cette lettre que j'adresse à Messieurs du Senat la promesse que je leur fais du saint service qu'ils ont desiré de moi (2). M. de Monthouz (3) m'a prié de la lui envoyer afin qu'il la rende, puisqu'il a eu charge de me donner la demande. Mais vous en ferez à votre gré car a cette intention je vous confie le tout, vous étant déjà tout confié moi-même, comme Dieu et les hommes savent. J'ecris simplement que oui et n'ai pas eu le courage, ou pour mieux dire le merite d'entreprendre de contrepointer les belles pointes de la lettre que j'ai reçue en leur nom. S'il vous plait d'enrichir mon offrande de compliments, vous le pourrez faire en assseurance, car vous ne devancerez point mon affection par tous les ornements avec lesquels vous l'exprimerez. Je pars à Gex avec le congé de Monsieur le marquis, et suis sans fin ni reserve votre tres humble frere et serviteur [Fr. e. de Genève].

On trouve encore dans Migne, VI, col. 953, un billet de l'évêque, du 19 mars 1611, par lequel il recommande au P. Président « des gens d'Etrambières » pour que le Sénat les protège contre leurs voisins *(les Genevois)*.

(1) *Œuvres complètes de Saint François de Sales*, VI, col. 954.

(2) La prédication du Carême de 1612 devant le Sénat.

(3) Claude-Louis Guillet, sieur de Monthoux, installé sénateur le 26 juin 1610.

262. Favre au duc de Savoie (Bibl. de S. M. à Turin).

De Chambery ce 6 may 1611.

Monseigneur. Il pleut a V. A. S[me] me commander lors qu'ell'estoit le plus importunée pour les contentions d'entre le s[r] Baron de Chivron et le s[r] de Pressy (1) a cause de leur precedence en l'Estat de Chevalier du Senat, de treuver quelque expédient s'il estoit possible pour accomoder ce different. A quoy i'ay pensé dez lors et non seulement moy, mais tout le Senat encores. Le quel en fin n'ayant peu disposer les parties a aucun traité amjable, a esté contraint d'en juger, mais avec un tel et si juste temperament, que les deux parties avoient toute juste occasion de s'en contenter, si elles mesmes en vouloient juger sans passion. Toutefois elles s'en plaignent toutes deux pour n'avoir heu ny l'un ny l'autre tout ce qu'ils desirojent. Et comme ie prevoy que V. A. S. en sera de plus fort encor importunée, j'ai pensé que le meilleur remede qu'on pourroit y apporter seroit de disposer le s[r] de Pressy si faire se pouvoit de quitter son estat, en faveur de quelqu'un qui fust aggréable a V. A. S. et le quel ne peust ny ne voulust la disputer contre le s[r] de Chivron. Et ayant jeté l'œil sur tous les gentilshommes de cet Estat, qui pourroient estre bons pour cela, j'ay estimé que le S[r] de Thorens frere de Monsieur l'Evesque de Geneve seroit bien à propos, tant pour ses belles qualités qu'il ha, que pour estre le frere d'un si digne Evesque, le quel je scay que V. A. S. ayme et prise tant. Mais ie n'ay pas voulu me laisser entendre au s[r] de Pressy jusques a ce que je sçache si

(1) Hector de Villette de Chevron et Claude-François Pobel de Pressy, qui avait été ambassadeur du duc en Suisse.

V. A. S. aura la proposition pour aggreable. De quoi j'ose la supplier tres humblement, et de croire que les obligations, les quelles j'ay aux merites et à l'amitié de monsieur l'Evesque de Geneve, ne me portent point a luy proposer cet expedient, ains seulement le devoir que j'ay de penser a tout ce que je juge estre du service de V. A. S. et de l'honneur de son Senat. J'attendray donques ce qu'il luy plaira me commander, pour y obejr avec la mesme promptitude d'affection de la quelle, appres luy avoir tres humblement baisé les mains, je me dis et diray eternellement, etc. A. FAVRE (1).

263. Favre au même.

De Chambery ce 7 may 1611.

Monseigneur, S'en retournant le s[r] Delallée par devers V. A. S. pour luy rendre compte de sa commission et pour luy porter les lettres de S. E., j'ay pensé estre de mon devoir de luy tesmoigner par ceste le grand contentement et soulagement que reçoit tout cet Estat de l'heureuse arrivée de Monsieur le Marquis et de son bon et sage gouvernement, duquel nous ressentons desia les effets en diverses occurrences, lesquelles V. A. S. pourra entendre plus particulierement par ce porteur. Lequel combien qu'en son particulier il n'ait besoin de mon intercession pour tesmoigner a V. A. S. ce qui est de son affection et fidelité au service, neantmoins, comme j'ay esté celuy là qui l'ay premierement employé, ie suis obligé d'asseurer V. A. S. qu'il la servira tres bien

(1) Copie due à l'obligeance de M. le baron Domenico Carutti di Cantogno, sénateur du royaume d'Italie, bibliothécaire du roi à Turin.

quand elle luy fera la grace de luy commander (1). De quoy j'ose encores la supplier tres humblement et de me continuer l'honneur de ses bonnes graces, etc.

A. Favre.

264. Favre au même.

De Chambery ce 10 juin 1611.

Monseigneur, Estant ces jours passés allé a Necy pour faire une mienne fille religieuse (2), j'y ay receu un pacquet du s[r] Baron de Villars, baillif de Gex, pour le faire tenir seurement a V. A. S. comme pour chose laquelle il me dit importer beaucoup a son service. C'est ce que ie fay par ceste premiere commodité, puis qu'en ce tems, auquel les affaires se vont graces a Dieu accomodant, il ne me reste point d'autre subiet de l'importuner par mes lettres ny de la ressouvenir de moy, sinon en continuant de la bien servir de tout mon pouvoir avec la mesme fidelité et affection de laquelle ie scay que ie doy le faire, mesmes en la charge principale qu'il luy a pleu me confier du maniement de la Justice, pour le bien de laquelle je desirerois fort qu'il pleust a V. A. S. me faire ceste grace de voir les memoires que j'avois dressé et adressé a Monsieur le Grand Chancelier (3) et les appreuver si elle juge que ce soit chose a propos pour l'abbreviation des procès, comme ie l'estime

(1) Voir la note de la lettre de M. de Lallée du 31 mars 1611, au tome I[er] de la *Correspondance de Favre*.

(2) Sa fille Jacqueline qui prenait le voile de Visitandine. Favre était allé à Annecy avec son fils René, le sénateur. Parti le 3 juin, on le voit de retour à l'audience du Sénat le 10.

(3) François Provana, comte de Collegno.

en ma conscience. Car ie scay que c'est une des belles et saintes intentions de V. A. S. A. FAVRE.

265. Favre au Conseil de Genève. (Arch. de Genève, P. H. nº 2431).

Chambéry XI juin 1611.

Messieurs, a mon arrivée en ceste ville qui fut hyer tant seulement, j'ay receu par les mains du Sr L'Archevesque (1) la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, et ay entendu plus particulièrement les poinctz qui m'ont esté discourus par led. Sr l'Archevesque, sur lesquelz j'ay treuvé que Monsieur le marquis de Lans avoit jà respondu par l'advis de Messieurs du Conseil d'Estat, du Sénat et de la Chambre lesquelz il avoit à ces fins fait assembler avant mon arrivée. Et comme S. E. m'a fait l'honneur de me communiquer les responces qu'ell'a faites, je treuve qu'elles sont conformes à ce que je vous ay jà escrit cydevant sur semblables articles, et par l'advis des mesmes Seigneurs desquelz mond. Sr le Marquis a prins conseil, et qui, pour avoir de plus longue main manié les affaires de cet Estat, sont mieux informés que moy de ce qui s'est passé par cy devant mesmes pour regard de l'interprétation et observation du traité de St Jullin. Croyez, Messieurs, qu'à moy ne tiendra jamais que led. traité ne soit entièrement et religieusement observé, et que j'y tiendray la main autant qu'il me sera possible, comme aussy à faire que les violences desquelles vous vous pleignez soient chastiés ainsy que la raison veut et le service de S. A. de laquelle ie scay telle estre la volonté. A. FAVRE.

(1) Nom de famille existant encore à Genève.

266. Favre au même Conseil. (Arch. G., P. H. 2431.)

Chambéry ce 15 juin 1611.

Messieurs, vous scaurez du S^r^ L'Archevesque, présent porteur, tout ce qui s'est fait, et s'est peu faire en sa négotiation, et les raisons qui luy ont esté représentées pour lesquelles Son Excellence n'a rien voulu changer des résolutions qu'ell'avoit prises, et des responces par elle faites sur les articles qui luy ont esté proposés de vostre part, jusques à ce qu'ell'ayt heu autre advis et commandement de S. A. Mais comme pour les choses qui concernent la jurisdiction du Sénat, Sad. Excellence s'est remise à ce que le Sénat en feroit, je puis vous prometre que des cas dont principalement vous vous pleignez, et des excès commis sur les vostres, la justice s'en fera telle qu'il appertient, et que le S^r^ procureur général tiendra la main telle qu'il doit, à ce que les exécutions s'en facent promptement et sans connivence par les officiers et Magistratz des lieux, ausquelz à ces fins en sera escrit et de bon encre. Qu'est tout ce que je puis vous dire sur ce sujet, outre ce que je vous ay jà escrit par la mienne précédente en responce de la vostre. A tant je saluë bien affectueusement voz bonnes grâces...

A. Favre.

267. Le 16 juin, le P^t^ *Favre* recommande au duc M. de Montfleury, gentilhomme qui a servi sous le comte de Saint-Maurice (M. de Chabo de Jacob) et qui voudrait reprendre du service.

268. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 29 juin 1611.

Monseigneur. Il y a maintenant un an que mon

frère et mon fils le senateur eurent l'honneur de baiser les mains a V. A. S. et la remercier en mon nom de la grace qu'elle m'avoit faite de m'appeller a cet estat de premier President. Je louë Dieu que des lors ie me suis comporté en telle sorte par toutes les preuves que j'ay peu rendre de ma fidelité a son service, qu'il me semble pouvoir avec quelque raison oser esperer de sa bonté qu'elle n'ha pas moins de favorable inclination en mon endroit a present, qu'alors. Et neantmoins ie me treuve des quelques mois en tel estat pour les attaques qui me sont faites de toutes parts, qu'a peine pourrois ie estre plus maltraité de plusieurs y en a, quand ils auroient sceu de la propre bouche de V. A. S. que ie fusse descheu de ses graces.

Je suis allé retenu d'en importuner V. A. S. tant pour ne l'ennuyer parmy tant d'autres peines que luy ont causé les affaires du monde, qu'aussy parce que ie scay bien que comme chrestien ie doy pardonner toutes les offences qui me sont faites en particulier, et comme President ie doy les mespriser. Mais voyant que ma patience ne sert plus qu'a augmenter l'audace de ces gens au mespris trop grand non seulement du rang qu'il plait a V. A. S. que ie tienne entre ses principaux ministres, mais encor de la dignité de son Senat et des authorités mesmes de V. A. S., j'ay pensé que mon devoir m'obligeoit de luy en faire entendre quelque chose, non tant pour me pleindre, que pour scavoir en quelle sorte il luy plait que ie me comporte. Je ne veux pas entreprendre de faire un long recit de ceux qui m'ont offencé sans que ie leur en aye oncques donné autre subjet que pour n'avoir voulu faire la justice et gouverné cet Estat a leur mode. V. A. S. en a veu desia quelques uns et le tems luy fera quelque jour cognoistre

les autres. Je luy diray seulement ce qu'a fait tout freschement le s[r] de Mont-Saint-Jean le plus hardy Rodomont de tous ceux qui se sont jusqu'icy bandés contre moy.

Il m'est advenu des quelques jours en ça de prononcer en pleine audience deux arrests contre luy. L'un au prouffit du seig. comte de Montmayeur, l'autre pour le s[r] comte de la Forest. Luy s'en tenant offencé, comme si j'avoy fait les arrests moy seul contre l'advis du Sénat, ainsy que luy mesme a osé dire au s[r] senateur de Lescheraine, il me vint treuver chez moy du mesme jour de la prononciation du dernier arrest pour m'en demander fort arrogamment les raisons. Je voulus luy donner cette satisfaction, le plus courtoisement qu'il me fut possible, bien que ie ne fusse tenu de luy dire autre sinon que le Sénat avoit fait justice. Mais en lieu de s'accoiser, il alloit piquant tant plus jusques a ce qu'appres plusieurs propos malseants, lesquels je pardonay a la chaleur de sa cholere, il me reprocha que j'etois ennemy de la noblesse ; comme si les dits seigneurs comtes de Monmayeur et De la Forest n'estoient de la noblesse autant que luy.

C'est le jargon ordinaire de luy et de la pluspart des parents et alliés de Mons[r] de Jacob, lesquels, croyant que le dit s[r] ayt quelque dent de lait contre moy pour l'arrest rendu moins a son gré qu'il ne desiroit entre le s[r] de Pressy et le s[r] Baron de Chivron (1), et sur ce presupposé se rendants eux mesmes volontairement mes ennemis, me veuillent faire croire et au monde que ie suis le leur. Et passants plus oultre, comme s'ils fai-

(1) Pour la préséance entre eux en qualité de chevalier du Sénat.

soient tout le corps de la noblesse de cet Estat, ils osent bien publier par tout que ie suis ennemy de toute la noblesse et la noblesse de moy.

Je m'asseure que leur passion n'aura pas manqué de porter ce bruit jusqu'aux oreilles de V. A. S. pour me rendre odieux s'ils pouvoient et a elle et a tous ses gentilshommes. Tout ainsy que soubs pretexte de ce que le Senat a commencé de faire contre quelques insolents et seditieux de ceste ville et contre le s[r] de Lescheraine pour le fait duquel les s[rs] d'Ayguebelette et l'Advocat Baland se sont allés pleindre les premiers a V. A. S., ils publient encores que ie suis le grand ennemy de toute ceste ville, jusques a là qu'il est eschappé a quelques uns de dire et crier tout haut que le peuple de Tholouze avoit bien naguieres tué et trainé par les rues leur Président (1), et qu'il me pourroit bien advenir le mesme icy.

Et toutefois ils seroient bien empechés si V. A. S. leur commandoit de marquer un seul acte de ma vie qui ayt donné tant soit peu de juste subjet a quel gentilhomme que ce soit de se pleindre de moy. Et s'ils peuvent le faire, ie ne refuse pas d'estre declairé autant indigne des bonnes graces de V. A. S. que j'ay toujours tasché sur toutes choses de m'en rendre digne ; sinon que pour preuve de celà ils veuillent aussy alleguer l'arrest de mort rendu contre le sieur de S[t] Paul gendre du s[r] Baron de la Serrà pour le meurtre par luy commis en la personne du fils du s[r] de Blonay, qu'est a la verité ce qui les a fasché et irrité le plus, et de quoi ie me fusse bien passé si ma conscience m'eust permis et a

(1) Le Premier Président Duranti et l'avocat général Dafis, égorgés à Toulouse le 11 février 1589.

tout le Senat de denier justice au pauvre père, et de dissimuler une si enorme meschanceté.

Et quant a ce qu'ils alleguent de l'inimitié de ceste ville contre moy, ie ne puis aussy penser sur quoy ils se fondent. Car ie scay bien qu'en toutes les occurrences qui se sont presentées des que ie suis Premier President j'ay plus fait pour ceste ville que ne fit jamais aucun de mes predecesseurs.

Il est vray que par deux fois j'ay esté contraint d'entrer en cholere contre le s[r] Baland (1) premier syndic, mais non pas sans grand subjet, duquel si bien ie n'ay rien voulu escrire jusqu'icy a V. A. S. pour ne faire mauvais office a personne, je luy en diray toutefois maintenant un mot en passant si elle me permet d'en dire autant qu'il importe a son service qu'elle scache.

La premiere occasion fut quand la compaignie de cavalerie de Monsieur de Nemours conduitte par le s[r] de S[t] Forgieux vint la premiere fois en nos faubourgs. Car appres avoir fait par voye de douceur tant qu'il me fut possible vers les quatre Syndics, qu'il y eust quelque munition de foin et d'avoine, et eux m'ayant dit resoluement qu'ils n'en avoient que faire, ie fus forcé de les menacer de prison s'ils n'obeissoient a cause des prompts desordres des quels ie me voyois menacé. Sur quoy le s[r] Baland accompagné des autres Syndics et d'une partie de ses conseillers vint expres me treuver, moy estant dans le bureau du Senat, pour me dire, au Parquet et en presence du s[r] Advocat general, qu'il estoit venu ainsy accompagné pour se faire advouër de ce qu'il me diroit, qu'estoit que si j'entreprenois de faire

(1) Noble Guillaume Balland, syndic de Chambéry en 1611 avec Balthazar Ballin, Sidrach Mareschal et Angelin Ginet.

prisonnier l'un d'eux, il y auroit du bruit. Parolle que ie ne pus prendre que pour une menace ouverte de sedition, laquelle ne devant souffrir sans en faire quelque forme de ressentiment,je luy dis partie dc ce qu'il falloit.

L'autre occurrence fut sur un semblable subjet du peu d'obeissance que rendoient les dits Syndics de Chambery en chose qui concernoit les commandements du Senat jusques a oser se bander pour les freres Ginet contre le Senat. Et leur ayant dit appres plusieurs autres propos qu'ils devoient se resoudre d'obeir a V. A. S. et a son Senat, le dit sr Baland comme premier syndic, assisté du second et du troisieme, et de plusieurs de leurs conseillers, non toutefois advoué par eux, me repliqua que leur fidelité et obëissance ne dependoit que de leur volonté. Ce sont les mesmes mots dont il usa, lesquels me semblant trop temeraires, et non supportables, je luy dis que leur fidelité et obeissance dependoit de leur devoir, non pas de leur volonté, et que quand ils n'auroient point de volonté d'obeir a V.A. S., ie le leur ferois bien faire.

Je laisse maintenant a penser a V. A. S. qu'est ce que ie pouvois dire de moins pour maintenir les authorités de V.A.S. et le respect qui luy est deu. Mais cecy soit dit en passant avec le bon congé de V. A. S. et comme par contrainte, afin qu'elle scache sur quoy sont forgés les bruits que l'on fait courir que ie sois si grand ennemy de ceste ville et de la noblesse, pour ne rien dire des causes particulieres qu'ont le sr d'Ayguebelette et le dit sr Baland de mesdire de moy en haine de ce que j'ay ma part et la plus grande part de sa seigneurie d'Ayguebelette de laquelle ie luy demande les titres, lesquels il me detient a grand tort, quoy que ie l'aye fait prier par Monsieur le Marquis de Lans, qui luy fait l'honneur

de l'aimer beaucoup, de m'en faire raison a l'amiable, a quoy toutefois il n'a jamais voulu entendre.

Je reviens au s[r] de Mont-Saint-Jean lequel se prevaut avec ces adherents de tous ces malheureux rencontres pour me diffamer s'ils pouvoient. Ils ne peuvent souffrir l'honneur du rang si principal que ie tiens de la bonté de V. A. S., ni leurs yeux endurer l'eclat de ma robbe rouge sans que tout soudain ils sautent en cholere comme les elephants. Aussy font ils des elephants et des cocqs tout ensemble parmy la noblesse de ce païs, comme s'ils en estoient les chefs. J'excepte le s[r] Viscomte de Tarentaise et les s[rs] Barons de Chivron et Dubois *(du Bois)*, lesquels a la verité se sont toujours comportés fort honorablement envers moy et avec plus de respect que ie n'auroy peu meriter, si le rang que ie tiens ne le meritoit pour moy.

Or ce n'estoit jusqu'icy que parolles tout ce en quoy le s[r] de Mont-Saint-Jean me pouvoit avoir offencé, et desquelles toutefois j'estois bien resoulu de ne me donner pas beaucoup de peine, reputant plustost a grand honneur qu'il me traite tout ainsy qu'il fait Monsieur et Madame de Mayenne, pour ne rien dire de Monsieur le Marquis de Lans, auquel il a desia bien fait paroistre son humeur.

Mais ce qui passe toutes les barrieres de modestie et qui me donne non pas plus de peur, mais plus de necessité d'en importuner V. A. S., c'est que le dit s[r] de Mont-Saint-Jean, non content des premieres bravades, s'est attaqué de nouveau a mon frere l'Advocat en pleine ruë pour luy dire qu'il eust a me faire entendre de sa part que ie luy avois fait de mauvais traits et que ie voulois estre de ses juges malgré luy, mais que ie de-

vois me contenter d'avoir esté conseil de Madame de Mayenne et d'avoir nonobstant cela assisté au jugement de son procès, ne pouvant plus ouvertement me nommer meschant homme. A quoy il adjousta que mon fils le Senateur luy avoit aussy fait grand tort en ce qu'estant de ses juges par arrest du Senat, il auroit decouvert le secret du Senat au procureur de Madame de Mayenne lequel tout soudain seroit party, disoit il, pour courir a V. A. S. avant que l'arrest eust esté publié. Sur quoy mon frere luy ayant respondu le plus froidement qu'il auroit peu en luy disant que s'il avoit quelque chose a me dire et a mon fils il devoit nous parler luy mesme et que nous scaurions bien luy respondre, il luy repliqua que jamais nous ne pourrions luy respondre parce que nous n'estions pas de sa robbe, mais qu'il en parleroit si haut qu'il se feroit bien sentir et qu'en quelle part qu'il me treuvast ou mon fils il nous en diroit son opinion. En suyte de quoy il ne reste sinon que son audace croisse jusques a là que d'attaquer ou moy ou mon fils ou tous deux en pleine ruë et dans nos cloitres (1), comme estant celuy la qui par plusieurs autres siennes actions s'est fait recognoistre le plus violent gentilhomme de tout cest Estat et qui ne fait gloire de rien tant que de ses violences, desquelles a la verité ie suis ennemy mortel et irréconciliable.

Si les pleintes qu'il fait contre mon fils et contre moy estoient veritables, encor ne croy ie pas que V. A. S. treuvast bonne ceste façon de proceder si nouvelle et non encores ouyë ni advenuë en cest Estat despuis celuy qui osa tuer le Premier President non pas d'un Senat

(1) Les cloîtres du couvent des Dominicains où le Sénat siégeait.

tel que cestuy cy, mais du Conseil ducal qui n'estoit composé que de deux collateraux et d'un President. Aussy se vante-il d'estre descendu de celuy là (1), combien que la demonstration que firent les Serenissimes predecesseurs de V. A. S. d'un si meschant acte devroit bien luy servir d'exemple pour le faire sage, et tous ceux qui sont de son humeur si aucuns autres plus s'en treuvent.

Mais ie supplie tres humblement V. A. S. de croire que tout ce qu'il allegue contre mon fils et contre moy sont pures inventions pour n'offencer les yeux et les oreilles de V. A. S. si ie les appelois autrement, et de leur propre nom.

J'ay pour tesmoins tous les Seigneurs du Senat qui assistarent au premier arrest, lequel fut rendu au prouffit du feu s[r] de S[t] Pierre, que ie fus l'un de ceux qui opinarent le plus avantageusement pour luy et pour le fideicommis qui luy fut adjugé contre la dame de Mayenne, et les mesmes S[rs] du Senat scavent bien aussy que ie n'ay point assisté au grand dernier arrest ny en aucune formalité qui despuis ayt esté faite en ce procès, jaçoit que le Senat m'eust escrit a Necy de venir en ceste ville pour celà, m'estant excusé tant sur mon indisposition, qu'encores parce que Monsieur de Nemours m'avoit ja escrit par diverses fois que j'eusse en recommandation le droit de Madame de Mayenne, lequel il affectionnoit comme le sien propre. A cause de quoy, et sur la declaration que j'en ay fait moy mesme, il y a heu arrest que je m'abstiendroy de juger au dit proces, mais non quant aux autres proces du s[r] de Mont-Saint-Jean. Et c'est

(1) Jacques de Montmayeur. (Voir MUGNIER, *Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur.)*

tout ce qui le picque. Car il ne vouldroit avoir pour juge ny moy ny mon fils (1), ny le Senat de Savoye non plus que celuy de Piemont, s'il pouvoit le faire. A quoy nous consentirions tres volontiers et mon fils et moy si c'estoit chose qui fust en nostre pouvoir et laquelle le Senat voulust nous permetre sans cause, plus tost que de nous exposer au hazard de ses violences et mesdisances qui n'ont d'autres causes ny autre fin que pour chercher subjet de nous recuser en nous offençant et outrageant si cruellement.

Et quant a ce qu'il dit contre mon fils, ie louë Dieu que tout le Senat aussy peut estre bon tesmoin de sa preudhommie et qu'il n'est pas si mal versé aux reigles de son devoir et de son serment que jamais il ayt pensé a faire la faute de laquelle le s[r] de Mont-Saint-Jean le charge. Aussy l'evenement a fait voir que le procureur de madame de Mayenne, lequel il disoit estre allé en Piemont sur l'advis que mon fils luy en avoit donné, n'estoit allé qu'en Tarentaise pour autres siens affaires dont il est ja de retour. Et V. A. S. peut scavoir mieux que nul autre si elle l'a veu a ses pieds de ce tems là.

Mais la vraye et unique raison pour laquelle tant le dit s[r] de Mont-Saint-Jean que tous les autres de sa ca-

(1) Noble seigneur Jean-Claude de Clermont, seigneur et baron de la Bâthie d'Albanais (Le Montcel), seign. de Saint-Pierre-de-Soucy et de Saint-Cassin, ainsi que sa femme Jacqueline de Chauvirey avaient, les 25 juin et 25 juillet 1611, adressé au Sénat une requête contre « le Seigneur Premier President et le senateur Favre (René) pour qu'ils eussent à s'abstenir des formalités et jugement que les suppliants ont céans ». Le 19 juillet 1612, le Sénat enjoint à ceux-ci de rapporter les preuves de leurs allégations.

bale me veullent tant de mal, n'est autre sinon parce qu'ils me tiennent mal affectionné a Mons[r] de Jacob combien que ie ne pense en avoir oncques donné point de subjet ny au dit s[r] de Jacob ny a eux d'ainsy le croire, sinon parce qu'ils voyent que ie ne veux en sorte quelconque dependre de luy ny d'autre que de V. A. S. immediatement. C'est cette seule dependance immediate qui me cause toutes ces tragedies et qui me les causera tandis que je vivray, car ie suis bien resoulu de la conserver autant longuement que Dieu me conservera la vie.

Je scay que c'est mon devoir ; je croy aussy que c'est la volonté de V. A. S. laquelle s'il luy plait ne permetre pas que telles insolences aillent croissantes par leur impunité au mespris de ses authorités, lesquelles ne peuvent estre mieux conservées ny plus facilement qu'en faisant respecter son Senat par tous, mais principalement par ces plus grands Rodomonts a fin qu'ils servent d'exemple aux autres.

J'entens que le s[r] de Mont-Saint-Jean s'en va par devers V. A. S. Il dependra de la demonstration qu'elle luy fera qu'il revienne ou plus arrogant ou plus mortifié. Un seul trait et tesmoignage de la juste indignation de V. A. S. le pourra faire sage, comme encores les s[rs] d'Ayguebelette et Baland et tous les autres qui oseront mal a propos s'aller pleindre du Senat pour secouer le joug de son obeissance. Autrement il est bien certain que ny moy, ny tout le Senat ensemble, ne pourrons jamais estre les plus forts, si V. A. S. ne fait teste pour nous.

J'attendray les commandements de V. A. S., et cependant ie continueray toujours de maintenir la dignité

du rang dont il luy a pleu m'honorer et luy en rendray si bon compte au peril de ma propre vie qu'elle recognoistra par la fidelité et sincerité de mes actions que ie n'ay autre zele que de vivre et mourir

Monseigneur

de V. A. Sme

Tres humble tres fidelle et tres obeissant vassal, subjet et serviteur A. FAVRE.

269. Favre au même.

De Chambery ce 2 juillet 1611.

Monseigneur. J'ay receu ce matin la lettre qu'il a pleu a V. A. S. de m'escrire le 23 du passé, avec le pacquet addressé au sr Baron de Villars auquel ie l'ay depeché tout soudain par une commodité qui s'est présentée et bien asseurée.

Je remercie tres humblement V. A. S. de la grace qu'elle me fait d'avoir aggreable le zele que j'ay heu d'apporter quelque soulagement au public en l'abbreviation des proces, par les articles que i'ay osé envoyer a V. A. S., et de l'esperance qu'elle me donne de me les envoyer bien tost pour les faire publier.

Mais ie suis encor plus glorieux de l'asseurance que prend V. A. S. de mon affection invariable au bien de son service et a une sainte administration de la justice, a laquelle ie suis bien resoulu de tenir sy bonne main, Dieu aydant, que tous les meschans, seditieux et violents auront subiet de m'accuser, ainsy que desia ont fait quelques uns par devers V. A. S., d'estre mauvais garçon. Mais les gens de bien auront tant plus de rayson de m'aymer et V. A. S. de me conserver en sa protection, sans laquelle ie n'aurois rien de plus hastif,

ny tout le Senat. que de quitter la place aux meschans, tant ils se rendent tous les jours arrogants et audacieux, et se rendront de plus en plus si quelque trait de la juste indignation de V. A. S. ne les arreste.

C'est ce que j'attens et tout le Senat de la prudence de V. A. S... A. Favre.

270. Favre à M. Gros, advocat au Senat de Savoye à Turin (1).

De Chambéry ce dernier d'aoust 1611.

Monsieur J'ay receu vos deux lettres par lesquelles j'ai veu la souvenance qu'avez heu de moi et de mes affaires, de quoy je vous remercie non moins que des bonnes nouvelles que vous m'envoyez conformes a ce que Monsieur le Chancelier m'en a escrit, comme aussi M. de Mauriane (2). Depuis est arrivé le s[r] de Mont-Saint-Jean qui se vante d'avoir fait une bonne boutade contre moy, mais de rien autre. Et toutefois ie scay qu'on a escrit de Turin et de bon lieu que S. A. ayant voulu faire parler le dit s[r] de Mont-Saint-Jean sur le contenu de ses memoiree, en le voyant pâlir, rougir et varier a tous propos, recognoissant par là ses impostures il lui en fit une bonne et forte reprimende. Toutefois parce que vous ne m'en avez encores rien escrit, ie ne veux encor le croyre. On m'escrit de Turin que mes ennemis font courir le bruit que S. A. me veut appeler a

(1) Dans *Sabaudia,* t. I[er], p. 23. — M[e] Humbert Gros, alors l'un des plus anciens avocats de Chambéry. — Le 30 juillet, François de Sales avait envoyé à Favre un paquet pour qu'il le remît à M. Gros (Migne, VI, col. 1075).

(2) Philibert Milliet, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne; archevêque de Turin en 1618.

l'estat de Premier President de Piemont pour donner une place a l'un de ceux qui la pretendoient avant que ie l'eusse. C'est chose que ie ne puis bonnement croire, mais ce qne vous m'avez escrit, que S.A. en avoit tenu quelques propos, m'en fait craindre quelque chose, vous priant, si vous en avez decouvert quelque nouvelle, m'en faire part. Cependant ie suivray le conseil que ces messieurs me donnent, et vous aussy, de [ne] me donner plus peine de ces affaires et de ne me bouger, veu mesmes que l'on tient qu'en brief nous aurons par deçà S. A. bien que cela ne me semble aussi beaucoup croyable.

Je viens d'estre adverty que Monsieur le baron d'Armance (1) a demandé à Messieurs de la Sainte-Maison le prieuré de Contamine pour luy avec offre de cent escus de pension durant la vie du s[r] Buccio et deux cents apres la mort d'iceluy. Le Conseil lui a fait responce que ie leur en avois fait parler le premier pour mon fils, et qu'ils n'en traiteroient avec personne, ou que ce serait avec moy. Cependant le dit s[r] baron fait estat d'en demander le placet a S. A. de laquelle ie ne doubte point qu'il ne l'obtienne plustost que moy. Je vous prie m'escrire ce que vous jugerez que ie doive faire et y apporter de pardelà tous les remedes que vous pourrez, en attendant que i'en puisse parler a mondit s[r] le baron qui proteste fort d'estre de mes amis (2).

(1) Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, 2[e] baron d'Hermauce. Il avait fait offrir à Favre un prêt de 5000 écus pour ce qu'il aurait à débourser à l'occasion de la Première Présidence. (*Hist. de Favre,* p. 353, et ci-devant p. 378, note 3).

(2) Philippe Buccio, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, ne résigna sa commende du prieuré de Contamine qu'en 1615, et ce ne fut en faveur ni du baron d'Hermance,

J'escriray a Mons[r] le Chancelier en responce et remerciements des siennes, et dans peu de jours si ie ne le puis faire par ceste commodité. On me dit que Mons[r] le comte de Verrue (1) est de retour. Je voudrois bien luy escrire comme à l'un des principaux amis et seigneurs que i'aye en nostre court. Mais j'attendray d'en avoir vostre advis, si vous ne venez en brief me le dire vous mesmes car ie commence de vous attendre et croy que vous ne tarderez plus guières. Et en ceste attente, ou de votre retour ou de vos lettres, ie vous baise les mains de tout mon cœur et demeure a jamais,

Monsieur, vostre bien humble et plus affectionné comme frere et serviteur — A. FAVRE.

271. Favre à M. François de Moiron, etc., à Turin (Arch. Sénat S.).

De vostre mayson de Chambery ce 18 aoust 1611.

Monsieur, J'ay veu par la lettre laquelle il vous a pleu m'escrire la peine qu'avez prinse nonobstant vostre indisposition de faire remettre les lettres lesquelles ie vous avois addressees et de me faire avoir la responce presque de toutes, de quoy ie vous remercie bien humblement ; ne me restant qu'a desirer le retour de vostre entiere santé, et pour vostre bien premierement et pour la consolation que ce me sera d'entendre que vous ayez discouru de mes affaires avec Monseigneur de Nemours (2)

---

ni d'un fils du président Favre, mais d'un frère du comte de Verrue, l'abbé de Staffarde, Alexandre Scaglia, alors ambassadeur du duc de Savoie a Rome. (Voir *Le prieuré de Contamine-sur-Arve* par le P. BOUCHAGE, p. 105 et suiv.)

(1) Philibert-Gérard Scaglia.

(2) Dans ce moment, le duc de Nemours était à la Cour de Turin, espérant obtenir la main d'une fille du duc de Savoie.

et recongneu plus de bienveillance sienne en mon endroit que mes ennemis ne m'en promettent, esperant que l'asseurance qui vous en a esté donnée par Monsieur Dufresne (1) sera confirmée par le tesmoignage de la bouche de S. E. a laquelle i'aurois desia escrit quand ce ne seroit qu'en responce de deux lettres de recommandation qu'elle s'est daigné m'escrire des peu de tems en çà. Mais il m'importe beaucoup de scavoir avant toute euvre quelle opinion il luy plait avoir de moy et quelle croyance de mon affection a son service. Je me prometz tant de secours de vostre assistance que quand mes ennemis luy auroient fait concevoir quelque sinistre intention contre moy, ce que ie ne puis croire, vous luy ferez enfin croire ce que sur ma parolle vous pouvez l'asseurer estre de la verité. Et sur ceste esperance vous baisant bien humblement les mains et avec vostre licence a nostre Monsieur Dufresne comme fait aussy ma Presidente avec nostre senateur (2) je demeure a jamais — Monsieur — Vostre plus humble et plus affectionné serviteur A. Favre.

272. Favre à M. de Moyron, à Turin (Arch. Sénat S.)

De vostre maison de Chambéry, ce 9 septembre 1611.

Monsieur. J'avois a vous faire une bien longue lettre en responce de celle qu'il vous a pleu m'escryre sur les mescontentemens que Monseigneur de Nemours tesmoigne par ses discours d'avoir encor contre moy qui

(1) Secrétaire du duc de Nemours.

(2) Son fils *René*, seigneur de la Valbonne. En 1614, le P. P' maria son fils *Jean-Claude*, seigneur des Charmettes, qui devint chevalier du Sénat, à Jeanne-Françoise, fille de M. de Moyron. Ce dernier mourut à Annecy le 13 mars 1620.

n'ay jamais tant recherché que de pouvoir acqueryr et conserver l'honneur de ses bonnes graces. Mais le peu de loisir que i'ay maintenant et la haste que i'ay de faire ceste depeche me contraint de remettre la partie a une autre fois, que je vous en escriray tout au long et a Monseigneur encore, si vous estes de cet advis, lequel i'attendray avant que le faire, comme encores i'attendray de scavoir quelle impression auront donné a S. A. *(le duc de Savoie)* les calomnies de mes ennemis ; pour me resoudre si et quand i'y devrai aller ou envoyer mon fils le Senateur. Car Mons. le Chancelier et plusieurs autres miens amis n'estiment pas qu'il en soit grand besoin jusqu'à present. J'escris a Mons. l'Advocat Gros pour le prier de faire pour moy certain affaire qu'il vous communiquera et qui m'importe extremement pour le bien de celuy de mes enfans qui veut estre d'Eglise. Et parce que c'est chose qui ne peut estre faite sans quelque despence, mais petite, pour laquelle ie ne puis luy envoyer argent d'icy, c'est pourquoy Monsieur i'ay pensé vous devoir prier de me faire ceste amitié apprès tant d'autres, de fournir audit sr Gros ce peu d'argent qu'il vous demandera pour faire un voyage de quatre ou cinq jours. Et ie ne manqueray de le vous rembourser promptement par deçà quand et a qui vous commanderez. Je vous en auray, Monsieur, beaucoup d'obligation et mon fils encores pour me dire avec luy et avec tous les autres toute ma vie... A. FAVRE.

Apprès vous avoir bien humblement baisé les mains comme fait ma Presidente (1).

(1) La seconde femme de Favre, Philiberte Martin de la Pérouse, qui mourut le 10 ou le 11 janvier 1624, 48 jours avant lui.

273. Chambéry, 29 septembre 1611.

Favre envoie au duc un paquet du baron de Villars ; il le prie de jeter les yeux sur un règlement qu'il a fait avec le Sénat « pour l'abréviation des procès. »

274. Chambéry, 18 octobre 1611. (A. T.)

Favre transmet au duc des lettres du s^r d'Illens, dit d'Arlein, gentilhomme bressan, contenant « des discours que le baron de Lux a tenus à celui-ci pour certain dessein qu'il a sur le château de Nisse ». M. de Lux cherchait, d'après M. d'Illens, à s'emparer de ce château pour le compte de la France.

275. M. d'Arlein au duc de Savoie (octobre 1615).

Monseigneur, Je pledois a Diion (1) et mons^r le baron de Lux croioit que j'etois retire du servisse de vostre altesse. qu'il me mandat de laller voir à Montbar, ce que je fis, et apres plusieurs discours ayant fait sortir checun il me dit si je volois fere un bon servisse au Roy, quil estoit en moi de fere telle fortune que je voudrois et quil m'obligeroit son bien particulier. Je lui dis qu'il pouvoit desirer telle chose que je ne porrois pas quant je laurois promis. Il me dit : si vous men dones la foy des a present je vous donrei le gouvernement de Seisel et la chose faite tout ce que vous voudres. Je lui dis que ne scachant ce quil desiroit je ne le saurois resoudre : lors il me demandat si je conoissois le baron de Vatteville, puis son beaupere, si j avois [entrée] dans le chateau de Nisse ; je lui dis quouy; set là, dit il, ou

(1) *Je plaidais à Dijon ;* c'est-à-dire : j'étais allé à Dijon suivre mon procès ; — devant le Parlement de Bourgogne, auquel la Bresse et le Bugey français ressortissaient depuis le traité de Lyon de 1601.

vous poves fere un bon servisse au roy : avec un infinité de protestations et de promesses : je lui dis que le desein estoit bien releve et quil meritoit di penser avant que repondre. Il me dit que je y pensasse donc et que setoit toute ma bonne fortunne. depuis il m at parlé de fere un bon servisse mais il ue mat rien nommé. V. A. me pardonne si je nen sei les particularites. set que je nei osé entrer en affere sans len advertir afin de suivre la et partout l ordonance de ses volontes. Avec la resolution de vivre et mourir, de V. A. — Le Treshumble tres obeissant et inviolable serviteur et subiet. — DARLEIN.

276. Favre au même.

De Chambery ce 13 novemb. 1611.

Monseigneur. Les lettres qu'il a pleu a V. A. S. m'escrire et au s^r d'Arlain du 26 du passé ne m'ont esté rendues que le 10 du present. Et du mesme jour ie remis au s^r d'Arlain la sienne, lequel m'a dit qu'il estoit tout prest de satisfaire aux commandements de V. A. S., mais qu'il ne le pouvoit faire sans avoir quelque argent, du moins à bon compte de ce qu'il dit luy estre deu pour les arrerages de ses gaiges, lesquels il presuppose revenir a plus de mille ducatons.

Je le fis entendre a Monsieur le Marquis de Lans qui treuva bon de luy faire bailler quelque somme pour luy donner commodité de faire le voyage. Mais la somme n'ayant esté que de trente et tant de chequins il m'a resoulu de ne pouvoir faire le voyage qu'on ne luy donne de quoy faire quelque sejour là ou il faut qu'il aille pour le service qui luy est commandé. Sur quoy il est attendant le bon plaisir de S. E. Cependant comme ie voy que la chose peut aller a la longue j'ay pensé ne devoir tarder davantage d'en donnner advis a V. A. S. a fin que rien ne me soit imputé.

J'ay aussy des lors receu un pacquet du s[r] de Boyvin qui me fut remis par certain passant lequel, venant prendre un passeport pour aller delà les monts, me dit que le pacquet luy avoit esté remis par un àutre a luy incongneu hors la ville. Et comme j'y ay treuvé une lettre a V. A. S. et d'autres pour le s[r] Mareschal de Lesguidieres, j'ay creu estre de mon devoir d'addresser le tout a V. A. S. a fin qu'elle face ce qu'elle jugera estre de son service, comme je feray toujours... A. Favre.

277. 18 novembre 1611. *Favre* accuse réception au duc d'une dépêche qu'il a reçue pour remettre à M. d'Arlain à qui il l'a transmise. Le duc parait avoir accepté les offres de service de ce dernier.

278. Favre aux Syndictz et Conseil de Genève. (P. H. n° 2459.)

Chambery, ce 13 janvier 1612.

Messieurs, en responce de celle qui me fut hyer renduë de vostre part, je vous diray que comme le Sénat n'a peu respondre à la lettre que vous luy aviez escritte pendant féries, aussy n'ay je manqué de la luy faire voir dez le premier jour de nostre entrée. Mais pour l'absence du seig[r] Président de Bavo qui peu auparavant estoit party pour aller en vostre voisinage, le Sénat n'a peu prendre autre résolution que d'attendre son retour, lequel nous espérons devoir estre en brief, tant parce qu'il s'agit de sa procédure, que pour l'opinion laquelle nous avons que si quelqu'un des vostres est allé vers luy, il aura peu vous donner toute satisfaction, puisque nous sommes tous d'accord de reigler les affaires par la raison. Et si celà ne se treuve fait à son

retour, le Sénat ne manquera d'y pourvoir, non plus que moy de l'en ressouvenir, et d'y tenir main comme je doy pour tenir toutes choses en bons termes, et du mesme coeur, duquel apprès avoir bien humblement salué voz bonnes grâces, je demeure, etc. A. FAVRE.

279. Les Syndics de Genève au P[t] Favre *(Notes Alliod)*.

[Genève] 16 janvier 1612.

Nous avons receu la vostre du 13 par laquelle vous dites que les feries et l'absence du Presid. Bavo (1) ont empeché MM. du Senat de repondre a celle que nous lui avons escripte tant sur le fait particulier d'André de Fonsenex nostre bourgeois que generalement pour ce qui concerne nos droits de juridiction es terres de S. Victor et Chapitre. Mais depuis vostre lettre nous entendons que le dit President estant venu est passé encore bien plus avant ? au regard de l'un et de l'autre, car ayant condamné ledit de Fonsenex en certaine grande amende pour avoir preté à huit pour cent a nos sujets des dites terres, il l'a de nouveau chargé de payer pour les frais de son voyage autant de quinze sols qu'il y avoit de livres d'amende, et au regard de nos droits il a fait commandement a nos subjets de Giez (2) premierement d'abattre notre clocher et a privé nos subjets ? de nostre temple dudit lieu comme vous avez pu voir par celle que nous en avons escripte à MM. de Senat, et non content de cela d'autant qu'aucun de nos subjets du dit village et mesmes de nos citoyens ont fait refus de leur obeir scachant qu'il jugeoit en toute matiere et specialement la relligion nous appartenant d'ancienneté es dites terres il *(et)* a decreté contre eux des adjournements personnels pour apparoir a Chambery et pour continuer une procedure laquelle il nous est du tout

(1) Geoffroi de Bavoz, 3[e] présid[t] du Sénat de Savoie ; mort en 1617.

(2) Village à 3 lieues environ de Genève.

impossible de supporter s'il ne peut permettre que nostre autorité et les droits dont nous avons joui paisiblement et devons jouir selon la foy du traité de paix nous soyent aussi enlevés. Nous vous supplions de vouloir bien peser l'importance de l'affaire et nous y temoigner sur l'un et sur l'autre chef les effets du desir que vous dittes avoir de reigler les choses par la raison et d'affectionner le repos commun qui ne peut estre observé sans l'observation franche et generale du traité. Nous attendons la dessus vostre nouvelle reponse afin que nous sçachions comme nous aurons a nous conduire en une si manifeste contravention aux articles de paix. Et cependant prions Dieu, etc.

280. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 3 mars 1612.

Monseigneur, Je viens d'apprendre du s^r de Ruant que ces jours passés estant aux Eschelles et se rencontrant en la compaignie d'un capitaine françois nommé le s^r Alegret neveu du feu s^r Du Gad (1) et commandant encor aujourdhuy a l'une des quatre compaignies qui sont dans Grenoble, et par ce moyen fort confident du Seigneur Mareschal de Lesguidieres (*sic*), il a sceu du dit s^r Alegret qu'il y avoit quelque entreprise et dessein sur la personne de V. A. S. sans que toutefois il luy ayt peu ou voulu dire quelle, ny de quelle part. Ains seulement quand le s^r de Ruant luy dit que V. A. S. estoit prince si prudent et si puissant qu'elle sçauroit bien avec l'ayde de Dieu se garder des embusches de tous ses ennemis, ledit s^r Alegret luy repartit qu'elle auroit par avanture beaucoup de peine de se garentir de la dite entreprise, tant elle estoit perilleuse, et qu'elle

(1) Gabriel de Bérenger, sieur du Guat, mort vers 1605, avait épousé une sœur de Lesdiguières.

estoit pour estre hazardée bien tost. Je scay, Monseigneur, que semblables advis, soyent ils vrays ou faux, ne peuvent estre que fascheux. Toutefois en chose de telle importance ie me sens tellement pressé de mon devoir que ie luy aurois envoyé homme expres si en mesme tems le maistre des postes de Montmilian ne m'eust mis en main ceste commodité pour la plus prompte et la plus asseurée. Ledit s^r de Ruant m'a promis de faire tout ce qu'il pourra pour en apprendre les particularités, lesquelles ie ne manqueray de faire aussy promptement sçavoir a V. A. S. A. FAVRE.

281. M. d'Arlein au duc de Savoie.

A Chambery le 8 mars 1612.

Monseigneur. Suyvant le commandement de V. A. du 26 8bre affin de maprocher de Monsr de Lux, je pris le pretexte quelle verrat sil luy plait en la coppie de mes deux lettres au seg^r d'Aime qui peut beaucoup avec luy, et je ley obligé detre mon amy. Il massure de se que je desire par la sienne du 12 janvier et me prie luy donner un mois, mais la mort de madame de Lux rompt le voyage de court, et je le presse de sorte quarrivant en sa maison deVimy pres Lion apres la mienne (*lettre*), il m'a envoye un laque (*laquais*) expres avec un billet que jei apporté entier a monsieur le president : lequel avec la suditte lettre et copies des miennes au dos et le laque que jey envoye, jenvoye à V. A. suyvant son advis pour recevoir a son retour lordonance des volontes de V. A. laquelle je supplie tres humblement le fere depecher. dautant que la longeur ne leur fit naistre des mauvaises oppinions qui leur donnant des ombrages les garderoit pour un tems de souvrir a moy avec la franchise qui me doit fere conoitre les complisses de leur desein. Se net pas en cette occasion seulle que jespere randre servisse à V. A. étant par de la. Car il en nait des novelles tous les

jours. Il n'en passerat pas une dont je ne la tienne diligemment et fidellement avertie. Je creins qu'il ne me faille aller a Paris dautant quil y va bientost et sans la mort de sa fame il y seroit desia. V. A. commanderat se quil luy plerat, etc. D'ARLEIN.

282. — Dans une lettre du même jour à M. Crotti, le sieur d'Arlein dit : « Je pense qu'il n'y faut plus de paroles et qu'il my faut aller. » Il envoie, à l'appui de ses lettres, la copie d'un ordre ducal du 13 août 1610 aux commissaires et contrôleurs des guerres où on lit que « noble Jean de Illens dit d'Arlein » a été dans la cavalerie du marquis de Versoix (1), qu'il est affecté à la compagnie du s[r] de la Dragonnière qui « tient préside au château de Chambéry..., avec deux payes de 15 ducatons l'une par mois, qu'il doit desormais être payé à raison de 30 ducatons par mois en contemplation de ses services, perte de biens et autres dignes respects ».

283. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 4 mars 1612.

Monseigneur. Le s[r] d'Arlain est revenu me treuver pour me faire voir de lettres quil a receu d'un sien amy qui est des gens du baron de Lux en responce de celles quil luy avoit escrittes sur le subjet duquel et luy et moy escrivismes a V. A. S. sont ja passés quelques mois. Il m'a semblé quil ne pouvoit mieux faire que de les envoyer a V. A. S. a fin qu'elle puisse tant plus clairement recognoitre et l'affection de ce gentilhomme lequel ie vois plein d'un ardent zele de la bien servir et en ceste occasion et en toutes autres et encores l'apparence qu'il y a qu'il puisse faire fort a propos ce service

(1) M. de Watteville.

que V. A. S. desire de luy, pourveu qu'il soyt aydé de la liberalité de V. A. S. pour avoir les moyens qui sont necessaires pour faire les voyages et le sejour duquel sa negotiation aura de besoin pour reussir heureusement. Et non seulement sur le fait duquel il s'est laissé entendre, mais pour plusieurs autres occurrences que l'estat des affaires du temps present peut faire naistre de jour a autre, auxquelles il est malaisé que V. A. S. n'ayt toujours quelque notable interest.

Il me dit et ie le croy qu'il a fort peu de commodités pour n'avoir receu l'entretenement qui luy a esté donné par V. A. S., et d'autre part je le voy plein non seulement de très bonne volonté, mais aussy de beaucoup de suffisance et de dexterité pour le servir dignement s'il est employé. Le seul service que ie doy a V. A. S. m'oblige de luy escrire en ceste sorte... A. FAVRE.

284. M. d'Arlain à M. d'Ayme.

18 janvier 1612.

Monsr puis que mon esperanse de revoir la Bresse en l'obeissance de S. A. et morte je resolu de me retirer. Si mons^r^ le baron de Lux me veut fere le parti qu'il mat quelquefois offert a Monbar (1) ou alieurs de pareille valeur, nostre ancienne amitié m oblige de vous en parler plus franchement qua nul autre. Je vous prie de m en fere savoir son intension et en attandant de vous nouvelles par celuy que jenvoye expres je demeure — Vostre acquis pour vous fere service. DARLEIN.

(1) Localité de la Bourgogne, dont M. de Lux était seigneur.

285. M. d'Ayme à M. d'Arlein.

a Vimy ce 12 janvier 1612.

Monsr. Vous mobligez par trop d'avoir souvenance de moy qu'a touttes occasions de services par effaict je vous tesmoigneraj le desir que jay de vous servir a vostre contentement. Et mesmes sur le subiet de la vostre que ce pourteur ma donné. S'il fust arrivé il y a six jours vous heussies par son retour seu l intention de Monsr de Lux lequel j ay laissé a Pont de Vaulx *(Bresse)* partent *(partant)* pour aller à Montigny sur Armenson en Auxois ou est Madame de Lux là attendre commandement de la Royne pour aller a la court et moy avec luy. Et a ces fins mon lacquais qu il a gardé m'aportera de ses lettres. Je luy va fere une depesche et ne manquerai lui fer savoir de vos nouvelles et l affection qu aves a son service? Je scay et suis assuré qu il aura agreable vostre amitié. Je vous feraj tenir la responce a Chambery puis qu estes la aresté. Cy j eusse heu le ? de scavoir vostre attente je vous heusse dit qu elle estoit vayne, car il cest asses parlé de la voulonté de S. A. a quoj l'on n a voulu entendre. Le Conseil n'y consentira jamais. Monsieur Legrand est à Seure appres qu ils ont demeuré a Bourg huict jours pour donner le prix fait de demoulir la citadelle comme l on faict Ils se sont separés comme je vous dits. Il y a un boulevard et deux courtines percées prestes a mettre sur piloutis. La Royne donne vingt mille escus pour la d. desmolition. Je va retourner au d. Bourg. Sy par fortune M. de Lux y revenoit survenant quelque chose de nouveau, je le vous ferai s'avoir. Sependant panses a quoj je vous serai propre. Croiez que vous naves personne en ce monde qui vous soit plus asseurée que moy qui vous baise les mains et vous demeure a tous jours — Monsieur,— vostre serviteur tres humble DAYME.

Au dos on lit: a Monsieur, Monsieur D'Arlin a Chambery
Le fils aisne du president Janin a esté tué a la court. Celluy qui la tué est...... qui s'appelloit La fay... jantilhomme

d'Auvergne sortent de la maison d'une courtisanne lict ? donneur ? vostre homme me dict quales en Piedmont ; je vous supplie p^r M. de Lux et pour moi des graines de mellon.

Lc 20 février M. d'Arlein prie M. d'Ayme de lui adresser à Nissi la réponse de M. de Lux ; le 25, M. d'Ayme l'infoime que « M. de Lux le prie de l'aller voir au plustost ou qu'il soit en ceste province. »

286. Favre au duc de Savoie (1).

De Chambery ce 1er d'avril 1612.

Monseigneur. Par le commandement que j'ay receu de V. A. S. sur le subjet de la violence faite par le s^r de Granges, fils du s^r Baron de la Serrà, je voy l'intention de V. A. S. estre que la justice soit faite de telles insolences et si rigoureuse que tous ceux qui sont de semblable humeur puissent y prendre exemple. Le Pere recteur auquel je lay fait voir a esté merveilleusement consolé et toute sa compagnie davoir ceste preuve si grande de la bienveillance de V. A. S. en leur endroit, comme aussy le Senat ce temoignage de la volonté quelle a tousiours heu de maintenir l'autorité de sa justice. Il avoit ja pourveu par tous les remedes qui se peuvent apporter contre les accusés contumas et defaillants sauf qu il na point fait proclamer led. sieur de Granges a son de trompe comme c'est la coustume, tant parceque monsieur le marquis de Lans, desireux de gratifier en cela le s^r baron, en avoit prié le Senat,

(1) Arch. de Turin. Cette lettre a été publiée au T. X. des *Mémoires* S. H. A. page 203-207 par M. Eugène Burnier dans son étude historique sur *le Château et le prieuré du Bourget,* 1866, mais avec quelques erreurs.

qu'aussy pour faire voir par ce temperament que le Senat nest point si grand ennemy de la noblesse que veulent dire ceux lesquels, estant coustumiers de faire semblable violence, tiennent pour ennemys tous ceux qui sont amis de la justice et obligés de la faire, outre que nous pensions que cette douceur extraordinaire obligeroit tant plus le s^r de Granges de reconnoitre sa faute et de recourir a la bonté de V. A. S. pour en avoir pardon. Mais tant sen faut que la chose soit reussie de la sorte qu au contraire il en a esté fait plus audacieux et n'a laissé de continuer ses violences et d'attaquer sur le grand chemin les agents et serviteurs des Peres Jesuites, marchant ordinairement avec trois pistollets a l'arçon de la selle et nombre de gents armés portants harquebuses jusques a se porter en cet equippage dans la cour de leur prioré du Borget pour maltraiter ceux qu il eust rencontrés desdits Peres ou des leurs, en haine de la poursuite qui se fait contre luy quoi quelle ne se face que par le sieur procureur general et non par eux qui dejà ont pardonné l'offence. Il n'a tenu à monsieur le marquis [de Lans] de faire tout ce qu il a peu pour accommoder les affaires et disposer le s^r baron de la Serrà de donner quelque satisfaction aux Peres pour le proces civil qui est entre eux et qui a donné cause au criminel, mais jusqu'a present rien n'a peu estre avancé et tant sen faut que le s^r de Mont Saint Jean, qui semploie pour led. s^r de Granges y apporte quelque douceur qu il va plustost en aigrissant les affaires par paroles insolentes et menaçantes dont il use a tout propos et contre les Peres et contre les magistrats, mesmes jusques a luy estre eschappé de dire au Pere recteur qui me l a ainsy redit et asseuré que quand il y auroit un arrest il ne s'en fera rien de plus pour cela,

et autres parolles plus aigres que je n'ose escrire pour n'offenser les yeux et aureilles de V. A. S. a laquelle je tairois encore tout cecy pour ne l'ennuyer de ces fascheux discours, si je n estimois estre de son service qu'elle sache a qui nous avons a faire et quelles gens sont ceux qui ont cy devant porté leurs medisances jusques aux aureilles de V. A. S. ; car ils ne manqueront pas de [le] dire maintenant plus que jamais, puisque l on parle de faire justice contre l'un d'eux et mesme si ell'ha tant soit peu d'apparence d'estre rigoureuse telle que V. A. S. nous commande l'exemple, combien que je puisse asseurer V. A. S. que des le temps que j'ay l'honneur par sa bonté d'estre premier President en ce Senat il n'y a point eu de gentilhomme condamné pour crime que le s^r de Saint-Paul, gendre du mesme baron de la Serrà, pour le malheureux massacre par lui commis en la personne du fils du s^r de Blonay. Encore y avons-nous procedé si doucement que l'arrest n'a jamais esté executé non plus en effigie qu'autrement ; au contraire on a veu le condamné s'oser promener par la grand rue de ceste ville mais a mon insceu et au grand scandale des gens de bien qui l'y ont veu, et par une nonchalance trop grande de ceux qui devoient tenir main a l execution de l'arrest, laquelle si elle eust esté faitte comme elle devoit, sans respect ni support de personne, il est croyable que le beau frère du condamné y auroit prins exemple et ne se seroit licentié de faire les violences si grandes qu'il a fait et continue de faire, au conspect non seulement du Senat mais aussy d'un lieutenant-général de V. A. S. Laquelle si elle ne pourvoit à reprimer telles audaces par quelque demonstration extraordinaire du mescontentement qu'elle en reçoit je prevoy qu'enfin et bien tost l authorité du Senat qui

n'est autre que celle de V. A. S. sera la plus foible, sinon que V. A. S. tienne ordinairement une armée sur pieds pour se faire obéir, en lieu que la moindre baguette d'un de nos huissiers suffisoit autrefois pour cela et devroit suffire encores. Il y a eu ces jours passés un arrest par lequel le Senat a dit que le s[r] baron de la Serrà representera son fils dans huit jours (1) parce que nous sçavions par les informations qui en ont esté prises qu il le tient dans sa maison par une manifeste illusion qu'il fait à la justice. Par le mesme arrest il a esté dit que led. s[r] baron demeurera responsable de tous les excès et desordres qui pourroient estre commis par son fils ou autre de sa part, qu'est tout le remede qu'on a peu apporter en attendant que le Senat puisse juger le proces, ce qu'il pretend faire avant Pasques (2) et a quoy je tiendray main, suivant ce que me commande V. A. S., sinon que je sois recusé, de quoy je suis déjà fort menacé, et en ce cas là je desirerois sçavoir comment il plaira a V. A. S. que je me comporte. Car comme je ne voudrois donner subjet a personne de penser que je fusse poussé d'autre passion que celle de la justice, aussy ne voudroys je pas manquer a l'exécution de ses commandements quand j'en devrois perdre mille vies, si tant j'en avois. Que si c'est l'intention de V. A. S. que je sois des juges, je la supplie tres humblement d'en commander sa bonne volonté par quelque lettre particuliere au Senat ou a moy. Autrement si je m'en mesle ils crieront (3) plus que jamais que je suis leur ennemy et de toute la noblesse. Cependant je continueray de faire mon devoir et la supplieray tres humblement de

(1) Remettra son fils à la justice.
(2) En 1612, Pâques tomba le 22 avril.

croire qu'en tout ce quelle me commandera je seray tousiours prest de luy rendre toute sorte de prompte obeissance, mais jamais de meilleur coeur que quand elle me commandera de faire justice et de tenir main qu'elle se face, combien que mon inclination seroit beaucoup plus grande de desirer que tous feussent si gens de bien que la justice criminelle n'eust plus rien a faire, mesme (c'est-à-dire *surtout*) pour le regard de la noblesse.

A. FAVRE.

287. *Favre,* le 12 avril 1612, avertit le Conseil de Genève qu'il ne pourra pas répondre immédiatement à la lettre qu'il en a reçue, parce que le Sénat venait d'entrer en vacances lorsqu'elle est arrivée.

288. Le Sénat de Savoie aux Syndics de Genève.

Chambéry, 2 mai 1612.

Messieurs, Pour la closture du Senat causée pour les feries de Pacques proches passées n'avons peu jusques a present voir la vostre dattee du premier de l'aultre moys receue par le seigneur premier president en ceste compagnie durant la vacance dudit Senat, pour response a la quelle maintenant vous dirons nostre intention n'estre et n'avoir onc esté de en rien alterer le traicté mentionné en la vostre, moins innover chose aulcune en ce qu'est de vos droictz ; mais aussy ne pouvoir ignorer S. A. S. ne soit souverain aux terres de S[t] Victor & Chapitre, et par conséquent que sa justice souveraine n'ayt authorité sur tous les subiectz y estantz et habitantz, lesquels citéz comparantz et disantz leurs raisons, et treuvées considérables, y a tousiours le Senat desferé par une equitable justice, laquelle seule aurés peu recognoistre en touttes occasions il a devant les yeux sans aultre respect ny considération, dond n'estant question

par le contenu aux exploictz joinctz à la vostre et aultres qui auroyent esté faictz semblables que de faict de quelques particulliers desd. subiectz, ils ont deub et doibvent comparoir sans mespriser l'authorité du Sénat, dire et proposer leurs desfenses si aulcunes ilz en ont. Mais puisque vous nous conviés a parler de nouvelleté, ell'est toutt'évidente et manifeste en la nouvelle construction du Temple au village de Giez, qui jamais ny fust ny aud. lieu (bien avant dans les estatz de Sad. Altesse) aulcun presche, en quoy se void une manifeste contrevention a ses édictz, la cognoissance de laquelle ne se peult nyer, ny dissimuler avec raison qu'elle n'appartienne au Sénat privativement à tous aultres juges, et qu'ainsy n'aye esté faict et observé de tout temps, mesmes avant l'année 1589, auquel puisque voullés vous rapporter, fault le tout soit remis rière lesd. terres de S[t] Victor & Chapitre en l'estat que les affères estoyent ; l'hors si desirés (comme vous dictes) estre recogneuz observateurs dudict traicté, ce qu'à la verité n'avons argument ny occasion de croire, veu l'acte cruel et excès atroce commis ces jours passéz par bon nombre de voz gentz armés de touttes sortes d'armes offensives et deffensives sur les estatz de Sad[e] Altesse, ou ilz auroyent tué et assassiné ses subiectz, ne pensantz rien moins qu'a tel attentat et insulte au temps que nous sommes, se disant et publiant par les vostres mesmes cela avoir esté faict par vostre adveu et exprès commandement ; très juste argument et occasion de plaincte au procureur général de Sad. Altesse, pour en demander contre les meurtriers et assassins un chastiement exemplaire selon la gravité et importance du faict, que ne lüy pourront desnyer, a ce obligez par touttes loix divines et humaines et estant cela le vray et seul moyen que debvons embrasser pour conserver les peuples en repos, libres et exempts de touttes iniustes et violentes opressions en ce temps de paix et soubs l'assurance que prenons, ne croirez jamais de ce corps aultre que touttes choses conformes a la raison, equité et justice.

Prions Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte garde. Vos affectionnez a vous faire service,

Les genz tenantz le Souverain Senat de Savoie

(Signé pour le Sénat, le Secrétaire) DUPORT.

289. Favre au duc de Savoie (A. T.)

Chambéry, 9 juillet 1612.

Il transmet au duc un paquet envoyé par le baron de Villars, bailli de Gex, pour l'Agent de France à la cour de Turin. Il en envoie un nouveau au duc le 15 septembre suivant (1).

290. Favre à M. Bovard, advocat au Souverain Sénat de Savoye ; A Necy. (Arch. Soc. florim.)

De Chambéry ce 21 juillet 1612.

Monsieur. J'ay receu ces jours passés vostre lettre trop favorable et pleine de mille tesmoignages de vostre bienveillance en mon endroit et de la trop bonne opinion que vous avez de mon Code lequel ie scay que vous allez iournellement illustrant de mille belles additions et de quoy Monsieur de Quoex m'avoit desia escrit. C'est de cela principalement que ie desirois vous parler si vostre (ou nostre, le Sénat ?) compaignie l eust permis quand vous passastes par ceste ville. Car outre le remerciement lequel ie voulois vous en rendre, je desirois d'en conferer plus amplement avec vous a fin qu'a la nouvelle edition de mon Code, laquelle ie pretens faire Dieu aydant d'icy a quelques annees, appres que ie l'auray augmenté d'un grand nombre de bons arrests que

(1) Si l'on en croit une information reçue par le Pt Favre, le sr Boyvin serait mort en 1617 à Roanne en revenant de Paris. (V. ci-après lettre de Favre du 16 juillet 1617.)

i'y vay adioustant tous les iours, ie puisse me prevaloir de vostre labeur, non pas pour vous en derobber l'honneur mais pour enrichir mon euvre aux despens de vostre peine. Car c'est chose laquelle i'aurois voulu faire moymesmez si i'en heusse heu le loisir a fin que mon livre peust estre aux autres comme il est a vous INSTAR OMNIUM ; quant aux decisionnaires *(sic)*, j'auray par avance ce contentement de vous en parler quelquefois, mesmes s'il m'est permis d'aller a vostre jubilé (1) comme ie le desire. Cependant continuez ie vous prie de m'aymer et de favoriser ce mien enfant lequel ie commence de tenir pour le plus cher de tous les miens quoy qu'il me couste moins que les autres puisque vous en faites tant destat. Je baise bien humblement les mains a Monsieur de Quoex (2) puis que ie n'ay maintenant loisir de luy escrire et demeure a luy et a vous

Monsieur Tres affectionné et plus humble serviteur,

A. FAVRE.

(1) A Notre-Dame-de-Liesse ; il eut lieu en juillet 1612. (GONTHIER, *Journal de S. François de Sales*, p. 142).

(2) Premier collatéral (assesseur) au Conseil de Genevois, dont Favre avait été le président avant d'être P. P' du Sénat. Claude de Quoex était marié à Françoise de Chissé, nièce de l'évêque Mgr Claude de Granier. Elle mourut à Annecy le 1er juin 1617 ; M. de Quoëx se remaria (contrat du septembre 1624) avec Françoise de Montferrand, et mourut bientôt à Annecy, où il fut enseveli le 4 septembre 1625 à St-François (église des Cordeliers) à l'âge de 56 ans (Reg. par.).

L'autre collatéral, Claude Machet, aussi docteur ès droits et dont Favre parle avec éloges dans sa lettre au jurisconsulte Schifordegherus (lettre 124'); il était marié à Pétronille Marchand, qui mourut le 18 mai 1616 ; lui-même était décédé le 31 octobre 1610.

291. Favre à M. Bovard, avocat à Annecy (1).

De Chambery ce 1er aoust 1612.

Monsieur, j'ai receu vostre douce lettre avec beaucoup de consolation de voir la resolution que vous prenez de travailler de plus en plus sur mon Code, en quoy vous m'obligerez beaucoup et serois bien aise d'en conferer avec vous si quelque bonne occasion vous portoit en cette ville car de prendre la peine d'y venir expres je n'en suis pas d'advis, et j'ay encore quelque esperance de pouvoir vous voir a ce vostre jubilé. Cependant pour n'avoir loisir de vous faire cette plus longue, je vous baise bien humblement les mains et à tous Messieurs du Conseil et de la Chambre et particulièrement à nostre Monsieur Dequoex... A. FAVRE.

292. Le grand chancelier Provana au Sénat de S.

Turin, 10 aoust 1612.

Messieurs, S. A. a voulu que par aucuns de son conseil pres sa personne fut veue la minute que lui envoiastes sur le nouveau reglement pour l'abreviation de justice comme aussy touttes les memoires dont elle vous mandat les copies, ce qu'aiant esté faict et treuvé la dite minute conformes a sa volonté elle commandat l'expédition telle quell'est cy ioncte, laquelle a demeuré quelques iours en signature, la vous envoiant par le retour de mons. Duport (2) aveq les memoires que laissat icy monsieur le sénateur De Monthouz (3)

(1) Bulletin de l'*Assoc. florimontane,* 1581, p. 7.

(2) Secrétaire civil du Sénat.

(3) Claude-Louis Guilliet de Monthoux, sénateur, un des diplomates ordinaires du duc de Savoie.

ou sont les responces de S. A. Est-il vray (il est vrai) que luy aiant esté representé la grand despence que souffre le peuple pour les consignations des proces qui se jugent extraordinairement, S. A. a voulu en cela soulager ses subiects et fere iondre en l'expedition susdite l'article que vous verres sur le particulier des dictes consignations, vous asseurant qu'elle me demandat si havies faict responce a tout le contenu de ses lettres et memoires susdictes, mais ie croy que l'haves teu a quelques bonnes fins (1) et sur ce ie demeure — Messieurs — Vre plus affectionné serviteur.

Fran. Provana.

293. François de Sales à M. Deshayes (MIGNE, VI, col. 857).

Annecy 5 octobre 1612.

L'évêque dit que le duc de Savoie ne lui permettra pas d'aller prêcher le prochain carême à Paris et qu'il avait presque résolu d'aller à Turin « pour voir si je pourrois par declarations bonnes et franches esbranler son esprit ; mais voici que de toutes parts on m'asseure que S. A. vient dans peu de jours avec le Prince *(de Piémont, Victor-Amédée)* a Chambery ou nostre Monsieur le President Favre estime que sad. Altesse me retient de deça pour m'y treuver a sa venue ».

(1) Cette lettre accompagnait une dépêche du 6 août adressée au Sénat par le duc sur le même sujet (Arch. du Sénat, *Correspondance ;* à leur date).

294. M. de Chevron-Vilette à M. de Moyron (1).

Au dos : Monsieur — Monsieur de Moyron Tresorier et commis pour les deniers de S. A. en Genevois et Faucigny ; Annecy.

A Gyé (2) le 12e octobre 1612.

Monsieur. Vous faictes grand tort au service de S. A. qui par ses lettres comme fait aussi Monsieur le Marquis de Lans me commandent que soudain je monte a cheval pour service important et que me delivreries soudain largent ordonné Je vous depeschay soudain que i'heu leu les susdittes lettres ; cependant voicy le quatriesme jour que je pars sur l asseurance que vous m'aves envoyé faire que demain mattin j aurey l argent ; ce sera a Annecy le Vieux s il vous plaist, où i'irey disné pour vous y attendre ; que si vous ne me delivries pas l argent, je serey contrainct de m en revenir et donner soudain advis a S. A. de la cause du manquement de mon voyage, aymant mieux estre excusé qu'accusé, mais je crois que vous feres tant d estat du service de S. A. et de la haste que iay sur un commandement inespere, que vous me fournires ce qui vous est ordonne et me conserveres en vos bonnes graces que Je salue de de mes tres affectionnees recommandations, desirant demeurer tousiours — Monsieur — vre sincere et tres affectionne vieux amy et serviteur

H[ector] de Chivron-Vilette (3).

(1) Original aux archives du Sénat, carton *famille de Moyron*.

(2) Canton de Faverges, arrondissement d'Annecy.

(3) Un des chevaliers du Sénat.

295. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce 18 octobre 1612.

Monseigneur, Des qu'il pleust a V. A. S. me faire la grace du don de mille ducatons, j'ay pensé comment ie pourrois faire pour en estre payé sans incommoder ses finances. Et en ay treuvé le moyen sur les restants qui sont encores entre les mains des exacteurs que j'avois commis pour les contributions avant l'arrivée de M. le Marquis de Lans, pour l'entretenement de la soldatesque. Car puis que c'est argent levé et qui ne doit demeurer entre les mains des exacteurs, il faut qu'il vienne a V. A. S. combien qu'il fust dit en l'imposant qu'il n'entreroit point en la Tresorerie pour ne donner subjet au peuple de croire qu'on voulust le tirer en consequence. Je l'ay communiqué a mon dit s[r] le Marquis et au s[r] Tresorier general qui treuvent l'expedient tres bon et commode pour ses finances. Mais ils font difficulté de m'accorder ceste assignation sans ordre expres de V. A. S. parce que ses patentes ne parlent de ceste sorte de deniers ains seulement des extraordinaires qui entrent en la Tresorerie. C'est pourquoy ie suis contraint de l'importuner derechef pour la supplier tres humblement d'en commander sa bonne volonté par quelque sienne lettre a mon dit s[r] le Marquis et audit s[r] Tresorier general, affin qu'il luy plaise me conserver l'effet de sa liberalité. Ce que me promettant de sa bonté qui m'a toujours accordé, mesmes en ceste occasion, plus que ie ne luy ay osé demander, ie viens, etc.

A. Favre.

296. Favre au duc de Savoie.

(Lettre sans indication de lieu et de date, mais placée, dans la liasse, après la lettre du 18 octobre 1612.)

Monseigneur, J'envoye a V. A. S. la lettre de M. de Jacob en response de celle que ie luy ay envoyé de la part de V. A. S. Mais ie suis en peine de celle que j'attens de M. le Marquis de Lullin (1) laquelle ne luy ayant peu faire tenir que bien tard pour la faute commise par celuy qui, en lieu de me rendre le pacquet en ceste ville, l'a porté a Lion et de là me l'a renvoyé huit jours appres sa datte. Aussy creins-ie fort qu'elle ne vienne pas assez a tems. Toutefois si l'homme a cheval que ie luy ay envoyé fait la diligence telle que i'ay ordonné et qu'il m'a promise, j'espere qu'au plus tard pour jeudy matin V. A. S. pourra (*déchirure* [en]) recevoir la response. J'en escrivis hier a V. A. S. affin [qu'elle] scache d'ou vient la retardation et qu'il luy plaise ne m'en imputer aucune faute, comme ie me le promets de sa bonté. A. Favre.

297. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce premier jour de l'an 1613.

Monseigneur. Je ne pourrois plus heureusement commencer ceste année que par le tres humble remerciement que ie doy a tant de graces desquelles il a pleu a V. A. S. de nouveau m'accabler sur la fin de la pre-

(1) Gaspard de Genève, marquis de Lullin, chambellan de S. A., conseiller d'État, chevalier de l'Annonciade (1598); plusieurs fois ambassadeur, mort à Thonon le 23 juin 1619 à l'âge de 70 ans (Œuvres complètes de Fr. de Sales, XI, *Lettres*, t. Ier, p. 285, n°. 2).

cedente, tant pour la favorable assignation du don qu'elle m'avoit fait de mille ducatons, que pour la permission qu'elle me donne de consulter pour les seigneurs estrangers, fondee sur l'asseurance qu'elle prend de mon zele et fidelité a son service, de quoy ie suis plus glorieux que de la permission mesme. Suppliant tres humblement V. A. S. de croire que jamais elle ne sera deceuë en ceste croyance, et que ie me comporteray en telle sorte et en cecy et en toutes autres choses, qu'elle n'aura jamais que tout contentement, Dieu aydant, de mes actions. Je ne manqueray de la tenir advertie suyvant son commandement des consultations estrangeres selon qu'elles arriveront. Et pour commencer ie luy diray que j'escris a present sur le different des seigneurs Archiducs de Flandres contre le duc de Vuittemberg pour le comté de Montbeliard et plusieurs places qui en dependent, qu'est une matiere fort difficile et scabreuse, mais en laquelle ie treuve beaucoup de raisons grandes et nouvelles a dire pour les dits Seigrs Archiducs, qui n'avoient encor esté touchées.

Les faveurs et graces que V. A. S. me fait sont tellement enchaisnées qu'au bout de l'une i'en treuve toujours une autre. Et pour cela ie me rends tant plus hardy de luy oser demander pour estraine son Placet pour la Coadjutorie du Doyenné de la Sainte Chapelle en faveur d'un mien fils ecclesiastique (1) qui a esté choisy et nommé pour celà soubs le bon plaisir de V. A. S. par le sr Doyen (2) sont passés plus de deux ans,

(1) Favre (Antoine) né en 1588 (avril). Il fut prieur d'Allonde et de St-Pierre-d'Entremont, aumônier de la princesse de Piémont.

(2) Le doyen du décanat de Savoie, soit de la Sainte-

n'ayant esté la chose retardée que pour autant que mon fils n'estoit encor d'aage, ny docteur comme il est maintenant. J'ay desiré pour son honneur et pour le mien qu'estant au service de Dieu il fut encores en celuy de V. A. S., de laquelle ie suis deja avec luy et toute la troupe de mes enfans.... A. Favre.

298. Favre à M. Crotti, Conseiller d'Estat de S. A. S.

De vostre maison de Chambery ce 1er jour de l'an 1613.

Monsieur J'ay a vous donner advis de la reception de la lettre qu'il vous a pleu de m'envoyer de S. A. S. du 22 du passé et a vous remercier de ce qu'ell'est couchée en termes si favorables et honorables a moy qu'il m'a esté aysé d'y recognoitre les effets de vostre amitié non moins que les traits de vostre main en vostre signature. Je remercie S. A. S. par la cy jointe de tant de graces qu'elle ne cesse de me faire, en continuation desquelles sur l'occasion que m'en donne la conjuncture de ce premier jour de l'an, je m'enhardis de luy demander une autre nouvelle grace qui sans doubte pourra estre accusée de temerité si elle n'est aydée de vostre intercession. C'est pour avoir son Placet pour la Coadjutorie du Doyenné de la Ste Chapelle en faveur d'un mien fils qui a este choisy pour celà par le sr

---

Chapelle de Chambéry, était alors Marc-Antoine d'Albard, archidiacre d'Aoste, prieur de Sainte-Hélène-du-Lac près Montmélian (Arch. Sénat; Registre civil, du samedi à partir du 22 novembre 1614, fo 108). Cette note ainsi que la lettre du P. Président Favre prouvent que l'historien Besson s'est trompé quand il a écrit que le décanat de Savoie était resté vacant.

Doyen sont passés plus de deux ans, et pour lequel tant le dit s^r Doyen que moy eussions ja des lors importuné S. A. S., n'eust esté qu'alors mon fils n'estoit encor de l'aage requis ny docteur comme il est maintenant. Cela a donné subject a quelques uns, ne scachant rien de la parolle que m'avoit donnée le dit s^r doyen, de le rechercher pour la même Coadjutorie, a quoy toutefois il n'a vouleu ny peu entendre et m'a promis d'en escrire a S. A. S., et de bonne encre, pour la supplier avec moy d'accorder a mon fils le dit Placet lequel j'espere obtenir de S.A. S., puis que ie le luy demande pour estraine, et qu'autre plus grande raison ne me porte a le demander que le desir que j'ay de dedier et employer tous mes enfans a son service. Mais ie m'en tiendray tout asseuré pourveu qu'il vous plaise, Monsieur, me favoriser de vostre intercession laquelle ie vous demande aussy pour estraine, en contreschange de laquelle n'ayant rien autre a vous bailler, puis que ie suis deja tout vostre, il reste seulement qu'appres vous avoir tres humblement baisé les mains, ie me dis et pour toute ceste année et pour tout le reste de ma vie... Vostre...

A. Favre.

299 Favre au Conseil de ville d'Annecy.
(Arch. m^les, t. 32, f° 216.)

13 janvier 1613.

Après avoir ouy le s^r procureur general en l'assemblée cejourdhuy faicte pour le logement et entretenement des gens de guerre a present estant en ce pais, nous avons ordonné tant des choses suppliees (1) que

(1) Par la ville d'Annecy.

de l'ordre a nous envoyé par S. A. du huictieme de ce mois, de faire loger le tiers de la cavalerie françoise en la ville d'Annessy, que la dite ville sera exempte avec son mandement de la contribution générale par nous cy devant ordonnée pour l'entretenement des regimens qui se treuvent a present logés en Genevoys et ce tant pour les biens qu'ils ont riere *(dans)* le mandement d'Annessy que aux autres lieux, iaçoit que tous autres forains doibvent contribuer aux lieux ou ils ont leurs biens a rate et proportion de la taille qu'ils y payent. Ordonnant pour ceste cause d estre sourçoyé à toutes consignations faites ou a faire contre les habitans de la ville d'Annessy, le tout par maniere de provision et jusqua ce qu autrement soit ordonné selon ce que pourroient requerir les occasions et necessités pour le service de S. A. Faict à Chambery sous nre seing et scel et contresigné par nre secretaire ce treize[e] janvier 1613. — Signé FAURE, et contresigné *Duport*.

299 *bis*. Le 1[er] février 1613, le Conseil d'Annecy demande au Conseil de Genevois d'interdire toutes danses, afin de ne pas donner cause au Sénat et à la Chambre des Comptes de surcharger la ville de taxes. (Arch. m[les], vol. 32, f° 209.)

300. Le sénateur Crespin à S. François de Sales
(Migne, VI, col. 964.)

Chambéry, 8 mars 1613.

Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de me plaindre à vous de M. notre président qui, étant tourmenté d'une grande fluxion sur les dents, s'est néanmoins opiniatré à jeuner et à remplir toutes les fonctions de sa charge comme s'il n'eut eu aucun mal, de sorte que pressé par la douleur il a été contraint de se mettre au lit où il a eu un accès de

fievre. En quoi il me semble qu'il mérite quelque sorte de reprimande de votre part : étant obligé à se conserver pour faire valoir maintenant plus que jamais le talent que Notre-Seigneur lui a si libéralement communiqué.

301. Le duc de Savoie au Sénat de Savoie (1).

De Thurin ce 30 mars 1613.

Tres chers, etc. Nous avons esté adverti de l'arrest par vous rendu sur le fait de Vial contre les sindics de nosre ville de Chamberi (2) ce que n'avons treuve bon, attendu que le Marquis de Lans mon nepveu vous avoit fait dire par le procureur general d y surseoyr iusques a nouveau ordre, ce que deviez observer encor que vous eussions escript de faire briesve iustice. Ce pourquoy vous disons que nre voulloyr et intention est que ledit Marquis soit hobei et honoré comme nre personne pendant qu'il sera en sa charge ainsi que vous avons escript. Et par ce entendons que tout ce qui soubs son autorite a este faict par ceux de la Ville hai et sorte son plain et entier effaict, nonobstant led. arrest que pour ce revoquons [et] vous deffendons de vous ingerer par cy apres en ce faict ny autres ou led. Marquis aura mis mis la main et ce en tant qu'avez chere nre grace. Et advenant autrement nous y apporterons tel remède qu'il

(1) Archives du Sénat, *Charles-Emmanuel Ier*, et à sa date.

(2) Il s'agissait d'un procès contre Me Jessé Vial, procureur au Sénat, un des syndics de Chambéry, que le gouverneur, M. de Lans, avait révoqué, l'obligeant « a remettre le baston *(syndical)*, les clefs de la ville et les autres marques de sa charge » ; il fut même détenu quelques jours à la prison du château. (Archives mles de Chambéry, *Inventaire*, n° 934.)

servira dexemple a daultres pour nous hobeir et user du respect deu a ceux qui nous atouchent de cy pres. A tant prions Dieu qu'il vous ait en sa garde.

C. Emanuel. — *Boursier.*

302. Favre à M. Bovard, avocat, à Annecy (1).

De Chambery le 27 avril 1613.

Monsieur. Je vous suis *(ou* me sens) extremement bien obligé de la peine que vous a pleu de prendre au proces de nre prieur ?. Comme vous avez veu je me suis resoulu dappeller quoy qu'il me faschat de lever la cause de la cognoissance du Conseil *(de Genevois),* et neantmoins je ne ne suis pas marry de lavoir attiré icy ou iespere quelle sera plus tost vuidée. J'en ai parlé à M. de Buttet *(le président du Conseil de Genevois)* afin de scavoir les motifs de l'ordonnance du Conseil. Il ne m'a dit aultre sinon qu'ils s'estoient arrestés sur l'absolue negative de minorité faicte par *le pere et le fils ?* de Choisy. Je m'asseure que vous n'oubliastes rien de tout ce qui pourrait nous aider et mesme les loix *minori et de œtate min.* J'attends l'acte d'appel avec mon frere et vous baise les mains en me disant a toujours mais *(davantage)* — vostre plus humble et plus affectionné serviteur — A. Favre.

Excusez moi Monsieur, ie vous prie, si ie ne vous escris pas de ma main pour les aultres occupations qui m'accablent. Je me dispense ainsy de vostre amitié (c'est-à-dire : je me permets de m'en dispenser à raison de votre amitié). Je vous prie que ceste cy soit com-

(1) Archives de la *Société Florimontane* à Annecy.

mune a nostre monsieur Pergod auquel ie baise bien humblement les mains.

(Le P.-S. seul est de la main de Favre ; l'écriture du secrétaire, dans cette lettre et la suivante, est fort mauvaise.)

303. Favre « à M. Bovard, avocat à Annecy, ou à M. Pergod » (Arch. Soc. Flor.).

Chambery 2 mai 1613.

Monsieur. J'ai receu la vostre sur le subjet de laquelle j escris assez amplement a madame de Chantal en response d'une du premier... Il me semble que l'on doit commencer par la voye amiable laquelle en toute chose est toujours la meilleure. Il faudra prendre compromis qui soit penal (c'est-à-dire *sous une clause pénale)* et mettre une bonne peine paiable promptement par la partie non acquiescante avec les depens de l'arbitrage et y mettre expressement qu'en cas de dedite la dite peine avec les despends se paieront avant que pouvoir estre receu a plaider. Nous prendrons les advocats desquels ie lui escris sinon que vous prissiez la peine de venir et au cas que vous n'y ayez la commodité il sera bon que vous y envoyés les raisons que vous aurez estudié pour la validité du testament. Ce faict nous verrons a prendre les voyes meilleures et plus promptes a l execution de la volonté de nostre testatrice. A. Favre.

[P.-S.] Je fais dresser le relief d'appel par nostre Reverend^me^ evesque. Mais serons bien fondés car la preuve *ex aspectu* ne peut jamais estre refusée. *(Le P.-S. seul est de la main de Favre).*

304. Le 11 octobre 1613, le Grand Chancelier comte Provana de Collegno envoie au Sénat de Chambéry une réponse sur l'opposition qu'il fait à la réception de MM. Davise et Dufresney en qualité de sénateurs. « Le maistre (*le duc de Savoie*) ordonne que M. Davise soit reçu, mais sans avoir droit à des gages et à faire exercice de son office tant qu'il n'aura pas l'âge requis *(30 ans)*. » Quant à M. Dufresney, il réclame l'envoi d'une pièce.

5 décembre 1613. Le Premier Président Favre « part pour le service de S. A. en Piedmont et par son exprès commandement ». Il rentre à Chambéry le 5 mars 1614. (*Histoire de Favre*, p. 395.)

305. Le Sénat de Savoie au P. P[t] Favre à Turin (1).

[Chambéry] 12 fevrier 1614.

Monsieur oultre ladvis que vous pouvez avoir d'ailleurs navons voulu laisser de vous advertir comme apres une rescheute du s[r] Seign. de Coysia en sa maladie en laquelle il avoit esté destenu avant vre despart, il pleut a Dieu l'apeller a soy le dixiesme du present, que a esté loccasion,a ceste premiere entrée de quareme, que, ensuitte de celle [lettre] que receusmes de vre part.... *Le Sénat parle à Favre des vacances de postes*

(1) En tête de cette minute de lettre, presque illisible, on lit : « du 12 febvrier 1614. Escript à monsieur Fabvre premier president du Senat se retournant a [de ?] Thurin et le present advis a monsieur Crespin qu'il aporte a monsieur le marquis de Lans » (Arch. S. S.).

de conseillers au Sénat et de la nécessité qu'il y soit pourvu « tousjours par personnages de merite pour estre employés au faict du service de S. A. en touttes partz ou requis sera. Et parceque peult estre la facilité de [la designation] sera plus propre apres son retour qu'avant son despart, y avons aussy voulu joindre les [mémoires ?] que trouvons requerir plus prompte provision pour les affaires de deza. Vous y joindrez ce que jugerez convenable au bien des affaires de sadite A. et soulagement de ses peuples et reputation de nostre compaignie. Au faict de laquel ayant ung principal interest comme chose d'icelle ne vous ferons la presente plus longue...

306. Favre aux Syndics de Genève (P. H. nº 2516).

Chambery, 22 juin 1614.

Messieurs, en responce de la vostre du 6 du courant, je vous diray que si l'information que vous a esté donné de la part de vostre bourgeois se treuve véritable, je ne feray pas grande difficulté d'ordonner contre les scindicques et parroissiens de la Mure (1) ce que vous désirés, mais parce que la raison veult qu'ilz soient ouys, je leur escripray pour scavoir s'ilz accorderont que la vérité du faict passe de la sorte, ou s'ilz auront quelque raison particullière qui mette la chose hors des termes du traicté de Sainct Jullin. De quoy en apprès le vous escriray si Monsieur le Marquis de Lans n'est plus tost de retour, pour vous donner touttes occasions de satisfaction, lorsque je porray cognoistre estre de la raison, scachant que c'est la volonté de S. A. Sme...

A. Favre.

(1) Actuellement *La Muraz,* commune voisine d'Annemasse.

307. Le marquis de Lans à MM. du Sénat (Arch. du Sénat).

Du château de Monmeillan ce 10 juillet 1614.

Messieurs, Nous avons veu par le contenu de la vre a nous remis par vre secretaire Duport concernant lEdict de S. A. sur le fait des tailles, qu'aves pris resolution d'en conferer avec le corps de la Chambre, chose que nous trouvons fort bon, mais adviserez de n'y rapporter difficulté aucune, ce que nous [nous] asseurons ne feres, ains nous promettons que tres tous secondereз en ce la volonté de Sa dite Altesse, comme vous en prions fere sans attendre dicelle autre commandement lequel ne pourra estre qu'à nostre mescontentement. De quoy nous en serions tres desplaisant pour l affection que portons au corps, et en attendant la resolution entiere de ce fait, avec occasion de vous servir demeurons — Messieurs — Vre tres affectionne serviteur,

Sigismond d'Est.

308. Le même aux mêmes (1).

Remise le mecredy 27 aoust 1614.

Messieurs, L'aultre jour estant icy vers nous le s[r] senateur Crespin, il nous fist entendre fort particulierement ce que resulte des formalités et arrest ensuivy contre le sieur du Boys, nous representant pour le regard de l'execution contre icelluy qu'attendu que le criminel se retreuve aupres de la personne de son Prince (bien que la justice l'ignore) que neantmoins telle execution doibt estre retardee pour en donner au preallable

(1) Archives du Sénat de Savoie. Registre de *basane*, f° 164.

advis a S. A. pour en attendre d'icelle son bon plaisir. Sur quoy il nous semble que debvez faire consideration pour appertenir dailleurs a plusieurs principales maisons de ce pais. Et ensuitte des prieres que nous viennent faictes de tous ses parens vous prions par ceste de vouloir suspendre a l'execution dudict arrest dudit s[r] du Boys tant seulement, que pour son serviteur sera promptement passé oultre a ladite execution. Et sur l'asseurance qu'avons que fort volontiers le ferez pour les considerations susdites, demeurons, Messieurs, vostre tres affectionne serviteur. — SIGISMOND D'EST.

309. Le même aux mêmes (1).

Montmélian, 27 octobre 1614.

Il leur écrit « d'avoir à enteriner sans dilation ni replique les patentes de S. A. conférant à M. le comte de Tournon (2) le commandement deça les Monts, en l'absence du Commandant général et des lieutenants-généraux. »

310. Favre à Claude de Charmoisy.

Chambery, 27 decembre 1614.

Cette lettre a été publiée par Vuy, t. II, p. 186.

311. 6 mars 1615.

Les éditeurs Vivès, VII, p. 264, 265, 302 et 303, et Migne, V, col. 956, indiquent comme ayant été *adressée au P. P[t] Favre* une lettre de S. Franç. de Sales com-

(1) Arch. Sénat, *loc. cit.*, f° 164 v°.

(2) Prosper-Marc Maillard de Tournon, ancien ambassadeur du duc en Suisse, etc.; il fut enseveli à Rumilly le 15 avril 1616.

mençant par ces mots : « *Estant de retour de Sales ou j'estois allé passer les jours de Carneval j'ay trouvé le retour de nos desia trop vieilles tribulations...* ». En réalité, la lettre a dû être envoyée à un des officiers du duc de Nemours résidant auprès de lui, probablement Bernard de Forax, qui était alors dans l'intimité de « Monseigneur ». Favre, au contraire, n'était nullement en situation d'obtenir de M. de Nemours le pardon des frères de l'évêque et de M. de Charmoisy. Ses amis les collatéraux du Conseil de Genevois, Claude de Quoex et Machet, étaient l'objet de la colère du duc, et lui-même y était en butte si c'est à l'affaire de l'agression contre le secrétaire Bertelot qu'on doit faire rapporter le fragment de lettre publié par Migne, VII, col. 989, d'après la *Vie de la mère Favre* par la mère de Changy.

312, 313. Favre à Claude de Charmoisy.

Chambéry, 26 avril et 17 mai 1615.

Ces lettres ont été publiées par Vuy, t. II, p. 188 et 193.

314. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce 22 janvier 1614 (1).

Monseigneur. Ie rougis d'avoir tant dilayé de remercier V. A. S. de la grace qu'elle s'est daignée me faire d'une pension de trois cents ducatons, mais j'eusse rougy encor plus d'envoyer a V. A. S. un simple remerciement, sans luy donner quelque advis de ce que j'ay fait suyvant les commandements expres que m'a

(1) Datée par erreur du 22 *juin* dans le t. II de la *Storia della Reggenza* par M. Claretta.

fait de sa part M. le Marquis de Lans, de faire imprimer ma consultation du Montferrat, laquelle j'ay envoyé a Lyon avec une lettre de mon dit seigneur le Marquis au s^r Velasco (1) pour traiter avec l'imprimeur Roussin pour les frais de l'impression. I'en ay encores parlé a M. Frezia qui en mesme tems passant par ceste ville m'a promis de resoudre l'affaire quand il sera a Lyon comme bien scachant ce qui est de la volonté de V. A. S., et de plus en a receu le commandement de M. le Marquis. De sorte que j'espere que dans deux mois pour le plus tard elle verra l'œuvre imprimée a son contentement et que la consultation ne sera pas mal receuë puis qu'on m'asseure de divers endroits qu'ell'est fort curieusement attenduë. Mais ie desire qu'il plaise a V. A. S. me commander a qui elle aggreera plus que ie la dedie, ou a elle, selon les veus anciens et ordinaires de mon ambition, ou au Pape, ou à l'Empereur, ou au Roy de France (2) ou plus tost a tous les Princes Chrestiens en general. Car V. A. S. scait trop mieux que selon la qualité de celuy a qui la dedication se fera il faudra diversifier le subjet de l'Epistre. I'ay pensé encores de mettre en latin le Factum dressé à Turin en italien, pour rendre la Consultation plus facile a entendre. Ie travaille maintenant tant que ie puis avec le Senat pour l'aubeine de Carmagnole (3) suyvant ce qu'il a pleu a V. A. S. me commander particulierement et au Senat en general. I'espere que ce sera au gré et a l'avantage de V. A. S. A. FAVRE.

(1) Agent du duc de Savoie à Lyon.

(2) Le pape Paul V, l'empereur Mathias et Louis XIII, roi de France.

(3) *Mémoire* demandé par le duc de Savoie sur une affaire de *droit d'aubaine* litigieuse à Carmagnola (Piémont).

315. François de Sales
à Mme la Première Présidente de Savoie.

Annecy, 25 janvier 1616.

Cette lettre a été publiée par Migne, VI, col. 735, et Vivès, VIII, p. 298.

316. Favre au duc de Savoie.

Chambéry, 5 février 1616. *Favre* répond au duc au sujet d'un procès devant le Sénat ; il sera jugé aussitôt que les parties auront produit les pièces nécessaires.

317. Le duc de Savoie au Sénat de Chambéry.
(Arch. Sénat.)

De Turin ce 14 febvrier 1616.

Tres chers bien amez et feaux conseillers, Nous avons faict a nre Conseil l'affaire des freres Malliet comme heretiers du feu de Rives ? de Bresse, concernant la poursuitte qu'ils font en cette qualité contre le s^r du Cheney, heretier du feu s^r de Lambert et noble Emanuel Dian, ce qu ayant este treuvé sans droict ny fondement nous a occasionné d en fere la dessus la declaration qui vous sera presenttée de ce mesme jour ; laquelle comme nous la iugeons accompagnée d équité et de justice pour les causes et raisons que vous verrez en icelle, aussi entendons-nous que vous ayez a l'observer sans y apporter aucunes repliques ou difficulté, et aurons aggreable pour quelques respectz que le premier president s'abstienne d'entrevenir en cette cause. A tant prions Dieu qu'il vous ait en sa grace. de Turin ce 14 febvrier 1616.

Autographe du duc. — Ie trove fort etrange que

seus qui metet la vie pour moy en ces ocasions si librement come a fayt m[r] de Chené soyt si mal trestés de vous austres, n ayant iames peu pour letres que je vous aye escrites seur se suget ampecher con ne poursuyvye la cause contre luy et toutes foys vous saves que seus qui sont amployés pour mon servise ont resonablemant se privilege que tandis qu'il y sont amployes on suspand toujours tous leurs procès ; ne fagliés plus seur se suget de fayre ce que ie desire puysque il liast tant de reson en selà. C. Emanuel — Crest (1).

318. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce 1 mars 1616.

Monseigneur. J'ai remis à M. le Marquis de Lans les deux consultations qui ont esté faites, l'une par le Senat, l'autre par moy sur le subget de l'aubaine de Carmagnole et par la lettre que j'ay escrit a V. A. S. ie luy ay rendu compte d'ou est procedée la retardation, laquelle j'eusse bien desiré estre beaucoup moindre pour la satisfaction de V. A. S. et pour l'honneur de mon devoir s'il eust esté possible.

Maintenant ie luy fais ce mot pour la supplier tres

(1) Je trouve fort étrange que ceux qui mettent leur vie pour moi si librement en ces occasions, comme a fait M. de Cheney, soient si mal traités de vous autres, n'ayant jamais pu, pour lettres que je vous aie écrites sur ce sujet, empêcher qu'on ne poursuive la cause contre lui, et, toutefois, vous savez que ceux qui sont employés pour mon service ont raisonnablement ce privilège que tandis qu'ils y sont employés on suspend toujours tous leurs procès. Ne faillez plus sur ce sujet de faire ce que je désire puisqu'il y a tant de raisons à cela.

humblement de prendre en bonne part que ie la ressouvienne de m'accorder s'il luy plait la grace que ie luy ay demandée par mes precedentes lettres de me commander a qui elle voudra que ie dedie la consultation du Montferrat, parce qu'elle doit estre déjà soubs la presse a Lyon a ce que le s^r Velasco en a escrit à M. le Marquis de Lans, de sorte que le temps presse pour moy qui ne voudrois pas que rien retardast le contentement que ie me promets que recevra V. A. S. et le public quand elle verra l'impression parachevée, etc.

A. Favre.

319. Favre au même.

De Chambéry ce 24 avril 1616.

Monseigneur. Je receus il y a quelque tems par les mains du s^r Baron d'Armance l'honneur des lettres de V. A. S. par lesquelles elle me commande d'avoir en particuliere recommandation les affaires du dit s^r Baron. A quoy ie ne manqueray non plus qu'a obeir promptement et fidellement a tous les autres commandements qui me viendront de V. A. S., outre le devoir particulier et l'inclination que j'ay de servir et le dit Baron et ses semblables qûi ont l'honneur d'estre aupres de la personne de V. A. S. et de tenir rang entre ses plus aggreables serviteurs.

J'ay aussy receu l'autre lettre de V. A. S. du quinzieme de ce mois qui me commande de dedier ma consultation du Montferrat a tous les Princes Chrestiens et de la faire mettre sur la presse au plus tot. L'impression est deja commencee a Lyon par Roussin, mais qui n'eust esté paravanture poursuyvie que bien lentement pour la response qu'a fait le s^r Tresorier general de

n'avoir point de fonds, n'eust esté que M. le Marquis de Lans l'a expressement commandé au s[r] Velasco estant naguieres en ceste ville, lequel s'est contenté d'avancer du sien pour ne retarder le service de V. A. S. Tellement que j'espere que dans deux mois l'impression pourra estre parachevée (1), combien que l'œuvre sera plus grosse que ie n'esperois. Je travaille des a present a l'Epistre et si V. A. S. l'ha aggreable, ie la luy envoyeray avant que la faire imprimer pour scavoir si elle sera a son gré, ou si elle voudra que j'y change

(1) De Montisferrati Ducatu contra Ser. Dvcem Mantvæ, pro Serenissimo dvce Sabavdiæ Consultatio Antonii Fabri i. c. Sebusiani, Sermi. *(serenissimi)* Sabavdiæ dvcis Consiliarij ab intimis et in svpremo Sabavdiæ senatv Præsidis Primarij, etc. Lvgdvni, apud Iacobum Rovssin. m.dc.xvii (petit in-4°). L'épître dont Favre parle tant y est écrite en latin ; elle comprend trente pages, sous ce titre : *ad serenissimos Reipvblicæ christianæ principes ac moderatores universos — Antonius Faber,* etc. Elle est datée de Chambéry, aux *Calendes quintiliennes* 1616, 1[er] juillet. Elle est suivie d'un avis au lecteur, de 4 pages. Vient ensuite l'abrégé du point de fait, en 80 pages : *Compendium facti in causa Montisferrati, pro Serenissimo Dvce Sabavdiæ ;* puis la *Consultation,* en caractères plus gros, de 498 pages. L'ouvrage, fort bien imprimé, est terminé par un *index titulorvm legumqve explicatarum*, de 38 pages. Chacune de ces parties a une pagination spéciale ; l'ouvrage contient ainsi 652 pages, outre un tableau généalogique : Genealogia marchionvm mantvæ. La *Consultation* elle-même est accompagnée en marge de chaque page de l'analyse du texte.

L'ouvrage semble avoir été tiré à un assez grand nombre d'exemplaires, car on le retrouve assez facilement de nos jours. L'exemplaire de la Cour d'appel de Chambéry pro-

quelque chose ; car en matieres si chatouilleuses j'aurois besoin d'une prudence plus grande que la mienne. Je ne veux pour ma part en rapporter autre honneur pour l'accroissement de ma reputation que d'avoir bien et utilement servy V. A. S. en ceste occasion, comme en toutes autres occurrences, en qualité de celuy qui est et sera eternellement, etc. A. Favre.

320. Favre au même.

De Chambery ce 20 may a deux heures appres midy 1616.

Monseigneur. Je viens d'estre asseuré que M. l'Ambassadeur de Betune a couché ce soir au Pont de Beauvoisin pour se rendre en ceste ville sur les trois heures appres midy. Je pars tout a ceste heure avec tout ce qu'est de noblesse icy et la compaignie de M. le comte de Tournon pour luy aller au devant, suyvant l'ordre que m'en laissa hyer M. le Marquis quand il partit pour aller s'abboucher avec Monseigneur le duc de Nemours (1). Je n'ay voulu fallir d'en donner ce mot d'advis a V. A. S. en attendant que ie luy escrive plus amplement quand j'auray parlé a mondit s[r] l'Ambassadeur et apprins de luy l'heure de son départ et ce que ie pourray comprendre de ses discours pour le service de V. A. S. A. Favre.

---

vient de la bibliothèque des Jésuites de cette ville, comme le prouve cette indication : *colleg. Camber. soc. Ihu. catal[ogo] insert[um]* 1640. Au bas du frontispice, on lit ces mots, de l'écriture du Président Favre : *Authoris dono et manu.*

(1) M. de Lans avait donné rendez-vous à Yenne au duc de Nemours qui ne voulut pas y aller (Ducis, *Annecy et les ducs de Genevois-Nemours*, p. 59).

321. Favre au même.

(Ms à la Biblioth. Nationale de Turin.)

De Chambéry ce 21 mai 1616.

Monseigneur, Hier arriva en ceste ville Monsieur l'Ambassadeur de Betunes (1) sur les quatre heures appres midy, et a esté receu fort honorablement, logé et bien traité au Chasteau pour le bon ordre que Monsieur le Marquis y avoit mis avant son depart. Il est accompagné d'environ vint gentilzhommes entre lesquelz le premier est son neveu le Marquis de Ronj (Rosny) fils de Monsieur de Sully. Son train est de quarante chevaux. A cause de quoy ne pouvant, dit-il, courir par la Savoie avec tant de postes, il est contraint d'aller a ses journees, et fait estat de partir de cette ville ce jour dhuy appres disner pour aller coucher a Ayguebelle, et de se rendre a Turin vendredy prochain tant seulement. Car il ne fait qu'une traite le jour. Il monstre par ses discours d'aller avec beaucoup de desir de bien servir V. A. S. non seulement pour obeir aux commandementz qu'il en ha de son Roy, mais aussy pour l'inclination qu'il ha au service de V. A. S. a laquelle il se dit estre fort obligé et pour la cognoissance qu'il ha que c'est l'interest de la France que V. A. S. demeure contente. Il tesmoigne d'avoir charge non seulement d'accommoder V. A. S. avec les Espagnolz, mais aussy les Venitiens avec l'Archiduc Ferdinand pour establir une paix universelle, parce que, comme il m'a dit, la France croit que les interestz de V. A. S. sont tellement conjointz avec ceux des Venitiens, que

(1) Frère de Sully.

V. A. S. ne pourroit jouir d'une parfaite paix, eux demeurantz en guerre. Ce sont ses propres motz.

La noblesse qui l'accompagne monstre de desirer plus la guerre que la paix pour avoir plus de moyen de servir V. A. S. Et luy m'a dit qu'il sasseure que si les affaires ne s'accommodoient, toute la France de tous les costés et de tous les partis viendroit au secours de V.A.S. tant elle s'est acquise de reputation et de bienveuillance en ceste derniere guerre envers tous les Francois. C'est, Monseigneur, tout ce que i'ay peu apprendre de luy jusques a present. Je vay maintenant le treuver pour l'accompagner a la messe, a son disner, et a son depart de cette ville. Et si ie puis apprendre de luy quelque chose de plus, ie ne manqueray d'en donner prompt advis à V. A. S. comme dez hyer ie l'advertis par stafette qu'il estoit sur le poinct d'arriver. Il me retint hyer au soir iusques a la nuit pour luy tenir compaignie. Qu'a esté la cause que ie n'ay peu escrire plustost à V. A. S. Aussy n'ay ie pas creu que la chose pressast puisqu'il ne veut arriver a Turin jusques a vendredy. J'ay donné advis de son passage a Monsieur l'Evesque de Mauriane. Je l'ay prié avec beaucoup d'instance de sejourner icy pour cejourd'hui et pour demain, tant pour voir Monsieur le Marquis, lequel i'espere devoir estre icy a ce soir, que pour passer le jour de la bonne feste de demain en plus de repos. Mais il ny a voulu entendre, pour ne retarder le service de son maistre et de V. A. S. quoy qu'il proteste qu'il luy fasche beaucoup de faire le jour de Pentecostes en voyageant. Je n'en suis pas marry pour ne retarder le contentement que V. A. S. recevra, comme j'espere, de son arrivee. Et en ceste esperance faisant tres humble reverence à V. A. S., etc.

A. Favre.

322. Favre au même.

De Chambery ce 21 may 1616.

Monseigneur. Je reviens d'accompagner Monsieur l'Ambassadeur de Betunes qui m'a confirmé sa premiere resolution de se rendre a Turin vendredy prochain. Il monstre de s'en aller fort content des honneurs qu'il a receu en ceste ville, et du bon traitement que luy ont fait les gens de M. le Marquis de Lans. Je l'ay entretenu fort longuement et particulierement de la double pretention de V. A. S. sur le duché de Monferrat, et quant a l'universelle et quant a la particuliere. De quoy il a esté fort ioyeux parcequ'il n'en scavoit rien, et a tesmoigné de gouster ce que ie luy ay dit des droits de V. A. S. et de l'iniquité de la sentence de la Chambre Imperiale. Je luy ay aussy touché quelque chose de ce que ie scay du comté d'Ast *(que l'Espagne réclamait au duc)* et par quel droit V. A. S. le tient. En somme, Monseigneur, il promet de faire merveilles pour le service de V.A.S. et n'a pas treuvé mauvais que ie luy aye dit qu'il serviroit son Roy avec plus de contentement de V. A. S. que n'avoit fait le s[r] de Rambouillet (1). Il fait estat de s'employer pour l'accomodement des differents du Monferrat, et j'espere que pour ce tems là ma Consultation sera achevee d'imprimer, car il s'y travaille diligemment. Je desire que V. A. S. en recoive toute sorte de contentement. A. Favre.

(1) Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, ambassadeur de France auprès du duc de Savoie en 1614 et 1615 ; principal négociateur du traité d'Asti de 21-22 juin 1615.

323. Favre au même.

De Chambery ce 24 may 1616.

Monseigneur. — Ce bon Pere Feillans, prieur du couvent de Lemens (1), m'a fait entendre qu'il alloit à V. A. S. pour la supplier de vouloir aggreer la nomination et provision du curé de Lemens faite naguieres par le seigneur evesque de Mauriane (2) d'un personage tres devot et tres capable de telle charge, en laquelle neantmoins il est molesté par certain neveu de celuy qui estoit autrefois sacristain de l'église du dit Lemens, qui fait gloire de travailler ces bons Peres et qui a fait moyen d'obtenir certaine provision de Rome par surprise, nonobstant l'empechement qu'y avoient mis les agents des dits Peres Feillans, estant d'ailleurs le dit neveu ignorant tout a fait, et qui ne pourroit dignement s'acquitter de la dite charge au contentement des dits Peres et de ceste ville, laquelle commence de recevoir mille consolations de l'etablissement qu'a fait V. A. S. par sa pieté de si bons Religieux que sont ceux-cy. Pour le repos desquels il est a la verité necessaire qu'ils ayent un curé qui soit a leur gré, et de la bonne vie duquel ils puissent respondre devant Dieu et devant V. A. S. J'ay pensé estre de mon devoir, Monseigneur, de representer cecy a V. A. S. et de joindre ma tres humble priere a celle de ces Peres pour la supplier

(1) Vieux monastère de Bénédictins sur une colline au nord et tout près de Chambéry. Les Feuillants venaient d'y remplacer les Bénédictins; ils avaient le patronage de l'église qui était une des paroisses de la ville.

(2) Philibert Milliet qui fut nommé archevêque de Turin en 1618 et mourut en 1625.

d'apporter par son authorité les remedes que sa prudence et pieté jugera convenables pour favoriser le grand zele qui les porte a faire ceste poursuite, non tant pour leur interest que pour celuy de l'honneur de Dieu, lequel ils ne cessent de prier et moy quant et eux (comme eux), pour la santé et prosperité de V. A. S. A. Favre.

324. Favre au même.

De Chambéry ce 28 may 1616.

Monseigneur. — Suyvant ce qu'il a pleu a V. A. S. me commander cy devant de luy donner advis des consultations plus importantes qui me viennent des païs estrangers, j'ay creu estre de mon devoir de l'avertir que madame la comtesse de Suze (1) m'a envoyé des Avignon pour consulter un proces qu'ell'ha fort important pour tous les biens de la maison et baronnie de Bressieu contre la dame de Beaujeu, qui est le plus grand proces qui soit pendant par devant le Parlement de Daufiné. J'ay accepté cet honneur de tant plus volontiers que le solliciteur, qui est un advocat de Provence, m'a asseuré que M. le comte de Suze fait profession et gloire d'estre serviteur partial de V. A. S. A laquelle je diray encores que la dame de Varennes-Nagu en Masconnois vint hier en cette ville me remercier d'un bel arrest et d'importance qu'elle a obtenu a Grenoble sur mes escrittures contre l'opinion des plus fameux advocats de Paris et de Grenoble. J'en donne advis a V. A. S. pour luy rendre compte le plus particulier que ie puis de toutes mes actions et voudrois qu'il me fust permis et loisible de le

(1) Probablement Catherine de Grolée-Menillon, seconde femme de Rostaing de la Baume et de Rochefort et comtesse de Suse.

rendre aussy de toutes mes pensées. L'impression de ma consultation du Monferrat se continuë fort diligemment et heureusement, j'y tiens main comme ie doy pour le service et contentement de V. A. S. A. FAVRE.

325. Favre à Cl. de Charmoisy (VUY, t. II, p. 195).

De vostre maison de Chambery, 5 juin 1616.

Favre écrit une longue lettre à son ami au sujet d'un procès contre un fermier de Samoëns (Faucigny) qu'il (M. de Charmoisy) a perdu devant la Chambre des comptes d'Annecy. Il trouve qu'on lui a fait une injustice et lui donne les conseils nécessaires pour qu'il interjette appel régulièrement, directement devant le Sénat et non devant le Conseil de Genevois, « afin qu'on ne s'aperçoive pas que cela vient de moi qui, au reste, serai toujours pret de vous servir et en cette occasion et en toutes autres de tout mon cœur, pour vous témoigner en tout ce qui me sera possible, que je suis de nom et d'effet... votre... » A. FAVRE.

Ma Presidente et moi vous baisons les mains tres humblement et a madame ma cousine (1). Je n'ai encore vu le s^r Bonfils (2).

326. Favre à Expilly (3).

De vostre maison de Chambery ce 16 juin 1616.

Monsieur. Vos faveurs a mon endroit marchent

(1) Mme de Charmoisy, Louise Duchatel.

(2) Horace Bonfils, receveur des finances du duc de Nemours en Genevois ; il en sera question plus tard.

(3) *Au dos :* A Monsieur, Monsieur D'Expilly, conseiller et advocat general du Roy en la Cour du Parlement de Dauphiné — a Grenoble (Biblioth. de Grenoble, *collection d'autographes,* n° 738).

tousiours a deux et bien accompagnées. Je le dis parcequ'avec la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, j'ay receu le livret que vous m'avez envoyé qui contient tant de beautés et gentilesses faites pour honorer la memoire de monsieur de Bresson (1), mais non sans rougir de voir l'honneur que vous m'avez fait et a la lettre laquelle ie vous escrivis sur ce subjet de luy donner place et l'honorable entre tant de belles pieces. De quoy neantmoins j'aurois quelque subiet de me plaindre pour le danger qu'il y a que ceux qui ont quelque bonne opinion de moy et de ma plume ne viennent a la perdre voyant une chose si mal faite et de si peu de gout, si ie ne devois estre plus glorieux d'avoir ce tesmoignage public de vostre bienveillance que jaloux d'acquerir plus de reputation. C'est bien la verité que si j'eusse creu que vous lui eussiez voulu faire cet honneur, ie me serois essayé de faire quelque chose de mieux et peut-estre que la grandeur du subiet et de mon desir m'eust donné le moyen de le faire. Vous scavez, Monsieur, avec quelle nonchalance ie suis coustumier d'escrire soit en latin ou en françois, mais principalement en françois et en matiere de lettres, tant pour l'habitude que j'en ay prise que pour le peu de loisir que me donnent mes occupations de faire autrement. Je ne laisse de vous en avoir mille et mille obligations et vous remercie Monsieur de

(1) Laurent de Chaponnay, seigneur de Bresson, mort à l'âge de 27 ans à Grenoble, le 15 janvier 1613, gendre d'Expilly (MUGNIER, *Claude Expilly*, 1892, in-8°, p. 15). En 1612, Expilly avait déjà envoyé au Président Favre la seconde édition de ses *Plaidoyez*. — Les *Poèmes* d'Expilly sont imprimés avec l'orthographe phonétique, restreinte toutefois.

cet honneur. Je n'ay rien a vous envoyer en contre echange jusques a ce que nous ayons libre le commerce de Geneve, ou que ma consultation de Montferrat soit imprimée comme j espere qu elle sera dans six ou sept semaines. Et croy bien qu elle ne vous deplaira pas. Et en cette attente vous baisant tres humblement les mains, je demeure a tousiours — Monsieur — vostre tres humble et tres affectionné serviteur, A. FAVRE.

327. Favre à Cl. de Charmoisy (VUY, II, p. 198).

Chambery ce 11 juin 1616.

Favre donne encore quelques conseils à M. de Charmoisy sur la procédure d'appel du procès contre le fermier de Samoëns... (voir la lettre 325).

328. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 1er juillet 1616.

Monseigneur. — Hyer un gentilhomme de Bugey, mon allié le sr de la Serrà, beau fils du sr de la Crà, me vint treuver expres pour me dire a bouche ce qu'il n'avoit pas voulu m'escrire, que venant freschement du comté de Bourgongne (la Franche-Comté) ou il estoit allé marier une sienne fille, il y avoit apprins pour chose bien certaine que non seulement le seigneur marquis d'Ogliani (1) faisoit une levée de six mille hommes de pied et cinq cents chevaux, et laquelle il pressoit fort pour le service de l'Espagne, mais que de plus il avoit une grande entreprise sur cet Estat *(la Savoie)* et laquelle il devoit faire en brief exécuter par le sr de Rosier

(1) Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, dit aussi de Dogliani.

et par son cadet le s^r de Grammont, sans que toutefois le s^r de la Serrà ayt encor peu apprendre les particularités de la dite entreprise ny sur quel endroit elle est faite, sinon que le dit s^r de Rosier va déjà publiant à ses soldats qu'il les fera tous riches et les mesnera en lieu d'ou chascun pourra rapporter pour le moins cinq cents escus.

Le mesme gentilhomme m'a asseuré que le dit s^r de Rosier a esté veu par deux fois despuis douze ou quinze jours en çà sur le chemin de Montmélian en ceste ville, une fois avec son train de trois chevaux et une autre fois despuis, en habit deguisé ; qu'est tout ce qu'il m'a peu dire, me prometant neantmoins que s'il apprend quelque chose de plus il me l'escrira et s'il est de besoin il reviendra me le dire. J'ay quant et quant *(immédiatement)* fait scavoir le tout à M. le marquis de Lans qui a treuvé bon que ie l'aye escrit à V. A. S. a laquelle seule ce gentilhomme m'a permis de le nommer.

A. FAVRE.

329. M. Carron à M. de Lagrange (1).

14 juillet 1616.

Il l'adjure de hâter le départ de ses hommes. « Faittes tant vers M. de Nemours que les trouppes partent promptement ; S. A. en presse M. le Marquis et, ne le faisant pas, oultre le déservice, jugez ce qu'elle en devra penser. »

330. Mgr Camus, évêque de Belley, au duc de Nemours (2).

[Belley], 21 juillet 1616.

Il a appris à l'improviste que le duc traversait Rossillon. « Vous passez donc icy comme un esclair pour aller fou-

(1) Bibl. Nat., ms fr. 3809, f° 8.
(2) Bibl. Nat., ms fr. 3809, f° 10.

droyer ailleurs comme un tonnerre tous ceux qui veulent attaquer vostre sérénissime Maison. »

331. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce 24 juillet 1616.

Il adresse au duc l'*Epistre dédicatoire* qu'il a faite « pour mettre au front » de sa consultation du Montferrat ; il ne veut pas la publier avant qu'elle ait été approuvée par le duc, craignant d'avoir fait, « sans y penser, quelque héresie d'Estat ».

332. M. Carron au duc de Savoie (1).

Annecy, 25 juillet 1616.

Il l'informe que M. des Oches a été mis en liberté et qu'on a suspendu la marche de ses troupes, « sans qu'aucun desplaisir leur soit fait rière les estatz de S. A., comme il n'a pas esté faict en cette occasion, ny touché à leurs armes ».

333. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 25 juillet 1616.

Monseigneur. — Avec ceste commodité du courrier que S. E. (le marquis de Lans) depeche a V. A. S., ie luy donneray advis que nous avons aux faubourgs de ceste ville une vintaine de soldats des troupes de M. de Nemours, qui estoient venus pour se joindre aux autres troupes qui sont a Clermont et a Chaumont (2) ou l'on tient qu'ils se sont barricadés. Je les ay retenu doucement sans leur dire pourquoy, et monstrant que c'est plustot pour leur donner plus de repos. Mais en effet ç'a esté pour donner plus de loisir a S. E. de m'escrire sa volonté sur l'advis que ie luy en ay donné, n'ayant

(1) Bibl. Nat., ms fr. 3809, fᵒ 12.
(2) Chaumont, à 30 kil. N.-O. d'Annecy.

osé sans commandement expres les faire emprisonner, et creignant d'autre costé qu'ils n'echappent pour aller grossir les troupes qui par leur façon de faire se sont rendues si suspectes. Et parce que d'heure a autre il en peut arriver un plus grand nombre et que d'ailleurs il en peut passer qui sans venir en ceste ville s'en vont despuis le pied d'Ayguebelette droit au Bourget pour de la se rendre a Clermont, il est tres necessaire que ie scache comment V. A. S. veut que ie me comporte en cela. Cependant ie feray ce que S. E. m'en commandera, et en attendant ses commandements ie fay presentement assembler le Conseil d'Estat pour savoir ce qui sera plus a propos de faire par provision. Nous en avions mis trois prisonniers hyer, desquels le maistre d'hostel de S. E. a surpris quelques lettres mesme du Colonel de Doches (1) lesquelles nous avons envoyé a S. E. et qui ne sonnent rien de bon. L'on avoit fait courir icy quelque bruit que les Bourguignons s'estoient saisis du pont de Gresin et de Meral et Chastel. Mais les derniers venus de Necy asseurent qu'il n'en est rien.

A. Favre.

334. Favre au même.

De Chambéry ce 26 juillet 1616.

Monseigneur. J'ay esté adverty ce matin de la part du s^r de Damesin, frere du feu s^r de St Innocent, que M. d'Alincourt devoit venir treuver Monsieur de Nemours a Seissel et que l'assignation estoit a hyer au soir 25 de ce mois, ainsy qu'un gentilhomme amy dn s^r de Damesin et qui demeure en la maison du dit s^r d'Alincourt luy a escrit. Adjoustant que le s^r d'Alincourt

(1) M. Ducis dit des Oches.

y devoit aller avec son simple train et sans compaignie de gens de guerre, mais non pas sans dessein de faire quelque execution sur les Estats de V. A. S., sans toutefois dire point d'autre particularité. Ceste nouvelle me sembloit avoir quelque apparence en la joignant avec l'autre que ie receus hyer et laquelle j'escrivis a V. A. S. et qui m'a esté depuis confirmée, qu'on a veu de mulets et chariots venant du costé de St Rambert et allants a Seissel charges d'eschelles a cordes. J'ay toutefois despuis parlé a un honneste homme venant de Peroges,qui m'asseure que le sr d'Alincourt est toujours a Lyon, du moins qu'on tient en Bresse qu'il y soit, et que les soldats qui sont dans Peroges d'ou cestuy cy est, luy ont envoyé de melons n'y a que deux ou trois jours. Mais le mesme homme m'a bien dit que pour chose certaine on a travaillé durant l'espace de trois semaines dans le chasteau de Chasey (1) ou estoit La Grange (2) pour faire d'eschelles et de cordes et de bois, et plusieurs artifices nouveaux ; mesme certains instruments de guerre qu'ils appellent de bondons, qui sont de fer, longs d'un pied et demy et assez gros, les uns pointus, et les autres non pointus, soustenus sur fourchines comme sont celles des mosquets, sauf qu'elles sont pleines au dessus et massives et un peu plus larges a ce que m'a dit cet homme qui m'a asseuré de plus que ce fut jeudy dernier qu'on sortit tout celà de Chasey pour le charger sur de charrettes qui alloient au marché de St Rambert *(en Bugey)* et les porter jusques a Seis-

(1) Péroges, bourg fortifié alors, près de Meximieux ; — Chasey-sur-Ain, près de Lagnieu et de Saint-Sorlin.

(2) Le commandant principal des troupes de M. de Nemours.

sel. Il m'a dit de plus qu'il cognoit des ouvriers qui ont travaillé au dit Chasey et en ont rapporté vint escus ainsy qu'il dit avoir entendu d'eux mesmes, et que c'est un commun bruit par delà.

Tant de particularités m'en font croire quelque chose, et d'autant plus que ie viens de recevoir une lettre du s[r] de la Tour des freres de Chalandieres (1) qui a esté mis en garnison au chasteau de Chastillion en Chautagne (2) lequel m'escrit de ce jour dhuy qu'il venoit d'avoir nouvelles qu'hyer arriverent six mulets a Seissel chargés d'eschelles de cordage, de soucisses, grenades et de petards, desquels on me dit qu'il y en a qui poisent soixante livres. Le mesme s[r] de la Tour m'escrit qu'il est aussy adverty que Mons[r] le Grand doit arriver ce soir au dit Seyssel. ce que toutefois ie ne croy pas si facilement parce qu'on m'a asseuré d'autre part qu'il est a Chalons en Bourgongne (3). J'ay donné advis de tout promptement a S. E. comme encores a M. le Gouverneur de Montmilian (4) pour ne manquer en rien que ie puisse faire pour le service de V. A. S. a laquelle ie diray encores que tous les jours arrivent icy plusieurs troupes Françoises de divers regiments lesquelles ie fais toutes marcher a Necy suyvant ce que S. E. m'a commandé, exceptées celles de Monsieur de Nemours lesquelles ie fay filer droit en Piemont quoy qu'il leur fasche fort. Aussy ie leur donne un Commis-

(1) Un des Chalendières était neveu par alliance du Premier Président.

(2) A l'extrémité nord du lac du Bourget.

(3) Chalon-sur-Saône.

(4) Jérôme Langosco, comte de la Motte, gouverneur d'avril 1615 à avril 1625.

saire pour empecher qu'ils ne s'escartent pour aller treuver leurs compagnons en Genevois ou S. E. a déja fait merveilles pour le service de V. A. S. ainsy que ie m'asseure qu'ell'aura entendu par ses lettres. A quoy me remetant ie ne feray ceste plus longue...

A. FAVRE.

335. Favre au même.

De Chambery ce 2 d'aoust 1616.

Monseigneur. J'ay apprins d'un soldat de la compaignie des gardes de M. le Marquis de Lans, nommé Falconet, venant tout freschement d'Entremonts (1) qu'il a parlé au chastelain de la Grande Chartreuse, nommé Bigaud, lequel luy asseuré que vendredy dernier, 29 de juillet, luy estant a Cremieu en Daufiné, il vit passer par là vint et deux drapeaux de soldats venants de Languedoc et de Provence qui estoient mandés, comme ils disoient, et commandés par Monsieur de Guyse (2) d'aller en diligence se rendre a Monsieur de Nemours a Seyssel. Il dit que les compaignies n'estoient pas completes, mais qu'il pouvoit y avoir en tout qu'environ quinze cents hommes.

D'autre costé j'ay receu du s[r] de Navette commissaire au Pont de Beauvoisin la lettre cy-jointe par laquelle V. A. S. verra qu'on luy a asseuré que despuis 3 jours M. d'Alincourt a laissé sortir de Lyon grand nombre d hommes pour le service du seigneur duc de Nemours : quelques uns pour monstrer peut estre qu'ils en scavent plus que les autres adjoustent que le dit s[r]

(1) Il s'agit d'Entremont, dans la montagne, au sud de Chambéry.

(2) Neveu du duc de Nemours.

d'Alincourt envoye un secours de trois mil hommes de pied, trois cents chevaux et trois canons, ce que toutefois n'est guieres croyable s'il est vray ce que vient de me dire le s[r] capitaine Chevrier qui vient des ce jourdhuy de Necy pour aller prendre des mosquets et des picques a Montmilian, que le dit s[r] d'Alincourt a envoyé un gentilhomme expres a M. le Marquis de Lans pour moyenner quelque accord, sinon qu'il eust fait celà a dessein pour amuser S. E. en donnant loisir au secours d'arriver. I'ay pensé en devoir donner advis a V. A. S. comme ie fay a S. E., pour me tesmoigner toujours, etc. — A. FAVRE.

336. Le sieur Navette à Favre.

Du Pont de Beauvoisin ce premier Aoust 1616.

Monsieur. — A l'heure que ie vous depechois ceste par homme expres, ce gentilhomme est arrivé qui est lieutenant de M. Dulardey ?... Ie vous advertis, Monsieur, comme l'on m assure que M Dalincour gouverneur de Lion fait des troppes et en permet la levée riere son gouvernement pour le service de M. le duc dennemours ; il en a fait en grand nombre despuis trois ou quattre iours en ça, etc.

BOY ? NAVETTE.

Aujourdhuy me doive arriver quelques soldats de Monsieur d Urfé ; des demayn ie les feray filer.

337. Favre au duc de Savoie (Biblioth. N[le] de Turin).

De Chambery ce 7 aoust jour de l'heureuse restitution [des Estats (1) *1616*.

Monseigneur. Je louë Dieu de la double grace que me fait V. A. S[me] par ses lettres du 4 de ce mois, de

(1) En 1559, au duc Emmanuel-Philibert.

me donner l'heureuse nouuelle de l'arriuee de Monseigneur le Prince de Piemont par deça et du commandement qu'elle me fait de luy faire preparer le chasteau de ceste uille en l'absence de S. E. Et a la verité c'est la plus grande consolation que V. A. S^me peust donner a ses peuples en ce tems, puis que ses affaires ne permettent pas qu'elle puisse en sa propre personne les revoir. Ie n'eusse jamais osé faire ceste proposition comme trop hardie a V. A. S., n'eust esté l'ardeur du zele que i'ay tel que ie dois avoir a son service, qui m'obligeoit de croire et de luy faire entendre que c'estoit le plus puissant, et neantmoins le plus doux remede, qui peust estre apporté a noz maux presentz et a ceux encore que nous apprehendons et qui pourroient advenir, combien que, comme j'ay deja cy devant escrit a V. A. S., Monsieur le Marquis n'oublie rien de tout ce qui se peut faire humainement, par les effortz d'une extreme prudence, diligence et vigilance. Et de fait V. A. S. aura despuis sceu comment les affaires auroient esté heureusement accommodés auec les troupes de Mgr. de Nemours, qui non seulement auoient promis de passer en Piemont, mais avoient deja commencé iusques a trois regimentz. Mais le malheur a esté que quand le regiment du Commandeur de Rebé a deu passer, il ne l'a pas voulu faire ains seulement quelques uns en fort petit nombre a ce que Monsieur le Marquis m'a fait l'honneur de m'escrire. Tout le reste auec les vint compaignies de La Grange quilz appellent le regiment de Monsieur de Nemours, a repassé le Rosne en un endroit quilz appellent Le Refongo *(sic)* (1), ou es-

(1) Le *Regonfle,* au peu au-dessus du lieu où les Usses se jettent dans le Rhône.

toient deux bateaux desquelz ilz se sont servis appres leur avoir esté refusé par Monsieur Le Grand le passage par le pont de Seyssel doù il fallut que Mons. de Nemours sortit a la minuit de vendredy dernier avec sa compaignie de gensdarmes pour se retirer a Lagnieu, ainsy que vient de me dire le Tresorier Bonfilz qui y estoit et se treuva bien estonné d'oujr dire quil estoit party a telle heure. Aucuns m'ont dit de plus, qu'il se retira fort a la haste, et non sans creinte, comme sil eust creu d'estre poursuiuy. L'on ne scait encores en quel lieu s'est retiré La Grange auec sesdites troupes, sinon qu'il faut necessairement que ce soit au Comté de Bourgongne, puisque Monsieur Le Grand ne les veut souffrir en gros sur son gouvernement, ou plustost sur les terres de V. A. S. au delà du Rosne qui sont les terres reservées pour passer en Bourgongne, auquel cas il est fort a creindre quilz ne facent leurs effortz pour se saisir du Pont de Gresin, si ceux qui sont establis pour la garde d'iceluy ne sont soustenus par les nostres, à quoy ie m'asseure que la prevoyance de S. E. aura bien sceu pourvoir comme a tout le reste. Tant y a Monseigneur, que les affaires ne sont en guieres meilleurs termes, qu'ilz estoient auparavant, et ne requierent pas moins la presence de Monseigneur le Prince. Car Bonfilz m'a advoué que Mos[r] de Nemours va faisant de nouvelles levées, et par quelques espies qu'on a surprins que La Grange envoyoit a certains capitaines de ceux qui passent en Piemont a fin de les rappeller. Il a receu de largent pour leur bailler, et, comme quelques uns disent, iusques a quinze mille pistolles si l'on peut croire ceux qui ne les ont pas compté. Dautre part il est certain que la levée du Comté qui auoit esté sursoyée et refroidie cy deuant, se reprend maintenant fort

chaudement, de sorte que le Tresorier Bonfilz m'a dit que pour le 14 ou le 15 de ce mois nous sommes pour en avoir de nouvelles.

Monsieur le Marquis me donnant advis de la lascheté qu'ont fait lesdites troupes de repasser le Rosne contre leur parolle et appres avoir de nouveau touché l'argent de V. A. S., me commande neantmoins de faire renforcer les gardes de ceste uille, comme se doubtant que lesdites troupes ne fussent pour r'entrer en ce païs par la haute Chautagne pour venir executer quelque entreprise sur ceste uille, scachant qu'ell'est a present fort mal garnie d'hommes et d'armes pour estre ses meilleurs hommes sortis pour accompagner S. E. quand elle partit pour aller a Necy, ou ilz ont tousiours esté retenus exceptés ceux qu'on a mis en garnison a Rumilly ou ils sont encores. Cest une des apprehensions, que i'ay, parce que leur absence nous empechera de faire les appareilz si beaux que ceste ville et moy desirerions pour une plus digne reception de Monseigneur le Prince. Nous ferons neantmoins tout ce qui se pourra pour tesmoigner ce qui est des volontés de tout ce peuple pour son service qui n'est autre que celuy de V. A. S. La garde ne laisse de se faire tres bonne en ceste ville outre quoy i'ay mis tout l'ordre que i'ay du costé de Chautagne, de Chanaz et de la Val de Crene et d'Hautecombe (1) pour empecher qu'aucun ne puisse passer par là que ie n'en sois adverty a l'auantage, combien que ie ne puisse croire que La Grange en lestat auquel sont ses affaires puisse avoir quelque dessein sur ceste uille. Nous uiuons toutefois comme si nous croyons qu'il

(1) Sur la rive ouest du lac du Bourget, au nord de l'abbaye d'Hautecombe.

y fust. Le chasteau de ceste uille est tout prest pour receuoir l'honeur de larriuee de Monseigneur le Prince. Mais moy plus que tous en qualité de celuy qui est et sera eternellement — Monseigneur, — etc. A. FAVRE.

338. Le lendemain, Favre informe le duc que le pont de Lavardin (1) a été occupé, de sorte, dit-il, « que les troupes de La Grange, qui sont maintenant en Michaille, ne peuvent plus passer par deça pour venir attaquer le pont de Greisin ny autre endroit des Estats de V. A. S. »

339. Le 10 août, Favre transmet au Duc les offres de service de M. Stuart, Ecossais, « colonel d'un régiment des troupes de M le duc de Mayenne » ; il ajoute qu'il apprend l'arrivée du prince de Piémont à Saint-Jean-de-Maurienne et qu'il ira le soir même le saluer à Montmélian.

340. Favre au même (2).

De Chambery ce 12 aoust 1616.

Monseigneur. Ie ne veux pas importuner V. A. S. pour luy donner advis de l'heureuse arrivée de l'Altesse Serenissime de Monseigneur le Prince *(de Piémont)* et de la consolation incroyable que tout ce peuple en a receu, ny de son depart pour Necy, affin de faciliter l'abbouchement de Monsieur le Marquis avec elle, et entendre de luy tout l'estat des affaires. Ie m'asseure que V. A. Sme en est assez advertie d'ailleurs. Seulement ie desire qu'elle scache que si Monseigneur le Prince n'a esté rencontré a son entrée avec toute la pompe et solemnité qu'il falloit, ce n'a pas esté que tou-

(1) Sur la commune de Musinens (Ain).

(2) De la collection d'autographes du chevalier Azzollini, à Rome.

tes choses ne fussent prestes et bien disposées autant que la conjuncture du tems et le peu de loisir qu'on a heu l'a permis, mesmes pour le bruit que quelques uns avoient fait courir que sa venuë estoit retardée, mais parce que S. A. S. me commanda quand j'eus l'honneur de luy faire la reverence a Montmillian, qu'en faisant contenance de vouloir luy aller au devant solemnellement, ie luy donnasse loisir de nous surprendre et d'entrer par la porte derniere *(sic)* du Chasteau lors qu'on y penseroit le moins, ce qui fut executé assez dextrement, du moins a son contentement, ainsy qu'il luy pleut tesmoigner quand les corps du Senat et de la Chambre luy firent la reverence, et a moy particulierement quand elle me fit l'honneur de m'appeller pour me communiquer des affaires du service de V. A. S. En quoy il m'a esté facile de recognoitre, comme il avoit pleu a V. A. S. de me marquer par ses dernieres lettres, les grandes et belles qualités desquelles Dieu l'a doüé et l'excellente nourriture qu'il a heu des mains de V. A. S. l'espere que Dieu me fera la grace de la servir si diligemment et fidellement que V. A. S. en recevra toute sorte de contentement, pour me tesmoigner et signaler tant plus, Monseigneur, etc. A. FAVRE.

341. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce 13 aoust 1616.

Monseigneur. J'ay parlé ce matin au S[r] de Polliane de la compaignie de gens de pied qui arriva hyer au soir en ces faubourgs, et laquelle fust partie avec quatre vints et treze soldats des troupes de Monsieur de Mayenne si l'on eust peu treuver de chariots pour porter leurs armes, assez a tems pour pouvoir coucher

a Ayguebelle, a fin de faire place aux autres qui doivent arriver aujourdhuy. Et a faute d'avoir peu treuver ny chevaux ny chariots si tost qu'il falloit, quelle diligence que i'aye sceu faire faire par le capitaine de justice et tous ses archers des hyer au soir, toute la dite compaignie est demeurée iusques a demain. Ce que i'ay supporté de tant plus patiemment que ie suis attendant les commandements de V. A. S. si elle aimeroit mieux qu'on envoyast la dite compaignie du costé de Necy comme estant des mieux armées. Mais demain elle partira pour Piemont si ie n'ay commandement contraire. Il y a aussy quelque nombre de maistres de la compaignie du Sr de Montarel iusques a treize, qui ne veullent partir iusques a ce qu'ils en ayent ordre du dit Sr de Montarel auquel ils ont depeché et n'en attendent responce que pour demain tout le jour. Aussy disent ils que leurs chevaux sont extremement lassés, et i'ay creu que V. A. S. n'auroit pas desaggreable qu'un si petit nombre fust favorisé de ce séjour. Maintenant est arrivée une troupe de quarante quatre soldats de diverses compaignies du regiment du Sr de Saint Prie, qui partiront demain avec d'autres qui doivent arriver encor ce soir.

Le Sr de Polliane,qui fait profession d'avoir plusieurs advis et de bon lieu, m'a asseuré qu'en France se forment de nouveau trois partis, l'un de la Royne mère, a laquelle se joint le Prince de Condé et le Marquis d'Ancre (1), le second des huguenots malcontents qui auront pour leur chef le duc de Bouillon, et le troisieme des Espagnols desquels se rend chef le duc de Guyse avec le

(1) Concini, dit « le maréchal d'Ancre », favori de Marie de Médicis.

duc d'Epernon. L'on estime que Messieurs de Mayenne de Longueville et de Vendosme,s'ils se joignent a quelqu'un de ces partis, se joindront a ce dernier plus tost qu'a point des autres, ce qui me semble plus incroyable.

Il m'a dit de plus que le regiment du s[r] de Bourg est commandé de venir au plus tost border le Rosne riere le gouvernement de Monsieur Le Grand et se saisir du Pont de Gresin du costé de la France et que cela se fait en faveur de S. A. S. pour empecher tant plus le passage des Bourguignons et qu'ils ne puissent rien entreprendre contre tout cet Estat sans attaquer la France et les François. Ce que vraysemblablement ils ne feront pas si facilement.

Quelques uns m'ont dit que Monsieur de Nemours partit de Lagnieu mercredy au soir sans qu'on ayt peu encor sçavoir où il est allé. Plusieurs estimants qu'il soit allé à Dijon treuver Monsieur le Grand, autres qu'il est allé en Bourgongne s'abboucher avec le S[r] de Dicé. Je m'asseure que V. A. S. en scait la verité, la suppliant tres humblement de m'excuser si j'ose luy donner ces advis, comme ie feray de tout ce qui viendra a ma cognoissance pour ne manquer a ce [que] ie scay estre de mon devoir. A. Favre.

342. Favre au prince de Piémont.

De Chambéry ce 14 aoust 1616.

Monseigneur, Apres avoir escrit ce matin a V. A. S. par le seig[r] Boschi, j'ay receu les lettres cy-jointes qui m'ont esté addressées par madame d'Urfé (1) en l'ab-

(1) Diane de Châteaumorand ; il paraît qu'elle demeurait alors avec Honoré d'Urfé, son mari, à Virieu-le Grand probablement.

sence de Monsieur d'Urfé, et par son commandement, lesquelles contiennent divers advis et assez particuliers des troupes qui se levent au comté de Bourgongne et du dessein qu'elles monstrent avoir de passer a Milan aussy tost qu'elles seront sur pieds, sans parler de venir contre cet Estat. Et neantmoins elles font mention d'un pagadour (1) d'Espagne qui menoit deux mulets chargés de doubles de Milan a Mons[r] de Nemours a Lagnieu conduit par le s[r] du Rosier, qui est celuy-là duquel j'ay déjà parlé a V. A. S. J'ay pensé devoir luy envoyer le tout, a fin qu'il luy plaise y faire les considerations telles qu'elle iugera convenable pour son service.

Celuy qui m'a rendu le pacquet, qui est fort honneste homme, m'a asseuré que Monsieur de Nemours, lequel on disoit party de Lagnieu des mercredy dernier, y estoit encor vendredy matin et que luy estoient arrivés de trente a quarante maistres sans que toutefois il ayt peu nommer le Capitaine. Il m'a aussy asseuré que le Chastelain de Seissel nommé Croison, qui est de la compaignie des gens d'armes de Monsieur de Nemours, a conduit a la Grange une compaignie de trente et tant de carabins et que plusieurs de gens de pied de ses troupes se disbandent. A. Favre.

343. Le même jour, *Favre* envoie au duc de Savoie une lettre qu'il vient de recevoir du vicomte de Chaulnes.

344. Favre au prince Victor-Amédée, à Annecy.

De Chambéry ce 15 aoust 1616.

Monseigneur. Je viens de recevoir des mains du

(1) Payeur des troupes, appelé *comptador* dans d'autres lettres.

s[r] de Pingon (1) les deux pacquets cy joints lesquels par faute d'autre commodité il m'a prié de faire tenir promptement et par pieton expres a V. A. S. pour luy donner certains advis qu'il dit avoir heu des desseins des Bourguignons et de La Grange sur cet Estat, lesquels il tient fort asseurés et importants pour les avoir heu de tres bon lieu. Je n'ay voulu manquer a ce mien devoir afin que rien ne me soit imputé combien que ie ne doubte pas que par le moyen de M. le Marquis de Lans et de ses espies, V. A. S. doit estre deja seurement advertie de ce qui se passe. Pour moy ie n'ay rien appris qui soit digne d'estre escrit a V. A. S. sinon que le s[r] de Polliane, avant que partir hyer pour Piemont, me confirma ce qu'il m'avoit dit auparavant des trois partis qui se forment en France, et que Monsieur de Guyse pretend de faire le sien a part et le fortifier de tous ceux de sa maison, laquelle il creint que la Royne-mère et le Prince de Condé avec les huguenots ne veuillent ruiner, et se promet encor qu'il sera secouru de l'argent d'Espagne, mais il ne s'appellera pourtant le party des Espagnols pour ne se rendre odieux a toute la France.

La compaignie du s[r] de Montarel qui estoit en ceste ville part ce jourd huy avec quarante et tant d'hommes de pied qui arriverent hyer des troupes de Monsieur de Mayenne... A. Favre.

(1) De la famille d'Emm.-Philibert de Pingon. Il y avait alors des Pingon à Turin, au château de Cusy en Savoie, à la Motte près Chambéry, etc. Il s'agit probablement ici du seigneur de Prangins.

345. Le même jour, Favre envoie au prince de Piémont une lettre de M. de Navette, commissaire de l'étape au Pont-de-Beauvoisin, d'où il ressort que M. de Beauregard, l'un des colonels de M. de Nemours, vient de se rendre auprès de son maître en dépit de l'engagement qu'il avait pris en passant à Chambéry pour obtenir des chevaux que Favre, contre son sentiment et sur les instances de M. Carron, s'était laissé persuader de lui fournir.

346. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce 18 aoust 1616.

Monseigneur. J'ay fait partir aujourdhuy pour Piemont le s[r] Comte de Bessey et sa compaignie, laquelle sera suyvie d'une vintaine de maistres conduits par son frere qui vient d'arriver en ceste ville, comme aussy le s[r] de Chenillas (*ou* Chevillas) guidon de la compaignie de V. A. S., qui m'a asseuré qu'il ha quarante deux maistres deja arrivés au Pont de Beauvoisin pour venir icy ce soir.

....On m'a de nouveau confirmé que les troupes de La Grange s'en vont comme desbandées, et que luy pour sa personne a prins party avec le s[r] de Dicé, mais que les troupes qu'on leve en Bourgongne sont sur le point de demander leur passage (1) aux Bernois, si deja ils ne l'ont fait pour passer a Milan. Mais ie m'asseure que V. A. S. en scait desormais toute la verité.

Le s[r] de la Bastie est arrivé freschement de Turin pour aller treuver V. A. S. comme ie luy aurois dit de faire suyvant le commandement qu'elle m'en fit.

A. Favre.

(1) Par le pays de Vaud pour gagner le Simplon.

347. Favre à M. Crotti.

De Chambery ce 19 aoust 1616.

Monsieur. J'ay sceu par une lettre de Monsieur l'Archevesque de Tarentaise (1) qu'il a pleu a S. A. S. de commander la traduction de mon Epistre dedicatoire en langue italienne; de quoy ie me suis de tant plus rejouy que par la mesme lettre j'ay sceu que la charge en a esté donnée a Monsieur vostre neveu. Car outre ce que la suffisance qui est en luy me rend asseuré que la traduction fera treuver l'Epistre plus belle qu'elle n'est en son original, ie m'asseure qu'en vostre contemplation il y aura apporté telle diligence que ie pourray par ce moyen scavoir tant plus tost la volonté de S. A. S. a laquelle toutefois ie n'ay pas voulu en escrire par la cy-jointe, laquelle ie luy fay sur un autre subjet comme vous verrez, pour ne me rendre tant importun. Remettant toutes les importunités a vostre amitié et courtoisie de laquelle j'attens les effets de ceste mienne espérance. C'est la priere tres humble que ie vous fay, Monsieur. Et sur ce vous baisant tres humblement les mains et avec vostre licence a Monsieur vostre neveu, en attendant de me faire cy appres cognoistre a luy a meilleures enseignes, ie demeure toujours, Monsieur, vostre tres humble et tres obligé serviteur. A. Favre.

348. Favre au prince de Piémont.

Le 20 août, Favre annonce au prince le départ de la compagnie « du sieur de Pise des troupes du sieur de Candale, ... et l'arrivée de dix capitaines qui vindrent hyer des troupes de M. du Mayne et qui se plaignent fort des difficultés

(1) Anastase Germonio.

que leur a fait M. d'Alincourt en leur passage par Lyon en suyte des deffenses faites par l'édict du roy de France et lesquelles on commence d'exécuter plus rigoureusement qu'on avoit encore fait... ». A. Favre.

349. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce 21 aoust 1616.

Monseigneur, J'envoye a V. A. S. la copie qui m'a esté envoyée de deux lettres escrittes au s[r] de Navette, commissaire au Pont de Beauvoisin, par ce capitaine de dela le Rosne qui m'envoya les premieres que ie fis voir a V. A. S. et sur lesquelles elle m'a commandé de continuer ce commerce a fin d'apprendre tant plus ce qui surviendroit de nouveau. Car c'est un personage qui n'ha faute *(qui ne manque)* ny d'esprit ny d'amis, non plus que d'affection au service de leurs Altesses Serenissimes, a ce qu'il me tesmoigne par la lettre qu'il m'escrit, laquelle i'envoye aussy a V. A. S.

A laquelle ie diray de plus qu'un serviteur de Mons[r] d'Urfé party seulement hyer de Virieu le Grand (1) pensant treuver icy son maistre, m'a asseuré d'avoir parlé au dit Virieu le Grand a un seigneur principal de Forest *(du Forez)* nommé le sieur de Chaseul, qui disoit avoir esté fort sollicité par le seigneur de Joinville (2) frere du du duc de Guyse, de lever bon nombre de gens de guerre pour le service de Mons[r] de Nemours et de l'Espagne, et que le dit s[r] de Chaseul le luy ayant refusé et son fils encore, le dit s[r] de Joinville s'addressa a certain autre seigneur du dit païs de Forest nommé, si i'ay bien re-

(1) Où Honoré d'Urfé avait un château.

(2) Celui qui avait tué le baron de Lux, petit-neveu de M. de Nemours.

tenu le nom, le s[r] de Berseau,auquel il a fait toucher huit mille ducatons pour faire la dite levée, laquelle se fait maintenant. Le dit s[r] de Chaseul adjoustoit que le seign[r] de Joinville luy avoit fait dire qu'il s'estoit offert a S. A. S. pour la servir en ces occasions, mais que son service avoit esté refusé et dedaigné, a cause de quoy il s'estoit mis du party contraire. On continuë aussy que le s[r] de Gordes fait sa levée et que n'ayant peu trouver de soldats en Languedoc ny en Provence pour l'Espagne, il vient en chercher en Daufiné. V. A. S. scait ce qui en est et qu'éll' en doit croire. Je supplie Dieu qu'il la conserve en toute prospérité. A. Favre.

350. Le lendemain, Favre complète les renseignements contenus dans la lettre précédente et les rectifie sur un point : c'est M. de Cremeau et non de Berseau qui a touché 8.000 ducatons (1).

351. Le lendemain, Favre recommande au duc de Savoie le sieur de Mariblanc, « sergent majour du regiment du sieur chevalier de Valence des troupes de M. de Mayenne », porteur de sa lettre et de renseignements sur les opérations du prince de Joinville.

352. Le 26 août, Favre envoie au prince à Annecy des lettres qui lui ont été remises comme venant du duc de Savoie et qui concernent la formation de quelques compagnies de soldats.

(1) Nous ne reproduirons pas ici la lettre adressée au prince le 23 août, non plus que les quinze autres lettres postérieures adressées au même par Favre et publiées par G. Claretta dans les *Lettere scelte di illustri personaggi, Miscellanea di Storia italiana*, I, 1862.

353. Favre au même.

De Chambery ce 27 aoust 1616.

Monseigneur, Je n'ay pas donné advis a V. A. S. de l'arrivée de Monsieur d'Urfé qui vint hyer au soir en ceste ville parce qu'il m'asseura que, pour demain tout le jour, il aura l'honneur d'estre aupres d'elle et luy dire tout ce qu'il scait des affaires qui se passent. Je luy ay fait entendre le commandement que j'avois de V. A. S. de faire passer en Piemont les armes qu'il ha en ceste ville, de quoy faire il m'a aussy prié. J'ay soudain mis ordre de faire venir de chariots pour les porter iusques à Ayguebelle, et y en a quelques-uns déjà arrivés qui partiront aujourd'huy avec un gentilhomme qu'il a laissé icy pour les conduire.

M. le marquis de Lans m'a escrit de la part de V.A.S. que des troupes du Lyonnois qui doivent commencer de venir ce soir ou demain en nos faubourgs, j'en retienne jusques a trois cents pour en faire par appres ce qu'elle en commandera. Je ue manqueray pas d'executer ce sien commandement et tous autres que ie recevray de sa part. Cependant ie luy diray que ce matin j'ay parlé au s[r] baron de S[t] Pries qui part demain pour aller en Piemont treuver S. A. S. et m'a confirmé le bruit qui court des levées que fait Monsieur de Nemours et des casaques qu'il fait faire à Lyon jusques a deux ou trois cents avec la croix rouge (1).

J'ay sceu que certain homme de Lyon frequentant a Grenoble estoit venu ces jours passés en ceste ville et avoit acheptédu picquier de S. A. S. cinq cents picques

(1) Armes ressemblant à celles des anciens comtes de Genevois.

pour pourter a Lyon, disant que c'estoit pour quelques troupes qui devoient passer en Piemont sans toutefois designer les capitaines. Et des dites cinq cents picques il en avoit deja prins trois cents, et icelles fait reduire en la maison du Greffier de l'Officialité (1) auquel il avoit esté addressé par le chastelain de Monsieur l'evesque de Grenoble. J'ay soudain fait saisir les cinq cents picques et deffendu tant audit greffier qu'au picquier de s'en dessaisir et audit picquier de n'en vendre plus sans expresse permission de V. A. S. Celuy qui est venu les achepter est un jeune homme nommé Taccon, lequel j'aurois fait arrester s'il se fust trouvé en ceste ville, mais ie n'en ay rien sceu qu'appres son depart.

A. Favre.

354. Le lendemain, Favre informe le prince que M. d'Alincourt arme un régiment de 2,000 hommes pour le service de S. A. S., et qu'on a de nouveau interdit en France de faire des levées pour le service de l'Espagne ou de M. de Nemours.

355. Le lendemain, Favre confirme au prince les renseignements contenus dans la lettre précédente, en ajoutant que « les armes de M. d'Urfé partent aujourd'huy comme encor le sieur de Linniville, gentilhomme lorrain, frère de celuy qui mourut l'an passé en Piémont ».

356. Le 31 août Favre informe le prince que M. d'Arsas, gentilhomme français allant de Piémont à Paris, refuse de passer par Annecy et cherche à l'intimider en se

(1) Il y avait à Chambéry, qui dépendait du diocèse de Grenoble, une officialité foraine spéciale pour le décanat de Savoie.

disant porteur de lettres adressées par l'ambassadeur de Venise à M. de Chastillon, qui est à Paris.

357. Le 1er septembre, Favre écrit au prince de Piémont que M. d'Arsas a dû aller le voir à Annecy. Il expédie au prince les pelles, pioches et munitions reçues la veille du gouverneur de Montmélian.

358. Le même jour, Favre adresse au prince « M. de Bernatel, l'un des capitaines des troupes de M. de Mayenne », qui va de Lyon en Piémont et qui renseignera le prince sur les affaires de France.

359. Favre au même.

De Chambery ce 2 septembre 1616.

Monseigneur, J'avoy deja des hier escrit la cy jointe a V. A. S. estimant qu'elle luy seroit portée par le sr de Bernatel, qui m'avoit promis de partir à l'heure mesme pour luy aller baiser les mains et recevoir ses commandements. Mais le mauvais tems l'ayant retenu, j'ai pensé que V. A. S. n'auroit pas desaggreable de recevoir ce pendant les advis que ma lettre contient, lesquel i'ay pour la plus part heu de la bouche de ce gentilhomme. Outre quoy ie diray encor a V. A. S. que j'ay de nouveau sceu d'un gentilhomme des Echelles, le sr de Montfort, qu'il estoit hyer chez le baron de Cusy (1) où se treuva le sr de Prangin, frere du sr de Pingon, lequel venant de Bourg asseura que là on tenoit pour certain que le seigneur duc de Nemours pretendoit que quand les troupes de Bourgongne et les siennes seront prestes, il viendroit attaquer cet Estat du costé de St Genis et se saisiroit de la dite ville et d'Ienne et des

(1) De Pingon.

chasteaux circonvoisins, notamment de celuy de Murs (1) auquel le dit seigneur de Nemours entend de faire sa premiere retraite, et de celuy de Monfleury de Gerbais et Lespine ; et qu'il fait dessein de passer le Rosne sur les bateaux de certains marchands de Lyon qui se doivent treuver en mesme temps au port de Cordon et a Pierre-Chastel, parce qu'on tient que le gouverneur du dit lieu est de la partie pour Monsieur de Nemours et l'a accompagné en son voyage de Bourgongne. Le dit s[r] de Prangin dit de plus que le dit seigneur de Nemours se prometoit d'avoir dix mille hommes de pied de Monsieur de Guise et mille chevaux, et du s[r] de Joinville trois mille hommes de pied et trois cents chevaux. Je croy que le dit s[r] Baron de Cusy n'aura pas manqué d'en donner advis a V. A. S. Mais ie n'ay pourtant voulu fallir de faire scavoir tout ce que i'en scay a V. A. S., laquelle scait trop mieux ce qui en est et ce qu'elle en doit croire. N'estant a mon advis tout cela guieres croyable, quoy que en chose de telle importance rien ne soit mesprisable. Je n'ay pour le present autre chose a escrire a V. A. S. si non pour luy dire que le s[r] d'Arsas estant de retour ie luy ay fait bailler de chevaux pour continuer ses postes. A. Favre.

360. Favre au même.

De Chambery a minuit et demy ce 3 septembre 1616.

Monseigneur. Appres avoir escrit la cy jointe a V. A. S. et depeché le courrier qui estoit ia en chemin pour luy porter la fausse alarme que ie venois d'avoir de la surprise de S[t] Genis, j'ay receu une lettre du s[r]

(1) Sur la rive droite du Rhône, au sud de Pierre-Châtel.

de Navette qui m'a asseuré, comme V. A. S. verra par icelle, que graces a Dieu l'alarme est fausse. De quoy ie n'ay voulu fallir de donner advis a V. A. S. par ce mesme courrier expres a fin que, si la mesme fausse nouvelle estoit venue a ses aureilles par autre voye, elle soit asseurée de la verité. A. FAVRE.

361. Favre au même.

De Chambery ce 4 septembre 1616.

Monseigneur, V. A. S. aura deja sceu par la lettre que ie luy ay envoyé par le courrier lequel ie luy ay depeché a une heure appres la minuit, que lalarme qu'on avoit donné si chaude a ceste ville de la surprise de St Genis s'est treuvée fausse graces a Dieu. Et le sr de Cerisier, gentilhomme de Daufiné qui va treuver S. E. (le marquis de Lans) pour estre l'un des capitaines de son regiment, et qui vient freschement du Daufiné, asseure que Monsieur de Nemours n'avoit encor aucunes troupes d'infanterie sur pieds, et que ceux de sa compaignie de gendarmes sont pour la plus part retirés en leurs maisons. Et les levées qui se font soubs son nom se font fort bellement, ny ayant pas plus de huit jours que les commissions sont baillées, sans que toutefois les capitaines ayent encores touché argent sauf le sr de Lestan, lequel on dit avoir touché trois mille ducatons pour lever une compaignie de chevaux légers de laquelle est cornete le fils du sr de Maillac, qu'est tout ce que j'ay peu apprendre de luy. Il ne peut estre toutefois que fort a propos que les lieux qui sont menacés soient asseurés comme a fait V. A. S. envoyant la compaignie du sr de la Dragoniere a St Genis, laquelle i'entens avoir couché ce soir a Greisy en Genevois ou comme

d'autres m'ont dit a Treisserve d'où ils peuvent aller coucher ce soir au dit S[t] Genis (1). De quoy i'ay fait advertir Monsieur de la Dragoniere avant son depart d'icy afin qu'il face haster sa dite compaignie, a quoy il avoit ja pourveu. Quelqu'un m'avoit dit que Monsieur de Nemours estoit a Belley; mais ie ne le croy pas. J'ay donné charge a un s'en allant en Bresse de m'en advertir. J'envoye a V. A. S. la lettre du Senat pour la grace du s[r] du Molard... A. Favre.

362. Le 5 septembre, Favre envoie au prince à Annecy des « mémoires d'un capitaine du Bugey » qui désire se dévouer au duc de Savoie.

363. Favre au même.

Chambéry, 5 septembre 1613.

Il veille à l'envoi de munitions de Montmélian au prince. « J'ay sceu pour certain que M. de Nemours est toujours à Lagnieu et que, combien qu'il donne beaucoup de commissions pour faire de levées, toutefois elles ne se font fort bellement. ne se treuvant presque soldat qui veuille s'enroller pour une si mauvaise cause de luy contre son Prince et pour l'Espagnol contre S. A. S. et contre tant de Francois qui lui assistent. Le seigneur de Beauregard est un des capitaines qui ha charge de lever *(pour M. de Nemours)* cinq compaignies de gens de pied et pour cela il est à Lyon, la Bastie du Bourgoin aussy et le chevalier de Rebi, qu'est tout ce que i'ay peu apprendre de nouveau de ces affaires. » A. Favre.

(1) En passant par le col du Mont du Chat.

364. Favre au même.

De Chambéry ce 6 septembre 1616.

Favre transmet au prince un paquet de la part du gouverneur de Montmélian, avec la nouvelle de l'emprisonnement du prince de Condé.

365. Favre au même.

De Chambéry ce septembre 1616 (la date a été omise ; la lettre est placée après celle du 6 septembre).

Favre demande au prince d'employer son fils le sénateur « pour le rapport des requestes qui seront présentées à V. A. S. pendant l'absence du sieur sénateur de Monthoux, son référendaire ordinaire », parti de Chambéry le 2 juin 1616 pour se rendre en Chablais et de là, sans doute, en Suisse.

366. Favre au même (Arch. T.).

Chambery ce 10 septembre 1616.

Monseigneur, Je parlay hyer au soir au s[r] d'Araucourt, gentilhomme lorrain parent et lieutenant du s[r] baron de Vannes et s'en allant aujourdhuy avec luy en Piemont, qui m'a dit qu'en passant par Belley il souppa avec quelques capitaines qui avoient esté apostés comme il estime pour lui tâter le pouls, et desquels neantmoins il apprit que M. de Nemours s'estoit abbouché le lundy a Poncin avec le marquis d'Ogliani sans qu'ils parlassent du comte de Champlite, et que la ils avoient prins resolution de faire entrer leur armée sur la Savoye le vintcinquieme iour de ce mois ; qu'ils faisoient leur compte d'avoir cinq mille hommes de Bourgongne et sept cents chevaux sans y comprendre les Vallons, lesquels on ne croit pas pouvoir venir de peur que les Estats ne remuent quelque chose en Flandres.

Il dit de plus qu'on avoit saisy et arresté au delà de Bourg par commandement de M. le Grand plusieurs armes qui venoient par deça pour le service de S. A. S. En somme il ne croit pas qu'il faille se fier beaucoup a mon dit s^r le Grand ny a ceux qui dependent de luy, tant pour l'amitié qu'il porte a M. de Nemours que pour estre entierement dependant de M. de Guise comme i'ay deja cy devant escrit a V. A. S.

Nous avons en nos faubourgs environ six cents hommes, et ils sont tellement pleins qu'il n'y a plus moyen d'y loger un seul homme. J'attens que le commissaire de nostre estappe rapporte les ordres de V. A. S. pour scavoir ce qu'il luy plaira d'en commander.....

A. Favre.

367. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce xi septembre 1616.

Monseigneur, Ce matin partent les troupes du S^r d'Alincourt suyvant lordre qu'en a mandé M. le Marquis de la part de V. A. S. Il y a plus de cinq cents hommes qui chargeoient tellement nos faubourgs que les pauvres habitants commençoient hyer de vouloir deshabiter pour la despense et incommodité qu'ils en souffrent et ont souffert despuis quatre mois en ça sans avoir ésté rambourses, du moins la plus part, de largent de l'estappe, ainsy qu'ils m'ont fait par diverses fois entendre, s'en estant venus pleindre a moy qui toutefois n'ay peu y pourvoir, les ayant toujours ranvoyé, comme i'ay deu faire, a V. A. S. ou a M. le Marquis. Aussy les soldats se voyant si forts commençoient a se rendre insolents, et plusieurs usoient de mauvaises parolles a ce qu'on m'a rapporté. Et m'a esté dit qu'il y a une com-

paignie de laquelle ie n'ay peu scavoir le capitaine, qui avoit touché de largent d'Espagne, et les soldats disent que quand on leur a voulu faire lever la main pour servir M. de Nemours, ils ont levé le pied pour venir de deçà. J'en ay voulu toucher un mot au S[r] capitaine Leblanc qui est du regiment du S[r] de Palemor, qui m'a confessé qu'en sa compaignie il ha un sergent lequel a la verité s'estoit engaigé en une autre compaignie pour M. de Nemours, mais qu'il ne croit pas qu'il y ait point de capitaine qui ayt prins d'argent d'Espagne. Il m'a dit de plus avoir parlé a un homme venant de Lyon et en partit jeudy dernier, qui luy dit qu'on tenoit a Lyon pour certain que le Prince de Condé avoit esté tué en sa prison (1).

Hier au soir ie fus adverty par le sergent majour de ceste ville que le capitaine de Beaumont et un autre gentilhomme plus jeune nommé le S[r] de Fleury, qui m'estoient venu treuver le jour devant pour estre logés comme estant du regiment du colonnel de Beuil, estoient capitaines du Seigneur de Nemours et ont esté ces années passées veus a Turin demeurant en sa maison, mesmes le dit S[r] de Beaumont, qui d'ailleurs ne monstre aucune charge ny adveu du dit S[r] de Bueil, lequel d'austre costé il dit estre parent de celuy de Nice lequel on a tenu cy devant s'estre mis soubs la protection d'Espagne. Outre quoy il parloit hyer de s'en retourner a Grenoble querre ses compagnons, et le jour devant il m'avoit promis qu'il fileroit aujourdhuy en Piemont. De plus il fut surpris hyer par le sergent majour de ceste ville parlant avec la Borde, tailleur et valet de chambre du Seigneur de Nemours, qui avoit demeuré longue-

(1) C'était faux.

ment avec le dit de Beaumont, et voyant le dit sergent majour ils furent fort estonnés et empechés de tenir contenance quand il leur parla, pallissant et changeant de propos comme eperdus. Toutes ces considerations m'ayant esté rapportées par le dit sergent majour m'ont fait resoudre a peu pres d'arrester les dits de Beaumont et Fleury comme encores de faire mettre en prison le dit Laborde. Mais en ayant conferé avec le Sr de Chalandiere venu freschement de Daufiné, ie ne l'ay voulu faire parce qu'il m'a dit que pour certain le regiment du Sr de Bueil a passé en Piemont par le Daufiné, et qu'il y a plus d'un an que le dit de Beaumont fut chassé de la maison de M. de Nemours, ou du moins quitta son service. Mais quant au Sr de Fleury ie n'ay encores rien peu apprendre de plus particulier. Je ne laisse de retenir en prison la Borde, lequel i'y avois fait mettre a l'aube du jour a fin que la chose se fit a moindre bruit, iusques a ce que ie scache ce que V. A. S. m'en commandera sur les soupçons que plusieurs ont contre luy, et sur les advis qu'on donne qu'il y a dans ceste ville de gens qui trempent en lintelligence qu'on dit estre sur le chasteau. Et peut estre que cependant on decouvrira quelque chose. Je ne l'eusse pas toutefois fait emprisonner sans ordre de V. A. S. si la frequentation qu'il a heu avec le dit de Beaumont ne me l'eust rendu suspect, par ce mesmes qu'on m'asseure que pour certaine estoffe qu'il dit avoir acheρté pour Beaumont, il a reçu de luy six quadruples de Gennes, et le dit Beaumont fit hyer ie ne scay combien de voyages en la ville s'arrestant toujours a voir et considerer la porte de Montmilian, les murailles et les fossés d'alentour. J'attendray donc ce qu'il plaira a V. A. S. m'en commander.

J'ay parlé a un mien amy de St Rambert *(en Bugey)*

qui m'a asseuré de me donner bons et asseurés advis de tout ce qu'il pourra apprendre des desseins de M. de Nemours. Et de plus m'a dit que si lon ha besoin de dix mille mesures de froment, il les fournira pourveu qu'il y ayt permission de M. Le Grand et qu'on lui baille le Sr Garnerin ou quelque autre semblable pour traiter avec luy. J'ay pensé en devoir advertir V. A. S. a fin qu'il luy plaise m'en faire scavoir sa volonté.

Le Sr de Chalandiere qui estoit allé vers le Sr de Morges en est revenu depuis deux jours, mais blessé en la jambe pour une cheute de son cheval, et despuis la fievre la saisy, de sorte que ie ne scay si son mal luy permetra de partir aujourdhuy quoy qu'il en fisse hyer son compte. Il m'a asseuré de la bonne volonté du dit Sr de Morges envers le service de V. A. S. et pour response de celle que i'avois escrit par luy au dit Sr de Morges sur le subiet de l'intelligence qu'avoit le capitaine Ponat sur le chasteau de ceste ville, il m'a rapporté la cy jointe que i'envoye a V. A. S., me remetant pour le surplus a ce que luy dira le dit Sr de Chalandiere.

J'envoye aussy a V. A. S. une lettre que ie receus hyer au soir du Sr de Centagnieu frere du Sr Baron de Loissey et lieutenant du Sr de la Dragoniere, par laquelle elle verra ce qu'il m'escrit de M. de Nemours, du Sr de Mespieu et des menaces qui sont faites contre le dit lieu de St Genis et du grand besoin qu'il ha d'estre secouru d'une bonne infanterie pour conserver la place.

J'ay fait mettre six sentinelles perdues hors la ville du costé du chasteau pour l'asseurance tant du dit chasteau que de la ville, deux vers Ste Claire, deux vers la chapelle de St Sebastien et deux aux ruines du chasteau

de Mongellà (1), parce que ie tiens que ce soit le meilleur moyen pour asseurer l'un et l'autre. A. Favre.

368. Le lendemain, Favre informe le prince qu'il veillera sur son ordre aux réparations qu'il faut faire au château de Chambéry ; il demande des instructions relativement aux soldats qui arrivent de France et qu'il voudrait envoyer à Annecy ou en Piémont, « pour ne laisser surcharger nos faubourgs », à moins que le prince ne préfère qu'ils se concentrent à Chambéry ; il ajoute quelques détails sur l'affaire du tailleur Laborde, sur celle des sœurs Bellot qu'il va expulser « pour la vie lubrique et infame qu'elles mènent », sur le bruit qui court que M. le Grand est à Belley.

369. Le 13 septembre, Favre donne au prince de nouveaux renseignements sur l'affaire Laborde et sur ses complices Beaumont et Fleury qui vont revenir de Grenoble ; conformément aux ordres du prince, il fera « aller du costé de Necy les troupes lyonnoises du lendemain qu'elles seront arrivées » ; il a fait interdire aux bourgeois de Chambéry de s'absenter sans prévenir les syndics « et leur laisser homme responsable qui puisse tenir leur place et pour la garde et pour toute autre nécessité qui se pourroit présenter ; autrement, il est certain que ceste ville auroit esté mal gardée ».

370. Le lendemain, Favre transmet au prince des pièces qu'il a reçues d'un sien ami, gentilhomme de Bugey, et des nouvelles qu'il tient d'un capitaine lyonnais ; les premières lui semblent « plustost bonnes qu'autrement », et les secondes portent « que les Catholiques avoient fait prisonnier le seigneur de Chastillion en Languedoc et qu'en contrechange les Huguenots avoient saisy le duc de Ventadour ».

(1) Sur la colline au levant de la ville

371. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 15 septembre 1616.

Monseigneur. Suyvant ce que ie voy de nouveau estre de la volonté de V. A. S. pour les reparations a faire au chasteau de ceste ville, je tiendray main qu'elles se facent, comme deja les plus necessaires ont esté faites a ce que m'ont asseuré les Srs d'Ayguebelette et de Piugon. Et croy que les cinquante florins qui avoient esté ordonnés par M. le Marquis de Lans ont esté deia employés. Toutefois puis que V. A. S. par sa lettre d'hyer 14 de ce mois ordonne cent florins, ie diray au commis du Sr Tresorier qu'il fournisse les autres cinquante. Et si par les pris faits que doit donner le Sr Maistre d Hostel comme ayant charge des fabriques, il faut plus grande somme, i'en donneray advis a V. A. S. a fin qu'il luy plaise en commander sa bonne volonté.

Je voy, Monseigneur, par la mesme lettre de V. A. S., qu'on luy a fait entendre que i'ay disposé cy devant des troupes Lionnoises autrement que ne portoient les ordres que m'en avoit donné M. le Marquis de Lans de la part de V. A. S. Et parce que ie ne voudrois pour chose du monde avoir fait ceste faute, scachant avec quel respect ie doy recevoir et executer tous les commandements qui me sont faits de la part de V. A. S., je la supplie tres humblement de voir les ordres que i'ay heu de mon dit sr le Marquis par deux siennes lettres que i'envoy au Seigneur Boschi : l'une du 10 de ce mois par laquelle il me commande de faire acheminer a Necy les troupes du Sr d'Alincourt sans me marquer aucun nombre certain ; et l'autre du 12 par laquelle il ordonne de continuer a mander les dites troupes a mesure qu'elles arriveront. Qu'est tout ce que i'ay fait et deu faire pour

obeir a V. A. S. et a luy. Il est vray que despuis il m'a escrit que quand il y en auroit deux cents ie les fisse acheminer, à cause de quoy n'y en ayant encor que cinquante en nos faubourgs, ie les y retiens. Et maintenant V. A. S. m'escrit que quand il y en aura cent, ie luy en donne advis. Je ne manqueray de faire ce qu'elle me commande.

Pour les autres troupes qui arrivent journellement de France et qui sont des regiments deja passés, ie croy que l'intention de V. A. S. n'est pas que i'attende autre ordre d'elle pour les faire déloger. Aussy les fay ie passer en Piemont a mesure qu'ils arrivent. Autrement ce seroit une grande surcharge a ces pauvres faubourgs et le service de S. A. S. en Piemont pourroit en estre retardé. Toutefois sil plait a V. A. S. me commander de faire autrement, ie ne manqueray de suyvre ses volontés.

Je suis en peine pour quelques soldats qu'avait le Sr de Chivron en ces faubourgs iusques au nombre de 26 lesquels M. le Marquis avoit commandé de retenir en ces faubourgs iusques a ce que i'eusse autre ordre de luy. Et neantmoins le Sr d'Hostel a mon insceu les fi deloger des hyer matin, disant qu'il ne le fait pas sans bon ordre et sans qu'il scache bien la volonte de S. E. Je ne le dy pas pour m'en pleindre, mais a fin que sil y a heu en celà quelque contravention aux ordres de S. E. la faute ne m'en soit imputée, comme ie luy escrivis ia hyer. Toutefois le Sr de Chivron qui despuis est arrivé en ceste ville, m'a dit qu'il n'est pas marry que celà ayt esté ainsy fait, et que ces soldats n'estoient pas de ceux desquels M. le Marquis avait entendu parler. Je ne puis deviner ces difficultés qui ont besoin de tant d'éclaircissements.

J'ay a present une autre difficulté pour les soldats du Sr chevalier du Bueil qui viennent icy pour passer en Piemont, parce que le frère du dit Sr chevalier qui est aussy chevalier et monstre d'estre fort affectionné au service de V A. S., me vint treuver hyer et me dire que des cinq compaignies du regiment de son frere, on luy a permis d'en faire passer trois par les estappes de ce païs, et les autres deux passeroient par la Provence, comme il dit avoir esté ia fait. Mais le Sr d'Hostel au contraire dit qu'on ne leur doit aucune estappe et ne veut souffrir qu'ils y soyent receus. Je ne scay a quoy me tenir, car d'un costé ie ne voudrois pas desobliger un tel cavalier lequel ie voy plein d'affection et de merite : et d'autre part ie doy croire que le Sr d'Hostel scait mieux que moy ce qui a esté resoulu de ce fait. C'est pourquoy ie supplie tres humblement V. A. S. de m'en commander son bon plaisir.

Le dit Sr Chevalier de Bueil advouë le capitaine de Beaumont pour sien et la conduitte qu'il a fait des soldats qui ont logé ces jours passés en nos faubourgs. Et m'a dit de plus que le dit de Beaumont est a present en Valentinois (1) où il est allé prendre de soldats. Celà me fait croire qu'il ne sera peut estre si tost de retour en ceste ville. Cependant Laborde estant en prison travaillé d'une forte double tierce et en danger de sa vie au rapport des medecins, a fait grande instance pour estre remis en sa maison soubs la garde de deux archiers a ses despens. Monsieur le procureur general en consideration de sa maladie et qu'il n'y a point de preuve contre luy ny esperance d'en avoir davantage, a preste consen-

(1) Il y a deux Beaumont près de Valence : Beaumont-lès-Valence et Beaumont-Monteux.

tement a celà. Toutefois ie ne l'ay voulu permetre sans expres commandement de V. A. S. iusques a ce que Messieurs du Conseil d'Estat ont tous esté de cet advis, croyant que V. A. S. ne le treuvera pas mauvais, et seroit plus marrie que ce pauvre homme chargé de six enfants vinst a mourir de maladie et de regret s'il se treuvoit innocent, comme nous le tenons autre n'appar[aiss]ant. J'en attendray donc le commandement plus particulier de V. A. S. comme aussy pour les seurs Bellot. Cependant ie le feray garder par les dits archiers et tenir si bien resserré qu'il ne pourra s'eschapper ny parler a personne qu'en presence des dits archiers. Mais ie n'ay voulu l'y recevoir sans ordre expres de V. A. S. laquelle par mesme moyen me commandera s il luy plait si ie le feray sortir hors de la ville.

J'escriray a l'homme de S[t] Rambert pour les dix mille mesures de bled qu'il m'a offert de fournir pour le service de V. A. S. puis qu'elle me le commande ainsy, et luy donneray advis de la responce que i'en auray. A. FAVRE.

372. Le même jour, Favre annonce au prince que cent soldats sont réunis dans les faubourgs de Chambéry, sur quoi il demande des instructions, comme sur la conduite à tenir à l'égard de « l'homme de Lyon qui estoit venu achepter 500 picques en ceste ville » ; Favre a permis de les ferrer, mais il ne les laissera pas sortir sans un ordre du prince; il ajoute que les 200 fantassins du régiment de la milice de Tarentaise sont partis le matin même pour Saint-Genis.

373. Favre à M. Crotti.

De Chambéry ce 16 septembre 1616.

Monsieur. Combien que ie ne doubte pas que vous ne m'ayez fait la faveur de vous ressouvenir de moy et

de mon Epistre pour en parler à S. A. S., mesmes des lors que M. Pasero vostre neveu a prins la peine de la traduire en langue italienne, ce que j'entens avoir esté par luy fait fort heureusement, ie ne puis toutefois que ie ne vous tesmoigne par ces deux mots l'impatience qui me presse de scavoir le bon plaisir de S. A. S. sur l'impression d'icelle a mesure que mon imprimeur de Lyon me presse. si elle voudra que l'Epistre demeure comme ell'est ou que l'on y adiouste ou que l'on en retranche quelque chose, a fin que ce qui reste a faire se face au plustost pour la publication de ceste mienne consultation, laquelle il me semble importer au service de S. A. S. de faire avancer plustost que retarder.

Je scay, Monsieur, combien ce tems est incommode pour cela pour tant d'occupations plus serieuses et plus pressantes qui devorent tout le loisir de S. A. S. et le vostre. Mais ie ne laisse de me prometre que vous prendrez la peine d'en rechercher et faire naistre la commodité et que vous prendrez en gré ces miennes importunités, et pour le service du Maistre et pour obliger tant plus celuy lequel vous scavez estre deja et devoir estre toute sa vie tel qu'il se dit, appres vous avoir tres humblement baisé les mains, etc. A. Favre.

374. Favre au prince de Piémont.

Le 17 septembre, il informe le prince que Laborde s'est échappé ; il ajoute qu'il sait, par un ami qu'il a en Bugey, « que pour certain l'Espagnol ha une grande entreprise preste à exécuter sur Nice et sur le port de Villefranche et que la practique s'en fait à Gennes et à Savonne et que D. Piedro de Toledo ne va dilayant le traité que pour donner loisir aux entrepreneurs de faire cependant l'execution ».

375. Le même jour, Favre informe le prince, de par « le Sérénissime prince cardinal,... d'un heureux combat qu'a heu S. A. S. contre l'Espagnol près de Villeneufve de Montferrat ».

376. Le lendemain, Favre accuse au prince réception du paquet que le juge-mage de Savoie lui a transmis « avec les lettres à la noblesse », et il envoie au prince « les originaux des procédures faites contre la femme et les valets de Laborde et les archiers qui l'ont laissé eschapper ».

377. Favre au même (Arch. T.).

De Chambéry ce 19 septembre 1616.

Monseigneur. Le s[r] de Bardonanche venant de vers V. A. S. et m'ayant fait la faveur de me venir voir, m'a dit que par les chemins il avoit apprins une nouvelle très importante pour le service de V. A. S. et laquelle il desiroit luy faire scavoir au plustost. Et sur celà ayant pris de l'encre et du papier il a escrit en ma maison la cy jointe (1) laquelle il adresse a M. le Marquis de Lans auquel j'escris aussy pour scavoir la volonté de V. A. S. sur ce qui est de la compaignie du s[r] de la Passa, et pour le regard des picques que les capitaines Lionnois demandent, les uns de celles qui sont entre les mains du greffier de Lannoy lesquelles ils disent avoir acheptè a Lion d'un marchand du Loulier (ou *Soulier ?)* qui les avoit des long tems acheptè du picquier de ceste ville ; et les autres de celles qui sont encor entre les mains du picquier parce qu'ils disent qu'elles sont beaucoup meilleures et plus fortes tant pour le bois que pour le fer, que celles que quelques uns

(1) Elle n'y est plus.

de leurs compagnons ont apporté de Forests. Je supplie tres humblement V. A. S. de m'en commander son bon plaisir. Car ie ne permettray point qu'il s'en prenne combien que S. E. m'ayt deja fait entendre a demy que pour ne mescontenter ces François qui sont employés au service, il faudrait encor leur accorder pour ceste fois ce qu'ils demandent.

On vient de me dire que certain gentilhomme qu'on m'a nommé le s[r] de Belin est venu de Piemont par les postes et porte bonnes nouvelles d'un second combat, auquel nous avons heu du meilleur, ayant S. A. S. prins huit canons sur l'ennemy et le Gambaleole (ou *te)* tué ; et des nostres on dit que nous avons perdu deux capitaines francois et deux capitaines Lorrains. J'ay mandé chercher ce gentilhomme pour en scavoir de luy plus particulierement la verité avant que d'en escrire a V. A. S., mais il n'a encore esté possible de le treuver quoy qu'on m'asseure qu'il est toujours en ceste ville d'ou ie l'envoyeray a V. A. S. et par les postes, si tant est qu'il soit venu par la poste, car on me dit qu'ils viennent maintenant par Maletaverne (1). Cependant ayant a depecher ce pieton en diligence ie n'ay voulu fallir de luy escrire ceste nouvelle, en attendant de scavoir si elle sera veritable, telle que ie la desire pour le contentement de leurs Altesses Serenissimes et pour le bien de leurs affaires. A. FAVRE.

378. Le même jour, Favre transmet au prince un billet qu'il tient d'un sien parent, gentilhomme bressan, relatif à « ce qui se fait par delà pour le seigneur de Nemours » ; il

(1) Village et relais de poste entre Montmélian et Aiguebelle.

y joint une lettre de son neveu de Chalandiere, qui contient une nouvelle importante touchant trois soldats du s[r] de Belier; il annonce que le juge maje de Savoie a envoyé les lettres de S. A. « à la noblesse et aux chastelains pour le bled », et il dit qu'il n'écrit plus rien « des réparations du chasteau parce que S. E. estant icy a pourveu à tout ».

379. Le lendemain, Favre transmet au prince des nouvelles qu'il tient d'un gentilhomme de Bugey, son allié : « le gros de l'armée espagnole se fait à Saint-Amour au comté de Bourgongne où M. de Nemours doit aller, si déjà il n'est party de Lagnieu pour cela » ; les Espagnols lui promettent 25,000 hommes, grâce auxquels il pourra s'emparer de la Savoie jusqu'au Cenis, sur lequel les Espagnols « prétendent faire un fort pour empêcher qu'on ne puisse jamais venir troubler M. de Nemours, auquel ils promettent de le faire duc de Savoye, à la charge qu'il la tiendra et relèvera d'Espagne; c'est une vanité certainement trop grande et plus digne de mocquerie ou de compassion qu'autrement ». L'attaque se ferait par le pont de Lavardin, d'autres disent par Rumilly ; Favre veillera aux mesures à prendre pour mettre Chambéry en état de défense ; il transmet au prince une proposition que fait son informateur, tendant à tenter une diversion contre Dôle ou Gray.

380. * Le 21 septembre, Favre transmet au prince l'expression des inquiétudes que lui ont exposées les syndics, principaux bourgeois, sénateurs et maîtres de la Chambre des comptes, « commandés, dit-il, avec le reste de la noblesse par lettres expresses de V. A. S. de se rendre à Necy pour le 25 de ce mois, qui est le mesme jour auquel on nous menace d'exécuter l'entreprise qui est sur ceste ville; ils craignent que nous ne demeurions faibles et dégarnis, d'autant mesmes qu'en ce tems de vendenges, il est impossible de contenir les habitants qu'ils ne sortent de la ville ».

381. Le même jour, Favre informe le Prince qu'il va faire partir « l'attelage de l'artillerie et autres choses qu'a envoyé M. le Gouverneur de Montmilian » ; il parle de l'affaire Laborde et annonce que « les réparations se font pour la seurté des treillis qui sont en nos murailles contre les pétards desquels on les menace ».

382. Favre au même (Arch. T.).

De Chambéry ce 22 septembre 1616.

Monseigneur. J'ay envoyé ce matin a V. A. S. le courrier de France venant de Venise et s'en retournant a Paris, qui arriva des hyer au soir a dix heures et s'estoit opiniastré de ne vouloir aller a Necy jusques a ce que ce matin ie l'y ay fait resoudre comme ie feray tous les autres qui passeront soit qu'ils aillent en Piemont ou qu'ils en viennent, m'asseurant que puis que V. A. S. est retournee a Necy, ell'aura fait deffendre au maistre de poste d'Ayguebelle de [ne] bailler chevaux pour venir de deçà que pour aller a Necy.

Il y a icy un capitaine Lorrain des gens du s[r] Baron de Vannes qui m'a dit vouloir aller treuver V. A. S. pour luy faire quelques propositions pour son service, et entre autres, a ce que j'ay peu descouvrir de ses discours, si V. A. S. treuvera bon d'employer certains seigneurs de Lorraine qui peuvent commodement et secretement faire trois mil hommes et les jetter sur le Comté de Bourgongne, qui est à la verité le plus propre et le plus asseuré moyen de divertir les desseins de ceste armée de Bourgongne, et les retenir chez eux comme j'ay deja cy devant escrit a V. A. S.

A laquelle ie diray de plus que voyant qu'il ne me venoit point de response de l'homme de S[t] Rambert pour le regard du bled duquel ie luy avois parle et es-

crit, je luy ay envoyé un homme expres pour avancer l'affaire et pour le disposer s'il est possible de venir iusqu'à Necy pour traiter et faire le marché du dit bled, si moins pour m'en faire scavoir le prix et les conditions. J'ay escrit par mesme moyen au gentilhomme s'il ha quelques advis. A. Favre.

383. Favre au duc de Savoie (Arch. T.).

Du 22 ou 23 septembre 1616.

Monseigneur. Je suis toujours attendant ce qu'il plaira a V. A. S. me commander pour l Epistre dedicatoire de ma consultation de Montferrat. Cependant ie luy envoye la premiere page déjà imprimée afin qu'elle recognoisse la forme en laquelle se fait l'impression, laquelle, comme ie croy, ne luy sera pas desaggreable, et qu'elle scache que l'impression est commencée. Je suis adverty de divers endroits que la Consultation est attenduë et desirée, mais plus que tous ie desire impatiemment que l impression soit achevée pour le contentement que je m'imagine qu'en recevra V. A. S. et pour le prouffit lequel j'espere en devoir reussir au bien de son service, lequel j'affectionne comme ie doy sur toutes choses. A. Favre.

384. Favre au prince de Piémont (Arch. T.).

De Chambéry ce 23 septembre 1616.

Monseigneur. Je fay partir ce matin l'attelage qui a esté envoyé de Montmilian, n'ayant peu le faire partir plus tost quelque diligence que j'aye sceu faire, tant a cause de la pluye excessive qui dura hyer tout le jour que pour le manquement de deux beufs qui se treuverent de moins du nombre qui estoit necessaire et a faute

desquels tous les autres sejournerent icy tout le jour inutilement.

Je receus hyer a cinq heures du soir la munition de plomb, de bales et de meche, les pales et les pioches, et quant a la poudre, parce qu'il y eut plus de peine et d'incommodité de la faire venir en un tems si pluvieux, je ne la receus qu'a dix heures du soir, et neantmoins j'avois deja mandé prendre vint deux chariots pour la faire tenir en partie a Rumilly et en partie a Yenne suyvant l'ordre que m'en a fait S. E. de la part de V. A. S. Mais parce qu'il a esté impossible jusqu'a ceste heure de treuver en ceste ville ny mulets ny chevaux pour porter la poudre et autres choses a Yenne ou les charrets ne peuvent aller a cause du mont du Chat, j'ay escrit a M. le comte de Viry qu'il face moyen d'en treuver par delà et les envoyer iusques au Borget ou ie feray conduire ce qui doit aller a Yenne et ie ne laisseray pourtant de faire chercher icy tous les chevaux et mulets qui se pourront treuver pour envoyer le plus qui se pourra de poudre, de plomb et de meche a fin de secourir toujours d'autant les garnisons d'Yenne et de St Genis, qu'est a mon avis tout ce qui se peut faire pour le present.

Un qui vient de Grenoble et en partit hyer m'asseure que Monsr le Mareschal en deuoit aussy partir hyer avec deux compaignies de cavalerie et deux d'infanterie et deux pieces de canon semblables a celles qu'on envoya naguieres a Necy. Il y a veu Laborde qui luy a dit qu'il envoyera a S. E. un sien parent pour se justifier et qu'il ne veut point voir M. de Nemours que cela ne soit fait...

A. Favre.

385. Le lendemain, Favre donne au prince de nouveaux renseignements sur le départ de l'artillerie et sur les mesures qu'il prend pour arrêter Laborde en Dauphiné.

386. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 26 septembre 1616.

Monseigneur. Je n'ay rien autre pour le present a escrire a V. A. S. sinon que le s^r^ du Flechet estant arrivé en nos faubourgs avec sa compaignie ia des avant hyer, fut contraint d'y sejourner hyer tout le jour et encor ce jourd'huy a faute d'avoir peu retirer ses armes sauf soixante mosquets des six vints qui luy devoient estre baillés. Et quant aux piques l'homme du s^r^ Garnerin n'ayant rien voulu faire en l'absence de son maistre, il n'y a heu moyen d'en avoir aucunes du picquier sans argent contant, ny de faire partir ceste troupe sans armes d'autant qu'on ne pourroit en appres faire tenir lesdites picques ny par charrets ny par chevaux pour l'incommodité de la montaigne, et faut necessairement que chaque soldat porte la sienne. J'espere qu'aujourdhuy le s^r^ Garnerin arrivera ou escrira a son commis de bailler l'argent qu'il devroit bailler s'il estoit icy.

J'escrivis deja hyer a V. A. S. que toutes les munitions sont parties avec toutes les armes qu'on m'avoit dit estre en ceste ville et devoir estre mandées au camp, soit a Necy soit ailleurs. On vient de me parler de quelques picques du s^r^ Manuel, lesquelles ie feray partir au plustost. Mais certainement il est necessaire, comme j'escrivis hyer a V. A. S., pour ne retarder le service, d'establir quelque capitaine de voytures ou commander expressement au capitaine de justice d'en faire la charge

pour chercher et treuver de charriots et de chevaux a toutes heures. Car c'est peu a moy de commander si je n'ay gens qui executent. A. FAVRE.

387. Le lendemain, Favre donne au prince quelques détails sur les mouvements des troupes, leur armement et leur approvisionnement. Il annonce la défection d'un Français établi en Savoie : « Je loue Dieu qu'au moins jusqu'à ce jour d'huy on n'a pas veu un seul Savoisien faire banqueroute à son devoir ; c'est à la verité un bonheur remarquable de S. A. S. et de tout cest Estat et duquel s'estonnent tous les François qui sont par deça et auxquels j'en parle ».

388. Le 1er octobre, Favre demande au prince où il devra envoyer « la munition qu'envoye le sieur gouverneur de Montmélian avec l'artillerie et l'attelage; ... nous avons, ajoute-t-il, en nos prisons, demy douzaine d'hommes condamnés aux gallères, lesquels n'y sont bons à autre qu'à faire une despense inutile, qui pourroient travailler au pionnage en quelque part s'ils y estoient employés. J'ay pensé en devoir donner advis à V. A. S. pour en commander son bon plaisir ».

389. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 2 octobre 1616.

Monseigneur. J'ay receu ce jourdhuy le commandement de V. A. S. pour faire conduire a Rumilly la munition et l'artillerie de Montmilian... J'ay aussy receu aujourdhuy seulement l'autre lettre qu'il a pleu a V.A.S. m'escrire du 26 du passé en faveur des Peres Reformés de St Augustin, suyvant laquelle j'ay deja fait advertir les srs du Senat qui sont en ville pour s'assembler demain nonobstant feries pour faire ce que V. A. S. commande, et ne manqueray de les assister de tout mon possible selon ce qu'il plait a V. A. S. me commander.

Le magistrat de la santé a receu aujourdhuy la nouvelle de la contagion decouverte en Chablais venuë du païs de Vaud. Nous envoyons les proces verbaux a S. E. afin qu'elle en face le rapport a V. A. S. et de la provision que nous y avons faite en attendant ce qu'elle en commandera. Je luy envoye aussy un advis que ie viens d'avoir de Belley quoy qu'il soit datté de Chambery...

A. Favre.

390. Le lendemain, Favre transmet au prince des renseignements provenant du Bugey : « Le seigneur de Nemours n'a encor bougé de Lagnieu, où il seroit bien aisé de luy faire peur, quand on ne voudroit luy faire autre mal. »

391. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 8 octobre 1616.

Monseigneur, Je fais conduire à Rumilly le sacre et les munitions qui m'ont esté envoyées de Montmilian suyvant le commandement que ie viens d'en recevoir de M. le marquis de Lans de la part de V. A. S., et deja avant que recevoir sa lettre, j'y avois pourveu pour faire partir le tout a ceste appres disnée, ayant donné la charge de la conduitte au s[r] de Lallée, sergent maiour du regiment du s[r] de Beaumont et gentilhomme de l'artillerie, avec bon nombre de soldats pour l'asseurance.

J'escriray a ce gentilhomme mien amy duquel j'ay envoyé la lettre a V. A. S. qu'il aille en Bourgongne recognoître la place de laquelle il m'escrit et que de là il vienne luy parler pour entendre sa bonne volonté, en l'asseurant qu'en bien servant V. A. S. il n'en pourra recevoir qu'honneur et contentement.

Je remercie tres humblement V. A. S. de la grace qu'elle m'a faite de commander que le s[r] Velasco soit

remboursé de ce qu'il a deja fourny et de ce qui reste a payer pour l'impression de ma *Consultation du Monferrat*. Je regrette seulement que le malheur du tems empeche que l'Altesse Serenissime de Monseigneur son Pere n'ayt encor peu, parmy tant d'autres affaires plus importantes, avoir le loisir de lire mon Epistre dedicatoire pour m'en commander son bon plaisir. A faute de quoy l'impression ne peut estre parachevée ny la Consultation publiée, non sans quelque preiudice du service de leurs Altesses Serenissimes, auquel il importeroit a mon advis qu'en ceste conjuncture de tems et des affaires, toute l'Europe peust voir les grands droits qu'elles ont sur ce duché de Monferrat. Je prie Dieu de tout mon coeur qu'il dispose de toutes parts les affaires a sa gloire et a l'honneur et contentement de leurs Altesses Serenissimes, comme ie l'espere. A. Favre.

392. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 9 octobre 1616.

Monseigneur, J'envoye a V. A. S. le pacquet cy-joint du Seigneur Gouverneur de Montmilian, laquelle *(sic,* pour *lequel)* il me prie fort de luy faire tenir en diligence. Je croy que c'est pour donner advis a V. A. S. de la venuë (1) qui est venuë au s[r] de Morges que le Roy de France a esté tué. Le bruit en a couru par ceste ville ia despuis deux jours, avec quelques particularités. Car les uns disoient qu'il avoit esté tué par un sien page, les autres que c'est par un valet de chambre; mais ie n'en avois rien voulu escrire a V. A. S. tant parce que ie ne tenois

(1) Pour *de la nouvelle*. Evidemment, Favre était troublé quand il écrivait ce billet.

pas la chose pour vraysemblable qu'aussy parce que, m'estant informé d'ou estoit venu le bruit et ayant sceu que c'estoit de S[t] Genis, j'ay creu que V. A. S. pouvoit et devoit en avoir heu l'advis par autre plus tost que par moy. Encor ne puis-ie croire facilement qu'une si estrange nouvelle soit veritable, combien qu'en ce tems rien ne soit impossible.

L'artillerie et la munition partit hyer pour aller à Aix et se rendre aujourdhuy a Rumilly.

Le s[r] baron de Vannes arriva hyer au soir de l'armée de Piemont tout de nuit sur ses chevaux. Je ne luy ay pas encor parlé pour le disposer, comme ie feray si ie puis, a aller treuver V. A. S. pour luy en dire toutes nouvelles. J'entens neantmoins qu'il est fort pressé d'aller en France quoy qu'il vienne avec tout son train qui est de neuf chevaux. A. FAVRE.

393. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 9 octobre 1616.

Monseigneur, Ayant receu d'un mien amy de Bugey qui est ballif de Mons[r] d'Urfé la lettre cy jointe qui contient deux advis qui me semblent importants, je n'ay voulu fallir de l'envoyer promptement a V. A. S. afin qu'il luy plaise y faire les considerations telles qu'elle jugera convenables pour son service.

J'ay parlé au s[r] baron de Vannes qui m'a dit merveilles des efforts que fait la valleur de S. A. S. toujours en teste de son armee, et de l'esperance qu'ell'ha de contraindre bientost les Espagnols de S[t] Jac, de sortir de là ou ils sont, ou de les faire mourir de faim, si toutefois ils n'en sont ja dehors. Car il dit qu'il y a dix jours qu'il est sorty de l'armée, et s'en va en diligence en son

paÿs pour la nouvelle qu'il a heu de la mort de sa mere, et pour y faire quelques nouvelles levées pour S. A. S., lesquelles il pense faire passer et revenir luy mesme dans six semaines. Il s'est excusé sur cela de ne pouvoir aller treuver V. A. S. quoy que ie l'en aye sollicité et pressé, tant qu'il m'a esté possible.

Ce matin le s[r] de Montilly m'est venu treuver et se plaindre de ce qu'il n'a peu avoir icy ny raison ny nouvelles de ses armes qu'il dit avoir acheptées et payées à Ljon, et pensoit les treuver en la maison du s[r] Ferrier qui luy en avoit respondu. Je n'ay sceu quoy lui dire pour n'en avoir oncques ouy parler, sinon que puisqu'il alloit a V. A. S. elle luy en feroit avoir raison et toute satisfaction. Il restoit encor icy quelques armes des Francois qui sont en l'armée, lesquelles doivent partir cejourdhuy si deja elles ne sont parties suyvant les ordres qu'en a fait le s[r] d'Hostel. Le dit s[r] de Montilly m'a asseuré que le bruit qui court de la mort du Roy n'ha point d'apparence et que ny Monsieur le Mareschal ny Monsieur d'Alincourt n'en scavoient rieu quand il leur a parlé. A. Favre.

394. Le 11 octobre, Favre informe le prince que, avisé qu'un ambassadeur de Venise venant de Paris s'était logé dans une hôtellerie du faubourg Montmélian, à Chambéry, il a été l'y saluer et l'a invité à venir au château; « il a esté régalé d'une belle quantité de confitures et du bon vin de S. E. » (M. de Lans).

395. Le même jour, Favre transmet au prince un billet du chevalier des Alymes (château au-dessus d'Ambérieu).

396. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 12 octobre 1616.

Monseigneur, Voicy enfin arrivé l'homme de St Rambert Jean Augerd pour traiter du bled qu'il m'avoit promis avec deux siens compagnons. Et tous trois se vont presenter a V. A. S. pour luy offrir non seulement les deux mille mesures desquelles m'avoit parlé le dit Augerd, qui font iusques a deux mille et cinq cents vaisseaux de froment, mais iusques a trois mille, et davantage sil est de besoin. Je les envoye a V. A. S. afin qu'elle entende leurs propositions pour les renvoyer a traiter avec qui bon luy semblera.

J'ay pressenty qu'ils desirent de scavoir en quel lieu elle voudra qu'ils rendent le bled, ne pouvant dire le pris iusques a ce qu'ils scachent cela. Ils pretendent demander que la moitié du pris leur soit payé en contant et l'autre moitié quand ils auront satisfait a la moitié de leur promesse. Ils offrent de bailler bonne caution avant toute euvre et se prometent qu'outre cela M. le Mareschal *(de Lesdiguières)* répondra pour eux. Ce que ie croy parce que l'un de ces trois, qui s'appelle Guillaume Courtois, est agent et negociateur de tous les affaires de mon dit s^r^ le Mareschal en Bugey et en Breysse. Ils presupposent toujours que V. A. S. leur fera avoir la permission de M. le Grand, et ie les ay asseure qu'ils peuvent la tenir pour obtenuë. Ils sont tous trois gens de bien et de credit a ce qu'en disent tous ceux qui en parlent.

J'ay encore a dire a V. A. S. que le commis du sieur Tresorier general a refusé dix florins sur le billiet que j'avois donne au messager du chevalier des Alymes, disant qu'il n'a charge d'en bailler qu'a ceux que i'en-

voyeray. V. A. S. en commandera sil luy plait son bon plaisir, car un que j'eusse mandé eust cousté davantage.

A. Favre.

397. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 13 octobre 1616.

Monseigneur. Suyvant ce que le S^r maistre d'hostel de M. le Marquis de Lans m'escrivit hyer de la part de V. A. S. par une lettre qui ne me fut renduë qu'a dix heures du soir, i'ay visité ce matin M. de Soubize qui estoit ia des hyer logé en l'hostelerie de *la pomme*. Et n'ayant peu obtenir de luy qu'il voulust loger au chasteau pour la haste qu'il avoit de partir en Piemont, ie n'ay peu faire autre chose que de le faire regaler d'une bonne quantité de confitures et du bon vin de S. E. et de faire payer sa despense du logis par le commis du Sr Tresorier general, laquelle n'est montée qu'a cinquante et tant de florins. De quoy i'ay fait mandat au dit S. Tresorier comme par commandement de V. A. S., laquelle ie supplie tres humblement de l'avoir aggreable. Le dit Sr de Soubize m'a tesmoigné par ses discours une grande bonne volonté de bien servir leurs Altesses Sereniss.

J'ay fait partir ce matin toutes les armes qui estoient en ceste ville pour les troupes Lionnoises et cent pichs venus de Montmilian pour envoyer a Meral. Et ne reste que vint sept piques qui sont encor au Pont de Beauvoisin, et lesquelles i'atttens ce soir pour les faire partir demain avec soixante et sept soldats du Sr de Digoine qui viennent d'arriver. Monsieur le Marquis de Lans avoit commandé de bailler de piques aux soldats de la milice de Genevois qui sont partis ce matin de nos faubourgs pour aller en l'armée. Mais il ne s'en est

point treuvé de ferrées pour n'avoir heu le piquier aucun argent comme il dit. J'ay tasché d'accommoder le capitaine Sanonne (ou *Savonne)* avec le sergent Lajeunesse suivant ce que le S[r] Boschi m'avoit escrit de la part de V. A. S. Mais il n'a esté possible parce que Lajeunesse dit avoir delivré aux autres capitaines tout l argent qu'il avoit receu pour le S[r] de Bigoine.

A. Favre.

398. Le même jour, Favre écrit à M. Crotti au sujet de son *Epistre dédicatoire* sur le Montferrat, qu'il lui tarde d'imprimer ; malheureusement S. A. S. n'a pas encore pris le temps de la voir ; ne suffirait-il pas qu'elle fût examinée, en son nom, par M. Crotti lui-même et par M. d'Urfé ?

399. Favre au prince de Piémont (Arch. T.).

De Chambery ce 17 octobre 1616.

Monseigneur. ... J'ay oublié ce matin d'escrire a V. A. S. qu'hyer passa par ceste ville certain baron de la suyte de M. l'Ambassadeur de Bethunes venant de Paris en grande diligence pour aller treuver ledit s[r] de Betunes de la part de son Roy. Il me pressa fort de luy permetre d'aller le droit chemin d'Ayguebelle sur les chevaux de la poste d'icy, ce que ie luy refusay tout a plat, suyvant le commandement que j'en ai de V. A. S. et le disposay d'aller par Necy. Mais comme il fut a cheval, il sceut par les chemins que V. A. S. estoit a Clermont et sur cela il s'en retourna en ceste ville, resoulu, quoy ie sceusse luy dire, de plustost s'en aller a pied que d'aller a Clermont. Et de fait j'entens qu'il achepta de souliers et s'en est allé a pied bien fasché et comme pleurant de rage. J'ay deu en donner advis a V. A. S. pour qu'elle scache tout ce qui se passe...

A. Favre.

400. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 18 octobre 1616.

Monseigneur, J'ay receu une lettre de M. le marquis de Lans par laquelle il me commande de faire loger en ces faubourgs et nourrir la compaignie du s[r] de S[t] Paul par l'espace de huit jours pour puis la faire passer en Piemont. J'ay communiqué la lettre au s[r] Sergent majour de ceste ville et aux commissaires de l'estappe, lesquels m'ont fait entendre que si cela estoit ce seroit la ruine des faubourgs et le desespoir des pauvres habitants qui ja des quelque tems nous menacent de deshabiter, et peut estre l'auroit deja fait s'ils n'eussent esté retenus en partie par crainte et en partie par esperance qu'on leur a donnée qu'ils seront en brief remboursés de ce qu'on leur doit. Le commissaire Pavy m'a dit qu'il allait par devers V. A. S. pour luy representer les raisons et incommodités de l'estappe et a fin de m'en rapporter ses commandements.

Le commis du s[r] Tresorier general m'est venu dire ce matin qu'il avoit commandement de son maistre de ne payer point la depense du s[r] de Soubize au pauvre hoste qui la frayé, quoyque le dit commis l'eust respondu par mon ordre, suyvant le commandement que j'avois de V. A. S. de le faire loger au chasteau ou la despense eust esté sans comparaison bien plus grande. Le dit s[r] Tresorier pretend que la despense doit estre ietée sur l'estappe, a quoy aussy le commissaire de la dite estappe s'oppose, et ainsy le pauvre hoste demeure sans argent, estant deja creancier de la dite estappe de plus de six mille florins a ce qu'il m'a dit. A. Favre.

401. Le lendemain, Favre donne au prince avis qu'il a fait arrêter trois espions du parti de Nemours.

402. Le 20 octobre, Favre informe le prince qu'il tient de M. de la Serra « que M. de Nemours partit dimenche avec son armée pour venir attaquer cet Estat, et qu'on croit qu'aujourd'huy se fera la première attaque ; il a receu de Flandres 2500 Vallons pour le moins, car on dit qu'il y en a 4000, et environ 2000 hommes de pied de M. de Guyse ». Favre ajoute que M. de la Brosse-Ranchin va porter au prince des nouvelles de France.

403. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 21 octobre 1616.

Monseigneur. Le s[r] de la Brosse Ranchin qui m'avoit promis d'aller a V. A. S. comme ie luy escrivis hier a changé de resolution et part aujourdhuy pour aller en Piemont, porté d'un desir plein d'impatience de se rendre aupres de sa compaignie, tant pour servir S. A. S. en ces occupations pressantes, que pour avoir sceu qu'il y a ie ne scay quoy de mal entendu entre ses enfans et quelque officier de sa compaignie. Mais avant que partir il m'a remis les deux lettres cy jointes, l'une qu'il avoit du s[r] Frezia, l'autre qu'il escrit a V. A. S. par laquelle ie croy qu'il lui fait entendre les principaux points qu'il eust peu luy dire a bouche s'il fust allé par devers elle. Il m'a asseuré de faire mil bons hommes dans trois semaines si S. A. S. l'ha aggreable. Il asseure que M. le Duc de Mayenne viendra, et quand et luy M. de Vendosme si la guerre dure par deça et si elle ne se rallume en France, de quoy toutefois il se doubte fort sur le printems. Il porte certaine parolle de grande importance a S. A. S. de la part de M. de Mayenne, mais ie n'ay peu penetrer que c'est, aussy n'ay ie pas deu m'en enquerir si avant.

Un mien amy m'escrit de Bugey qu'en l'armée de M.

de Nemours il y a deja beaucoup de division qui ne peut en fin que causer de la confusion, qui dissipera ses desseins et les reduira en fumée s'il plait a Dieu. Lequel ie supplie pour ma part de tout mon coeur et que sur tout il luy plaise conserver la personne de V. A. S. pour laquelle et pour celle de Monseigneur son Pere et pour la prosperité de leurs affaires, nous faisons icy continuelles oraisons publiques et prieres... A. FAVRE.

404. Le même jour, Favre transmet au prince une lettre de M. de Beaumont, cornette de la compagnie de M. le Maréchal, qui réclame comme son domestique André Gargan, l'un des trois espions que Favre avait fait arrêter; il demande au prince des instructions.

405. Favre au duc de Savoie (A. T.).

De Chambéry ce 21 octobre 1616.

Monseigneur. J'escris rarement a V. A. S. tant pour la creinte que j'ay de l'importuner en ce tems qui lui fournit tant d'autres occupations plus importantes et plus pressantes, qu'aussy parce que ie scay qu'elle est informée continuellement de l'estat des affaires de par deça par les lettres de Monseigneur le Serenissime Prince, auquel ie donne tous les advis qui me viennent de divers endroits pour les occurrences de leur service; n'employant tout mon travail qu'a le servir le mieux qu'il m'est possible, selon ce que ie scay estre de mon devoir, et de la volenté de V. A. S. qui s'est daignée d'ailleurs me le commander.

On croyoit qu'hier l'armée Espagnolle conduitte par Mons. de Nemours se laisseroit voir sur nos frontieres et feroit son premier effort contre nos barricades qui sont en la vallée de Chisery, par ou il a fallu qu'en fin

elle soit venuë, pour n'avoir peu obtenir aucun passage sur les terres du Roy de France et sur le gouvernement de Monsieur Le Grand. Tout le Bugey est plein de soldats pour celà. La compaignie des Ordonnances du s[r] d'Alincourt est a Poncin et Cerdon, celle de Monsieur le Mareschal a Lagnieu, S[t] Sorlin et St Germain. Un mien amy du Bugey, qui le scait bien, m'escrit qu'il y a deja de la division en l'armée Espagnolle, qui causera en brief une grande confusion. Nous tenons la victoire comme asseurée sur la valeur de Monseigneur le Serenissime Prince et sur le bon ordre qu'il a mis par tout. Nous faisons prieres continuelles pour la santé de leurs Altesses Serenissimes et prosperité de leurs affaires. Je n'importune plus V. A. S. de mon Epistre dedicatoire par ce que ie scay bien que ce n'est pas le tems.

A. Favre.

406. Favre au prince de Piémont (A. T.).

De Chambery ce 22 octobre 1616.

Monseigneur. ....On vient de me dire que certains soldats daufinois estants hier a Moiron en Daufiné *(Moirans ?)* s'enquirent d'un des nostres qui pour les tromper se disoit Daufinois, s'il y avait de soldats dans le chasteau de Moncharvin. Et leur ayant esté respondu qu'il y en avoit soixante ou quatre vints, ils s'enquirent plus avant si on leur faisoit la munition et qui et quelle. Cela monstre qu'ils ont quelque dessein pour la dite place. De quoy j'ay soudain donné advis au s[r] de la Barre a fin de la faire garder, comme aussy a Mons[r] de Lescheraine sa maison de Villeneufve. Le chasteau de la Bastie de Seissel qui est a Mons[r] le marquis d'Aix n'est pas moins dangereux ny moins important, car la

moindre de ces places estant saysie donneroit la commodité a l'ennemy non seulement d'incommoder beaucoup ceste ville, mais aussy de divertir V. A. S. et ses forces qu'il voit estre occupées ailleurs.

Quant a ceste ville ie continuë a y faire bonne garde le mieux qu'il sera possible et croy que desormais elle se fera meilleure, puisque nos bourgeois ont achevé leurs vendenges pendant lesquelles il a esté impossible de les retenir en ville pour y rendre leur devoir, joint qu'ils ont creu qu'il n'y avoit pas beaucoup a creindre icy puis que l'armée de Bourgongne prenoit le chemin par delà.

Il court un bruit par deçà que l'on tient presque pour asseuré, que la ville de St Germain a esté reprise sur l'ennemy par la valeur admirable de Monseigneur le Serenissime Prince Thomas. De quoy tout ce peuple se rejouit autant qu'il a esté affligé d'entendre la perte. Mais ie m'asseure que si celà est V. A. S. en ha toute asseurance, combien qu'il y a homme en ceste ville qui asseure l'avoir ouy dire a un qui dit avoir veu la ville bruler du feu que nostre armée y a mise *(sic)*.

A. Favre.

407. Le lendemain, Favre transmet au prince les nouvelles qu'il a sur ce que, le jeudi précédent, on attendait à Crescentino « le cardinal Lodovissio avec M. de Betunes et l'ambassadeur de Venise pour traiter la paix », comme aussi sur la fortification du château d'Entremont en Dauphiné, que l'on dit que M. de Nemours a acheté.

408. Le 24 octobre, Favre renseigne le prince sur l'affaire des trois espions qu'il a fait arrêter et sur l'arrestation d'un quatrième, saisi la veille aux Marches.

409. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 25 octobre 1616.

Monseigneur, J'ay receu ce matin par les mains du s[r] (Catherin-Gauthier) d'Hostel la lettre de V. A. S. du 23 par laquelle elle me commande de rendre au s[r] de Reaumont son prisonnier. De quoy i'ay esté tres ioyeux parce que le dit s[r] de Reaumont, commençant d'entrer en impatience, m'avoit desia envoyé un homme de sa troupe pour se pleindre grandement du tort que ie luy faisois de retenir son serviteur nonobstant qu'il l'eust advoué, jusques a dire que c'estoit fort desobliger un tel personage qui pouvoit faire entrer l'armée de l'ennemy sur cet estat sil eust voulu et que le s[r] de Saint Jullin son pere avoit refusé pour cela trente mille pistolles qu'on luy bailloit sil eust voulu prendre le party. Ce sont les propos que m'a tenu le s[r] de Rin qui est celuy qui m'a esté envoyé. Mais la lettre que m'a escrit le dit s[r] de Reaumont est plus courtoise. Il sera maintenant content quand il aura son serviteur et aura veu par ma lettre toutes les raisons que V. A. S. me recommande de luy representer.

Je fay aujourdhuy partir toute la munition de bales et de mesche qui a esté envoyé par le s[r] Gouverneur de Montmilian. Le s[r] d'Hostel m'a dit qu'il fera ferrer toutes les piques qui restent icy. Quoy fait, ie les feray tenir promptement a l'armée. A. Favre.

410. Favre au prince de Piémont (Arch. T.).

De Chambery ce 27 octobre 1616.

Monseigneur, Hier au soir arriva en ceste ville la compaignie solennelle du regiment du seigneur comte de S[t] Trivier, laquelle ie fay partir auiourdhuy pour

aller a S[t] Pierre d'Arbigny qui luy a esté donnée pour quartier. Elle est composée de septante trois hommes et doit estre suivie bien tost des autres à ce que me dit celuy qui la conduit, et le dit seigneur comte me l'a escrit.

... J'ay fait venir en ceste ville le s[r] Crassus pour former le proces a nos espies, et deia il les a ouy de nouveau. Mais il ne peut passer outre sans avoir le passe port de celuy là qui est de Poncin. Car il nie de s'estre jamais dit de Montmilian, de quoy il peut estre convaincu par le dit passe port que i'ay envoyé a V. A. S. avec plusieurs lettres qu'il avoit. C'est pourquoy ie la supplie tres humblement de commander qu'on le renvoye au dit s[r] Crassus a fin de parachever la formalité du proces... A. Favre.

411. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 28 octobre 1616.

Monseigneur, Je louë Dieu de tout mon coeur de la tres bonne et tres heureuse nouvelle qu'il a pleu a V. A. S. m'envoyer de la deffaite de l'armée ennemie par elle mesme et par le juste jugement de Dieu qui a voulu par ceste preuve extraordinaire favoriser les veus et les merites de V. A. S. et exaucer les prieres de tous ses subjets. Mais j'ay subjet particulier en remerciant la bonté de Dieu de remercier encor celle de V. A. S. qui m'a gratifié de tant que de me faire le premier participant de ceste bonne nouvelle, pour m'obliger tant plus de luy en souhaiter de jour a autre de meilleures, et tant plus dignes du bonheur qu'elle peut et doit attendre du Ciel pour son contentement et pour la consolation de tous ses Estats.

J'estois sur le point de faire partir les chariots pour conduire a l'armee les douze mosquets a croc que j'ay receu ceste nuit du seig. gouverneur de Montmilian, mais comme j'ay receu ceste bonne nouvelle j'ay pensé mesme par l'advis de quelques s[rs] du Conseil d'Estat que V. A. S. n'en ayant plus besoin auroit plus aggreable que je les retinsse en ceste ville iusques a ce que ie scache ce que V. A. S. m'en commandera. Car en cas qu'elle veuille que ie les envoye, cela sera fait du jour au lendemain, combien que le s[r] gouverneur de Montmilian desire fort de les reavoir au plus tost que le bon plaisir de V. A. S. pourra le permettre.

Ce porteur marchand de Lyon nommé Du Soulier m'a apporté ce matin la lettre cy jointe de Monsieur le Mareschal pour avoir les piques qu'il avoit fait faire en ceste ville. Je luy ay dit que ie les ay toutes envoyées en l'armée par commandement de V. A. S., a laquelle ie l'ay renvoyé pour en scavoir sa bonne volonté.

A. Favre.

412. Le lendemain, Favre informe le prince que « le secretaire du marquis de Trenel, ambassadeur à Rome, venant de Paris en poste à cinq chevaux et s'en allant à Rome eu diligence », a passé la veille au soir à Chambéry ; il a confié à Favre que toute la France, le roi même et la reine-mère étaient disposés, le cas échéant, à venir au secours du duc de Savoie.

413. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 30 octobre 1616.

Monseigneur, Ceste nuit a passé un courrier expedié par le Roy de France pour aller a Rome prendre une dispense du mariage que l'on traite entre Made-

moiselle de Soissons et le duc de Longueville, lequel moyennant le dit mariage demeure d'accord de rendre la ville de Peronne, pour laquelle on luy remet la ville de Mondidier. Il dit de plus que le Mareschal de Bouillon a signé la paix et que le Roy a mandé appeller le s[r] de Chastillion, lequel il a *(le courrier)* rencontré en chemin s'en allant a Paris... A. Favre.

414. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce dernier d'octobre 1616.

Monseigneur, Ce matin est passé un courrier venant de Lion depeché par le s[r] Georgis et s'en allant en Piemont a S. A. S. en diligence. Il ne m'a sceu rien dire de nouveau sinon que tous les jours et d'heure a autre arrive a Lion grand nombre des soldats de M. de Nemours desbandés et tres malcontents... A. Favre.

415. Favre au même (Arch. T.).

De Chambery ce 1 novembre 1616.

Monseigneur. .... J'ay remis au s[r] Comte de S[t] Alban (1) la lettre de V. A. S. et comme i'ay voulu entrer en discours pour luy persuader de se disposer a faire le contenu, il a tranché mon discours me disant qu'il n'avoit besoin d'estre persuadé pour chose que ce fust qui concernast le service de leurs Altesses Serenissimes, ayant toute sa vie fait profession de vouloir employer tout pour celà ; mais qu'il estimoit que ceux qui ont fait entendre a V. A. S. qu'il eust le moyen de fournir une si grosse somme, estoient mal informés de ses affaires, et qu'ils eussent fait cet office plustost pour

(1) Claude Pobel, dit de Pressy, l'un des chevaliers du Sénat, ancien ambassadeur du duc en Suisse.

luy nuire que pour faire ce qui est du service. Et m'a voulu faire voir les lettres qu'on lui escrit pour payer quatre mil escus d'or sol qu'il doit a Fribourg. Je luy ay fait response que ie n'avois point de charges de voir ses papiers ny de faire ceste information, ains seulement de luy faire entendre la volonté de V. A. S. et le disposer de l'effectuer. J'ay recongnu qu'il est en volonté de mettre en gaige toute sa vaisselle dargent et les bagues de sa femme sil peut treuver de largent en ceste ville, si moins, l'envoyer a Geneve pour en tirer tout ce qu'il pourra a fin de tesmoigner a V. A. S. en ces occasions si pressantes ce qui est de son affection. Il m'a dit qu'il en escrira a V. A. S. ou par homme expres ou par le retour du s[r] d'Hostel... A. FAVRE.

416. Le lendemain, Favre demande au prince s'il doit diriger sur le Piémont ou sur Clermont le régiment de M. de Trémont qui vient d'arriver à Yenne.

417. Le 3 novembre, Favre envoie au prince un paquet qu'il vient de recevoir d'un messager envoyé de Grenoble par le sénateur de Montou.

418. Le 5 novembre, Favre écrit au prince quelles mesures il prend pour exécuter l'ordre qu'il en a reçu de fournir 20,000 rations de pain ; Chambéry est fort mal garni de blé, car il n'en vient presque plus de Rumilly ni d'Annecy, oú d'ordinaire se font les approvisionnements.

419, 420. Les 7 et 8 novembre, Favre écrit encore au prince sur cette affaire, en insistant sur les difficultés qu'il rencontre pour trouver, payer et transporter le blé et le pain dont il s'agit.

421. **Favre au même (Arch. T.).**

De Chambery ce 10 novembre 1616.

Monseigneur, La compaignie du s^r de St Paul a qui i'avois commandé de partir des hyer suyvant l'ordre que i'en ay heu de S. E., ne voulut point partir si non avec protestes qu'au premier village où la nuit les prendroit ils s'arresteroient, disant que la compaignie ne pouvoit partir que le bagaige ne fust devant pour le moins de trois ou quatre heures. En somme ils mirent la chose en tels termes d'impossibilité, qu'en partie pour ne les rudoyer par trop et en partie pour obvier au desordre qui fust arrivé sils eussent couché en chemin et ailleurs qu'au lieu de l'estappe, ie fus forcé de lés laisser icy seiourner iusques a ce matin qu'ils sont partis de bonne heure avec le s^r de Bossesel conduisant quarante quatre hommes de son infanterie, qui m'a aussy fort pressé pour avoir le sejour d'un jour, lequel ie luy ay refusé tout a plat. La compaignie du s^r de St Paul s'est treuvée au depart de 38 maistres, outre le lieutenant, le cornette et le mareschal des logis.

Hier au soir arriverent 24 maistres des gens du s^r de Tremont conduits par le s^r du Tilliet, lequel estant revenu de vers V. A. S. si tard qu'il n'avoit heu aucun logis, m'a prié de le laisser seiourner avec sa troupe pour ce jourd'huy, tant pour donner quelque repos a ses chevaux, et a ses soldats la commodité d'achepter icy ce qui leur est necessaire pour se mettre en equippage, qu'encor pour attendre le reste de sa troupe qui doit arriver aujourdhuy, et laquelle il tiendroit pour perduë s'il ne se treuvoit icy pour la recevoir. J'ay esté contraint de luy accorder ce seiour mesmes en consideration de ce que ses soldats ont esté assez mal logés et

incommodement parce que le commissaire et le contrerolleur de l'estappe se treuverent tous deux absents sans que ie fusse adverty de leur absence ny ou ils estoient, estant le commissaire allé a Grenoble d'où il est revenu ce matin, et le contrerolleur en autres lieux pour la nescessité de l'estappe avant qu'il sceust que son compagnon voulust aller a Grenoble. Ce desordre a causé l'autre du seiour qu'il m'a fallu accorder au s^r^ du Tilliet et a sa troupe pour ne les desesperer tout a fait, me semblant qu'en de telles occasions le service de leurs Altesses Serenissimes, auquel ie rapporte tout, requiert encores qu'on se dispense quelquefois de la rigueur des ordres. D'autant mesmes que le dit s^r^ du Tilliet m'a dit que sur le gouvernement de M. Le Grand il a esté comme chassé, en hayne de quelques violences qu'avoit faites une troupe de l'infanterie du s^r^ de Tremont. Outre quoy il m'a representé que le reste de la cavalerie du dit s^r^ de Tremont avoit esté gratifié du seiour de quelques iours a Yenne et au cartier.

Aujourdhuy sont partis deux archiers pour aller au camp, n'ayant esté possible d'en treuver davantage, parce que ceux qui sont montés se sont treuvés absents. Les autres se sont excusés sur ce qu'ils n'ont ny cheval ny moyen d'en prendre de louage pour leur extreme pauvreté et a faute d'etre payés de leurs gaiges comme i'ay deja cy devant escrit a V. A. S. J'ay aussy commandé a l'executeur de partir aujourdhuy, ce qu'il m'a promis de faire.

Je donnay des hier advis a Monseigneur le Serenissime Prince Cardinal du depart de la compaignie du s^r^ de St Paul qu'elle partiroit seulement aujourdhuy, comme encores de la premiere troupe du s^r^ comte de St Trivier qui partit hier. Et sur ce ie diray que les ha-

bitants du mandement de St-Pierre-d'Arbigny m'ont fait dire par les srs senateurs de Tardy et commissaire de Lescheraine qu'ils seront contraints de deshabiter sils ne sont soulagés de la foule que leur donnent ces troupes du sr comte de St Trivier, mesmes pour estre le cartier fort estroit a ce qu'ils disent, joint que la premiere troupe qui est partie a fait de grands desordres, et les autres despuis venus n'en font guiere moins, a ce que m'ont dit les dits srs de Tardy et de Lescheraine. J'escriray des cette heure aux capitaines ainsy qu'il faut pour les obliger de faire mieux comporter les soldats, comme i'ay deia escrit aux syndics du dit St-Pierre qu'ils ayent a mettre de garde sur les advenuës pour empecher que les soldats ne se debandent. A quoy serviront beaucoup les lettres que S. E. en a escrit à M. le gouverneur de Montmilian et aux gouverneurs de Miolans, de la Charboniere et de Luille auxquels ie les ay fait tenir promptement.

Je suis adverty que le regiment du sr de Mombrun doit arriver bien tost et les premieres troupes a ce soir.

A. Favre.

422. Favre au même (A. T.).

De Chambery ce 11 de novembre 1616.

Monseigneur. Aujourd'huy partent pour aller en Piemont les vint quatre maistres de la compaignie du sr du Tillier, des troupes du sr de Tremont, de quoy ie donne advis a Monseigneur le Serenissime Prince Cardinal.

Je viens de recevoir, Monseigneur, la lettre de V. A. S. a moy escritte ja du 2 de ce mois sur le subiet d'un procès de Ratti se plaignant de ce qu'en neuf ans

qu'il y a que le proces est commencé, il n'a pu avoir que d'arrests interlocutoires. C'est la verité, Monseigneur, que je ne puis rendre compte d'un si long tems, parce qu'il n'y a que six ans que i'ay l'honneur d'estre premier Président. Mais depuis ce temps-là ie puis bien dire a V. A. S., et la supplie de le croire, que jamais le proces n'a esté mis sur le bureau que sur divers incidents, sur lesquels il a esté impossible en bonne justice de rendre autres arrests qu'interlocutoires. Car ce n'est pas moindre injustice de precipiter le jugement en rendant un arrest diffinitif pour un interlocutoire, que de dilayer l'expedition en faisant des arrets interlocutoires quand il s'en peut rendre un diffinitif. Et encor maintenant, ce Ratti m'a confessé qu'il ne poursuit qu'un arrest interlocutoire comme recognoissant qu'encor aujourdhuy la chose n'est pas disposée a un arrest diffinitif.

Je croy bien, Monseigneur, qu'il ne manque pas de gens qui veuillent persuader a V. A. S. que le Senat ne scait ce qu'il fait et qu'il ne fait que d'abus. Mais quand V. A. S. nous fera la grace et a moy particulierement de me demander compte de tous nos jugements, jespere de pouvoir le luy rendre si bon qu'elle en demeurera satisfaite, et que ceux qui voudront contreroller nos jugements n'en rapporteront que leur courte honte et le regret de ne nous avoir peu nuire aupres d'un si grande et si juste prince comme est V. A. S. Laquelle cependant ie remercie tres humblement de l'honneur qu'elle m'a fait de me faire entendre la pleinte qui luy a esté faite pour ce particulier contre le Senat, et de m'en demander compte, la suppliant de nous continuer ceste grace et de nous conserver toujours une aureille contre ces accusations pour ouyr nos justifica-

tions. Le dit Ratti m'a dit qu'il se contente de la promesse que ie lui ay faite qu'au premier jour appres l'entree du Senat, qui sera lundy prochain, ie feray mettre son proces sur le bureau. Car aussy n'eusse ie peu le faire durant nos feries sans patentes expresses de S. A. S. avec derogation a l'edict des feries.

J'ay aussy a faire entendre a V.A. S. que, par l'advis des s^rs tant du Senat que du Conseil d'Estat et du s^r President Crespin, i'ay mis en liberté la femme de Laborde sur le consentement du s^r procureur general, et pour n'avoir heu aucun commandement contraire de V. A. S. sur ce que ie luy avois escrit, qu'autrement ie le ferois.... A. FAVRE.

423-426. Les 12, 13 et 14 novembre, Favre renseigne le prince sur les arrivées et départs de troupes.

427. Favre au duc de Savoie (A. T.).

De Chambery ce 15 novembre 1616.

Monseigneur. J'ay donné cy devant advis a Monseigneur le Sereniss. Prince Cardinal de toutes les troupes d'infanterie et cavalerie qui ont passé par ceste ville pour aller en Piemont, a mesure qu'elles sont arrivées et parties d'icy. Et ce par commandement de Monseigneur le Serenissime Prince *(de Piémont)* a fin que l'on fut adverty par delà a l'avantage a quel jour les dites troupes pourroient passer la montaigne *(le Mont Cenis)*. J'ay aussy en mesme tems escrit le mesme a Monsieur Crotti pour le faire scavoir a V. A. S., laquelle ie n'ose pas facilement importuner par mes lettres en ce tems auquel elle se treuve assiégée de tant d'affaires et si pressants. Mais avec l'occasion que j'ay maintenant de louër Dieu de l'heureux succes de la guerre et de la

paix faite de deça par la valeur et prudence de Monseigneur le Serenissime Prince, la presence duquel, comme V. A. S. peut voir maintenant a son tres grand contentement, s'est treuvée non seulement tres utile, mais qu'ell'estoit entierement necessaire, j'ay pensé devoir advertir V. A. S. qu'aujourdhuy part de ceste ville la compaignie d'infanterie du s^r de Torsy des troupes du s^r de Tremont de six vints et tant de soldats bien armés, outre quatre maistres et quatre carrabins qui vont se joindre a la cavalerie du dit s^r de Tremont deja passée. La dite infanterie est bonne et bien armée. Et devoit estre la compaignie de cent et cinquante a ce que le dit s^r de Torsy m'a dit, mais le reste n'est encor arrivé et doit venir dans peu de jours. A mesure que les autres troupes arriveront ie ne manqueray pas d'en donner advis a V. A. S. comme j'ay fait et feray a Monseigneur le Sereniss. Prince Cardinal. A. Favre.

428. Favre à M. Crotti.

De Chambery, ce 10 decembre 1616.

Monsieur. Je vous fay encore ceste importunité et aussy a S. A. S. par la cy jointe (1), sur le subjet que m'en ont donné les propositions de paix faites en Piemont, que ie viens de voir entre les mains de M. le Marquis de Lans, par lesquelles i'ay veu que D. Pietro *(D. Pedro)* nie la verité si notoire de ce qui se passa l'autre fois entre S. A. S. et l'Espagnol *(la cour d'Espagne)* pour le regard des places qu'avoient esté prises sur le Monferrat. J'ay pensé que cecy pourroit me donner iuste subjet de ressouvenir S. A. S. de mon Epistre

(1) Elle n'y est pas.

dedicatoire et a elle encor plus iuste occasion de treuver bon qu'en ceste conjuncture et au plustost ceste *Epistre* soit imprimée avec ma Consultation, parce qu'elle publiera partout ceste verité, comme estant faite en partie sur ce subjet. Je croy que ceste consideration fera ceste mienne importunité tant plus excusable, et que l'Espagnol ayant honteusement quitté le Piemont comme nous tenons icy, S. A. S. aura quelque loisir de voir la dite *Epistre* ou de la faire voir a quelqu'un pour se resoudre de ce qu'il luy plaira m'en commander. Et parce que certains miens amis m'ont dit qu'il pourroit facilement employer pour cela le R^{me} P. *Isidore* et s'en remettre a son jugement je me suis resoulu de luy en escrire aussy un mot et de m'acquerir par ce moyen l'honneur de sa cognoissance, vous priant, Monsieur, de m'ayder a faciliter que cet expedient reussisse.

J'escris aussy a S. A. S. pour l'advertir qu'il y a un imprimeur a Geneve qui s'est offert a moy de faire traduire ma Consultation en François et en Allemand et la faire imprimer pour cent ducatons. Je croy que cela seroit fort a propos pour le service de S. A. S., pourveu que la Consultation latine fust auparavant publiée ; autrement l'imprimeur de Lion, qui se pleint deja de ce qu'on luy laisse si longuement sa besongne sur ses bras, se pleindroit bien encor davantage. Je vous prie, Monsieur de me faire scavoir la volonté du maistre sur tout cela. A. FAVRE.

429. Favre au prince Victor-Amédée en Piémont (A.T.)

De Chambery ce 13 decembre 1616.

Monseigneur. J'ay receu dans un paquet qui m'a esté envoyé de Rome par le s^{r} Ratti le cy joint pour le remetre

a V. A. S. laquelle il croyoit estre encor par deça. Je l'ay remis a ce porteur, lequel par mesme moyen tesmoignera a V. A. S. que j'ay fait tout ce que j'ay peu pour l'accommoder doucement avec sa partie. Mais cela n'ayant esté possible, il a esté contraint de se pourvoir en termes de justice selon l'advis de son conseil. En quoy ie ne manqueray de luy assister et tenir main a la conservation de son droit et a l'expedition du proces comme ie doy et pour le deu de ma charge et pour le commandement expres qu'il luy a pleu m'en faire.

Avec ceste occasion ie supplieray tres humblement V. A. S. de me permettre que ie la ressouvienne de la grace qu'il luy pleut m'accorder avant son depart qu'elle ressouviendroit Monseigneur son Pere de mon *Epistre dedicatoire* a fin que j'en scache son bon plaisir, puis qu'il ne tient qu'à celà que la Consultation ne se publie par toute l'Europe, ce qui ne pourroit jamais estre fait plus a propos qu'en ceste conjuncture pour le service de leurs Altesses Serenissimes. Sur quoy attendant les effets favorables de sa grace... A. Favre.

430. Favre au même (A. T.).

à Chambery ce 22 janvier 1617.

Monseigneur. J'ai receu n'aguieres le pacquet cy joint de Monsieur l'Evesque de Geneve pour le faire tenir seurement a V. A. S., ce que ie fais par ceste premiere commodité, ne l'ayant voulu confier a la poste de peur qu'il ne s'esgarast. Je croy a ce que ie puis cognoitre par sa lettre, que c'est sur le subiect de la requeste qui fut presentée a V. A. S. par la Bellod et r'envoyee aud^t s^r Evesque pour en donner son advis. Je scay que le s^r President de Sautereau se louë infini-

ment de la grace que luy a fait V. A. S. estant par de çà *(c. à d. en Savoie)*, grace laquelle tous ceux qui en scavent le subiect, attribuent a une grande et sainte iustice, digne de la grandeur et reputation de V. A. S. (1).

Je scay que S. A. S. a envoyé ma *dedicatoire* au R. P. D. Isidore pour la voir et pour me la renvoyer a fin qu'elle s'imprime. En quoy, comme ie recognoy le favorable souvenir qu'il a pleu a V. A. S. d'en avoir suyvant ce qu'elle se daigna m'accorder avant son depart, aussy ie l'en remercie tres humblement et la supplie de croire que ie n'ay et n'auray jamais plus grande ambition que de me rendre le plus que ie pourray digne de tant de graces. A. FAVRE.

431. Favre au duc de Savoie (A. T.).

De Chambéry ce 20 mars 1617.

Monseigneur. J'ay receu l'honneur de la lettre de V. A. S. du 15 de ce mois par laquelle elle me commande de luy envoyer au plus tost le premier exemplaire imprimé de ma Consultation du Montferrat et d'empecher cependant qu'aucun exemplaire ne coure par le monde.

Quant au premier point, Monseigneur, j'ay a dire a V. A. S. que ie n'ay peu avoir encor aucun exemplaire complet, parce que si bien le gros de la consultation est achevé d'imprimer sont passés plus de cinq mois, comme i'ay pendant ce tems là par diverses fois escrit a V. A. S., neantmoins, pour n'avoir receu la permission de faire imprimer mon Epistre dedicatoire sinon

(1) Il semble que le fils de M. de Sautereau, président au Parlement de Grenoble, avait souscrit à une personne de mœurs fort décriées, *la Bellot,* une promesse de l'épouser.

de quelques jours en ça, elle n'a peu encor être imprimée, par ce mesmes que le tiers de l'argent qui avoit esté promis a l'imprimeur Roussin de Lion ne luy a encor esté payé. Et il y a heu peine de le disposer a parachever l'impression de l'Epistre et de l'*Indice* avant que d'estre entierement payé. Toutefois il m'a promis de le faire sur l'asseurance que ie luy ay donnée de la part de Monsieur le Marquis de Lans qu'il en sera payé en brief, comme de fait S. E. a escrit au sieur Velasque de le payer, et luy en a donné telles asseurances que ie croy qu'il n'en fera point de difficulté. Il luy a escrit de plus qu'estant le premier exemplaire achevé d'imprimer, il le luy envoye par messager expres a fin qu'il le fasse tenir promptement a V. A. S., et que ce soit pour le jour troisieme de Pasques ou plustost s il est possible. V. A. S. peut penser si mon impatience le desire, puis que c'est ma principale ambition de faire voir que ie l'ay servy, sinon assez dignement, du moins assez utilement en ceste occasion, si ie ne me flatte. Et croy que tous ceux qui verront mes escritures le iugeront ainsy.

Quant au second point, je diray a V. A. S. que non seulement j'ay escrit au s^r^ Roussin de ne publier aucun exemplaire de ceste mienne Consultation jusques a nouveau commandement de V. A. S., mais aussy i'ay prié S. E. d'escrire comme ell'a fait au sieur Velasque d'y tenir main, de quoy aussi ie l'ay prié et m'asseure qu'il le fera sans doubte des qu'il scaura que tell'est la bonne volonté de V. A. S.

Il est vray que ie ne voudrois pas respondre de ce que led. s^r^ Roussin pourroit avoir fait cy devant pour n'avoir heu aucun ordre de retenir a soy les exemplaires de la Consultation, lesquels plustost il aura creu devoir

publier pour le service de S. A. S. Toutefois, outre ce qu'il n'est pas croyable qu'il en ayt voulu publier aucune avant qu'avoir heu la dedicatoire, je scay qu'il aura craint de les laisser voir de peur que quelque autre imprimeur ne luy derobbast tout le prouffit et avantage qu'il se peut promettre de ceste impression. Et neantmoins ie luy ay escrit que s'il en avoit dejà vendu ou presté quelques uns, qu'il les retire promptement s'il est possible a fin qu'ils ne courent point plus outre. Et parce qu'il se pleint dejà que la retardation de la publication luy a porté un notable prejudice, lequel sera beaucoup plus grand s il perd la commodité de ceste prochaine foire de Francfort, je luy ay donné esperance que V. A. S. ne manquera de luy donner quelque recompense qui le gardera bien de perte. Voilà, Monseigneur, tout ce que i'ay peu faire pour executer le commandement de V. A. S., laquelle ie supplie tres humblement de croire que, comme ie n'ay heu en cecy autre intention que de la bien servir ainsy qu'en toutes autres occasions esquelles il luy a pleu m'honorer de ses commandements.... A. FAVRE.

432. Favre à M. Boschi (Arch. T.).

De Chambery ce 28 avril 1617 (1).

Monsieur, J'ay donné charge a mon fils le senateur, s'en allant par delà pour presenter a S. A. S. ma Consultation de Montferrat, de s'addresser a vous si vous estiez a Turin, non seulement pour vous baiser les mains bien humblement de ma part, mais aussi pour

(1) *Adresse :* A Monsieur Boschi, conseiller et premier secretaire d'Estat et des commandements de Monseigneur le Sérénissime Prince de Piemont.

retirer de vos mains, si c'est vostre bon plaisir, l'exemplaire que ie vous remis avant vostre depart de ce païs, afin de le pouvoir presenter a S. A. S. pour estre mieux relié et plus honorablement que n'est celuy duquel je me suis treuvé saisy, puisque Sad. A. S. me presse de lui en bailler un exemplaire sans avoir peu attendre que j'aye receu de Lion les trois exemplaires complets, lesquels ie suis attendant d'heure a autre pour S. A. S., pour Monseig. le Sereniss. Prince *(de Piémont)* et pour Monseign. le Sereniss. Prince Cardinal. Je me promets cette faveur de vostre courtoisie en contréchange de laquelle ie ne manqueray de vous envoyer un autre exemplaire plus complet aussy tost que S. A. S. me l'aura permis, qui a deffendu iusques a present d'en faire courir aucune copie par le monde. Mon fils va en partie par delà pour obtenir la permission de la publication. En quoy ie vous prie de l'assister de vos faveurs accoustumees, pour obliger tant plus celuy qui est deja et veut estre toujours — Monsieur — vostre tres humble et tres affectionné serviteur. A. Favre.

433. Favre à M. Crotti.

De Chambery ce 28 avril 1617.

Monsieur, J'ay sceu de Monsieur le President Frezia que S. A. S. desire extremement de voir ma Consultation et qu'il seroit a propos de luy envoyer celle que j'ay, combien qu'elle ne soit complete pour ny avoir ny l'Epistre dedicatoire ny le Factum ny l'Indice que i'ay fait faire, qui sont trois choses lesquelles grossiront bien le livre et l'embelliront de beaucoup. J'ay suivy son advis appres en avoir conferé avec M. le marquis de Lans qui l'a aussy treuvé bon, et me suis resoulu

d'envoyer mon fils le senateur avec lad. Consultation sans attendre l'exemplaire entier que j'attens de l'imprimeur de Lion, quoy que le s[r] Velasco et led. imprimeur m'asseurent que tout est imprimé et qu'on fait relier l'exemplaire pour me l'envoyer de iour a autre. Je ne manqueray de lenvoyer aussy tost que ie l'auray receu. Cependant ie vous supplieray, Monsieur, de m'ayder de vostre credit a faire vers S. A. S. qu'il luy plaise avoir aggreable ce petit present en l'estat auquel il est et l'honorer de sa veuë, et d'en vouloir lire quelque partie a fin qu'elle recognoisse quelque chose de mon zele et du desir que j'ai heu de faire quelque euvre digne du subiet que ie traite. Je m'asseure que S. A. S. le fera voir à ces Messieurs de son Conseil pour se resoudre si on permettra la publication de la Consultation, comme ie croy que l'on treuvera que c'est son important service *(sic)*. Et pour cela ie vous prie de tenir main, s'il vous plait, que cela se face au plus tost, comme M. Frezia m'a asseuré que vous ferez, pour vous en avoir parlé avant son départ de la Cour. C'est pourquoy ie me dispense de vous en importuner tant plus librement, et d'avoir aggreable l'instance que vous en fera mon fils le senateur en mon nom, comme encore de luy faire part de vos faveurs et de l'honneur que vous me faites de m'aymer. A. Favre.

434. Favre à M. Crotti, ou à M. Boschi.

De Chambery ce 29 may 1617.

Monsieur, Je suis extremement obligé a vostre courtoisie pour tant de faveurs qu'il vous a pleu faire a mon fils le Senateur ainsy qu'il m'a rapporté. Et combien qu'il ne me resteroit qu'a vous en remercier bien

humblement comme ie fay de tout mon coeur, ie veux toutefois vous supplier, Monsieur, qu'en suyte et continuation de vos bons offices il vous plaise m'ayder a faire envers S. A. S. qu'appres qu'ell'aura l'advis de ces messieurs auxquels elle a fait remettre la Consultation pour scavoir si elle devra estre publiée, ie puisse en scavoir sa resolution pour me depestrer au plus tôt des importunités que me fait l'imprimeur, qui voudroit se deffaire d'un grand nombre d'exemplaires qu'il a imprimé pour son prouffit. Ce n'est pas toutefois l'interest de l'imprimeur ni le mien encores qui me fait estre importun, mais celuy du maistre auquel il importe extremement, comme plusieurs croyent, que si la Consultation doit iamais estre publiée, elle le soit en ceste conjuncture de tems et des affaires plus tost qu'en nul autre.

Je me dispenseray encores de vous supplier, Monsieur, en faveur de M. de Lallée, present porteur qui me fait la faveur de se vouloir rendre solliciteur pour moi envers vous, et qui va expres par delà pour les affaires de la ville de Necy, de laquelle il est syndic, qu'il vous plaise favoriser de vostre crédit sa poursuite si vous la jugez raisonnable comme, sauf votre meilleur advis, elle me semble, puisqu'elle ne tend qu'a obtenir la confirmation des privilèges qu'autrefois S. A. S. a accordé a la ville de Necy par mon entremise lorsque j'estois a Turin avec Monseign^{r} de Nemours qui en fit la demande. J'advouë que cela doit rendre mon iugement tant plus suspect comme encor l'honneur que m'a fait la ville de Necy de me faire l'un de ses bourgeois. Mais ces mesmes raisons devront rendre mon importunité tant plus excusable. Comme j'estime encores que les tesmoignages qu'a rendu la ville de Necy de sa devotion

au service de S. A. S. en ces derniers mouvements, rendront leur poursuite plus favorable qu'elle ne fut iamais, outre les raisons que led. s[r] Delallée vous représentera.

A. FAVRE.

435. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 8 juin 1617.

Monseigneur. Je receus hyer par les mains de Monsieur le Marquis de Lans peu avant son départ pour Paris l'honneur de la lettre qu'il a pleu a V. A. S. de m'escrire et du commandement qu'elle me fait de commander en l'absence de mondit s[r] le Marquis avec l'assistance de Mons[r] le Gouverneur de Montmeillan (1) et des S[rs] de Viry et de Charmoisy en ce qui regardera les affaires de guerre. Ie demeure extrêmement obligé, Monseigneur, a la trop bonne opinion que V. A. S. tesmoigne avoir conceu de ma suffisance, laquelle si ie sentois egale a ma fidélité et à l'affection que j'ai infinie a son service, ie pourrois me promettre de la servir dignement en une charge tant importante, et en une conjuncture de tems et d'affaires telle que ceste cy. Mais puis que V. A. S. m'a fait la grace de me donner trois assistants si dignes et si favorables, i'ose esperer que si mes actions durant le premier gouvernement que j'eus a mon arrivée en la charge de premier President par l'espace de huit mois (2) avant la venue de Monsieur le Marquis lui donnèrent quelque satisfaction, je ne luy en donneray pas moins en ces occasions esquelles ie seray assisté de ces Messieurs ; suppliant tres humble-

(1) Jérôme Langosco, comte de la Motte.

(2) Favre ne considère donc pas sa gestion de mai à décembre 1616 comme un véritable *gouvernement*.

ment V. A. S. d'agreer que ie leur participe non seulement ce qui sera des affaires de la guerre, mais aussy en tout le reste de son service, comme encor avec Messieurs du Senat et du Conseil d'Estat qui tous m'ont promis leur assistance suyvant le commandement qu'ils en ont receu de V. A. S.

Monsieur le Marquis a si bien pourveu a toutes choses avant son départ, que pour le present il ne me reste autre a faire que de tenir main a l'execution de ses ordres, mesmes pour faire partir la milice au plus tost qu'il sera possible. En quoy comme en toutes autres choses j'useray de toute la diligence a moy possible et donneray frequents advis a V. A. S. de tout ce qui succedera, etc. A. Favre.

436. Favre au même.

De Chambéry ce 9 juin 1617.

Monseigneur, Despuis le depart de Monsieur le Marquis de Lans duquel ie donnay hyer advis a V.A.S. i'ay receu une lettre d'un gentilhomme de Bresse nommé le s^r^ de Chasaux, qui se louë d'avoir esté autrefois gentilhomme de la bouche de V. A. S., lequel desireroit faire une compaignie de carabins iusqu'au nombre de cinquante pour le service de V. A. S. et se promet de la pouvoir faire dans quinze jours ou dans un mois au plus tard en luy baillant ce qu'on baille aux autres. Je luy ay fait response que i'en donnerois prompt avis a V. A. S. pour en recevoir ses commandements, lesquels ie voulois esperer conformes a son desir, et que les ayant receu ie ne manqueray de la luy faire scavoir...

J'escris a tous les colonnels de la milice qu'ils hastent leurs levées le plus qu'il se pourra. Le s^r^ de la Passà

m'est venu dire que les siennes seroient bien tost prestes s'il avoit de l'argent. Mais Monsr le Marquis luy a dit avant son depart qu'il n'y en avoit encor point pour luy.

A. FAVRE.

437. Favre au même.

De Chambery ce 10 juin 1617.

Monseigneur, Hyer arriva de Paris le s^r de Corboson l'ainé (1) qui m'asseura que Monsieur de Nemours luy avoit donné charge d'escrire a V. A. S. qu'il n'entendoit plus d'avoir aucun différent avec elle, ny aucun arbitrage a faire pour ces millions qu'il demandoit, et qu'il n'en vouloit avoir autre arbitre que la propre volonté de V. A. S.

Il m'a dit de plus que la resolution estoit prise par le Roy et par son conseil d'assister V. A. S. contre l'Espagnol de dix mille hommes de pied et de deux mille chevaux, le tout des vieilles bandes et des meilleurs gens de guerre qui soyent en France, et qu'ils ont ià commandement de s'acheminer ; que le Roy a dit en plein conseil qu'il vouloit y venir en personne, et que luy ayant esté remonstré par quelqu'un de son conseil qu'il pourroit le faire d'icy a deux ans si la guerre duroit tant, il repliqua que le Roy Charles huictieme avoit en semblable aage passé en Italie (2).

Led. s^r de Corboson m'a dit qu'il fait resolution de partir en brief pour aller servir V. A. S. et qu'il voudroit dejà estre dans Verceil ou il croit que l'armée espagnole se morfondra veu le grand nombre de si bons capitaines et soldats qui sont dedans et que V. A. S.

(1) Jacques de Montgommery, seigneur de Courbazon.
(2) Louis XIII était alors âgé de 16 ans.

ayant les secours qu'elle attend de toutes parts et son armée rafreschie, ne peut fallir de leur donner un grand eschec... A. FAVRE.

438. Le lendemain, Favre informe le duc qu'il a écrit aux colonels de la milice pour hâter leurs levées et leur départ pour le Piémont; mais il sait que beaucoup feront des difficultés pour passer les Alpes, les uns sous prétexte du manque d'argent, les autres « soubs prétexte de leur honneur qui seroit en cela ravallé, comme ils disent ».

439. Le 14 juin, Favre informe le duc qu'il a reçu avis de la prochaine arrivée des lansquenets du roi.

440. Favre aux syndics de Genève (P. H. nº 2595).

Chambéry, 16 juin 1617.

Messieurs, S. E. le M[is] de Lans m'a adverty à son départ pour le voyage de Paris qu'elle vous avoit cydevant escrit comme Messieurs de Berne et le sieur comte Mansfeld doivent envoyer des trouppes a S. A. pour la servir en ces occasions et que peut estre leur arrivée seroit par Genève ou par les confins d'icelle, sans toutesfois vous donner aucune incommodité, vous ayant prié de leur permettre un libre passage lequel ne peut apporter que du prouffict ès lieux où ils logeront. Elle m'a ordonné de vous en escrire derechef puisque elle n'a heu aucune response avant son départ, redoublant la prière qu'elle vous en a faicte. I'attens une response et suis, Messieurs, etc. A. FAVRE.

441. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 17 juin 1617.

Monseigneur, Avec la commodité de ce courrier que ie depeche expres a Monseigneur le Sereniss. Prince

Cardinal par ordre de Monsieur le Mareschal et du sieur de Cavourret, je donne advis a V. A. S. que je fay tout mon possible avec le seigneur comte de Viry et le s^r de Charmoisy pour faire partir les troupes de la milice qui sont prestes, comme pour celles de Tarentaise et de Mauriane à ce que le seigneur comte de la Valdisere et le capitaine La Rose m'ont escrit. Et quant a celles de Faucigny, le s^r de Brison m'a promis qu'elles le seront pour la semaine prochaine. Les autres de Genevois, de Chablais et de Savoye ne le seront pas si tost. Mais ie ne cesseray de les presser pour ne leur laisser perdre point de tems. Les compaignies des recreuës (1) des s^rs de la Rivoire, Galiffet, La Faye et de l'Estoile sont deja en partie acheminées et le reste doit partir sur les premiers jours de la semaine prochaine.

Hier au soir arriverent deux compaignies de Mons. le Mareschal faisant environ six vints hommes, qui partent de ce jourdhuy. Les autres trois compaignies qui avoient leur cartier a Beaufort et a Ugine ont heu commandement d'en partir appres avoir fait leurs cinq jours et croy que ce soir elles rencontreront les autres a Ayguebelle.

Je n'ay encor heu aucunes nouvelles du s^r de Bellecombe ny de l'arrivee des lansquenets, non plus que de celle des Bernois. J'ay escrit a Geneve par commandement de Monsieur le marquis de Lans pour scavoir s'ils voudront *(les Genevois)* donner passage aux dits Bernois et aux troupes du s^r comte de Mansfeld, parce que jusqu'icy ils n'ont fait aucune response a la lettre qu'ils avoient heu de S. E. sur ce suiet.

(1) On appelait parfois les soldats des recrues des bisagnes.

J'ay sceu de bon lieu que Monsieur d'Alincourt se pleint que V. A. S. luy face moins de part qu'il ne desireroit de ses affaires. J'ay creu en devoir donner advis a V. A. S. A. Favre.

442. Le même jour, Favre informe le prince de Piémont ou le cardinal Maurice qu'il s'occupera « des soldats savoysiens qui ont quitté leurs drapeaux sans congé et se sont retirés par deçà ».

443. Lettre adressée le lendemain au même que la précédente et contenant à peu près les nouvelles que Favre donnait au duc le 17 juin.

444. Le 19 juin, Favre adresse au duc un paquet qu'il tient du sieur Velasque, agent savoyard à Lyon.

445. Le lendemain, Favre écrit au prince de Piémont, qui, à son départ pour Paris, l'avait assuré que les fonds en caisse suffiraient à l'entretien des troupes pendant juin ; Favre rappelle au prince ce propos et lui annonce que l'argent manque, en lui demandant d'y pourvoir.

446. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 20 juin 1617.

Monseigneur. Ce iourdhuy est arrivé M. l'Archevesque de Lyon par les postes et a une heure appres midy, quoy qu'on m'eust adverty qu'il n'arriveroit qu'a la souppée : a cause de quoy il me fut impossible de luy aller au devant, comme i'eusse fait pour tant plus l'honorer si j'en eusse heu le loisir. Mais ayant sceu son arrivée, ie suis allé le visiter, avec le S[r] comte de Viry et le S[r] de Charmoisy. Et parce qu'il estoit descendu en l'hostellerie, je l'ay fort instamment prié de voulloir loger et soupper au Chasteau ; ce que n'ayant

peu obtenir de luy parce qu'il monstre de vouloir partir ceste nuit pour courir a la frescheur, je l'ay fait regaler d'une bonne quantité de confitures par l'advis des dits Srs de Viry et de Charmoisy et du Sr President Arnaldo, qui toutefois n'ont pas treuvé bon que j'aye fait payer sa despense. Il m'a tesmoigné par ses discours une grande bonne volonté de s'employer pour V. A. S. en ceste Ambassade, disant que c'est l'intention et le service du Roy, et que c'est chose merveilleuse de voir l'inclination qu'ha non seulement le Roy, mais toute la France de se porter au service de V. A. S. Mais je n'ay peu apprendre de luy rien de plus particulier. Il m'a dit qu'il partira demain a deux heures appres la minuit. Il court a quatorze postes avec un courrier. Je l'ay favorisé et sa suyte de ne payer que comme les courriers ordinaires de V. A. S.

J'ay receu de Geneve en response de la lettre que ie leur avois escritte despuis le depart de M. le Marquis de Lans ; j'en envoie la copie à V. A. S. A. Favre.

447. Les Syndics de Geneve au président Favre (A. T.)

De Geneve ce 9 (19) juin 1617.

Monsieur, Sur la priere que nous fist dernierement Monsr le Marquis de Lans de donner passage aux trouppes de Mrs nos alliés de Berne et de Monsieur le comte de Mansfeld lesquelles seront envoyées en Piedmont pour le service de S. A., nous ne luy fismes pas response parce que nous fusmes advertis de son depart pour Paris. Mais puisque vous nous reiteres la mesme requeste, nous vous dirons que nous sommes disposés d'aggreer et servir a S. A. en cela comme nous avons faict en autres choses n'agueres sur ces occurrences der-

nieres. Nous leur donnerons donc libre entrée et sortie riere nous a condition qu'ils ne passeront que trois cents hommes a la foys par nostre ville, qu'ils payeront raisonnablement et ne porteront aucune foulle ny dommage aux nostres en leurs biens qu'ils ont non seulement sur nos terres, mais aussy sur les terres de Sad. A.

Et n'estant la presente pour autre subiet nous prions Dieu qu'il vous conserve en longue prosperité.

Vos bien affectionnés a vous fere service,

Les Scindics et Conseil de Genève. *Signé* DE NORMANDIE.

448. Le 20 juin, Favre entretient le duc des arrivées et départs de troupes.

449. Le 22 juin, Favre écrit à M. Crotti pour avoir des instructions sur le passage des recrues et des ressources pour leur solde.

450. Favre au même.

De Chambéry, ce 22 juin 1617.

Favre renseigne le Duc sur l'arrivée et les mouvements des troupes.

451. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 22 juin 1617.

Monseigneur. Appres la cy jointe escritte, sont arrivés quatorze soldats a cheval de la compaignie de cinquante maistres du Sr de Ligneville en Lorraine envoyés par le Sr comte Taffino avec une lettre qu'il escrit a S. E. et en son absence a celuy qui commanderoit en Savoye, par laquelle il prie sa dite Excellence de bailler quartier aux dits soldats jusque a ce que toute la compaignie puisse estre arrivée. De quoy ayant conferé avec

les Srs comte de Viry et de Charmoisy, ils n'ont pas été d'advis ny moy aussy tant pour ne fouler par trop ce païs qui est deja extremement recreu, que pour ne contrevenir a ce que nous voyons estre de l'intention de V. A. S. de faire haster toutes les troupes le plus qu'il sera possible. Nous leur avons dit, et dirons a ceux qui les suyvront, qu'on leur baillera cartier en Piemont quand ils seront a Suze. A quoy je supplie tres humblement V. A. S. de faire pourvoir. Car ceux cy nous menacent de s'en retourner et aller servir ailleurs, si on ne leur tient tout ce qu'on leur a promis. Et néantmoins il est impossible que ces estappes tiennent coup si elles sont surchargées, et Dieu veuille qu'en les maintenant reiglées elles puissent durer. Car combien que le Sr d'Hostel nous ayt assuré en plein conseil qu'elles fourniront pour le passage de dix mil hommes de pied et trois mille chevaux, toutefois les commissaires qui voyent de plus pres les necessités de l'estappe dicy, nous representent tant de pauvretés et miseres, qu'il nous est malaisé de n'entrer en grande apprehension de quelque manquement si l'on ne fait quelque provision de munitions extraordinaires, a quoy toutefois l'on ne pense point. Ceste mesme apprehension nous fait donner advis a V. A. S. que quand les troupes du Sr comte de Mansfeld arriveront, si on leur donne cartier en Chablais comme S. E. nous a ordonné par les memoires qu'elle nous a laissé a son depart, ce sera une foule bien grande et insupportable a ce païs là, et chose contraire au commandement que nous fait V. A. S. de faire passer toutes les troupes en diligence... A. Favre.

452. **Le même jour, Favre envoie au Duc des dépêches du sieur Gabaléon, son ambassadeur auprès des Bernois.**

453. Favre au même.

De Chambery ce 27 juin 1617.

Monseigneur. ...Je suis adverty de divers endroits et asseuré qu'au comté de Bourgongne on leve toute la milice du païs avec plus de diligence qu'on avoit fait cy devant. Et dit on que c'est parce que le Marquis Spinola doit venir avec quelques troupes de Flandres pour se jeter ou sur le duché de Bourgongne en cas que le Roy de France se déclare comme l'on croit qu'il fera pour V. A. S. contre l'Espagne, ou bien sur cet Estat appres que nostre soldatesque et celle de Monsieur le Mareschal sera partie pour aller en Piemont. Et conformement a celà quelques uns m'ont dit qu'il se fait de levees secretes a Lyon pour les joindre aux troupes du Spinola et que l'argent court pour celà. Mais ie n'en ai pas encor tant d'asseurance que ie veuille le tenir pour certain, jusques a ce que i'en sois rendu plus asseuré par ceux auxquels i'ay donné la charge d'en scavoir la verité.

D'autre part le S[r] de Gueytan qui attend icy son argent pour la levee de sa compaignie de carabins m'a asseuré avoir lettres de son frere, qui est au duché de Bourgongne, que le S[r] Comte de Charny, fils du Marquis de Brion, leve un regiment de deux mil hommes qui est ia comme sur pieds et prest a marcher pour Piemont. Monsieur de Termes (1) doit estre aujourd huy a Bourg avec bon nombre de noblesse pour prendre aussy quelque resolution favorable au service de V. A. S...

A. Favre.

(1) M. de Termes, frère de M. de Bellegarde. Au dire de Tallemant des Reaux *(Historiettes,* t. I[er], page 123), « il savait bien mieux la guerre que celui-ci. C'était un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde ».

454. **Le même jour, Favre informe le Duc des dispositions qu'il prend pour hâter l'arrivée des troupes.**

455. Favre au même.

De Chambery ce 28 juin 1617.

Monseigneur. Appres avoir hier depeché le courrier que j'envoyai a V. A. S., ie receu sur le tard un pacquet du S[r] Baron de la Tornette pour faire tenir promptement par stafette a Monsieur Crotti avec une lettre que m'escrit le dit S[r] Baron par laquelle il me prie de presser Monsieur Velasque de payer certain argent en Suysse pour le service de V. A. S. ; ce que ie fay des ce matin. Peu appres et estants les portes de la ville deja fermées, le S[r] President d'Hostel m'apporta un pacquet du S[r] de Montou addressé a S. E., lequel ayant ouvert il y treuva les lettres cy iointes pour faire tenir aussy a V. A. S. Je le fay par la commodité de ce mesme stafette. J'ay receu aussy a une heure appres la minuit une lettre du S[r] Cavorret par laquelle il me donne advis que Monsieur le Mareschal partoit hyer, qui estoit le 27, pour aller a la Vulpilliere et qu'estant de retour dans six jours il viendra a Montmilian avec la dame Marquise pour enfiler le chemin de Piemont, a fin que ie face accommoder les chemins et les ponts que ces dernieres eaux ont gasté, et tenir prests cinquante marrons avec leurs chaires pour porter la dame Marquise (1) et les dames qui l'accompagnent. Je feray toute la diligence possible pour donner toute satisfaction a mondit S[r] le Mareschal scachant combien cela importe au service de V. A. S. Nous sommes icy en peine

(1) Marie Vignon, marquise de Treffort, maîtresse de Lesdiguières qui l'épousa à Grenoble le 16 juillet 1617.

pour les mille ducatons qui restoient a estre livrés aux gens de Monsieur le Baron de Diguoine sur l'advis qu'on nous a donné qu'il est mort en une mine faite au siege de Verceil, ne trouvant pas le conseil estre a propos qu'on baille le dit argent sans expres commandement de V. A. S. et qu'il seroit meilleur de se servir du dit argent pour achever de payer le S[r] de Maseres et la levee du S[r] de Gueytan qui sont icy pressants, et auxquels nous n'avons de quoy payer autrement. Nous attendons ce qu'il plaise a V. A. S. de nous commander. Et en ceste attente luy faisant tres humble reverence, je demeure, etc... A. FAVRE.

456. Favre au même (Bibl. N[le] de Turin).

De Chambery ce 28 juin 1617.

Monseigneur. Je donne advis a V. A. S. que Monsieur le Mareschal fait estat de passer par la Mauriane pour aller en Piemont et de uenir coucher a Montmilian dans six ou sept jours, a ce que le S. de Cauourret m'a escrit. Je feray accomoder le mieux que ie pourray les chemins et les pontz a fin que rien n'incommode le passage, et qu'il y ayt un bon nombre de marrons prestz auec leurs chaires pour porter les Dames qui accompagneront Madame la Marquise de Treffort.

Ce soir est arrivé le S. Gabaleon, qui treuve bien estrange d'auoir rencontré si peu de soldatz par les chemins. Et a la verité il faut confesser que ceux qui ont a faire venir les troupes s'en acquittent fort lentement. Et pour celà i'ay esté d'aduis que led. s[r] Gabaleon passast iusqu'a Lyon pour haster les S[rs] du Bessey, de Montillier et De Rabotin de faire avancer leurs troupes, quoy que ie leur aye dejà envoyé le S. maistre de poste Car-

rel outre les trois lettres que ie leur ay escrittes, et au S. Velasque sur ce mesme subiet.

Je fay aussy ce que ie puis pour faire partir toute la milice de ce pais. Mais cest chose incroyable des difficultés qui se rencontrent, et pour les Capitaines et pour les soldatz, tant pour la pauureté extreme du peuple, que pour estre les meilleurs hommes dejà engaigés aux autres troupes, et les autres sans aucune uolonté d'aller a la guerre et plusieurs resoulus de quitter leurs maisons et leur pais plustost que de s'enrooller a la milice. Celle de Mauriane est ia partie, mais elle n'est que de trois centz et douze·homes. Celle de Tarentaise doit auiourdhuy estre au pied de la montagne, et n'est pas aussy de plus de trois centz. Celle de Faucigny a ce que le Colonel m'a promis deuoit partir dez hier. Mais ie n'en ay encor point d'asseurence. Ie presse tant que ie puis celle de Chablais de Geneuois et de Sauoye...

A. Favre.

457. Du même jour, autre lettre de Favre (Bibl. Nat. de Turin) adressée probablement au prince de Piémont et qui est à peu près la reproduction de la précédente.

458. Le 29 juin, Favre écrit au prince Thomas de Savoie, qui lui a demandé de le tenir au courant « des troupes qui arrivent icy pour s'acheminer par delà, et de leur nombre, et du lieu où elles sont et du tems auquel elles pourront estre en Piemont ».

459. Favre aux scindicz de Genève (P. H. n° 2595).

Chambery, ce 30 juin 1617.

Messieurs, comme il vous a pleu accorder le passage pour les gentz de guerre que Messieurs de Berne envoyent à S. A. et que par la vostre vous m'escrivés que

c'est à raison de trois cens hommes à la foys, ne sachant si vous entendés que ce soit par jour ou par intervalle de temps, je vous faictz la présente pour vous prier vouloir permettre ledict passage pour deux compagnies par jour faisant le nombre de six cens, car autrement le service de sadite A. seroit trop retardé et mesmes en une occasion si urgente que celle qui se présente. M'asseurant que ne refuserés point ceste courtoisie, je vous prie de croire que nous vous serons de revenche en touttes occasions qui se présenteront pour vostre service... A. FAVRE.

460. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce dernier de juin 1617.

Monseigneur. Je ne puis rien escrire de nouveau a V. A. S. des troupes que nous attendons de France parce que despuis celles desquelles ie luy escrivis hyer il n'en est point arrivé. Et au contraire ie viens d'ouvrir une lettre du s^r^ Velasque qui me mande le peu d'espérance qu'il y a que les s^rs^ de Bessey et de Rabotin envoyent si tost leurs troupes, combien que tant luy que moy les en ayons pressé par nos lettres, outre ce que ie leur ay envoyé le s^r^ maistre Carrel exprès, lequel j'attends de retour pour demain. Et quant au s^r^ de Montillier le dit s^r^ Velasque m'escrit qu'il fait bien tout ce qu'il peut comme a la verité il a dejà fait passer une partie de son Regiment, mais qu'il ne croit pas qu'il puisse tenir tout ce qu'il a promis. J'envoye pour cela a S. A. S. une copie de partie de sa lettre, par laquelle il m'escrit de plus que les 4000 lansquenets du Roy estoient attendus dans deux iours...

A. FAVRE.

461. Le même jour, Favre transmet au Duc un paquet qui provient « du sieur cavalier Gabaléon ». Il ajoute qu'il ne croit pas que « les Bernois marchent qu'ils n'aient receu toutes les asseurances qu'ils attendent par le retour du sieur Cize ».

462. Favre au même.

De Chambery ce 1er juillet 1617.

Monseigneur. Sur la lettre que ie viens de recevoir du Sr de Cavourret ie depeche ce courrier expres pour porter a V. A. S. les pacquets qu'il ha de Monsieur le Mareschal, qui m'a fait advertir par luy que les lansquenets sont sur le point d'entrer en cest Estat a fin que ie leur face tenir de vivres prests. Ils entreront par le Pont de Beauvoisin. Et ce jour dhuy le sr President d'Hostel doit partir pour leur aller au rencontre et pour y pourvoir. Le dit sr de Cavourret m'escrit par l'advis de mond. Sr le Mareschal d'envoyer le capitaine de justice et des archers du mesme costé du Pont de Beauvoisin pour saisir tous les soldats qui s'en retournent de Piemont sans congé. A quoy j'ay dejà satisfait en y envoyant des gardes de S. E. qui estoient inutiles en nos faubourgs ; ayant de plus escrit au sr de la Corniere, capitaine et chastelain du dit Pont de Beauvoisin du costé du Roy, pour y tenir main, conformement a ce que Monsieur le Mareschal luy en a escrit. Mais le principal est de pourvoir en Piemont sur les advenues des passages pour empecher que ceux qui sont en Piemont ne repassent en deçà, car nos gardes ne peuvent servir que contre ceux qui se desbandent s'en allants en Piemont, qui sont en grand nombre a ce que les capitaines François me disent. Et est bien malaisé de l'empecher.

Je ne scay encore si les Lansquenets payeront, mais ie suyvray ce que V. A. S. m'en a escrit cy-devant. Aujourdhuy partent cent et vint et cinq soldats, partie du regiment du s[r] de Montillier et partie de celuy du S[r] de Lallée, et quatre de celui du S[r] de Rabotin qui ne nous en mande que bien peu, et mal equippés, si ceux qui restent a venir ne sont meilleurs.

Je receus hyer, Monseigneur, les lettres de V. A. S. du 25 du passé *(juin)* suyvant lesquelles j'ay fait disposer le S[r] Tresorier general de pourvoir aux munitions des presides pour ce mois de juillet, en attendant que V. A. S. y ait plus amplement pourveu. Quant aux estappes, le S[r] President d'Hostel m'a promis en plein conseil d'y mettre tel ordre qu'il n'y adviendra point de manquement. Pour le sejour des troupes il sera toujours le moindre que ie pourray. Le dit S[r] d'Hostel va encores pour haster les troupes francoises qui ont a venir...

A. Favre.

463. Favre au même.

De Chambéry, ce 2 juillet 1617.

Monseigneur, Enfin le President d'Hostel est parti ceste nuit passée pour aller a Lyon, tant pour haster les troupes francoises et pour apprendre quelque certitude de l'arrivée des Lansquenets, quand ils viendront et par où ; car il s'en parle diversement : les uns croyants qu'on les fera debarquer a Mascon pour de là prendre le chemin de Bresse et venir par Pierre Chastel a Yenne, ou par le pont de Gresin (1) parce que celuy de Seyssel est encores rompu. Cependant l'ordre est mis pour les munitions a Yenne et au Pont de Beauvoisin.

(1) En amont de Seyssel.

J'ay fait depecher l'homme de Monsieur de Breche et luy ay fait delivrer mille ducatons qui luy avoient esté assignés sur les deux mille de la finance du s^{r} de Navettes, qui pour cela fut hier receu maistre en la Chambre des Comptes nonobstant les longueurs qu'on y voulait apporter.

Mais quant aux autres mille ducatons qui estoient assignés pour feu Monsieur le Baron de Diguoines, ie m'y suis treuvé empeché et tous les s^{rs} du Conseil que j'ay fait assembler pour cela, car d'un costé nous ne treuvions pas que deussions divertir l'assignation donnée par V. A. S. et d'autre part neantmoins nous n'avons pas creu qu'on deust bailler au s^{r} de Perrigny, neveu du s^{r} de Diguoine, les mille restants des deux mille qui luy avoient esté ordonnés, sans en avoir expres commandement puis que nous estions advertis de sa mort. Cependant comme nous estions pressés de la part du s^{r} de Maseres pour seze cents ducatons et par le s^{r} capitaine Queitan pour quatre cents, nous treuvons estrange qu'ayant de quoy les contenter tous deux par le moyen des dits mille ducatons du s^{r} de Diguoine, nous les fissions languir plus longuement et retarder de tant plus leurs levées au preiudice du service de V. A. S. La resolution du Conseil a esté de suyvre le certain plus tost que l'incertain et de faire delivrer l'argent aux s^{rs} de Maseres et de Queitan plus tost que de le laisser croupir inutile. J'espere que V. A. S. aggreera ce que nous avons fait a bonne intention. De quoy ie n'ay voulu manquer de l'advertir... A. Favre.

464. Le lendemain, Favre informe le Duc de l'arrivée de certains détachements ; « il y a de l'apparence, ajoute-t-il, que ce beau tems donnera courage aux troupes françoises

de se haster, outre la presse que ie leur en ay donné par le sieur maistre des postes Carrel et par le sieur président d'Hostel ».

465. Le 3 juillet, Favre écrit au Duc pour compléter les renseignements qu'il a déjà donnés sur l'emploi des mille ducatons que la mort du baron de Digoine avait rendus disponibles.

466. Le même jour, Favre écrit au prince Thomas de Savoie sur cette même affaire.

467. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry, ce 4 juillet 1617.

Monseigneur. Je donne advis a V. A. S. qu'hier au soir arriverent en ceste estappe vint et sept soldats du s^r de la Buissiere et quinze de ceux du s^r de Montellier qui partent ce matin. J'ay remis au s^r Gabaleon un pacquet venu de Berne pour le faire tenir a V. A. S. par lequel elle verra qu'ils *(les Bernois)* font estat de faire aujourdhuy acheminer la premiere troupe, mais en intention, comme m'escrit Mons. le chevalier Gabaleon de n'entrer point sur les Estats de V. A. S. iusques a ce qu'ils voyent le s^r Cize de retour avec toutes les asseurances qu'ils attendent. J'ay commis le s^r de Vallon pour allèr recevoir la premiere troupe a Coupet *(Coppet)* ou il se treuvera pour samedy prochain quoy qu'il n'y ait pas apparence qu'ils y arrivent avant Dimenche. Je me resous de les faire regaler a Conflens qui sera comme au milieu de leur passage. J'attens a ce matin nouvelles du s^r d'Hostel pour scavoir quand viendront les lansquenets et par où. Car iusqu'icy nous ne scavons pas encores qu'ils soyent arrivés a Lion, ny s'ils viendront par là ou par la Bresse. Toutefois il y a

de l'apparence qu'ils entreront par le Pont de Beauvoisin où i'ay fait aller ce matin le s[r] de Navettes pour s'y tenir prest a les recevoir. A. Favre.

468. Le lendemain, Favre expose au Duc les soins qu'il prend et les difficultés qu'il rencontre pour le recrutement des miliciens et pionniers.

469. Le même jour, Favre informe le Duc que toutes les dispositions sont prises « pour le raccomodement des ponts et des chemins de la Mauriane et pour les cinquante hommes qu'on demande avec les chairres nécessaires pour porter les dames qui accompagneront la dame marquise de Treffort dès Ayguebelle jusqu'à Suze ».

470, 471. Les 5 et 8 juillet, Favre informe le Duc des arrivées, passages et mouvements de troupes.

472. Favre au même.

De Chambery ce 8 juillet 1617.

Monseigneur. J'ay receu une lettre des Syndics de Geneve en response de celle que ie leur avois escrit a fin qu'ils permissent aux troupes Bernoises de passer a six cents par iour. Ils me l'accordent appres avoir protesté que ce ne sera pas sans quelque incommodité de leurs bourgeois, mais qu'ils le font volontiers pour servir V. A. S. Et neantmoins ils l'avoient ia accordé aux Bernois a ce que m'en escrit le S[r] Gabaleon.

Aujourdhuy partent de ceste ville *(Chambéry)* vint soldats des recreuës de la compaignie du capitaine La Fortune avec huit soldats du Regiment du S[r] de Montillier. Je meurs de regret de voir que ce secours de France sachemine si lentement et que ie n'aye aucunes nouvelles du S[r] d'Hostel, que i'avois envoyé a Lion sont

passés sept iours pour haster les dites troupes suyvant le commandement de V. A. S. Je n'ay non plus aucunes nouvelles des Lansquenets si non ce que le present courrier m'a dit qu'ils devoient hier arriver a Lion. Le Sr Gabaleon qui estoit icy partit hyer pour aller au dit Lion a fin d'en apprendre quelque certitude.

La milice de Faucigny partit des mardy dernier. Mais au lieu d'estre de quatre ou cinq cents hommes ainsy que le Sr de Brison et le Juge maie et le Sr de Rochette m'en avoient donné espérance et comme asseurance qui m'a amusé longuement, il ne s'en est treuvé que six vingts a ce qu'ils m'escrivent, s'excusant sur la faute des uns et desobeissance des autres, quoy que i'y aye pourveu par tous les ordres qu'ils ont sceu me demander. Je n'ay laissé de faire partir ceux cy en attendant que le reste les puisse suyvre au plustost. J'ay envoyé le Sr Contreroleur Gisland en Chablais pour faire partir celle du dit Chablais, et le Sr de Rochette, pour haster celle de Genevois qui sera encor la plus tardive de toutes. Le Sr de Pingon m'a promis que celle de Savoye sera assemblée a St Pierre pour lundy prochain. Les pionniers devoient l'estre a Conflens des avant hyer... A. Favre.

473. Favre au même.

De Chambery ce 8 juillet 1617.

Monseigneur. ....J'ai heu lettres de S. E. par lesquelles elle m'escrit de Paris qu'elle a donné cartier à la cavalerie du Sr comte Taffin, sans toutefois m'escrire en quel lieu ny pour combien de jours, de quoy ie suis en peine prevoyant que celà ne pourra estre sans une grande foule au peuple, et plus grande retardation en-

cores au service de V. A. S. C'est pourquoy i'ay prins resolution par l'advis du S[r] comte de Viry et du S[r] de Charmoisy, quand semblables occasions se presentent de soldats qui viennent avec ordre d'avoir un cartier, de les disposer a passer promptement, et se contenter de quelque somme d'argent que leur baille le peuple sur lequel ils eussent logé qui par ce moyen est beaucoup soulagé. Et ainsy nous l'avons deja practiqué quelquefois, et ferons le mesme a l'advenir si V. A. S. l'ha pour aggreable... A. Favre.

474. Le 11 juillet, Favre informe le Duc du départ du Maréchal, parti le 12 juillet pour le Piémont par Briançon. « Les Bernois commencent de passer et hier la première troupe qui est de six cents arriva à S[t] Julien et auiourd'huy doit arriver à Necy pour passer le mont S[t] Bernard dimenche prochain et ainsy les autres consécutivement de iour en iour en semblable troupe... Les milices de Savoye, Chablais et Genevois partiront toutes pour ceste semaine, à ce que les chefs m'ont asseuré de toutes parts. »

475. Le 13 juillet, Favre informe le Duc que les Lansquenets « sont arrivés a Lion dès le 10 de ce mois et logés à la Guillotière en nombre de quatre mille bons soldats et bien armés ; ...ils ne veullent partir jusques a ce qu'ils ayent traité de leur payement avec le Roy, lequel seul ils disent vouloir recognoître pour leur maistre ». On les attend pour le 15 au Pont de Beauvoisin, à moins que le président d'Hostel n'ait obtenu de M. d'Alincourt qu'il garde quelques jours ces Lansquenets à Lyon, ce qui permettrait d'attendre les ordres du duc avant de les laisser entrer dans les Etats, « les scachant de si mauvaise inclination au service de V. A. S. »

476, 477. Les 13 et 14 juillet, Favre écrit au prince Thomas de Savoie pour lui donner quelques détails sur la concentration des troupes.

478. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 13 juillet 1617.

Monseigneur. Je ne pourrois mieux representer a V. A. S. l'estat auquel sont les affaires pour le regard des Lansquenets qu'en luy envoyant le pacquet cy joint qui m'a esté adressé par le frere du S[r] Gabaleon lequel a present est a Lion, et qui m'asseure de luy en escrire bien au long.

Je suis en grande perplexité sur ce que le S[r] Procureur patrimonial Divoley, lequel i'avois envoyé a Lion pour prendre langue de l'arrivée et de la resolution des dits Lansquenets m'escrit qu'ils ne veuillent point partir sans avoir traité de l'asseurance de leur payement avec le Roy ; et que neantmoins Monsieur d'Alincourt pour s'en decharger les veut jetter sur le Daufiné et de là sur les Estats de S. A. S. pour y faire leur composition ; ce qui ne pourroit estre qu'au grand desavantage de S. A. S. et a la ruine entiere de ce païs auquel ils se treuveroient les plus forts pour nous donner la loy telle qu'ils voudroient ; mesmes s'ils nous sont si peu affectionnés que l'on dit et qu'ils publient tout haut. C'est le subiet pour lequel i'ay depeché ce courrier expres a fin qu'il m'en rapporte en diligence le bon plaisir de S. A. S. comme aussy sur les moyens que nous aurons a tenir pour avoir de quoy payer les frais qu'ils feront a la Guilliotiere si Monsieur d'Alincourt veut permettre qu'ils y seiournent plus longuement pour faire là leur composition et y attendre la resolution de S. A. S. Car en ce cas là Monsieur le Mareschal a traité avec le S[r] d'Hostel que le Daufiné ne payera que le tiers des dits frais et la Savoye les autres deux tiers : en tant que le dit S[r] d'Alincourt ne voudroit souffrir que le Lionnois

y entre pour l'autre tiers, comme sans doubte il ne le voudra pas. Je supplie tres humblement V. A. S. de faire que ie puisse recevoir quelque response au plus tost, de peur que le service ne patisse. Cejourdhuy partent d'icy 17 maistres du Sr de Ligneuille. Il y en a 9 autres et 14 maistres du Sr du Bessey qui partiront demain, ayant fallu leur accorder le seiour d'un iour. Il y a 23 soldats aussy du Sr de Montillier qui doit passer dans 5 ou 6 jours. La compaignie de Monsieur de Nemours ne s'est treuvée que de 55 sans les chefs. La recreuë du Sr de Rossillion de 27 a Ayguebelle.

A. Favre.

479. Favre au même.

De Chambéry ce 14 juillet 1617.

Monseigneur. Par la commodité de ce courier qui porte lettres de Monsieur le Mareschal a S. A. S. sur le subiet de la venue des Lansquenets a ce que m'escrit le sr Cavourret, je donne advis a V. A. S. que les 23 soldats du sr de Montillier et neuf maistres des 26 du sr de Bessey, lesquels j'escrivis hier estre partis de ceste ville, sont partis seulement ce matin, d'autant que m'ayant remonstré qu'ils estoient extremement las et harassés, j'ay esté contraint pour ne pas les desesperer de leur accorder le seiour d'un iour....

Il me reste, Monseigneur, de supplier tres humblement V. A. S. de me vouloir favoriser et mon fils le Senateur envers Monseig. de Nemours pour l'estat de president de Genevois, et luy en escrire un mot si elle iuge que ce soit son service. Elle me permettra, s'il luy plait, d'estre ambitieux pour mon fils, puis que le rang que ie tiens par la bonté de leurs Altesses Sereniss. ne me

permet plus de l'estre pour moy, que pour me dire — Monseigneur — de V. A. S. etc. A. FAVRE.

480. Le même jour, Favre écrit au duc à propos des lansquenets campés à Lyon et des compagnies de MM. de Franchelins et de Montillier.

481. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce 15 juillet 1617.

Monseigneur. La compaignie du s[r] de Franchelin, de laquelle j'écrivis hier a V. A. S., part ce matin composée de nonante six bons hommes et passera la montagne mercredy, avec 14 ou 15 autres dont il y en a 2 du s[r] de Rabotin, et le reste du regiment de S[t] George, lesquels j'ay fait passer droit en Piemont, moyenant le seiour que je leur ay accordé d'un jour en ceste ville.

Les s[rs] d'Hostel et Divoley escrivent de Lion qu'ils sont toujours attendants la resolution de S. A. S. sur les propositions des Lansquenets et que cependant ils ont accordé avec M. d'Alincourt et les députés du Daufiné que pendant quatre jours la Savoye payera la moitié de la depense du sejour qu'ils feront à Lion, et le Daufiné l'autre moitié. Mais passés les quatre jours qui expirent demain, ie croy bien que toute la despense tombera sur nous, et ces Messieurs me pressent de leur envoyer l'argent de la despense pour les degaiger envers ceux auxquels ils sont obligés, en quoy ie ne scay que faire veu que le s[r] Trésorier general dit n'avoir aucun ordre de fournir leur argent, et quand il en auroit il dit qu'il n'ha point de fonds. C'est ce de quoi j'ay escrit tant de fois a S. A. S. et pourquoy j'ay depeché tant de courriers.

Ie supplie tres humblement V. A. S. de m'en faire avoir quelque resolution afin que son service ne patisse.

Les Bernois passent ioyeusement, et fort heureusement graces a Dieu. La premiere troupe passera demain le mont St-Bernard (1). J'ay mis ordres que les colonels seront regalés a Mostiers et croy qu'ils n'auront que subiet de se louer de nous, j'entens de tout cet Estat, et de moy et de ceux qui commandent avec moy.

Monsieur le marquis de Lans m'escrit que les troupes promises par le comte d'Auvergne et celles du sr de Terme passeront bientost pour Piemont. Mais il ne m'en escrit ny le nombre ny le tems. Quand i'en scauray plus de particularités ie ne manqueray pas de les faire scavoir a V. A. S. A. FAVRE.

482. Le même jour, Favre adresse les mêmes nouvelles au duc de Savoie.

483. Favre au même.

De Chambery ce 16 juillet 1617.

Monseigneur, Le sr Baron de Villars, fils du sr de Boyvin, m'est venu treuver pour me dire qu'il s'en alloit par devers V. A. S. luy offrir cent maistres deja tous prets, ou cinquante si elle n'en veut davantage, pour luy temoigner l'affection qu'il ha a son service. Je luy ay dit que je croyois que V. A. S. auroit ses offres aggreables, et que cela luy rafreschiroit la memoire des services qu'ell'a autrefois receu de son pere. Et comme il a desiré ce mot de moy pour avoir plus d'accès a V. A. S., ie n'ay peu ny deu le luy refuser, m'estimant

(1) Le Petit-Saint-Bernard, afin d'entrer en Piémont par le Val d'Aoste.

oblige a cela par la cognoissance que j'ay heu du père, lequel on m'a escrit estre n'aguières decédé a Roane revenant de Paris, quoyque le fils n'en scache rien et ne le veuille croire, qu'encor pour le devoir que j'ay de complaire a tous les Francois et estrangers qui s'adressent a moy pour les animer tant plus au service de V. A. S. A. FAVRE.

484. Favre au même.

De Chambery ce 17 juillet 1617.

Monseigneur, Le s[r] Perret fourrier majour de la cavalerie Savoisienne s'en allant par devers V. A. S. au plus tost que sa santé le luy a peu permettre fera entendre a V.A. S. les causes qui l'ont reteneu par deçà plus longuement qu'il n'eust voulu outre celle que luy a fourni l'accident de sa maladie, et l'asseurance de la diligence de laquelle i'ay usé a luy faire scavoir la volonté de V. A. S. de qui i'en ay heu le commandement, n'en ayant rien sceu auparavant. C'est un personage lequel ie recognoy rempli de tant d'affection au service de V. A. S., qu'ayant la suffisance égale pour bien s'acquitter de sa charge, sa presence ne peut estre que fort utile aux occurrences du tems present. A. FAVRE.

485. Favre aux Syndics et Conseils de Geneve (P. H. 2595).

Chambéry, 17 juillet 1617.

Messieurs, ayant participé avec Messieurs du Conseil d'Estat et du Scnat sur la pleinte qui m'a esté faite par M[e] Pierre Laurens Mermilliod de Musiege. lequel se treuve maintenant dans voz prisons a requête de Fernaud et Gamonet qui l'ont fait exécuter au préjudice

d'une instance pendante par devant ledit Senat preste à estre jugée pour la mesme chose qu'il a esté fait prisonnier et nullement diverse. Et d'ailleurs c'est en partie pour des intérestz et intérestz d'iceux qui font la plus grande part des sommes pour raison desquelles il a esté arresté. Et lesd. intérestz sont demandez pour des debtes confisquées du tems des premières guerres en partie déclarées par le père dud. Mermilliod et payées réallement entre les mains des exacteurs des confisquations et partie aussy d'icelles receues, qui est un cas formel de ceux qui sont portez par le 15me article du traité de St Julien et declaration au bas dud. article. Et appres s'estre informés de la vérité du fait, ilz ont treuvé cette procédure fort estrange, veu que l'emprisonnement est fait par un pur et évident attentat (lequel partant doit estre réparé) et aussy contre ledit traité, lequel se treuveroit enfraint et violé si telle exécution estoit permise. Je vous en ay voulu escrire pour vous prier de faire mettre promptement en liberté led. Mermilliod, afin que nous n'ayons subjet de pleinte pour ce regard et que la bonne intelligence qui a esté cy devant ne soit point altérée maintenant. Je m'asseure que vous serez autant curieux en ceste occasion de l'observation du traité de paix et de ne troubler la jurisdiction du Sénat comme de son costé il a contribué tout ce qui a esté nécessaire pour ne vous fournir aucune matière de pleinte, et en ceste asseurance je prie Dieu qu'il vous conserve en santé. A. Favre.

486. Favre au duc de Savoie.

De Chambéry ce 17 juillet 1617.

Monseigneur, Je viens d'apprendre du s^r^ Thovex revenu freschement de Berne que les Seigneurs de ce

Canton là ont député six Ambassadeurs principaux pour aller treuver V. A. S. et se conjouir avec elle de ceste nouvelle alliance, et qu'ils avoient delibéré de partir aujourdhuy de Berne, et a petites journées se rendre en ceste ville Dimenche ou lundy prochain 23 ou 24 de ce mois; et parce que ie n'en ay heu jusqu'icy point de commandement de V. A. S. ny aucun advertissement du s[r] Gabaleon, j ay mis en deliberation avec les s[rs] comte de Viry et de Charmoisy, en presence du s[r] President Arnaldo, comment i'aurois a me comporter pour les recevoir, en cas que les commandements de V. A. S. ne m'arrivassent assez a tems; et ayant sceu que les Bernois n'estoient point venus au devant du s[r] Gabaleon qui tenoit rang d'Ambassadeur de V. A. S., moins l'ont ils logé en leur Palais, ny defrayé, tous ces Messieurs et moy avons creu que, si bien nous scavons combien V. A. S. aura aggreable qu'ils soyent honorés et bien traités, néantmoins nous estions obligés d'y apporter quelque moderation pour ne leur rendre plus d'honneur qu'ils n'en ont presté, et que partant il suffiroit que sans leur aller au devant on leur fist tenir prest quelque nombre des meilleures hostelleries, ou je les feray visiter, defrayer et regaler (1) le soir de leur arrivée; et du lendemain ie leur bailleray a disner et aux principaux de leur suyte qui ne sera pas petite, car on estime qu'une bonne partie de la noblesse du païs de Vaud et de leurs autres subiets les accompagnera. Je me dispenseray avec le congé de V. A. S. de prendre du s[r] Tresorier general la somme que le President Arnaldo iugera necessaire pour faire une despense honorable, parce que autrement ie ne pourrois pas y suffire;

(1) *Régaler*, dans le sens d'envoyer quelque cadeau.

mesmes pour n'avoir encor esté payé de la pension qu'il a pleu a la liberalité de V. A. S. me donner, quoy qu'elle m'ayt fait cette seconde grace d'escrire a Mons. le Marquis de Lans et commander au s[r] Tresorier general de me la payer, comme ie croy qu'il auroit fait si les plus importantes occasions du service ne portoient l'argent ailleurs. Aussy ne l'en ay ie pas grandement pressé. Je mesnageray neantmoins l'argent le mieux qu'il me sera possible et autant que la bienseance le pourra permettre. Si V. A. S. veut que ie face quelque chose de plus ou de moins, ie la supplie tres humblement de m'en faire avoir ses commandements, a fin que ie puisse les executer avec la mesme affection et fidelité... A. FAVRE.

487. Le lendemain, Favre rappelle au Duc qu'il serait grand temps de pourvoir au payement des 5,200 et tant de livres tournois dues pour le séjour des lansquenets à Lyon.

488. Favre au même.

De Chambery ce 18 juillet 1617.

Monseigneur, J'ay attendu d'advertir V. A. S. du depart de la milice de Chablais et du nombre d'icelle iusques a ce que ie les ay sceu arrivés à Ayguebelle, pour ne me treuver court si les chefs venoient a me manquer de parolle comme plusieurs autres m'ont fait cy devant. En fin ils ont esté comptés trois cents et huit, tous bons hommes et bien armés. La milice de Savoye qui va aussy ce soir coucher a Ayguebelle ne sera pas en si grand nombre, et a peine pourra elle arriver a cent hommes, detraits les cent de la compaignie qui est en garnison dans la ville de Montmilian. Les autres ne se sont treuvés encor prests, nonobstant quoy i'ay fait partir ceux ci, ne pouvant souffrir qu'ils retardent davan-

tage, voyant l'affaire aller en tant de longueur. Il y a encor cinquante bons soldats de la milice de Ternier et Gaillard, lesquels suyvent ceux de Chablais pour se ioindre a eux, qui par ce moyen feront en tout trois cents cinquante huit bons hommes bien equipés et armés, qui n'est pas peu pour un païs tant denué d'hommes et d'armes comme est celuy là en ceste saison, en laquelle la pluspart vont moissonner et gaigner leur vie ailleurs, comme aussy ceux de Faucigny. Quant a ceux de Genevois, ie leur ay fait nouveau commandement de partir dans jeudy prochain qui sera le vint de ce mois, et croy bien que le nombre sera moindre que celuy de Chablais, nonobstant que i'aye fait toutes les diligences possibles de faire dresser entier et haster le dit regiment comme les autres. Mais le changement du Colonel et des capitaines a causé ceste retardation, et que la plus grande partie de ceux qui avoient autrefois esté enroolés en la milice de Genevois se treuvent avoir prins party et compaignies des ordonnances. Nous sommes toujours attendants la resolution de V. A. S. pour le passage des Lansquenets et les moyens de degaiger les Srs President d'Hostel et procureur Patrimonial Diuoley de la despense a laquelle ils se sont obligés pour le sejour des Lansquenets a Lion. J'en ay deja escrit par diverses fois a V. A. S. et par divers courriers, et suis attendant ses commandements....

A. Favre.

489, 490. Le 20 juillet, Favre adresse deux lettres au Duc pour lui donner de nouveaux détails sur la mobilisation.

491. Favre au même.

De Chambery ce 21 juillet 1617.

Monseigneur. J'ay esté asseuré par un gentilhomme daufinois nommé le Sr Bachelier qui se dit estre ingenieur du Roy et en telle qualité avoir esté commandé par le Roy ny a que dix iours dans Paris de suyvre M. le Mareschal en Piemont, qu'en passant par Lion avant hier il fut present au conseil de M. d'Alincourt quand la resolution fut prise que les Lansquenets passeroient pour le service de V. A. S. en Piemont, et que du mesme iour ils devoient partir de Miribel pour aller a Monluel et de là a St Rambert, puis a Belley et a Yenne. Ce que toutefois malaisement puis ie croire, veu que ie n'en ay aucunes nouvelles de M. le President d'Hostel ny d'aucun autre de ceux qui sont a Lion pour celà. Neantmoins ie n'ay laissé de pourvoir a ce que la munition soit preste au dit lieu d'Yenne pour les recevoir s'ils viennent par là, comme ell'estoit dejà preste au Pont de Beauvoisin. J'apprehende seulement que les troupes de M. de Termes ne se rencontrent en mesme tems si elles arrivent au mesme lieu d'Yenne le 25 de ce mois comme M. le Marquis de Lans m'a escrit. Toutefois i'y pourvoirray le mieux que ie pourray. Je suis encor en peine si ie devray faire loger le dit Sr de Termes comme encor le Sr comte d'Auvergne dans le Chasteau de ceste ville, parce que M. le Marquis ne m'en escrit rien. Et neantmoins je m'asseure que V. A. S. voudra que ie leur face tout l'honneur qui se pourra faire. J'estime que le commandement de V. A. S. pourra estre venu assez a tems, parce que le dit Sr Bachelier m'a dit qu'il avoit laissé le dit Sr de Termes a Paris, prest neantmoins d'en partir pour amener sa

femme en Bourgongne. Et quand au Sr comte d'Auvergne, i'entens que ses troupes sont acheminées mais non pas luy, combien que ses grands chevaux soyent dejà arrivés a Lion ainsy que m a dit le dit Sr Bachelier. De quoy neantmoins ie m'asseure que V. A. S. ha toute asseurance. Hier arriverent en ceste ville dix maistres de la cavalerie du Sr du Bessey qui m'asseurent que le dit Sr du Bessey doit arriver un iour de la semaine prochaine appres avoir fait partir tout ce qui reste a venir de ses gens. Il ne m'a esté possible de faire partir les dits dix maistres ce matin et leur ay accorde le seiour d'un jour, sans quoy ils menacoient de s'en retourner. Sont encor arrivés dix soldats avec l'Enseigne de la compaignie du Sr de Communier du regiment du Sr de Montellier : ils sont partis ce matin et disent que le Sr de Montellier doit arriver bien tost si sa santé le luy permet, car il estoit tombé malade.

Le Sr Colonel des Bernois s'est ioint a ses troupes a Mostiers. Il dit que les Ambassadeurs de Berne devoient partir hier 20 et a esté fort bien regalé au dit lieu de Mostiers...

A. Favre.

492. Le 23 juillet, Favre informe le Duc qu'enfin les lansquenets vont arriver le 24 à Yenne « et du lendemain 25 aux faubourgs de ceste ville *(Chambéry)*, où il est à creindre qu'ils ne veuillent séjourner un jour, et en ce caslà ils passeront la montaigne le dernier jour de ce mois... Les sieurs ambassadeurs de Berne doivent arriver au mesme jour 25 de ce mois et sans doubte séiourneront icy le lendemain où ie les banquéteray et les feray défrayer en l'hostèlerie, et afin qu'ils ne se rencontrent avec les lansquenets, ie les feray aller loger à S. Pierre d'Arbigny et de là à la Chambre et ainsy toujours hors des estappes ».

493 à 495. Le 24 juillet, trois lettres de Favre qui informe le duc de Savoie de ce que les lansquenets, au lieu de passer le Rhône le jour même, ont retardé d'un jour en couchant au village de Marrignin au-dessous de Pierre-Châtel; il ajoute quelques mots sur le chevalier de la Farge, « lequel a fait ce trait... qu'estant venu iusqu'à Yenne avec 45 soldats, il a repassé le-Rosne contre la promesse qu'il m'avoit faite de passer en Piémont avec ce qu'il avoit » ; et sur un gentilhomme qui va offrir au Duc les services de M. de Vendôme.

496. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 27 juillet 1617.

Monseigneur, Auiourdhuy arriveront les Lansquenets en l'estappe de ceste ville en laquelle le s^r^ Président d'Hostel leur a accordé le séjour d'un jour a ce qu'il m'escrit, non seulement pour ne l'avoir peu refuser a la grande instance qu'en a fait le s^r^ de Chomberg, mais aussy pour luy donner la commodité d'aller en un jour d'icy a Ayguebelle et d'Ayguebelle a St Jean sans rompre les estappes. A quoy il s'est de nouveau obligé par sa parolle et de faire tant plus de diligence, soit qu'il face passer ses gens a deux troupes ou a une tant seulement; a quoy ie tiendray main tant que ie pourray comme pour chose que ie scay estre de la volonté et du service de V. A. S. Les munitions ont esté bien preparées de sorte qu'on ne peut creindre aucun desordre pour ce regard.

J'ay aussy heu lettres ce matin du Conseil de Necy que les Ambassadeurs de Berne y arrivèrent hier au soir et viendront ce soir coucher en ceste ville ou i'ay mis ordre qu'ils seront bien receus.

En mesme tems j'ay esté adverty que le s^r^ de Verdon

arrivera ce iour d'huy en ceste ville avec sa recreuë de cinquante maistres, sans celle toutefois des cinquante carrabins qni le suyvront de près. Il m'a demandé par lettres un jour de sejour pour assembler icy sa compaignie, ce que ie n'ay peu luy refuser scachant combien V. A. S. l'affectionne et Mons[r] le Mareschal aussy.

Hier partirent de ceste ville cinquante bons et braves soldats du S[r] de Chamarande conduits par un sergent de la compaignie, auxquels il m'a fallu necessairement accorder un iour de seiour, tant parce qu'ils sont venus de loin, et la pluspart d'Auvergne, qu'aussy parcequ'autrement plusieurs d'entre eux parloient de s'en retourner en France, ce qui n'eust pas esté a propos en ce tems, auquel tant d'autres troupes doivent arriver, que leur exemple eust decouragé.

Partirent encor vint soldats de la compaignie du s[r] de la Riviere et par luy conduits du regiment du S[r] de Montillier. Tous les dits septante soldats passeront la montaigne Dimenche prochain.

Hier arriverent en ceste ville quinze maistres de la cavallerie de Monsieur de Termes qui m'asseurerent que mon dit s[r] de Termes avec toute sa troupe les suyt de près et que dans deux jours au plus tard ils seront a Yenne ou en ceste ville. Ils asseurent qu'ils seront deux cents chevaux des meilleurs qui soyent en France. Qu'est tout ce que ie puis escrire pour le présent...

A. Favre.

497. Favre au même.

De Chambery ce 28 juillet 1617.

Monseigneur, Despuis ma lettre escritte par laquelle j'ay donné advis a V. A. S. qu'auiourdhuy j'attendois

en ceste ville les Lansquenets et les s[rs] Ambassadeurs de Berne et la compaignie du s[r] de Verdon, tous sont arrivés, et graces a Dieu bien logés et bien receus a leur contentement. Je suis allé au devant desd. S[rs] Ambassadeurs avec le s[r] Comte de Viry, le s[r] de Charmoisy et toute la noblesse qui s'est treuvée icy avec bon nombre d'autres honnestes hommes, de quoy lesd. sieurs Ambassadeurs ont montré d'avoir receu grand contentement et des offres que ie leur ay fait. Je croy que lesd. s[rs] Ambassadeurs partiront demain de ceste ville pour devancer les Lansquenets qui ne partiront qu'appres demain. Je n'ay peu scavoir au vray leur nombre *(des Lansquenets)* attendant de l'apprendre demain pour en informer V. A. S. Mais c'est la verité que iusqu'icy ils se comportent fort modestement et sans desordre.

J'estois sur le poinct de depecher un courrier a V. A. S. quand Monsieur le comto Taffino (1) est arrivé de Paris s'en allant a elle par les postes a cause de quoy ie luy ay confié ceste depeche. Il m'a apporté de la part de Monseig. de Nemours la provision de l'estat de president de Genevois pour mon fils de la Valbonne a laquelle il s'est porté de son mouvement sur la souvenance qu'il a heu de la recommandation qu'il pleut a V. A. S. luy en faire sont passés trois ans, et sur l'asseurance que Messieurs le Marquis de Lans et de Saint-Damian (2)

(1) Le colonel Camillo Taffino, appelé quelquefois simplement le sieur Camillo.

(2) Henri de Maillard de Tournon, fils de Prosper-Marc Maillard de Tournon, né en 1590 à Rumilly, blessé à la prise de Trino en 1613, créé marquis de San-Damiano et Pagliera le 2 juin 1616, épousa le 11 janvier 1621 Charlotte-Emmanuelle d'Urfé. (Voir A. Dufour et Mugnier, *Les Maillard*, p. 67 et suiv.)

luy ont donné que sans doubte V. A. S auroit l'election aggreable. C'est de ce quoy je la supplie tres humblement si tant est qu'elle iuge que ce soit son service et que mon fils ayt l'honneur de la servir en ces deux charges (1) tout ainsy que, par le commandement de V. A. S., i'ay heu l'honneur de faire par l'espace de treze a quatorze ans. Je m'asseure qu'il le fera avec autant de fidelité et d'affection que j'ay fait moi mesme.

Monsieur de Nemours a dit a mon fils de Vaugelas qu'il faisoit ceste election parce qu'il estoit tellement resoulu d'estre bien avec V. A. S. qu'il s'asseuroit qu'en faisant le service de V. A. S. on feroit le sien. Il m'escrit qu'il desireroit que mon fils l'allast treuver a Paris pour le desir qu'il ha de luy communiquer quelques particularités de son service. C'est chose, Monseigneur, qu'il ne veut faire ny moy luy permettre sinon en tant que V. A. S. iugera qu'en faisant ce voyage il puisse encor faire quelque chose pour son service. J'attendray doncques qu'il luy plaise me commander ce qui sera de sa bonne volonté a fin que ie l'execute avec mon fils de mesme cœur duquel, appres luy avoir fait tres humble reverence... A. Favre.

498 à 500. Du 30 juillet, trois lettres de Favre qui informe le Duc de ce que les lansquenets ont quitté Chambéry le 29, « fort contents et sans y avoir commis aucun desordre » ; il annonce que le colonel de Rabotin et le marquis d'Urfé l'aîné partent aussi pour le Piémont avec leurs hommes ; il avertit le Duc que les ambassadeurs de Berne ont le projet de lui parler « de ceux de Genève et en leur faveur, pour les faire entrer en l'alliance qu'ils font avec

(1) Les deux charges de *sénateur* à Chambéry et de *président* à Annecy.

V. A. S. ». Il ajoute enfin que, à la nouvelle de la perte de Verceil, le marquis d'Urfé a offert d'aller à Lyon pour y hâter le départ des troupes du comte d'Auvergne, mais on a jugé que cette démarche était inutile, vu que les 20,000 ducatons promis au comte d'Auvergne sont encore à verser.

501. Favre au même.

De Chambery ce 1 d'aoust 1617 a XI heures du soir.

Monseigneur, Ce soir est arrivé a l'impourveuë le seig. comte de Mansfeld avec un pacquet cy joint du s[r] Senateur de Montou a V. A. S. et une lettre a moy. Il m'a dit qu'il avoit quatre mil hommes de pied prests d'arriver a Bâle dans quatre jours infailliblement, mais que pour les faire passer outre il falloit qu'il eust quatre mille ducatons a fin que ses soldats eussent moyen de revenir de Bâle a Geneve par sur les terres des Suisses et de Berne en payant; que sans cela il falloit croire qu'ils se disbanderont pour n'estre possible ny de les faire seiourner aud. lieu de Bâle qui difficilement leur a voulu mesme permettre le passage, ny passer plus avant. Il a adiousté qu'estant sa troupe arrivée dans les Estats de V. A. S., elle ne voudroit non plus passer outre sans avoir fait monstre et sans avoir heu un cartier, tel qu'il luy a esté accordé par Monsieur le Marquis de Lans, en Chablais. De plus il a dit qu'il pretend de commander a toutes les troupes Allemandes qui se treuveront en l'armée de V. A. S. et qu'elle luy a ainsi promis. Je n'ay peu treuver ces propositions qui sont estranges tant pour n'en avoir heu iusqu'icy aucunes nouvelles, sauf que S. E. me dit en departant et aux s[rs] comte de Viry et de Charmoisy que led. s[r] de Mansfeld devoit venir avec quatre mille hommes et qu'on luy avoit accordé cartier en Chablais, sans toutefois nous

dire pour combien de iours, qu'encor pour l'impossibilité qu'il y a de faire si precisement qu'il demande tenir quatre mille ducatons a Bâle dans quatre iours, pour n'avoir ny argent, ny ordre aucun de ce faire, non plus que de faire passer monstre a toute ceste troupe. Ce qui ne pourroit estre fait sans beaucoup d'argent, outre la dépense du cartier qui ne pourroit estre aussy que tres grande puisque ces troupes ne passent que trois cents à la fois et que les premieres viendront attendre les dernieres, et les dernieres aussy avoir leur seiour. Joinct que le s[r] de Montou par les lettres qu'il escrit a Monsieur le President d'Aostel et a moy ne parle point qu'il leur ayt promis lesd. quatre mille ducatons, ny qu'ils seront defrayés despuis Bàle, ny qu'on leur doive faire aucune monstre, ny leur bailler aucun cartier, ains seulement qu'ils auront leurs estappes despuis Geneve, ce que nous avons offert aud. Seigneur comte de Mansfeld.

Tout cela me fait croire qu'il y a quelque traité entre ledit S[r] comte et le S[r] de Montou, tout autre que led. S[r] comte presuppose, de quoy toutefois non seulement lesd. S[rs] comte de Viry et de Charmoisy et moy ne scavons rien et n'en avons jamais ouy parler, mais ny aussy les s[rs] President d'Hostel et Arnaldo avec lesquels i'ay mis ceste affaire en deliberation. Led. s[r] Arnaldo dit estre bien asseuré que toute ceste troupe a été levée aux despens des Princes d'Allemagne et qu'ils doivent les entretenir a leurs despens et les rendre dans les Estats de V. A. S., voire les payer durant tout le tems de la guerre, de sorte que V. A. S. ne peut au plus estre tenue a autre despense qu'a leur fournir les estappes. Et neantmoins le dit s[r] comte de Mansfeld dit que des vint mille ducatons qui luy ont esté promis pour ceste

levée, led. s[r] de Montou luy en a fait toucher huit mille et les Princes autres huit mille a Heidelberg.

C'est la verité, Monseigneur, que sur l'advis que me donna le s[r] Chevalier Gabaleon estant a Berne que ces troupes pretendoient estre defrayées sur les terres de Berne, j'en escrivis bien au long a V. A. S. pour en scavoir sa volonté, comme encor sur le cartier qu'ils pretendoient avoir en Chablais, lequel ie croyois ne leur pouvoir estre accordé sans la totale ruine de ce païs là et sans une trop grande retardation au service de V. A. S. Mais ie n'en ay receu aucun commandement, de maniere que, me voyant en une extreme incertitude de toutes choses, ie n'ay peu prendre autre meilleure resolution par l'advis de tous les susdits s[rs] du Conseil que d'envoyer ledit s[r] comte par devers V. A. S. pour recevoir sur le tout ce qu'elle voudra estre fait; et d'autant plus que l'incertitude laquelle i'ay remarqué aux discours dud. s[r] Comte me fait doubter qu'il n'y ayt quelque chose de suspect en ses desseins. Car quand ie luy ay remonstré l'impossibilité a laquelle il reduisoit les affaires de faire tenir quatre mille ducatons a Bâle dans quatre iours, il m'a dit qu'il se contenteroit de deux mille, puis de mille. Et quant au payement de la monstre il dit qu'on pourroit par avanture remettre a le faire en Piemont. Mais toujours il veut son cartier et commander a toutes les troupes Allemandes contre ce qui a esté traité avec le s[r] comte de Chomberg. Jay pensé devoir ecrire tout ceci a l'avantage a V. A. S. par ce courrier expres a fin qu'elle le scache avant que led. comte de Mansfeld soit arrivé. Le s[r] Baron de Torlac fils du Marquis de Bade est party ce matin et va en Piemont a ses journées... — A. FAVRE.

502. Du 1er août 1617, lettre de Favre au prince de Piémont, portant résumé des nouvelles contenues dans les lettres précédentes.

503. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 2 d'aoust 1617.

Monseigneur. Le Sr Comte de Mansfeld porteur de la presente s'en va par devers V. A. S. suyvant ladvis que ie luy ay donné pour faire entendre les propositions qu'il m'a faites sur le fait du passage des quatre mil hommes qu'il conduit a V. A. S. Le discours seroit trop long a faire par lettre et ne pourroit estre si naïvement representé par moy comme il sera par sa bouche. J'attendray donc sur le tout les commandements de V. A. S., à laquelle ie diray cependant que le Sr Baron de Torlac, fils du Marquis de Bade, partit hier pour aller offrir sa personne et son service a V. A S., plein de grande volonté et affection de la bien servir. Je viens d'avoir lettres du Sr Sarrasin de Geneve qui m'asseure que dans peu de iours doit arriver au dit lieu de Geneve le Prince Chrestien d'Anhalt, fils de celuy qu'ils appellent le Prince Chrestien, pour aller aussy en Piemont s'offrir a V. A. S.

Je prevoy que toute la France et toute l'Allemagne s'emouvra pour secourir la juste querelle de V. A. S. et plus despuis le malheur de ceste perte qu'auparavant. Mais cest la verité que ces secours viennent fort lentement. Je viens d'estre adverty que la compaignie des Carrabins du Sr de Termes doit arriver ce soir a Yenne. Je croy que la cavalerie suyvra de bien pres. Et en ceste esperance i'ay prolongé aux quinze Maistres qui sont venus les premiers leur quartier qui n'estoit que de cinq

jours, de peur qu'ils ne se disbandassent, suyvant le commandement que m'en fait V. A. S. par sa derniere lettre du 23 du passé. J'entens qu'il y a plus de six cents chevaux arrives aupres de Lion. Mais ie n'ay peu encor scavoir s'ils sont des troupes du S[r] Comte d'Auvergne, auquel cas ie ne croy pas qu'ils passent le Rosne avant le retour du S[r] Marquis d'Urfé. Je fis partir hier six vints et sept Lansquenets, de ceux qui estoient demeurés malades en ceste ville, où il nous en reste encor environ quatre vints, outre ceux qui sont demeurés a S[t] Innocent, desquels ie ne scay pas bonnement le nombre. Je les feray ainsy partir a mesure que leur santé le permetra. Auiourdhuy partent huit soldats de la compaignie du S[r] Baraillon de la recreuë du S[r] de la Breche. Il n'en est point venu d'autres despuis la compaignie du S[r] de Verdun, de laquelle i'ay cy devant escrit a V. A. S. Ce n'est pas que toutes les estappes ne soyent bien garnies et pourveuës. Le S[r] Comte de Mansfeld pretend de passer par la Tarentaise et la Val d'Aouste si V. A. S. ne le deffend. A. Favre.

504 Favre à M. Crotti.

De Chambery ce 2 d'aoust 1617.

Monsieur. Je vous fay ce mot en haste pour accompagner celle que i'escris a S. A. S. par le S[r] Comte de Mansfeld, n'ayant peu le faire par le courrier que i'ay depeché ce matin en plus grande haste. Vous verrez par les lettres que i'écris a S.A.S. combien il importe a son service que le dit S[r] Comte soit promptement depeché. Voilà pourquoy ie ne veux pas vous en importuner, ouy bien vous prier de me faire scavoir, sil vous plait, si S. A. S. aura aggreable que mon fils le Senateur prenne

possession de l'Estat de President de Genevois, et qu'il le face sur ce qu'il vous plaira m'en escrire de sa part sans autres lettres de Sa dite A.S., laquelle ie scay bien avoir d'autres depeches a commander appres ceste malheureuse perte qui afflige tant tous les bons serviteurs de nostre Maistre, mais qui pourtant ne perdent pas courage, ains s'encouragent tant plus a bien servir et a ranimer nos esperances. Une seule parolle venant de vous, Monsieur, suffira pour celà, de quoy ie vous ay cy devant escrit amplement et a S. A. S. comme encor a Monsieur le Marquis de St Damian, auquel vous permetrez, sil vous plait, que ie baise tres humblement les mains, en demeurant touiours et a luy et a vous...

A. Favre.

505. Favre à Messieurs les scindicz de Genève. (P. H. n° 2595.)

Messieurs, j'ay sceu que plusieurs soldatz de la compagnie du sieur cappitaine Baudichon se sont disbendés et retirés dans vostre ville, ayans par ce moyen quicté le service de S. A. et contrevenu à ce qui est de ses édictz qui est la cause que je vous ay faict ceste pour vous prier ne vouloir permettre que telles gens apprès avoir touché argent et s'estre engagés audit service commettent telles et semblables fautes, et qu'en considération que le tout est pour le service de sadite A., il vous plaise les vouloir contraindre à se rendre promptement soubs la charge et commandement dudit sieur Baudichon. Ce que ie crois ne me refuserés ceste faveur que je contrechangeray en touttes autres occasions qui vous concerneront, demeurant tousjours, Messieurs..., etc.

A. Favre.

506. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce 5 aoust 1619.

Monseigneur. J'attendois a ce soir la compaignie de gendarmes du s^r comte de Soisson. Mais ell'a prins le chemin du Daufiné, et croy que c'est pour se faire paroistre sur le gouvernement dud. s^r comte. car on dit qu'ell'est merveilleusement belle. Mais cela m'empeche de pouvoir dire a V. A. S. en quel tems elle pourra estre en Piemont. J'en attens d'autres qui sont des troupes de Mons. le comte d'Auvergne qui viennent par le Pont de Beauvoisin, outre 60 maistres de la cavalerie de Monsr de Termes qui ont couché ce soir a Yenne. Celle de Mons. le Prince de Joinville partit hier conduite par le s^r de Mogon en nombre de 70 maistres, mais faisants plus de deux cents chevaux...

J'ay esté adverty par Monseig^r l'Evesque de Geneve qui le scait, comme ie croy, du P. François capuccin, que certain gentilhomme Bourguignon nommé Delaborde, qui se presenta l'an passé a V. A. S. a Necy et fut par elle remis au s^r de la Tuille (1), va rodant par les environs de ce païs, s'estant laissé entendre a quelques uns qu'il avoit une entreprise sur Geneve, ou de fait il a demeuré plus de quinze jours soubs pretexte de quelques affaires qu'il disoit y avoir, pendant lequel tems on dit qu'il a mesuré et compassé tous les fossés, bastillons et autres forteresses de la ville comme grand et excellent geometrien qu'il est à ce qu'on dit. Mais ayant commencé d'estre decouvert et soupçonné, il s'est sauvé n'y a pas plus de huit jours. Il s'estoit mesme addressé au R. P. François capuccin, feignant de se

(1) Louis de Sales.

vouloir rendre capuccin et avoit jà commencé de se laisser entendre que tous les cappitaines dont il se vouloit servir pour son expedition estoient Espagnols. Et de fait mond. seign. l'Evesque m'escrit qu'il y en a qui ont voulu faire d'estranges practiques pour les Espagnols riere la terre de Gex, iusques a avoir recherché quelques curés, ie ne scay pourquoy, qui toutefois n''y ont voulu entendre. J'ay pensé, Monseigneur, que la chose meritoit d'estre escritte a V. A. S., soit que le dessein que cestuy-cy monstre d'avoir sur Geneve soit veritable, car il ne seroit pas a propos que les Espagnols s'en rendissent les maistres, soit qu'il se serve de ce pretexte pour entreprendre quelque chose sur les Estats de V. A. S., mesmes entendant d'ailleurs de divers endroits qu'au Comté de Bourgongne il y a plus de cinq mille hommes levés et tout prests soubs pretexte de la milice et que le Marquis Spinola y est attendu ; combien qu'ils disent tout haut que ce n'est que pour la defensive. J'en ay voulu escrire a V. A. S. et non a Monseigneur son pere parce qu'elle cognoit led. Delaborde et le cognoissant elle peut plus facilement iuger s'il est homme duquel il faille croire celà ou craindre quelque chose, et me commander ce qu'elle iugera estre requis de faire pour son service, la suppliant tres humblement d'excuser la longueur a laquelle ce subiet m'a porté. A. Favre.

507. Le même jour, Favre écrit au duc de Savoie pour lui annoncer la prochaine arrivée de quelques compagnies de M. le comte d'Auvergne et celle de M. de Saint-Paul ; à celui-ci il faudra de l'argent, que Favre a eu bien de la peine à trouver.

508 et 509. Le 7 août 1617, Favre écrit deux lettres à peu près semblables, adressées l'une au duc de Savoie et

l'autre au prince de Piémont, pour les informer des mouvements des troupes et les entretenir de la question de la solde.

510. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce 8 aoust 1617.

Monseigneur, J'ay receu ce matin par un courrier de Venise s'en allant a Paris la lettre qu'il a pleu a V. A. S. m'escrire du 2 de ce mois, portant commandement de faire passer promptement les troupes de cavallerie du s^r Colonel Taffino sans leur bailler aucun cartier par deçà.

La lettre est venuë fort a propos ; car hyer au soir arriva un capitaine desd. troupes du s^r Taffino qui demandoit cartier pour luy et 22 maistres qu'il meine, suyvant ce qu'il dit luy avoir esté promis par Mons. le Marquis de Lans. Et neantmoins ie le luy avois jà refuse scachant combien V. A. S. ha besoin de cavallerie mesmes en ceste conjuncture. Et ce matin ie l'y ay fait tant plus facilement resoudre ; mais sur l'instance qu'il m'a faite d'avoir un jour de sejour, appres avoir fait voir ses chevaux au s^r comte de Viry et au s^r de Charmoisy qui les ont treuvés fort lassés et harassés, il m'a esté impossible de le leur refuser, estimant par l'advis de ces messieurs et encor du s^r Président d'Hostel qu'il estoit plus a propos pour le service de V. A. S. de leur bailler ce peu de rafreschissement, que de les envoyer en Piemont desesperés et inutiles. Demain ils partiront sans faute.

Je viens d'estre adverty que la compaignie du s^r comte de St Paul est arrivée au Pont de Beauvoisin et sera ce soir en ceste ville, mais ie n'ay sceu encor le nombre. Le Prince Chrestien d'Arnalth, fils de celuy qu'ils

appellent le Prince Chrestien, est arrivé maintenant en ceste ville pour partir demain matin par les postes a ce qu'il vient de me faire dire par un de ses gens qui m'a donné le premier advis de son arrivée. Je ne l'ay encor peu voir, remettant a le faire tout aussi tost que j'auray fait la presente depeche pour ne perdre la commodité de ce courrier qui m'asseure qu'alentour de Lion il y a grand nombre de cavallerie des troupes de Monsr le comte d'Auvergne qui n'attendent pour partir que le retour de Monsieur le Marquis d'Urfé, comte de Chasteauneuf, et de l'argent, comme j'escrivis hier a V. A. S. Le s^r Velasque est party pour aller a Lion a fin de les disposer par tous les moyens qu'il pourra a haster leur depart. Il m'a promis de m'escrire ce qu'il aura peu avancer. A. Favre.

511. Favre à M. Crotti.

De Chambery en haste ce 10 aoust 1617.

Monsieur, J'ay receu ce matin la faveur de vostre lettre par le courrier, lequel i'ay soudain depeché a Lion pour y porter le pacquet a M. le Marquis de Lans, combien que j'aye lettres de luy qu'il sera icy ou du moins a Lion pour toute ceste semaine. Mais j'ay pris le conseil plus asseuré en faisant ce que vous m'escrivez. Je vous remercie bien humblement de la relation dont il vous a pleu m'envoyer tant de copies sur le subiet du secours de Verceil, lequel a la verité a esté glorieux et qui meritoit une issuë plus heureuse que celle qui s'est ensuyvie. J'attens le retour du comte de Mansfeld pour scavoir ce que j'auray a faire pour son regard, combien que j'espère que S. E. sera icy assez a tems pour y pourvoir.

Permettez-moi de vous ressouvenir, Monsieur, de l'affaire de mon fils le Senateur, et d'obtenir s'il est possible le Placet ou du moins une parolle de S. A. S. pour aggreer l'election qu'a esté faite de luy de President en Genevois en demeurant senateur avec ses gaiges, comme j'ay esté et les deux Presidents qui ont succedé. Vous obligerez extremement le pere et le fils de se dire l'un et l'autre, mais moi principalement... A. FAVRE.

512 à 514. Du 10 août 1617, trois lettres de Favre, dont deux sont adressées au duc de Savoie et la troisième au prince de Piémont, pour les entretenir des mouvements des troupes et du régime des étapes.

515. Le 12 août, Favre informe le duc de l'arrivée à Chambéry de M. de Termes, « qui a esté receu et logé au chasteau avec toute sorte de bon traitement ».

516. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 14 aoust 1616.

Monseigneur, Ce jourd huy part de ceste ville Monsr de Termes fort satisfait des honneurs et bon traitement qu'il a receu en ceste ville et resoulu à ce qu'il m'a dit de bien servir V. A. S. et de faire tout ce qu'elle luy commandera, fust ce d'aller donner aux portes de Milan, et toute autre chose pourveu que son Roy ne luy commande rien au contraire. Quelqu'un venant de Piemont luy avoit dit que la paix s'en alloit faite et que mesme Monsieur le Mareschal avoit renvoyé ses grands chevaux et une partie de son train, ce qui luy a donné grande alarme ; car il apprehendoit de faire passer sa troupe pour laquelle il eust a importuner V. A. S. pour luy faire faire monstre avant qu'ell'eust fait aucun service. Et neantmoins il s'est resoulu de passer et non seule-

ment cela, mais de faire passer environ 40 maistres qui l'attendoient en ceste ville, moyennant un sejour que j'ay accordé d'un jour a ses gens a St Jean de Mauriane au lieu du cartier de quelques iours que S. E. leur avoit accordé a Yenne. Et parceque Sad. E. leur avoit aussy promis de leur faire passer monstre avant que le mont Cenis, il a fait bailler d'argent a ses soldats. Je croy bien qu'il demandera a V. A. S. un cartier en Piemont pour ses gens a fin de rafreschir leurs chevaux et donner loisir a leurs compagnons qui les suyvent de se jondre a eux. Il m'a dit encore que le s^{r} de Corboson qui l'est venu voir en ceste ville l'a prié fort instamment de scavoir de V. A. S. si ell'aura aggreable qu'il aille luy offrir son service, car il creint de dire a V. A. S. aucune chose qui la puisse fascher. Ainsy que le s^{r} de Termes vouloit monter a cheval, Monsieur de Candale est arrivé s'en allant aussy par les postes a V. A. S. Je l'ay visité et fait tout ce que j'ay peu pour le retenir ce soir et le loger au Chasteau ; mais il n'y a voulu entendre par l'impatience qu'il a de se rendre aupres de V. A. S., veuillant encor ce soir aller a Montmilian...

A. Favre.

517. Le 16 août. Favre informe le prince de Piémont du mouvement des troupes diverses, lansquenets et milices.

518. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 16 aoust 1617.

Monseigneur. J'ay receu la lettre qu'il a pleu a V. A. S. m'escrire par le s^{r} comte de Mansfeld ou plustost par le s^{r} Cize, qui est arrivé du lendemain du dit s^{r} comte, et avant que led. s^{r} comte m'ayt peu parler pour avoir esté soudain a son arrivée saisy d'une fievre qui

luy a fait tenir chambre iusques a maintenant, quoy qu'il commence a se porter un peu mieux, faisant estat de partir demain ou appres demain au plus tard. Quand il est arrivé, j'avois la main a la plume pour escrire a V. A. S. que la premiere compaignie des troupes dud. s[r] comte estoit arrivée a Tonon, qui n'estoit que de cent hommes, et que dans deux jours après on en attendoit une autre aussi de cent hommes et que les Bernois, ou quelques autres des Seigneurs sur les terres desquels il faut que les troupes passent, ne leur veullent donner passage qu'a cent par jour. Sur quoy ie depechay soudain le sieur contrerolleur Gisland pour les faire recevoir et loger aud. Tonon aux despens de toute la province iusques a ce que i'eusse receu les commandements de V. A. S. Mais despuis i'ay sceu par une lettre du S[r] senateur de Valence, juge-maie de Ternier, qu'estoit arrivée a S[t] Julien une autre compaignie d'environ 80 hommes des mesmes troupes sans conducteur, et lesquelles luy avoient demandé bullettes qu'il leur avoit accordées pour loger a Rumilly. Maintenant ie viens d'avoir une autre lettre dud. s[r] Sénateur par laquelle il m'escrit que deux heures appres estoit arrivé le s[r] colonel lieutenant dud. s[r] comte de Mansfeld avec autre compaignie, qui a escrit aud. s[r] comte de Mansfeld pour scavoir ou seroit leur cartier. Et cependant il s'est allé loger a Crusilles (1). Tout ce desordre vient de ce que le s[r] comte a son depart nous avoit asseuré que ses troupes n'entreroient point dans cet Estat qu'il ne fust de retour a elles. Et neantmoins ces premieres compaignies y sont entrées comme traits desempennés sans conducteur, et sans m'en avoir donné aucun advis, et

(1) Cruseilles.

qui pis est les secondes n'ont pas suivi la route de la premiere, car si cela eust esté et qu'elles fussent allées a Tonon, elles eussent treuvé que j'avois bien pourveu a leur reception ayant pour cela envoyé le s[r] Gisland avec le s[r] Janon pour y pourvoir, et m'estonne qu'en passant par S[t] Julien ils n'en ayent donné advis au s[r] de Valence. Toutefois ils l'auront peut estre veu despuis. Led. s[r] Senateur m'escrit aussy que ceux de Geneve veullent contraindre lesd. troupes de payer le pontonage d'Arve, et qu'autrement on ne les laissera passer. A cause de quoy led. s[r] Senateur est allé au dit Geneve pour respondre dud. pontonage. Mais le s[r] comte de Viry, le s[r] de Charmoisy et moy avons treuvé un expedient pour celà du consentement du s[r] comte de Mansfeld. C'est d'envoyer aud. s[r] Juge-maie qu'il face que lesd. troupes arrivant a Geneve soient adverties de sortir par la porte de Rive pour aller droit a Tonon ; et ainsy elles n'auront que faire du pont d'Arve, et que la troupe qui sera arrivée a Crusilles soit conduitte a Tonon et que le tems du voyage luy soit précompté sur les quatre jours du sejour que V.A.S. a accordé aud. s[r] comte, qui consent qu'appres les quatre iours les premieres compaignies partent et les autres par appres. Ainsi le cartier de toutes les troupes dud. s[r] comte sera a Tonon, aux despens neantmoins de toute la province.

Led. s[r] comte faisoit estat de recevoir icy 4600 ducatons du s[r] President Arnaldo sur les lettres que V. A. S. en a escrit a Monsieur le comte Palatin. Mais il confesse maintenant que la chose a esté mal entendue, car le s[r] comte de Viry luy avoit seulement dit que, s'il avoit quelque lettre de change du comte Palatin, il treuveroit sur icelle tant d'argent qu'il voudroit a Geneve, mais non pas sur celles que V. A. S. escriroit aud. s[r] comte

Palatin, sinon qu'elle fust accompagnée de quelque lettre de change a Genève, moins que l'argent se pust treuver en ceste ville. Et sur ce led. s^r comte de Mansfeld se resoult d'aller a Basle pour scavoir s'il y treuvera quelques nouvelles du s^r de Montou pour recevoir ladite somme, et dit de plus qu'il commandera a ses troupes de passer le lac a Morges pour aller droit a Tonon, sans passer par Geneve. Il dit qu'il n'a encor point d'armes et qu'il les doit mander prendre a Srasbourg, de sorte que j'apprehende bien ne soyent de longtems en estat de pouvoir servir V. A. S. Il dit encores que V. A. S. luy a accordé de faire passer ses troupes par le Val d'Aouste, ce qui sera fort a propos, parceque les estappes de Mauriane se pleignent d'estre fort affoiblies despuis ce passage des Lansquenets et des dernieres compaignies de la Cavalerie françoise qu'ils disent avoir commis mille desordres et violences ; et aussy a fin que ceste infanterie ne se rencontre parmy la cavalerie françoise.

Je feray donc passer ces troupes par la Tarentaise sinon que V. A. S. me commande le contraire assez a tems, comme ie la supplie de faire si sa volonté n'est telle que led. S^r comte nous a asseuré ; et pour celà ie luy ay depeché ce courrier exprès. Ie renvoye a V. A. S. les lettres que m'a remis led. s^r comte qui estoient addressées au s^r comte Palatin et au s^r de Montou, parce qu'elles seroient inutiles.

A. Favre.

Nota. — Cette lettre du président Favre contient trois renvois en marge. C'est la seule où l'on en rencontre.

519. Favre au même.

De Chambery ce 16 aoust 1617.

Monseigneur. Je me sens obligé par la necessité de mon devoir de faire entendre a V. A. S. que certain contrerolleur des forteresses du Daufiné nommé Bachelier, venant de Piemont, a fait courir plusieurs mauvais bruits contre le bien du service de V. A. S., non seulement en publiant par tout que la paix estoit faite et que Monsieur le mareschal avoit renvoyé ses grands chevaux et une partie de son train, mais en disant aussy que V. A. S. n'avoit plus moyen de faire la guerre, estant a present denuée d'argent et de poudre, chose qui a presque decouragé plusieurs de ceux qui estoient icy pour passer en Piemont. Je l'eusse volontiers fait trousser sans le respect que ie scay que V. A. S. veut estre porté a tous ceux qui s'advouent de Monsieur le Mareschal. Mais si n'ay ie peu faire de moins que d'en advertir V. A. S. a fin que, si ell'entend que ces mauvais bruits courent par deçà sans que i'en aye fait le ressentissement tel que ie doy, elle scache d'ou ils viennent et pourquoy ie n'en ay pas fait de demonstration.

J'ay encor a dire a V. A. S. que i'ay fait emprisonner ces jours passés un Napolitain, qui se dit prestre et de la maison de Carracciola, sur plusieurs grands indices que i'ay qu'il soit un espie, sur lesquels ie luy fait faire son procès, et n'attens qu'un peu plus de lumiere pour en escrire plus amplement a V. A. S. et pour luy envoyer les procedures qui auront esté faites.

Hier ie fis partir 56 Lansquenets conduits par un de leur sergent que le s^r comte de Schambery avoit laissé pour cela. Il reste encor environ 78 malades en ceste estappe et 35 a St-Innocent, lesquels ie feray partir de

mesme aussy tost qu'ils seront gueris. Mais plusieurs s'enfuyent quoyque ie face journellement courir les champs par les gardes de S. E. pour les attraper ; ils demandent qu'on les face pendre plus tost que de les contraindre d'aller servir V. A. S. pour estre, comme plusieurs d'entre eux disent, subiets du Roy d'Espagne ou autrement obligés et affectionnés a son service, contre lesquels on ne scait que faire pour le bien du service de V. A. S. laquelle malaiséement pourroient estre bien servie par gens si mal affectionnés. A. Favre.

520. Favre au même.

De Chambery ce 17 aoust 1617.

Monseigneur. Le gentilhomme qui va de la part du s^r^ de Valencey a V. A. S. m'a apporté une lettre dud. s^r^ de Valencey, par laquelle il m'escrit qu'il n'a peu avoir le credit sur ses compagnons de les faire passer le Rosne avant qu'ils ayent receu les vint mille ducatons qui devoient leur estre payés a Lion, quoy qu'il m'eust donné espérance par sa precedente lettre de faire cependant passer une partie de ses troupes en attendant que V. A. S. eust pourveu au payement de toutes. La dispute demeuroit seulement s'il feroit passer lesd. troupes par le Pont de Beauvoisin ou par Yenne. Sur quoy ie lui avois escrit que le chemin du Pont estoit plus court despuis Lion et les estappes y estoient mieux prestes. Mais il m'a despuis envoyé une lettre du s^r^ President d'Hostel par laquelle il luy donne l'estappe a Yenne. J'en ay esté content et en l'absence dud. s^r^ d'Hostel on a mis ordre que l'estappe fust bien preste a Yenne. Maintenant il m'escrit que M. d'Alincourt ne veulant permettre que ces troupes facent plus long seiour

sur son gouvernement, ny le Daufiné accorder le passage, il est contraint de jetter toutes lesd. troupes sur la Bresse, ou prevoyant qu'elles ne peuvent longuement seiourner, il voudroit que ie leur permisse d'entrer sur cet Estat par le Pont de Gresin ou ie prevoy qu'il voudra les faire sejourner iusques a ce qu'elles ayent heu l'argent de V. A. S., que seroit la totale ruine des lieux ou ils sejourneroient, et laquelle partant ie ne pourrois accorder sans expres commandement de V. A. S. ouy bien s'il vouloient toujours passer peu a peu. C'est pourquoy ie supplie tres humblement V. A. S., puis qu'on n'a encore point de nouvelles de S. E. ny qu'elle soit en chemin pour Lion, ni partie de Paris, qu'il luy plaise m'en commander au plus tost son bon plaisir puis que la retardation ne peut apporter que grand preiudice a son service. A. Favre.

521 et 522. Deux lettres de Favre adressées l'une au duc de Savoie et l'autre au prince de Piémont, pour les informer de l'arrivée des troupes du comte d'Auvergne et de celles du comte de Mansfeld.

523. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 22 aoust 1617.

Monseigneur. J'ay heu lettres de Necy du s^r Président d'Hostel, par lesquelles il me confirme ce qu'on m'avoit escrit des mauvais departements de ces Lansquenets du s^r comte de Mansfeld, lesquels neantmoins il a treuvé jà partis pour aller a Conflans, où il sont a present. Le capitaine Dequoese de Talloire qui a esté leur commissaire au dit lieu de Talloire, m'escrit le mesme avec quelques particularités contre le lieutenant-colonel, desquelles il l'est pas besoin d'ennuyer V. A. S.

Ce dit s[r] d'Hostel soupçonne ie ne scay quoy de sinistre des desseins et resolutions du s[r] comte de Mansfeld sur les mauvais propos qu'il a tenus tandis qu'il a demeuré a Necy. Pour de quoy seclaircir il a prins un bon conseil d'aller a Geneve luy parler et recognoitre s'il pourra en apprendre quelque chose de sa contenance et de ses discours. Cependant i'ay escrit au s[r] Gisland qui est a Tonon et au Commissaire qui conduit la première troupe, laquelle est a Conflans, qu'ils facent partir les dites troupes des quelles auront fait leur seiour et qu'elles seront en nombre de cinq cents sans les laisser enfler davantage. Car il me semble, comme aussy a Monsieur le comte de Viry et au s[r] de Charmoisy, que pour le service de V. A. S. il n'est point a propos que nous leur laissions faire aucun gros, non que nous estimions qu'il y ayt beaucoup a creindre de gens desarmés tels que sont ceux cy, mais a fin que principalement on puisse les faire obeir et suyvre les volontés de V. A. S. ; autrement il y aura de la difficulté puisque ceux qui deja sont a Conflans disent tout haut qu'ils n'en partiront point qu'ils n'ayent commandement de leur colonel. Je croy que le s[r] d'Hostel l'apportera. J'ay escrit cependant au lieutenant-colonel qu'il parte aussy tost que sa troupe sera composée de de cinq cents hommes, puisque telle est la volonté de V. A. S. et que son colonel l'a ainsy promis, et qu'il se contentoit qu'on fist passer ses troupes, quand il n'y en auroit que deux cents. Que si le nombre de cinq cents n'estoit toujours complet, je la supplie tres humblemeut de treuver bon que ie me dispense selon les occurences de les faire partir et passer outre, afin qu'ils ayent moins de moyen et de commodité de faire les seditieux. Toutefois il espere que

M. le marquis de Lans sera arrivé asses a tems pour y pourvoir avec plus de prudence et d'authorité que ie ne pourrois faire, puisque le s^r de Ste Colombe, porteur de ceste, m'asseure qu'il est en chemin pour estre icy dans deux ou trois jours. Je continueray cependant avec l ayde de ces seigneurs qui m'assistent de faire toujours de mieux en mieux en cela comme en tout autres choses ainsy que j'ay tasché de faire jusqu'a present.

Voyant que les Lansquenets du s^r comte de Schomberg qui estoient demeurés icy malades alloient pour la plus part languissant sans pouvoir guerir ni mourir, j'ay pensé necessaire de les oster d'icy et les faire porter a St-Innocent. Car il ne faudroit qu'un malheureux accident de quelque charbon ou mauvais tac qui parust en ces corps pour faire decrier ceste ville, et pour gaster tout le passage des troupes qui ont a venir pour le service de V.A.S., de laquelle ie me suis promis qu'elle le treuvera bon puis que i'ay mis ordre qu'ils seront bien traités au dit lieu de St Innocent, outre ce que le changement de l'air leur prouffitera. Et sestant treuvé une vintaine de gueris, ie leur ay fait prendre la route de Piemont. Le nombre qui reste des malades en tout n'est guieres plus que de cinquante, lesquels on espere devoir estre dans peu de jours ou morts ou gueris. Autrement il seroit a creindre que le mal ne se rendist contagieux en ces chaleurs.

J'ay a remercier tres humblement V. A. S. de la grace qu'il luy a pleu m'accorder de non seulement aggreer lelection qu'a fait Monsieur de Nemours de mon fis le senateur en l'estat du President de Genevois, mais le gratifier aussy de luy conserver l'estat de senateur avec les mesmes honneurs et avantages. Ce sont de surcroits ordinaires de sa bonté et liberalité

envers moy et tous les miens, avec lesquels ie demeure tant plus estroitement obligé d'estre et de me dire eternellement si on peut ajouter à l'infini, etc.

A. FAVRE.

524. Du même jour, lettre de Favre au prince de Piémont portant à peu près les mêmes nouvelles.

525. Favre au duc de Savoie.

De Chambery ce 23 aoust 1617.

Monseigneur. Je viens d'estre adverty que les Lansquenets qui estoient a Conflans en nombre de cinq cents en partirent hyer pour aller coucher a Moustiers sur la lettre que j'en escrivis au Lieutenant colonel, laquel a heu en celà plus de credit que ie ne me prometois, pour les menaces qu'il faisoit de ne vouloir partir qu'il n'en eust receu commandement de Monsieur le comte de Mansfeld : qu'estoit bien mettre l'affaire a longs jours, car i'ay sceu despuis ma derniere lettre que le dit S[r] d'Hostel l'estoit allé chercher, combien que l'on ne m'ayt sceu dire s'il est allé seulement au païs de Vaud au devant de ses troupes ou s'il passera iusques a Basle. On me dit que ces Lansquenets tiennent bien encor le mesme langage de ne passer Moustiers sans qu'ils en ayent commandement du dit S[r] Comte, mais ie me resous d'en escrire derechef au dit S. Lieutenant et, en louant son obeissance, l'exciter a la continuer iusques a ce qu'il soit en le Val d'Aouste, ou ie scay que les munitions sont bien preparées, a ce que m'a escrit le S[r] Viballif en response des lettres que ie luy en avois escrittes.

Il y en avoit deux cents prets a partir de Tonon pour y avoir fait leur seiour. Mais ie croy qu'ils y sont retenus sur l'advis que i'ay donné au S[r] Gisland de ne les

faire partir qu'ils ne soyent pour le moins cinq cents suyvant ce qu'il a pleu a V. A. S. me commander. Je viens d'estre adverty que la compaignie de gensdarmes de Monseigneur le duc de Mayenne, conduitte par le Sr de Valencey le puisné, est deja arrivée a Bourgoin pour se rendre demain au Pont de Beauvoisin, et apres demain en ceste ville, ou j'attens au mesme iour celle de Monsieur de Nevers, appres laquelle devoit passer ceste cy de Monseigneur de Mayenne, suyvant la resolution que nous avons prinse, si ledit Sr de Valencey ne l'eust changé, ayant fait rebrousser sa compaignie du costé de Lion, laquelle estoit deja en Bugey avec les autres compaignies de Chevaux légers entretenues. J'ay escrit au dit Sr de Valencey qu'il retardast son arrivée pour un jour a fin d'obvier a la surcharge de ceste estappe et a l'embarrassement qui adviendroit si deux telles compaignies se retreuvoient icy en mesme tems. Car on fait estat que chacune compaignie fait quatre cents chevaux.

A. Favre.

526. Favre et Claude de Charmoisy au duc de Savoie.

De Chambery ce 27 aoust 1617.

Monseigneur. Estant Monsieur le Marquis de Lans retourné de son heureux voyage de Paris, Nous sommes tous trois obligés de resigner entre les mains de V. A. S. l'honneur qu'il luy avoit pleu nous confier du gouvernement de cet Estat pendant l'absence de S. E., avec mille remerciements tres humbles que nous luy en rendons, accompagnés d'autant de prieres qu'il luy plaise nous excuser et pardonner si, en ceste charge, nous ne luy avons peut estre donné toute la satisfaction que nous eussions desiré, et que requeroit la grandeur

d'un tel honneur. La suppliants neantmoins nous faire ceste grace de croire que, s'il y a heu quelque manquement, ce n'a point esté par faute de fidélité ny de diligence, mais plustost pour le peu de cognoissance et instruction que nous avons heu des affaires avant que d'y mettre la main, et pour le peu de commodité qu'il y a de bien faire cela. Ceste consolation toutefois nous demeure que la bonté de V. A. S. prevenant nos excuses nous a fait deja la grace de nous asseurer par diverses lettres qu'elle a heu nostre service pour aggreable, de quoy nous luy rendons aussy infinies actions de graces. Et pouvons luy dire en toute verité que dès lors nous n'avons rien fait, ny pense qui puisse avoir altéré ce bon goust qu'elle a heu de nos deportements, outre la voix publique et l'applaudissement general de tout ce peuple en tesmoignage du contentement qu'il a receu de nostre maniement. Aussi a ce esté toute nostre ambition de faire en telle sorte que V. A. S. en receust toute satisfaction, et son peuple quelque soulagement. Dieu nous face la grace de la pouvoir servir plus dignement ou plus heureusement en quelque autre subiet moins envié que cestuy cy. Ce sera toujours en qualité de ceux qui sont et seront eternellement, Monseigneur,

De V. A. S.

Tres humbles, tres fidelles et tres obeissants vassaux, subiets et serviteurs A. Favre. Charmoisy.

Le s[r] comte de Viry n'a peu signer pour avoir esté contraint en haste d'aller treuver sa femme (1) qui est fort malade.

(1) Jacques de Viry, marié à Marguerite fille de Jean-Aimé de Bouvens, baron de Châtillon.

527. Du même jour, lettre à peu près semblable adressée par les mêmes au cardinal Maurice de Savoie (Bibl. Nat. de Turin).

528. Favre à M. Crotti... « en l'armée ».

De Chambery ce 10 septembre 1617.

Monsieur. Avec l'occasion que j'ay d'escrire a S. A. S. sur le subiet que m'en donnent quelques lettres que j'ay receu de M. le comte de Mansfeld, ie vous fay ceste pour vous ressouvenir de la bien humble priere que ie vous ay faite cy devant de me faire obtenir la signature de S. A. S. pour les expeditions qu'il luy a pleu commander en faveur de mon fils le Senateur de la Valbonne pour l'estat de President en Genevois, qui sont en signature ja des longtems, a ce que ie voy par les lettres que Monsieur Carron et Monsieur Pernet m'ont fait l'honneur de m'escrire. Je scay que la signature ordinaire ne peut aller que fort a la longue si vostre faveur ne me fait en avoir une extraordinaire. Monsieur le Marquis de Lans qui m'a fait l'honneur de treuver bon que mon fils le Senateur ne prenne point la possession de son estat jusqu'a ce qu'il aye la signature de S. A. S. ou la vostre de sa part, m'a promis d'en escrire a Sad. A. S. et a vous Monsieur. Mais la compaignie qu'il a maintenant de Mons. le Comte d'Auvergne ne luy en a pas encore donné la commodité. Il m'a dit qu'il se contentera qu'il vous plaise luy escrire que la volonté de S. A. S. est telle que mon fils puisse prendre la possession dud. estat. Jattendray donc ceste faveur de S. A. S. Et en ceste attente...

A. Favre.

529. Favre aux syndics d'Annecy.

De Chambéry, 20 septembre 1617.

Cette lettre a été publiée par Ducis dans *Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours*, 2e partie, p. 73.

530. Favre au duc de Savoie (Bibl. Nle de Turin).

De Chambery ce 11 octobre 1617.

Monseigneur, Tout aussy tost que j'ay receu le commandement de V. A. S., tant par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire du 7 de ce mois, que par la bouche de Monsieur le Marquis de Lans, i'ay soudain apporté le consentement ou plustost l'obeissance telle que ie devois, et ay dressé le contract de vente de la baronnie de Peroges en la forme que mond. s. le Marquis l'a treuvé bon et creu estre de lintention de V. A. S., laquelle estant la maistresse souveraine de ma personne et de mes biens pouvoit librement en disposer sans me demander ce qu'elle eust peu commander absoluëment, comme i'aurois desiré qu'ell' eust fait et qu'elle m'eust envoyé le contrat tout dressé, et prest a signer, si ie n'avois plus d'obligation a sa bonté de ce qu'elle m'a mis en main ce moyen de luy temoigner la promptitude de mon obéissance. Le sr de Ste Colombe m'a fait entendre les favorables intentions que V. A. S. luy a declaré sur ce subiet d'avoir envers moy et les miens, et particulierement envers mon filz De Filiciaz qui est celuy là lequel soustint de theses en l'Université de Turin sont environ quatre ans avec quelque reputation et qui eurent l'honneur d'estre dediées a V. A. S. Je reçoy journellement tant de preuves des faveurs qu'elle me fait, mesmes naguieres en la grace qu'elle a accordée a mon filz de la Valbonne, que i'ose esperer

qu'elle n'oubliera pas cestuy cy de Filiciaz, lequel ie vay élevant le mieux que ie puis pour le rendre capable de la bien servir en toute sorte d'occurrences. Pour les asseurances dont V. A. S. m'escrit, ie ne veux ny peux en rechercher de meilleures que les volontés de V. A. S.

A. Favre.

531. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce xi octobre 1617.

Monseigneur, J'avois deja assez de subiet de remercier comme ie fay tres humblement de la grace qu'elle m'a faite ces iours passés et moyenné par son intercession envers Monseigneur son Pere pour mon fils de la Valbonne, quand j'ay sceu par l'arrivée du s^r^ de Ste Colombe, l'obligation nouvelle que i'ay a sa bonté pour la favorable declaration qu'elle lui a fait de vouloir que ie sois payé de ma pension, et d'avoir fait commander au sieur President d'Hostel de l'en ressouvenir quand on luy presentera le bilan a fin d'y pourvoir en telle sorte que ie n'aye plus a en importuner V. A. S. pour l'advenir ny pour le passé, qui m'est tout deu sauf le premier quartier, nonobstant tous les commandements qu'il pleut a V. A. S. en faire, tandis que nous avions le bonheur de l'avoir par deça, et encores a son depart, et les lettres qu'il a pleu a S. A. S. Monseigneur vostre Pere d'en escrire de tres bon encre non seulement au s^r^ moderne Tresorier le s^r^ Novarina, mais aussi a S. E. qui n'a pas manqué de le commander et a bouche et par écrit. Mais tout cela n'a servy de rien jusqu'a present, et ne voy point d'apparence de mieux, s'il ne plait a leurs Altesses Serenissimes d'en faire un absoulu commandement, autant que la commodité des finances

le pourra permettre, laquelle ie serois tres marry d'offenser, et de n'y apporter tout le respect et circomspection que doivent tous les bons serviteurs de leurs A.A. S.S., combien que le peu de moyens que j'ay d'ailleurs de maintenir dignement le rang que ie tiens, pourroit rendre mes importunités et indiscretions aucunement excusables auprès de leur bonté. Au reste, Monseigneur, ie viens de passer le contrat de ma baronnie de Peroges au prouffit de Monsieur le Grand, suyvant le commandement que j'en ay heu de S. A. S. Elle me commande d'en demander les asseurances telles que ie voudray. Mais ie n'en veux point d'autre que l'honneur que me font leurs A.A. S.S. de me tenir, etc. A. FAVRE.

532. Favre à M. Crotti.

De Chambery ce 13 octobre 1617.

Monsieur, Je vous envoye la copie du contrat que j'ay passé de la vente de Peroges (*elle n'y est pas*), laquelle ie ne vous peus envoyer hier par le serviteur de Monsieur le President d'Hostel pour la haste qu'il eust de partir avant que lad. copie eust pu estre faite. Je vous prie la faire voir a S. A. S. a fin qu'elle scache ce qui s'est fait, mais aussy a fin que ie puisse scavoir si elle l'aura trouvé bon et si elle voudra qu'il s'y adiouste ou qu'il s'en retranche quelque chose. Car ie soubmets le tout a son bon plaisir et seray toujours prest de faire, et en celà et en toute autre chose, ce qu'il luy plaira me commander.

Je vous escrivis hyer par l'homme de mondit s^r^ d'Hostel si amplement qu'il ne me reste autre a vous escrire sinon pour vous prier de me continuer l'honneur de vostre amitié et de m'en faire ressentir les effets,

mesmes aux occasions qui se presentent, notamment pour ma pension, a fin qu'elle ne soit oubliée dans le bilan, ny mise avec les autres qui ne sont point payées, puisque Monseigneur le Serenissime Prince m'a fait l'honneur d'asseurer Mons. de Ste Colombe, quand il luy en a parlé de la part de S. A. S., que la volonté de Sad. A. S. estoit que ma d. pension me soit payée tant pour le passé que pour l'advenir, et qu'elle soit couchée sur le bilan en telle sorte que ie n'en sois ptus en peine, ny pour les arrérages ny pour l'avenir, iusques à commander a Mons. d'Hostel de l'en ressouvenir quand on luy presentera le bilan. Lequel ayant a passer entre vos mains, vous pouvez, Monsieur, m'y faire toute la faveur que ie demande aupres de leurs A.A. S.S., lesquelles me tesmoignent en cecy et en toutes autres choses tant de bonne volonté. A. Favre.

533. Favre au prince de Piémont.

De Chambery ce 16 decembre 1617.

Monseigneur, Appres avoir rendu mille remerciements a V. A. S. de tant de graces qu'il luy a pleu naguieres me faire et m'obtenir de Monseigneur son Pere, tant en la promotion de mon fils de la Valbonne a l'estat de President de Genevois avec confirmation de son estat et gaiges de senateur, qu'en la permission de faire publier ma consultation du Montferrat, ie viens encor me rendre aux pieds de V.A.S. pour luy dire que les commandements et ordres qu'elle fit avant son depart de ce païs pour me faire payer des arrerages de ma pension me sont demeurés inutiles, ainsy que ie luy predis qu'il adviendroit et que ses commandements pour ce regard seroient oubliés aussy tost qu'on me verroit privé

du bonheur de sa presence. Et combien que le s^r Tresorier Novarina ayt mis dans le dernier sommaire calcul qu'il a envoyé a S. A. S., par le commandement de Monsieur le Marquis de Lans, une partie de mes arrerages comme payés, toutefois c'est la vérité que je n'ay peu jamais toucher un seul denier de huit quartiers qui me reste deus, ny en argent ny en papier, quoy que j'aye toujours offert de m'en accomoder comme il plairoit aud. s^r Trésorier qui treuve bien de quoy payer les autres qu'il veut et qui ne sont point plus favorables que moy qui, d'ailleurs, me treuve en arriere de deux quartiers de mes gaiges de President, pour le rabbais nouveau pretendu par les greffiers. De sorte que tous les moyens me manquent de pouvoir soustenir honorablement la grandeur du rang que ie tiens, quoy qu'indigne, de V. A. S. si elle ne prend pitié de moy en commandant que ie sois payé et de mes gaiges et de ma pension, en sorte que ie n'aye plus necessité de l'en importuner. J'ay prié le s^r de Charmoisy de l'en supplier pour moy.

A. Favre.

TABLE DES MATIÈRES

CORRESPONDANCE DU PRÉSIDENT FAVRE

Adolphe DESCOSTES

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

Au premier rang des hommes qui ont préparé la Révolution figure bien assurément l'auteur du *Contrat social.* Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur ses doctrines et sur ses œuvres, il a droit de cité parmi les grands personnages de notre histoire. Aussi a-t-il inspiré de nombreuses publications, celles de MM. François Mugnier, Arthur Chuquet, Albert Metzger, Eugène Ritter, Albert de Montet, pour ne citer que les plus importantes.

Cette étude a pour but de parcourir, étape par étape, sous la conduite de ces historiens, une vie semée de tant d'aventures et où s'étalent des contrastes si étranges et si saisissants.

Pour débrouiller Jean-Jacques Rousseau et le voir sous son vrai jour, ce n'est pas lui seul qu'il faut connaître, ce sont tous les siens. « Je ne crois ni aux fatalités héréditaires, a dit M. Rousse à propos de Mirabeau, ni aux destinées inévitables. Chacun répond de soi dans ce monde, et la loi des origines

n'est peut-être que la superstition commode des âmes dégoûtées de la liberté. Mais cet homme est si fortement engagé dans toute sa race qu'on chercherait en vain à l'en isoler et à l'en déprendre. On a beau faire : avant d'arriver jusqu'à lui, il faut passer par tous les autres. »

On en peut dire autant de Jean-Jacques Rousseau. Pour le comprendre et le juger, il faut avoir sans cesse devant les yeux la race dont il est sorti et dont il résume tous les traits.

*
* *

A l'époque de la naissance de J.-J. Rousseau, sa famille, d'origine française, était établie à Genève depuis cinq générations. Didier Rousseau, l'ancêtre le plus éloigné que nous connaissions, né à Monthléry « à l'ombre de cette tour solitaire et élevée qui domine si pittoresquement le pays au sud de la capitale de la France », fils d'Antoine Rousseau, avait été reçu habitant de Genève le 15 octobre 1549. Il y vivait fort à son aise et obtint en 1555 le droit de bourgeoisie. Ce modeste collecteur de deniers communaux s'y prenait de son mieux pour gagner sa vie dans une ville alors assez pauvre. Le *quartaïeul* de Jean-Jacques s'était marié deux fois. Il épousa en secondes noces, le 13 novembre

1569, Mie Miège, la fille d'un paysan de Contamine-sur-Arve, en Savoie.

« C'était une femme de valeur, et autant qu'on peut en juger à trois cents ans de distance, ce Parisien qui offrit sa main à cette Savoyarde ne fit point un mauvais choix » (1). Des cinq enfants que Didier Rousseau avait eus, le dernier seul survécut et celui-ci n'avait que deux ans au plus à la mort de son père. C'était Jean Rousseau, dont la vie nous est peu connue. Nous savons seulement, en effet, qu'il fut tanneur. Nous retrouvons pourtant son testament en date du 26 février 1639. On croirait lire les dernières volontés d'un pasteur protestant :

« Sachant que les issues de la vie et de la mort sont au Seigneur, et qu'il n'y a point de condamnation à ceux qui, confessant leurs péchés à Dieu, recourent à l'agneau sans macule, le sang duquel ôte les péchés du monde : je veux et entends qu'après mon décès mon corps soit sépulturé honorablement suivant le bon ordre établi en cette cité, pour reposer en terre jusqu'au jour de la bienheureuse résurrection. »

Après trente mois de veuvage, Mie Miège se remaria avec un nonagénaire. Comme de juste, le vieillard ne tarda pas à mourir, et, dans le printemps qui suivit, sa veuve épousa

(1) E. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau.*

un jeune homme. « Au milieu de ces noces et de ces morts, l'enfant de son premier mari grandissait » (1). Il se maria très jeune à une femme plus âgée que lui, Elisabeth Bluet, et en eut lui-même trois enfants. Son fils, Jean II Rousseau, épousa Lydie Mussard, d'une famille très bien placée dans la société genevoise, et qui lui donna dix-neuf héritiers.

« La famille Rousseau, à ce moment de son histoire, fut à son apogée. Les générations qui suivirent ne surent que garder cette situation sans l'accroître ou déchoir. David Rousseau, le septième des enfants de Jean II et le grand-père de Jean-Jacques, mourut presque centenaire au moment où son petit-fils venait de s'établir aux Charmettes » (2). Il eut quatorze enfants. Il lui resta, en définitive, trois fils et trois filles. Isaac Rousseau fut le père de Jean-Jacques.

Fils et petit-fils, neveu et frère d'horlogers, à vingt et un ans, il était lui-même compagnon horloger ; mais bientôt, un beau matin, il se décidait à quitter l'établi et l'atelier pour se faire maître de danse ; puis, « par une nouvelle saute-de-vent, et par un changement d'idées dont la cause nous échappe », se faisait recevoir à la maîtrise, comme maître

(1) E. Ritter, ouvr. cité, chap. II, p. 32.
(2) E. Ritter, ouvr. cité, chap. IV, p. 64.

horloger. « Homme de plaisir », querelleur et rancuneux, nous le retrouvons, après quatre ans, impliqué d'abord dans une bagarre nocturne, puis emprisonné, enfin de nouveau en lutte avec un gentilhomme anglais, avec qui il voulait croiser le fer. Au milieu de toutes ces aventures, sa sœur Théodora avait épousé un ingénieur, Gabriel Bernard. Aussi, pendant les années qui suivirent, le frère de la mariée et la sœur de son jeune époux, Suzanne, eurent-ils mille occasions de se rencontrer. « Leurs amours avaient commencé avec leur vie.... La sympathie, l'accord des âmes affermirent en eux le sentiment que l'habitude aurait fait naître. » Le mariage eut lieu le 2 juin 1704. Suzanne Bernard appartenait à une famille originaire d'Arare, au pied du Salève, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1596.

Jacques Bernard, le grand-père de J.-J. Rousseau perdit son père de bonne heure et eut une moralité plus que douteuse. Il mourut à trente-trois ans, laissant une fille, Suzanne, laquelle eut l'avantage de passer auprès du pasteur Bernard, son oncle, une jeunesse entourée de bons exemples. « Le pasteur Bernard, en effet, après la mort prématurée de son frère Jacques, se fit un plaisir de donner des leçons à sa nièce Suzanne ; et la mère de Rousseau, grâce à lui, fut une personne

d'une éducation distinguée » (1). « Belle, coquette, très courtisée, spirituelle et grande liseuse de romans », elle était, comme son mari, d'un caractère libre et fier, d'une nature aventureuse. Elle accoucha d'un fils le 15 mars 1705. Le 22 juin de la même année, Isaac Rousseau, « étant sur son départ pour faire voyage », donnait une procuration à sa femme pour gérer ses affaires pendant son absence. « Le désir de se singulariser, le goût des aventures, combiné avec des embarras financiers, et quelques difficultés d'intérieur, nous donnent l'explication la plus vraisemblable de cette étourdissante désertion du foyer conjugal, de la part d'un homme qui possédait une femme si séduisante, qu'il aimait, qui était aimé d'elle. » Nous voyons là l'explication des brusques changements dont foisonne la vie de J.-J. Rousseau, « qui ne fut jamais satisfait de rien et semblait avoir à cœur de le montrer avec éclat à son entourage. »

Après six ans d'absence, au mois de septembre 1711, à son retour de Constantinople, Isaac Rousseau eut un second fils, Jean-Jacques, le 28 juin 1712. Sa femme mourut en lui donnant le jour. Suzanne, la sœur cadette d'Isaac, était venue remplacer la mére disparue, auprès des deux enfants. L'auteur des

(1) E. Ritter, ouvr. cité, chap. v, p. 88.

Confessions a fait une peinture charmante de cette aimable personne :

« J'étais toujours avec ma tante, dit-il, à la voir broder, à l'entendre chanter, assis ou debout à côté d'elle, et j'étais content. Son enjouement, sa douceur, sa figure agréable m'ont laissé de si fortes impressions que je vois encore son air, son regard, son attitude; je me souviens de ses petits propos caressants ; je dirais comment elle était vêtue et coiffée, sans oublier les deux crochets que ses cheveux noirs faisaient sur ses tempes, selon la mode de ce temps-là. »

Isaac Rousseau vivait alors en père de famille, avec sa sœur et ses deux fils. L'aîné, François, disparut après mille escapades, sans jamais donner de ses nouvelles. « A sept ans, son fils cadet, Jean-Jacques, dévorait les *Hommes illustres* de Plutarque et des romans à grands sentiments comme *Cassandre* et *l'Astrée,* qui le faisaient pleurer à chaudes larmes. Le père inspirait et partageait ses goûts. Les deux Rousseau commençaient à lire un volume au sortir de table et n'allaient se coucher qu'après l'avoir achevé. Quelquefois, Isaac, entendant au matin les hirondelles, disait tout honteux à son fils : « Gagnons notre lit, je suis plus enfant que toi » (1).

(1) Arthur Chuquet, *J.-J. Rousseau,* chap. I, p. 7.

Dix années paisibles se passèrent ainsi. Cette vie agréable, calme et douce semblait devoir durer longtemps encore, lorsqu'un fâcheux incident vint soudain l'interrompre. Laissons la victime, un capitaine Pierre Gautier, nous en faire le récit :

« Du samedi 10 octobre 1722.

« Déclaration de Pierre, fils de Jacques Gautier, citoyen, âgé de trente-cinq ans, lequel a dit et déclare que dans le mois de juin, en allant à Meyrin, il trouva deux hommes qui étaient dans le grand chemin, vis-à-vis un pré d'icelui déclarant; et que comme il lui sembla qu'ils voulaient entrer dans ses prés, il leur dit : « Ménagez un peu nos prés » ; que sur ensuite être le sieur Rousseau fils, le cela, un de ces hommes qu'il a reconnu coucha en joue ; ce qui obligea icelui déclarant de lui dire qu'il allait chercher des gens à Meyrin pour le reconnaître. Et étant allé au galop à Meyrin, il y prit des paysans qu'il amena vers son pré, qu'il avait montré de la main auxdits deux hommes. Mais il ne les trouva pas.

« Qu'ensuite, le jour d'hier, vers les deux heures après midi, icelui déclarant étant allé pour parler au sieur Rilliet, procureur, il vit un homme qu'on lui dit être le sieur Rousseau fils, qui l'aborda et le regarda sous le nez pendant quelque temps ; et sur ce qu'icelui déclarant lui ayant dit : « *Vous me regardez bien : voulez-vous m'acheter?* » il lui répondit : « *N'est-ce pas vous qui vouliez me mener à Meyrin?* » Et icelui déclarant lui ayant dit : « *Vous vouliez bien faire une jolie action!* », le dit Rousseau le prit sur-le-champ

par le bras, et le mena à quelques pas et lui dit : « *ne dites mot : venez, sortons de la ville, et nous déciderons cela avec l'épée.* » A quoi icelui déclarant lui ayant répondu qu'il avait quelquefois l'épée à la main, mais qu'avec les gens de sa sorte il ne se servait que de bâtons : sur quoi, le dit Rousseau tira son épée, et lui frappa un coup sur la joue, dont il nous a fait voir la blessure ; et icelui déclarant ayant sur-le-champ tiré l'épée, il fit réflexion qu'il ne devait pas le frapper ; ce qui le porta à la remettre dans le fourreau ; et plusieurs personnes étant survenues, on les sépara. Ledit Rousseau s'en alla, de même qu'icelui déclarant. »

On assigna Isaac Rousseau qui ne jugea point à propos de se présenter. Il s'échappa et se condamna lui-même à l'exil. « C'était une solution comme une autre, et peut-être la meilleure de toutes, dans la pensée des magistrats. La ville serait ainsi débarrassée d'un homme d'un caractère difficile et violent, qui peut-être avait déjà fait d'autres frasques encore, dont il n'est pas resté de trace écrite » (1). Quand le père fut parti, la famille se dispersa.

« Nature impressionnable et mobile, en quittant à dix ans le foyer paternel, J.-J. Rousseau entrait dans le cours accidenté d'une jeunesse où se succédèrent beaucoup d'influences diverses ;.... la fuite de son père

(1) E Ritter, ouvr. cité, chap. X, p. 166.

marque le moment où s'arrêta sur lui l'action de la famille. »

Il fut mis en pension, avec son cousin Bernard, à Bossey, chez le pasteur Lambercier. Ce fut là qu'il prit le goût de la campagne, plantant et arrosant des arbres, cultivant un petit jardin. Le 26 avril 1725, on le plaça en apprentissage chez le graveur Ducommun. « Rudoyé, tyrannisé, il apprit à dissimuler, à mentir, à dérober... La lecture, la lecture avide, gloutonne, furieuse, le consolait de ses déboires ; il lisait les volumes, bons et mauvais, qui lui tombaient sous la main, lisait toujours et partout, à l'établi, en commission ; il donnait ses cravates, ses chemises, ses hardes, ses trois sous de chaque dimanche, à la loueuse de livres.... Inquiet, taciturne, sauvage, épris de solitude, nourrissant son imagination des aventures de ses héros. dévoré de désirs, haïssant son entourage...., il quitta Genève » (1).

Rousseau entrait dans l'inconnu. Il battit quelques jours la banlieue. Puis, M. de Pontverre, curé du village savoisien de Confignon, lui persuada de se faire catholique et l'envoya chez une nouvelle convertie, Mme de Warens, à Annecy, celle qui devait être son éducatrice, celle avec qui « initié au ménage

(1) Arthur Chuquet, *J.-J. Rousseau,* chap. I, p. 10.

à trois », il devait subir la dégradation du cœur, à l'aurore de la vie » (1).

Dans la matinée du dimanche des Rameaux, 21 mars 1728, il se présente chez elle.

« Il croyait rencontrer une vieille dévote chagrine, morose et nullement attirante. Il vit une jeune et belle dame, tomba sous le charme et dès l'instant se sentit catholique » (2).

Mme de Warens envoya Rousseau à Turin, à l'hospice des catéchumènes, où il entra le lundi 18 avril 1728, pour en sortir le 23 août, après avoir abjuré publiquement, « en robe grise à brandebourgs blancs, pendant que deux hommes, l'un devant, l'autre derrière lui, frappaient avec une clef sur des bassins de cuivre où chacun mettait son aumône » (3).

Nous voyons dès lors l'auteur de l'*Emile* tenter la fortune en différentes villes de Suisse et de France, se plaisant à ces voyages à pied dont il a lui-même vanté le charme :

> Je m'en allais rêveur, le bâton à la main,
> La tête de soleil ou de vent inondée,
> Et laissant au hasard le soin du lendemain.

Ainsi se passèrent pour lui deux ans de sa

(1) Albert Metzger, *Les pensées de Mme de Warens*, Introduction B.

(2) Arthur Chuquet, ouvr. cité, chap. I, p. 11.

(3) Arthur Chuquet, ouvr. cité, chap. I, p. 14.

vie errante, où se succédèrent les bons et les mauvais jours. Cette période de son existence n'est pas la moins curieuse ni la moins intéressante. Il convient d'en citer un trait au passage.

Après mille aventures, un jour d'avril 1731, dans une auberge, à Boudry, Jean-Jacques vit entrer un homme à grande barbe et à l'air noble. Ce personnage portait un bonnet fourré et un habit violet à la grecque, se donnait le nom de R. P. Athanasius Paulus, de l'ordre des Saints Pierre et Paul de Jérusalem, et faisait une quête en Europe pour le rétablissement du Saint-Sépulcre et le rachat des esclaves chrétiens. Il ne parlait qu'italien. Rousseau devint son interprète et le suivit à Fribourg, à Berne, à Soleure.

L'ambassadeur de France, M. de Bonac, flaira l'escroc dans l'archimandrite ; mais il eut pitié de Rousseau (1). Il fut envoyé à Paris, puis reprit le chemin de la Savoie, celui des Charmettes, où Mme de Warens s'était établie dans l'été de 1731. « La société de Chambéry se divisait alors en trois ou quatre classes : la noblesse riche avec les membres du Sénat et les hauts fonctionnaires ; puis, la bonne bourgeoisie, avocats, médecins, ecclésiastiques et religieux instruits ; enfin, la

(1) Arthur Chuquet, ouvr. cité, chap. I, p. 19.

petite bourgeoisie, marchands, chirurgiens, etc. » (1). C'est dans ce milieu que Mme de Warens et Rousseau vécurent leurs jours de véritable amitié. En dehors des moments où celui-ci donnait ses leçons de musique, ils partageaient leur temps entre la lecture, les petits concerts et la comédie de société. Léger et étourdi, Rousseau se laissait aller, par instant, à des coups de tête. Il partit en juillet 1735 pour Genève dans l'intention de réclamer à son père l'héritage maternel ; car il lui tardait de rendre à Mme de Warens une partie des sommes qu'elle dépensait pour lui. Il rentra à Chambéry avec son argent et y trouva la place prise. Wintzenried l'occupait.

« Que faire d'un garçon *pâle comme un mort, maigre comme un squelette ?* Il fallait l'envoyer se faire soigner. C'est ce qui eut lieu. Rousseau croyait avoir un polype au cœur et il y avait à Montpellier un médecin qui guérissait cette maladie. Il s'y rendit et l'argent apporté de Genève en fournit les moyens » (2).

A peine Jean-Jacques est-il parti que Mme de Warens loue une métairie aux Charmettes. Le bail est du 15 septembre 1737. Wintzenried

(1) François Mugnier, *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, ch. VI, p. 127.

(2) François Mugnier, ouvr. cité, ch. VI, p. 168.

aussitôt se mit à exploiter la ferme. Rousseau a tracé de lui un portrait qui n'est guère flatteur, tout en indiquant chez le peintre une forte dose de détachement :

« Ce jeune homme était du pays de Vaud ; son père appelé Wintzenried était concierge ou soi-disant capitaine du château de Chillon. Le fils de M. le capitaine était un garçon perruquier et courait le monde en cette qualité quand il vint se présenter à Mme de Warens, qui le reçut fort bien, comme elle faisait envers tous les passants et surtout ceux de son pays. C'était un grand fade blondin, assez bien fait, le visage plat, l'esprit de même, parlant comme un beau Léandre..., vain, sot, ignorant, insolent ; au demeurant, le meilleur fils du monde. Tel fut le substitut qui me fut donné pendant mon absence et l'associé qui me fut offert après mon retour.... »

Pendant ce temps, Rousseau s'installait à Montpellier pour consulter le docteur Pizes. A l'en croire, le spécialiste aurait regardé son malade en riant et lui frappant sur l'épaule, aurait formulé cette singulière ordonnance : « Mon bon ami, buvez-moi de temps en temps un bon verre de vin. »

En février 1738, Jean-Jacques était de retour à Chambéry. « Quelle jolie scène que celle de cette arrivée ! ». Il quitte sa voiture,

gravit la côte des Charmettes, arrive essoufflé, s'attend à un accueil affectueux et ne rencontre que de l'indifférence. Il demande à Mme de Warens si elle n'a pas reçu sa lettre.

« Elle me dit que oui. — J'aurais cru que non, lui dis-je. Un jeune homme était avec elle. Je le connaissais pour l'avoir vu déjà dans la maison avant mon départ; mais cette fois, il paraissait établi, il l'était. Bref, je trouvai ma place prise. » Les choses s'arrangèrent du reste assez facilement, et dès les premiers jours, les deux *enfants* de la baronne se traitèrent de *frères !* (1).

Le 6 juillet 1738, Mme de Warens, abandonnant sa métairie, louait un domaine situé en face de la ferme et connu sous le nom de *maison des Charmettes*. Jean-Jacques y passa l'année 1739 : époque heureuse de sa vie, où il élaborait silencieusement ses théories. « Il n'était encore qu'un chercheur, et n'allait qu'en tâtonnant.... Au milieu de ce vagabondage intellectuel, butinant dans tous les sentiers, il se faisait une provision d'idées. » M. de Conzié qui le voyait tous les jours et à qui J.-J. parlait avec confiance, écrivait au comte de Mallarède : « Je ne pouvais douter de son goût décidé pour la solitude et je puis dire un mépris inné pour les hommes, un

(1) François Mugnier, ouv. cité, ch. VI, p. 168.

penchant déterminé à blâmer leurs défauts, leurs faibles ; il nourrissait en lui une défiance constante en leur probité. »

«.... En réalité, dans ce beau séjour. Rousseau a raffermi sa santé ébranlée ; son intelligence s'y est épanouie en liberté ; son amour qui datait déjà de dix ans y a éteint ses derniers rayons. C'est dans les villes d'Annecy et de Chambéry que Jean-Jacques a aimé Mme de Warens ; les Charmettes n'ont vu que les dernières pages du roman ; mais ce cadre était si riant et si beau que le roman, qui s'était noué et qui avait vécu ailleurs, s'y est transporté tout entier. » (1).

Cette vie ne pouvait durer. Au mois d'avril 1740, Jean-Jacques entrait comme précepteur chez M. de Mably, à Lyon. Le 1er mai, il est installé. Il se dégoûta vite de sa situation. Après une année d'essai pendant laquelle il s'exerça à voler discrètement le vin de son hôte, lut des romans et fit des vers très plats (2), il quitta ses élèves. En réalité, il avait la nostalgie de *maman* et des Charmettes. Il y revint au commencement de mars 1741.

Le passé ne pouvait renaître ; après avoir

(1) Eugène Ritter, ouvr. cité, ch. XII, p. 123.

(2) Henri Baudouin, *La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau.*

achevé sa *Méthode de notation de la musique par les chiffres,* Rousseau crut sa fortune faite et s'en alla à Paris présenter son œuvre à l'Académie des sciences. Son système échoua. Nous le voyons alors devenir le secrétaire de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise. Il n'y prolongea guère son séjour. Maltraité par un diplomate qui était lui-même à moitié fou, il se remit, de retour à Paris, à cultiver la musique. « Dans son hôtel de la rue des Cordiers se trouvait une jeune servante, Thérèse le Vasseur.

« Après l'avoir défendue contre les taquineries des locataires, il se la donna pour compagne..... Cette fille laide, illettrée, stupide, incapable de connaître les heures du cadran, prenant le chapelain d'un petit prince allemand pour le pape, lâchant à tout propos des coqs-à-l'âne, cancannière, gourmande, a simplement satisfait un besoin d'attachement, et il avoue, après une union de vingt-cinq ans, qu'il n'a jamais ressenti pour elle la moindre étincelle d'amour » (1). Après avoir, comme il l'affirme, « gaillardement et sans scrupules » envoyé ses cinq enfants à l'hôpital des Enfants-Trouvés, il devint secrétaire chez Mme Dupin et son beau-fils Francœuil, où, malgré son extérieur un peu

(1) Arthur Chuquet, ouvr. cité, chap. I, p. 28.

vulgaire, ses manières contraintes et empruntées, les gens de lettres l'accueillirent. Il eut des amies qui s'engouèrent de lui. La fière Mme de Chenonceaux et l'aimable Mme d'Epinay jugèrent qu'il n'était pas ordinaire et possédait infiniment d'esprit. D'Alembert, Diderot, Grimm entrèrent en relations avec lui.

Un jour de l'été de 1749, Jean-Jacques allant visiter Diderot, prisonnier à Vincennes, et feuilletant pendant la route un numéro du *Mercure de France*, tomba sur cette question que l'Académie de Dijon proposait comme sujet de prix : « Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs ? ». Il s'émeut et se trouble, « des idées qui circulaient sourdement et fermentaient dans sa tête, se présentent à lui, vives, tumultueuses » ; il voit Diderot, lui demande conseil. « Vous ferez, lui répond le philosophe, ce que personne ne fera, vous n'êtes pas homme à prendre le pont aux ânes. »

Le *Discours sur les lettres et les arts* fut couronné par l'Académie de Dijon en 1750 et eut un succès sans pareil. Rousseau sortit de l'obscurité. Son orgueil s'exaltant, il déclara qu'il voulait mener la vie simple et austère glorifiée dans son *Discours*. Il abandonne Francœuil, revêt un habit de gros drap, se fait copiste de musique, devient célèbre par

ses impertinences, ses brusqueries et son cynisme, et, en croyant fonder une école, ne réussit qu'à piquer la curiosité.

Il devint l'homme à la mode. Au mois d'octobre 1752, son *Devin de Village* est joué à Fontainebleau devant le roi. Après d'ardentes querelles au sujet de la musique italienne, dont il était partisan, avec les sectateurs de la musique française, dans l'été de 1754 il se rend à Genève. Résolu de retourner au culte de ses pères, il fut admis, après quelques formalités, à la communion, le 1er août, et, vers le 10 octobre, il est déjà de retour à Paris. Il publia dans l'été de 1755 son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*....

Le 9 avril 1756, il s'installait à l'Ermitage, chez Mme d'Epinay, qui devait le qualifier de « roi des ours. ». « Maintenant, il était en pleine nature. La forêt de Montmorency devint son cabinet de travail..... ; il la parcourait l'après-midi, tournant et retournant ses idées dans sa tête, couvrant de notes son petit carnet blanc » (1).

Une passion tardive et extraordinaire acheva d'égarer Rousseau, au milieu des tristes réflexions où le plongeaient la tyrannie de ses amis et les tracasseries de la mère de Thérèse le Vasseur. Il vit Mme d'Houdetot,

(1) Arthur Chuquet, ouvr. cité, chap. I, p. 37.

belle-sœur de Mme d'Epinay. Un charme de jeunesse rayonnait en elle. Le visage marqué de petite vérole avec de grands cheveux noirs bouclés, le teint sans finesse et le nez gros, elle avait une physionomie très vive, était gaie, naïve et pleine de saillies agréables. Jean-Jacques lui donna son cœur. Cette liaison ne fut bientôt plus un mystère.

On glosa sur les amours de Jean-Jacques et on en fit des gorges chaudes. Rousseau ne pouvait rester à l'Ermitage. Il profita de l'occasion pour renvoyer à Paris la mère de Thérèse le Vasseur et s'établir à Montmorency. Ce fut là qu'au mois de février 1758 il composa la *Lettre à d'Alembert*. Au printemps de 1759, le maréchal de Luxembourg, propriétaire du château de Montmorency, venait voir Rousseau en voisin et « s'asseyait sans orgueil dans la chambre unique du philosophe, sur un plancher pourri, parmi les assiettes sales et les pots cassés. »

Jean-Jacques devint un familier, et, gagné par les flatteries délicates de la duchesse, consentit à loger dans un pavillon du château. Son affection pourtant demeurait ombrageuse ; aux inquiétudes morales étaient venues se joindre les douleurs physiques. Le plein succès de la *Nouvelle Héloïse* adoucit ses souffrances. « On s'arrachait les volu-

mes, qui se louaient dans les premiers jours à douze sous l'heure. »

Après la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social* et l'*Emile* parurent coup sur coup, en 1761 et 1762. L'*Emile* allait bouleverser sa vie. Echappant assez facilement à l'ordonnance de prise de corps décrétée contre lui, le 9 juin 1762, par le Parlement de Paris, Jean-Jacques quitte Montmorency et arrive en fugitif à Yverdun chez M. Roguin. Le 19 juin (1), le Conseil de Genève ordonnait à son tour que le *Contrat social* et l'*Emile* fussent brûlés par le bourreau et que l'auteur serait appréhendé au corps, s'il venait sur le territoire de la République.

Ne se croyant plus en sûreté dans les terres bernoises, il s'établit à Môtiers, dans la principauté de Neuchâtel, appartenant au roi de Prusse. Il y passa trois ans et deux mois, presque tranquille sous la protection bienveillante de lord Georges Keith, gouverneur du comté.

Rousseau avait espéré que le Conseil de Genève rapporterait le décret de prise de corps. Lorsqu'il vit qu'on le maintenait, son indignation fut à son comble. Et, le 12 mai 1763, il abdiquait à perpétuité son droit de bour-

(1) E. Ritter, *Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau*. (Genève, librairie Georg, 1883.)

geoisie. Un nouvel orage se déchaînait sur lui. Il dut comparaître devant le consistoire de Môtiers, où il l'emporta. Mais une guerre de pamphlets fomentait l'animosité. « Rousseau, lisait-on dans le *Sentiment des citoyens,* libelle lancé par Voltaire sous l'anonymat, portait encore les marques de ses débauches ; il avait exposé les enfants de Thérèse ; il avait fait mourir la mère Le Vasseur ; et un pareil homme voulait renverser à la fois la constitution genevoise et le christianisme ! Il devait être puni capitalement comme un vil séditieux. »

Il dut quitter Môtiers sur-le-champ, si grande était la surexcitation des esprits, et se réfugier dans l'île Saint-Pierre, au milieu du lac de Brienne. Le Sénat de Berne lui enjoignit de quitter ce séjour, où il avait passé six semaines dans un bonheur complet. Désespéré, il gagna l'Alsace par Bienne et Bâle.

Au mois de mars 1766, il acceptait les offres de Hume et s'établissait à Wooton, dans le comté de Derby. Il dut bientôt rompre avec celui qu'il nommait naguére « son protecteur et son patron. » Le 1er mai 1767, il s'enfuit secrètement de Wooton pour se livrer à mille extravagances. Rongé de soucis, possédé du délire de la persécution, il passe quinze jours à Fleury-sous-Meudon, chez le marquis de Mirabeau ; puis se cache durant un an, sous

le nom de Renou, dans un château du prince de Conti, près de Gisors; enfin gagne le Midi et s'arrête à Bourgoin, où il appelle Thérèse pour reprendre la vie commune. A la fin de juin 1770, il revint à Paris. Il y vécut de quelques droits d'auteur et du produit de copies de musique. « Il cherchait toujours de nouveaux asiles pour échapper à ses ennemis dont son esprit, de plus en plus égaré, grossissait le nombre et les attaques. » Rousseau lut cependant ses *Confessions* dans l'hiver de 1771 à des auditeurs de choix, dans le salon de la comtesse d'Egmont, chez Dusault, chez Dorat.

Mais Mme d'Epinay se plaignit, et de nouvelles lectures furent interdites. « L'infortuné perdit alors la tramontane. A certains instants, il entrait en convulsion et, l'air hagard, les yeux fixes, le bras passé sur le dos de sa chaise, il tenait les propos les plus bizarres. » (1). Il finit cependant par se résigner. Les *Rêveries* furent son dernier ouvrage. « C'est une vision de vieillard revivant avec délices sa vie inégale et mêlée. De cette vie, l'âme de l'homme se dégage : une âme candide et cynique, intimement bonne et immensémeut orgueilleuse, romanesque incurablement, déformant toutes choses pour les

(1) Arthur Chuquet, ouvr. cité, chap I, p. 66.

embellir ou les empoisonner, enthousiaste, affectueuse, optimiste de premier mouvement, et, par réflexion pessimiste, irritable, mélancolique, malade et déséquilibrée finalement jusqu'à la folie (1)..... ». Le dimanche des Rameaux de 1778 rappelle à son esprit l'arrivée à Annecy en 1728 et il compose sa dixième promenade :

« Aujourd'hui, jour de Pâques fleuries, il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec Mme de Warrens. Elle avait vingt-huit ans alors, étant née avec le siècle. Je n'en avais pas encore dix-sept, et mon tempérament naissant, mais que j'ignorais encore, donnait une nouvelle chaleur à un cœur naturellement plein de vie..... Mon âme dont les organes n'avaient point développé les plus précieuses facultés, n'avait encore aucune forme déterminée. Elle attendait, dans une sorte d'impatience, le moment qui devait la lui donner, et ce moment, accéléré par cette rencontre, ne vint pourtant pas sitôt.... Elle m'avait éloigné. Tout me rappelait à elle.... Ah ! si j'avais suffi à son cœur comme elle suffisait au mien ! Quels paisibles et délicieux jours nous eussions coulés ensemble ! Nous en avons passé de tels, mais qu'ils ont été courts et rapides ! et quel destin les a suivis !.... Tout mon temps était rempli par des soins affectueux ou par des occupations champêtres. Je ne désirais rien que la continuation d'un état si doux ; ma seule crainte était qu'il ne durât pas longtemps et cette crainte née de la gêne de notre situation n'était pas sans fondement.... Je pensai qu'une provision de talents était la plus sûre ressource contre la misère et je résolus d'employer mes loisirs à me rendre en état, s'il était possible, de rendre à la meilleure des femmes l'assistance que j'en avais reçue. »

(1) Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française.*

La rêverie s'arrête brusquement. « Rousseau avait posé la plume pour donner à sa mémoire le temps de définir comment il avait rempli le devoir qu'il s'était imposé ; il ne la reprit pas. Les dernières lignes que sa main traça furent ainsi pour M[me] de Warens » (1).

Dans l'été de 1777, il eut des crises de nerfs et le 20 mai 1778 il s'installait à Ermenonville, chez M. de Girardin. Son humeur noire n'avait cessé d'empirer et elle finit par obscurcir complètement son jugement. Il en était venu à voir partout la trame d'un vaste et ténébreux complot, ourdi pour l'avilir, le diffamer, l'isoler, le rendre un objet d'opprobre et de haine au genre humain. Le 2 juillet, il mourait d'une apoplexie séreuse. « Thérèse l'entendit soudain pousser des cris plaintifs : elle accourut et le trouva couché sur le carreau ; il revint à lui, puis retomba le visage contre terre. Thérèse, un instant renversée sous son poids et couverte du sang qui coulait de son front, le releva, lui serra les mains, et ce fut ainsi qu'il expira sans dire un seul mot. » (2).

(1) François Mugnier, ouvr. cité, p. 415.
(2) Arthur Chuquet, ouvr. cité, p. 69.

Albert METZGER

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

A L'ILE DE SAINT-PIERRE

(Lac de Bienne)

— 1765 —

Adieu, paisible rivage,
Où le sort, plus indulgent,
Déposa, pour un moment,
Les débris de mon naufrage ;
Lieux charmans dont la douceur
Ranimoit mon faible cœur
Fatigué d'un long orage...
J.-J. ROUSSEAU.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU
A L'ILE DE SAINT-PIERRE.

S'il est un asile calme et paisible, une retraite où la nature semble avoir groupé tous ses dons pour plaire à quelque rêveur, c'est certes l'île de Saint-Pierre. Quoique elle n'ait que deux mille pas de long sur huit cents de large, et qu'elle ne domine le lac de Bienne que de quarante mètres à son point le plus élevé, elle ne laisse pas que d'offrir, dans ce parcours si restreint, la variété des sites les plus pittoresques. Du côté du midi, elle présente une pente douce, couverte de champs et de prairies ; à l'orient, ses rives escarpées sont plantées de vignes ; à son sommet, s'élève un magnifique bois de chênes, aux sentiers ombreux, aux clairières toutes retentissantes du chant des oiseaux. D'abord d'humbles moines, avec ce tact qui leur faisait aimer la solitude, s'y étaient rendus et y avaient établi leur demeure. Plus tard, en 1485, quand le pape Innocent VIII supprima leur couvent, leurs domaines passèrent aux chanoines de Berne, et, quand ces derniers furent sécularisés définitivement, lors de la Réformation, leur propriété devint celle de l'hôpital de la ville, qui y établit un intendant et une auberge. C'est dans cette auberge que Jean-Jacques demeura pendant deux mois de l'année 1765.

Jean-Jacques Rousseau, à cette époque, pouvait

avoir quelque cinquante-trois ans ; mais quoique cet âge le rendît encore relativement jeune, c'était déjà un vieillard, ruiné de santé, torturé par les conséquences naturelles des vices de sa jeunesse. Quelque chose pourtant lui était resté de sa beauté première, la vivacité de son regard, tout nourri du feu de la pensée, et cette empreinte ineffaçable que le génie imprime au front de ceux qu'il inspire. Du moins, ses brillantes facultés lui donnaient-elles quelque consolation, au milieu de ses souffrances ? hélas ! il ne nous est pas permis de le croire. Brisé de corps, Jean-Jacques était encore navré dans l'âme ; à ses tortures physiques étaient venues se joindre les tortures morales.

Quand il vint habiter l'île, il était triste et découragé ; déjà il avait lancé dans le monde son *Émile* et son *Contrat social*, ces deux livres qui devaient être pour le monde comme l'évangile de la Révolution, et la France, que Louis XV vautrait dans la pourriture, avait répondu en l'expulsant de son territoire. Déjà il avait cru trouver la paix dans cette Suisse française où il était né, où il avait aimé, où son père l'avait bercé, tout enfant, de la lecture saine et républicaine de Plutarque ; et Genève à son tour l'exilait pour ses *Lettres de la Montagne*. Alors il avait tourné ses regards vers le nord, et il allait se rendre à la cour de Frédéric, où l'attendait la puissante protection du maréchal d'Ecosse, Georges Keith, quand un simple hasard le fixa à Saint-Pierre, dans cette île dont la solitude enchanteresse pouvait seule apporter quelque baume à ses chagrins et à son inquiétude. D'abord, il arriva, s'isolant de tous et de tout ; puis, quand il s'y

vit en paix, il fit venir successivement sa Thérèse, ses livres et ce qui lui appartenait. Il s'installa dans une chambre qui existe encore ; c'est une espèce de grande mansarde, qui n'a plus rien d'authentique que son plafond à solives, son poêle de faïence, sa serrure et ses murs de plâtre tout déchiquetés par le couteau des visiteurs désireux d'y graver leur nom. Dans ce réduit, il avait fait placer un lit, son pupitre et quelques chaises ; ses livres, il les avait laissés emballés, tout heureux de n'avoir plus à s'occuper que des rêveries de sa pensée et des splendeurs de la nature, que personne après lui n'a mieux comprise, ni mieux aimée. Dès la pointe du jour, il se levait, et son premier soin était « de courir sur la terrasse de l'île, humer l'air salubre et frais, et planer des yeux sur l'horizon de ce beau lac, dont les rives et les montagnes qui le bordent enchantaient sa vue. » *(Confessions*, partie II, livre XII.) Devant la magnificence des sites qui se présentaient à ses regards, sa pensée s'exaltait et son amour de la nature allait jusqu'à lui faire dire qu'il n'est point de plus digne hommage à la Divinité que cette admiration muette, excitée par la contemplation de ses œuvres, et qui ne s'exprime point par des actes développés.

Après le déjeuner, qu'il venait prendre chez lui, il se hâtait d'écrire quelques lettres, en rechignant, dit-il, et aspirant de toutes ses forces au moment où, libre de sa personne, il reprendrait sa course d'hier, inachevée ou interrompue. Malheur alors si, à ce moment précieux, un visiteur importun se présente au seuil de sa demeure ! Déjà le philosophe a reconnu le pas d'un étranger, il reste immobile ; la clef de sa cham-

bre, qu'il a retirée par prudence, rend l'accès de sa porte impossible. Avec mille précautions, il avance la tête, et, par un trou formé par un nœud de bois enlevé, il épie le moment où l'étranger s'éloignera quelque peu pour se glisser à pas furtifs jusqu'au poêle de faïence que je vous signalais tout à l'heure. Là, il soulève une trappe (qui existe encore de nos jours) en ayant bien soin de ne pas faire crier la charnière, et, tout tremblant d'émotion, se laisse glisser sur le poêle de la chambre inférieure. Cette chambre, aux parois de bois, sert aujourd'hui d'office au tenancier de l'hôtel; le poêle, qui se rapprochait du plafond et qui permettait à Rousseau d'opérer sa descente, a disparu pour faire place à un autre plus élevé. C'est dans cette chambre que Jean-Jacques attendait que son visiteur fût éconduit et qu'il épiait le moment où sa Thérèse viendrait l'avertir que tout danger de compagnie avait disparu. Avec quel bonheur le vieillard ne sortait-il pas de sa retraite ! Vous le voyez d'ici, vêtu de sa robe d'Arménien, coiffé d'un bonnet fourré, se promener au soleil, en portant son Linnée sous le bras, se couchant par terre auprès de quelque plante et l'examinant avec la patience et la curiosité d'un botaniste. Car il aspire à tout connaître, depuis le brin d'herbe jusqu'au chêne..., que dis-je ? il veut faire une nomenclature complète de toutes les plantes de l'île, et déjà il caresse dans son esprit le titre un peu pédant de *Flora Petrinsularis* qu'il donnerait à son nouveau livre. Car la botanique était sa passion : c'est aux Charmettes, sous la direction de Claude Anet, qu'il avait fait ses premières herborisations ; plus tard, à Paris, souvent il aimait à passer des jour-

nées entières au sein de la nature, dans la société de Bernardin de Saint-Pierre ; et maintenant qu'il était complètement libre, il s'adonnait avec enthousiasme à cette étude, devenue pour lui une véritable passion. Ce qu'il recherchait surtout dans ces promenades, c'était l'absence de tout délire d'imagination, c'était l'oisiveté. Ce philosophe dont les paradoxes avaient effrayé l'Europe ; ce hardi penseur qui par ses affirmations avait porté à l'édifice de la royauté ces coups de bélier qui devaient se traduire par 1793 ; ce puissant original, toujours inquiet, toujours farouche, prenait un suprême plaisir à errer nonchalamment dans les bois et dans la campagne, à prendre çà et là tantôt une fleur, tantôt un rameau, à brouter son foin presque au hasard, comme il le dit lui-même, et à observer mille et mille fois les mêmes choses, et toujours avec le même intérêt, parce qu'il les oubliait constamment. C'est dans ces distractions variées qu'il passait ses matinées, en berçant sa pensée du chant des oiseaux et du flot qui venait expirer sur les galets de la plage, car l'île à cette époque n'avait pas encore sa ceinture de pierre qui, commencée en 1770, ne fut achevée qu'en 1774, sous la direction de Jean-Ulrich Spillmann de Villenacheren, comme l'indique la pierre commémorative qui fait face à Gléresse.

A midi, on venait l'arracher à sa rêverie ; Jean-Jacques prenait ses repas dans la petite cuisine pavée de briques qui livre le passage de sa chambre, et dont les buffets à provisions existent encore. De cette cuisine, ainsi que de la chambre du philosophe, la vue est splendide ; entre la langue de terre, qui constitue le verger, et les montagnes voisines, le lac passe comme

un large filet d'argent, réfléchissant, aux beaux jours d'automne, l'azur du ciel et les bois d'alentour. L'eau exerce alors je ne sais quelle fascination par sa limpidité ; aussi le philosophe allait-il souvent, au sortir de table, se jeter dans un petit bateau que l'intendant ou receveur de l'île lui avait appris à mener avec une seule rame. Son bonheur était de se laisser aller au fil de l'onde ; il éprouvait un charme indicible à se sentir bercé par la vague, et son esprit ombrageux lui-même contribuait à ce bonheur relatif. Loin du regard des hommes, il se croyait à l'abri de leur méchanceté et de leurs persécutions, et, dans cet état, dit-il, il se livrait à des rêveries sans objet et qui, pour être stupides, n'en étaient pas moins douces. Il s'éloignait quelquefois jusqu'à une demi-lieue de terre, il eût voulu que ce lac fût l'océan ; mais son pauvre chien n'aimait pas autant que lui ces longues stations sur l'eau. Aussi bornait-il d'ordinaire son itinéraire à l'île des Lapins ; cette butte, déjà au temps de Jean-Jacques, était considérablement entamée pour agrandir l'autre, et je suppose qu'avant peu d'années elle aura entièrement disparu, à cause de l'élargissement actuel de l'île de Saint-Pierre et du remblai que ces travaux ont exigé. C'est sur le tertre de cette île que Rousseau aimait à se coucher pour admirer tout à son aise la beauté du lac et des montagnes voisines, pour herboriser quelque peu et pour se construire par la pensée une demeure imaginaire, comme un nouveau Robinson. Quand il pouvait y conduire sa Thérèse, la receveuse et ses sœurs, son bonheur était au comble. Il n'eût pas cédé pour un royaume le droit de mener l'embarcation, car il avait

remarqué que la receveuse, qui avait quelque aversion pour les trajets sur l'eau, même de courte durée, ne témoignait aucune crainte alors qu'elle était sous sa conduite. Quel triomphe encore pour lui quand le receveur, sur ses conseils, eut fait venir des lapins de Neuchâtel, et que lui, Jean-Jacques, put les mener à son île et suivre chaque jour les progrès de leur population. Pauvres lapins ! de leur séjour, de leur présence sur cette butte, il ne reste plus aucune trace, et Jean-Jacques lui-même n'a jamais su leur sort, soit qu'ils aient été décimés par le froid, ou qu'ils aient passé dans la cuisine du receveur, ce qui est plus probable.

Sur le versant méridional de l'île et juste en face de celle des Lapins, se trouve un banc de chétive apparence que nul écriteau ne recommande et qu'ombrage à peine un jeune noyer. C'est sur ce banc que le philosophe aimait à venir rêver le soir, et surtout quand le lac était agité. Il prenait un plaisir singulier à voir les flots se briser à ses pieds et à comparer le tumulte et la furie impuissante des éléments aux vains efforts que faisaient ses ennemis pour le troubler. Car il croyait toujours être le point de mire des persécutions de tous ses contemporains et il entretenait en lui cette disposition ombrageuse qui lui était naturelle, si bien qu'il ne craignit pas d'écrire un livre, je ne dirai pas pour sa justification, mais pour sa glorification personnelle, les *Confessions*.

La dernière page heureuse de ce chef-d'œuvre nous montre Rousseau à l'île de Saint-Pierre. Il n'y aspire qu'à la paix, et il a un si vif désir d'y être toléré qu'il se trouve fort satisfait de la visite d'un

bernois, M. Kirchberger, qui le surprend cueillant des pommes; car, ainsi qu'aux Charmettes, il aimait à s'occuper de la récolte des légumes et des fruits. Mais ce n'était plus le temps où l'adolescent, sur deux grappes qu'il détachait, en mangeait une, pour faire enrager sa maman, comme il appelait Madame de Warens; ni celui où, jeune homme, rayonnant de santé, il s'ingéniait, du haut de l'arbre où il était perché, à envoyer un bouquet de cerises dans le sein de Mlle Galley, au moment où la délicieuse enfant reculait la tête en avançant son tablier; d'autres préoccupations, à présent, agitent sa pensée, celle de goûter, pendant le reste de ses jours, ce bonheur suffisant, parfait et plein, dont il a joui constamment, pendant les deux mois qu'il habita l'île. Et pour assurer la paix de ses dernières années, il descend jusqu'aux souhaits les plus humiliants; il voudrait qu'on le confinât dans ce séjour, sans lui permettre d'en sortir jamais, et jette un regard d'envie sur Micheli Ducret qui, tranquille au château d'Arberg, n'avait eu qu'à vouloir être heureux pour l'être. Pauvre vieillard! Dans les vicissitudes du sort, une seule chose donne ce courage stoïque, qui brave et surmonte tout : la conscience d'avoir mené une vie droite et austère, de n'avoir jamais failli à son devoir. En subissant l'épreuve, ce n'est pas assez que d'avoir fait jaillir sur le monde la lumière de sa pensée, il faut encore être un homme et un honnête homme, et qui ne le fut pas n'a point le droit de se plaindre.

En attendant que le philosophe entre dans cette crise douloureuse, qui ne finira qu'à sa mort, sui-

vons-le dans les derniers jours de bonheur qu'il goûtera encore ici-bas. L'automne a couvert l'île de sa riche végétation, les pampres du coteau montrent leurs grappes presque mûres et annoncent que les derniers beaux jours approchent. L'ardente chaleur de l'été a disparu, et, sous les rayons du soleil, le lac reflèchit ses rives dans son azur tiède et clair, et lorsque, du sommet de l'île, le regard embrasse l'étendue, on tressaille d'admiration devant l'harmonie magnifique du panorama. Rousseau, dans ces derniers jours, profite encore de chaque rayon de soleil ; dès l'aurore il parcourt l'île, en se laissant aller à la rêverie délicieuse qui berçait son esprit. Quelquefois, dans ses promenades, les douces impressions de sa jeunesse, les Charmettes et leur hôtesse adorée repassent dans son esprit ; quelquefois sa conscience, étouffée par le sophisme, se réveille et lui reproche l'abandon de ses enfants ; mais, souvenirs heureux et sombres remords, que lui importent toutes ces voix du passé, et ne lui suffit-il pas de se livrer à la rêverie nonchalante et indéterminée de sa pensée, pour être heureux de ce bonheur relatif qu'il recherche ! Le soir, après ses éternelles promenades, il aimait à mener la petite colonie sur la terrasse de l'île, pour y respirer l'air du lac et la fraîcheur. On se reposait dans le pavillon, on riait, on causait. Jean-Jacques même chantait, de cette voix qui émerveillait les jeunes filles de Môtiers ; puis on allait se coucher, content de sa journée, et n'en désirant qu'une semblable pour le lendemain. Ce pavillon existe encore ; reconstruit en 1780, il rassemble, les jours de fête, les paysans des villages

voisins, qui viennent y danser aux sons de quelque orchestre ambulant. Bien des sociétés y ont célébré le lien qui les unit ; bien des touristes y ont gravé leur chiffre, et il m'a été donné à moi, humble voyadeur, de rencontrer là, à trente lieues de la patrie, des noms qui m'étaient familiers dans cette belle et malheureuse Alsace, dont je suis fier d'être l'un des enfants.

Quand on a visité dans ses moindres détails la chambre de Rousseau, et que, debout dans le verger, on contemple la partie ancienne de l'auberge, qui se termine à droite par une tourelle, l'âme déborde de pitié et de mélancolie. Oui, de pitié, car on plaint cet homme d'avoir coulé une si triste destinée ; oui, de mélancolie, car on sent, d'une façon poignante, le néant de l'être humain et de la gloire qu' il engendre. On voudrait se faire illusion ; on se figure voir Jean-Jacques se montrant aux fenêtres entr'ouvertes, il semble qu'on entende ses pas résonner dans la chambre ; on voudrait se faire accroire qu'il a terminé ses jours dans cette paisible retraite, et que ses cendres reposent dans quelque vallon qu'il aurait choisi lui-même ! Mais on ne peut se dérober au sentiment de la réalité, Rousseau n'est plus là ; chassé par un ordre de Berne, il essaya en vain de détourner le coup qui le frappait ; puis, à l'entrée de l'hiver, quitta cette île de Saint-Pierre qu'il ne devait plus revoir. Nous n'avons pas à le suivre dans les séjours qu'il fit successivement à Bienne, à Wooton chez Hume, au château de Trye, près de Gisors ; à Lyon, à Grenoble, à Paris et enfin à Ermenonville, où il mourut le 3 juillet 1778 ; mais nous pouvons penser que, bien

souvent, Jean-Jacques, aux heures de découragement comme aux heures de bonheur, reporta sa pensée, pleine de regrets, sur cette île où il avait coulé de si beaux jours, et qu'il se la représentait, sortant des eaux pures du lac, verte et souriante, avec sa maison bien abritée contre le vent, d'où l'on peut voir, aux beaux soirs d'automne, les roses du couchant naître sur les glaciers lointains des Alpes bernoises.

Albert METZGER.

Louis SCHAUDEL

LES

PIERRES A CUPULES

ET A BASSINS

DE LA SAVOIE

LES PIERRES A CUPULES ET A BASSINS DE LA SAVOIE

I.

Les monuments que je me propose de faire connaître, bien modestes à côté des œuvres imposantes de civilisations moins anciennes, n'ont attiré l'attention des chercheurs que depuis le milieu du siècle dernier. Aussi, la terminologie n'est-elle pas encore entièrement fixée, chaque auteur employant indifféremment les expressions de *pierres à bassins, pierres à mortiers, pierres à écuelles, pierres à godets, pierres à cupules*. Or, il s'agit en réalité de monuments de même nature et sans doute aussi de même origine, et il est dès lors préférable de les classer, suivant les dimensions des cavités creusées dans la roche, en *pierres à cupules* et *pierres à bassins*.

Les *cupules*, de forme hémisphérique ou tronconique, varient en général entre 3 et 15 centimètres de diamètre et 15 à 45 millimètres de profondeur. Elles sont habituellement réunies en nombre plus ou moins considérable à la surface de blocs erratiques,

de rochers en place et sur des monuments mégalithiques. Ces cavités, le plus souvent remplies de poussières ou envahies par les lichens, les mousses ou le gazon, ont en général peu d'apparence, et j'ai été à même de constater plusieurs fois qu'elles passent inaperçues de ceux qui ne se doutent pas de leur antique signification.

Lorsque les cavités dépassent les dimensions ainsi attribuées aux cupules, il convient de leur donner le nom de *bassins*. Ceux-ci affectent également le plus souvent la forme concave d'une demi-sphère, mais parfois leur paroi est verticale et le fond plat. Sauf quelques rares exceptions, ces cavités sont creusées à la partie supérieure des blocs ou rochers.

Les cupules n'apparaissent pas seulement sur les blocs erratiques, les menhirs et les rochers de l'ancien et du nouveau mondes ; on les rencontre encore sur un grand nombre de dolmens de la Palestine, du nord de l'Afrique, de la Corse, de la Péninsule Ibérique, de la France, des Iles Britanniques, de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède. Elles y sont en général creusées dans la partie extérieure du couvercle, mais on les trouve aussi sur la face intérieure et sur la surface interne des supports. En dehors de la région

des dolmens, on a relevé des cupules sur des dalles de tombeaux simples de l'âge du bronze.

Les cupules sont souvent reliées par des rainures et parfois associées à d'autres signes gravés parmi lesquels on distingue la plante du pied humain, la sole d'animaux, tels que le cheval, l'âne, le mulet, etc.

Certaines de ces cavités peuvent être le résultat de causes naturelles, telles que la désagrégation des parties les moins résistantes de la roche. Aussi convient-il d'être circonspect dans l'attribution des gravures au travail de l'homme. La prudence s'impose surtout lorsque l'on se trouve en présence de pierres calcaires ou de roches contenant des rognons, géodes, noyaux, etc.

Or, la pierre choisie pour les monuments primitifs consiste dans notre région en blocs erratiques de roche extrêmement dure, tels que les gneiss, micaschiste, amphibolite, granite, granulite, protogine, schistes lustrés, sur lesquels l'action érosive des eaux pluviales est peu sensible. Aussi, avec beaucoup d'attention et une certaine habitude acquise, on arrive facilement à distinguer les creux naturels des cavités creusées intentionnellement par la main de l'homme.

II.

C'est à M. Fl. Truchet et à M. P. Vulliermet, de Saint-Jean-de-Maurienne, que revient l'honneur d'avoir, les premiers, signalé les monuments à gravures préhistoriques du département de la Savoie. Au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1879, M. Fl. Truchet a donné la description de la *Pièra du Carro,* de Montdenis, où, à la partie supérieure, sur une surface d'environ trois mètres carrés, il a compté 15 godets de diverses dimensions disposés sans symétrie, et remarqué un « enfoncement tel que l'aurait produit la sole du sabot d'un cheval lilliputien dans une argile malléable ». Au congrès de 1880, il signala, sur le plateau de *Comborsière,* à deux heures de marche à l'ouest du village de Fontcouverte, plusieurs blocs à écuelles et à bassins, ainsi qu'un polissoir néolithique.

Au même congrès de 1880, M. P. Vulliermet appela l'attention sur quelques monuments mégalithiques situés sur le territoire de la commune de Montrond. C'est d'abord un « menhir au *Plan de Mortan* », ensuite une « pierre branlante à godets près du hameau de Chalmieux, lieu dit *l'Orgière* », et enfin un

autre bloc semblable appelé *Pierre du bourreau.*

En 1884, M. E.-L. Borrel, de Moûtiers, dans son bel ouvrage sur les *Monuments anciens de la Tarentaise,* a de son côté donné la description et le dessin d'un bloc à cupules, la *Pièra Chevetta,* située sur la petite place du village de Villarenger.

Enfin, en 1896, MM. Perrin et Révil ont mentionné l'existence d'une pierre à bassins dans une des îles du lac d'Aiguebelette.

Pierre a bassins du lac d'Aiguebelette.

C'est par cette pierre, non encore décrite, que débuta mon étude sur ces monuments. Après une première visite en 1903, je retournai à Aiguebelette au mois de mai 1904, avec l'intention de photographier la pierre. Une désagréable surprise m'y attendait : le bloc, que j'avais vu intact l'année précédente, avait subi les violences de quelque vandale qui l'avait brisé en deux morceaux, heureusement restés sur place. J'ai pu ainsi rapprocher les deux fragments, et mon fils Lucien, qui m'accompagnait, a pris une photographie sur laquelle la cassure n'est même pas visible. En l'état actuel, il sera donc possible

de reconstituer ce petit monument, que M. le comte de Chambost, propriétaire de cette partie du lac et présent lors de ma visite, a manifesté l'intention de mettre à l'abri de nouveaux dangers en la faisant transporter sur la terrasse de son château, à quelques centaines de mètres de là.

La pierre dont il s'agit *(fig. 1)* est un bloc erratique en grès anthracifère ne mesurant que 95 centimètres de longueur sur 49 centimè-

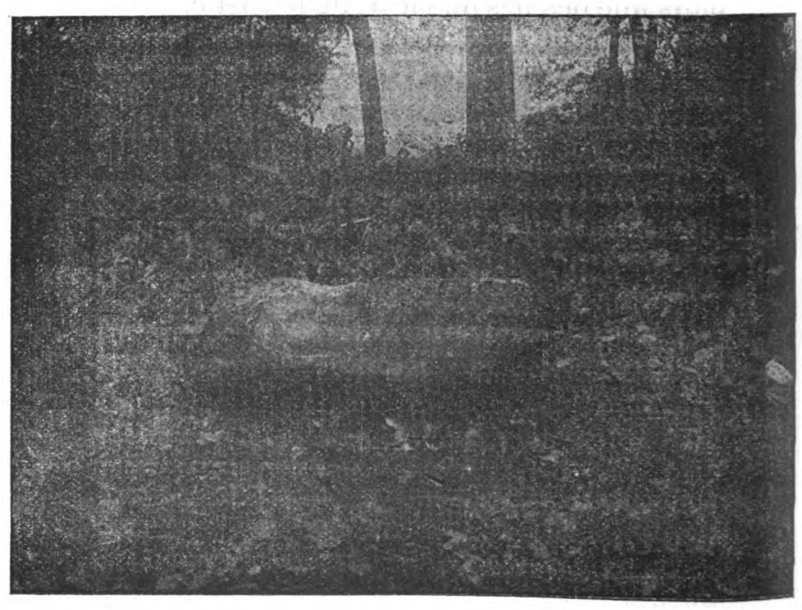


Fig. 1. — Pierre à bassins du lac d'Aiguebelette.

tres dans sa plus grande largeur. Deux bassins hémisphériques, réguliers et à parois lisses, ont été creusés profondément vers chacune des extrémités de la face supérieure ; l'intervalle qui les sépare est de 29 centimètres. Le plus grand de ces bassins a 33 centimètres de diamètre, tandis que le plus petit ne mesure que 15 centimètres. Le bloc, avec ses deux bassins bien typiques, était sans doute placé sur un soubassement qui a disparu ; il gisait à côté de la chapelle moderne, qui a remplacé un petit temple gallo-romain.

J'ai relevé encore deux autres bassins, de 15 à 20 centimètres de diamètre, creusés sur la crête d'un rocher qui domine le bord oriental du lac, à proximité du hameau le Crest. Ces cavités, très régulièrement arrondies, servent aujourd'hui de mortiers à un fermier voisin qui vient y piler ses graines. Dans ces conditions, je ne signale ces bassins que pour mémoire.

Tous ceux qui connaissent Aiguebelette savent quelle impression produit ce paysage merveilleux, surtout le soir, lorsque les derniers rayons du soleil couchant viennent dorer la surface des eaux calmes et profondes du lac. Les vestiges de pilotis d'anciens établissements lacustres et la légende d'une

ville engloutie par les eaux du lac témoignent que dès la plus haute antiquité les populations s'étaient fixées sur ses rives.

Pierres a cupules d'Albiez-le-Vieux.

Dans le courant du mois de juin suivant, en accompagnant M. J. Révil dans une excursion géologique dans le massif montagneux

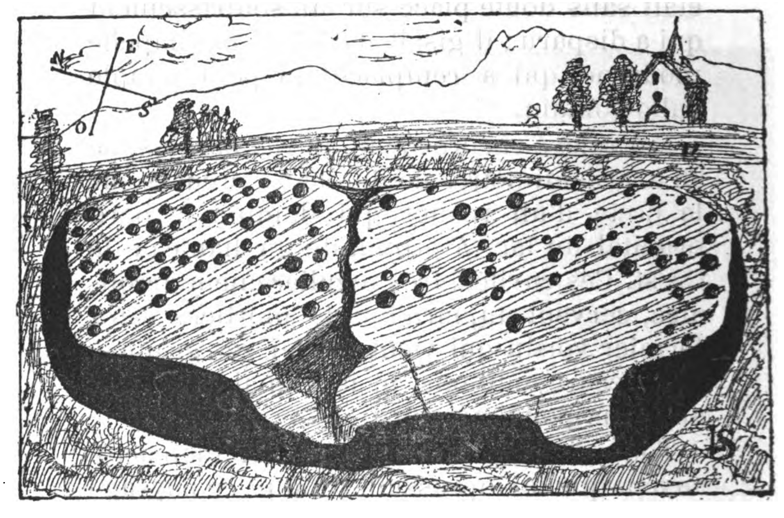


Fig. 2. — Pierre à cupules d'Albiez-le-Vieux.

qui s'étend au sud de St-Jean-de-Maurienne, et en interrogeant nos guides sur les pierres légendaires de la région, l'un d'eux, M. Gal-

lice, d'Albiez-le-Vieux, me mit sur la trace d'une belle pierre à cupules absolument inédite. Elle est située à 104 mètres à l'ouest de l'église d'Albiez-le-Vieux, sous le chemin qui mène au hameau de la Cochette, à l'altitude de 1539 mètres.

L'antique monument consiste en un bloc erratique de grès nummulithique *(fig. 2)* offrant une surface de 20 mètres carrés, dont une partie était couverte de gazon enlevé depuis par l'instituteur, M. Gerbaix. Les cupules, au nombre d'environ 160, sont irrégulièrement réparties sur la face supérieure horizontale. Elles ont toutes la forme hémisphérique et mesurent, les plus grandes, 10 centimètres de diamètre sur 4 à 5 centimètres de profondeur, et les plus petites 5 centimètres de diamètre sur 1 ou 2 centimètres de profondeur. Toutes ces cupules, très régulières, avec parois lisses, sont incontestablement creusées de main d'homme et, selon toute apparence, à l'aide seulement d'un petit outil en pierre auquel on aura imprimé un mouvement circulaire. Le bloc, dans le sens de la longueur, est orienté, comme l'église voisine, de l'ouest à l'est ; il est situé dans une prairie dite *Pré de la Ville,* qui s'incline vers l'ouest où, à une cinquantaine de mètres, un espace humide décèle l'existence d'une source.

De l'emplacement de la pierre à cupules, la vue s'étend au loin, d'un côté sur les sommets de la chaîne de Belledonne, de l'autre sur les montagnes des Arves, dont les trois aiguilles se dressent au sud comme de gigantesques monolithes, spectacle bien propre à frapper l'imagination des hommes primitifs.

La pierre du Vreïu de Montraillan.

La découverte de la pierre d'Albiez-le-Vieux m'encouragea à persévérer dans mes investigations, et, quelques jours après, malgré une chaleur tropicale et l'insuccès d'une première expédition, je me suis mis une seconde fois à la recherche d'un bloc dont l'existence m'avait été signalée par notre collègue M. le Dr D. Hollande. Il est situé sur le versant occidental du contrefort appelé Montraillan, qui sépare la vallée de l'Isère de celle du Gelon, son affluent.

Il s'agit d'un bloc erratique en gneiss, de 5 mètres d'élévation d'un côté, sur environ 8 mètres de circonférence ; sa pose représente celle d'un ellipsoïde. Dans le patois local, on l'appelle *Pierre du Vreïu,* qui a la signification de *pierre qui vire.* La tradition populaire attribue une origine très antique à cette pierre énorme isolée au sommet de la côte ; elle

produit, paraît-il, un écho étonnant, et passe même pour avoir une voix cabalistique.

La partie supérieure du bloc est sillonnée de rigoles et de petits bassins rectangulaires; on y remarque un certain nombre de cupules de différentes dimensions et plusieurs creux représentant la plante du pied humain.

Il est probable que quelques-unes de ces excavations sont dues à des causes naturelles ; mais la plupart sont incontestablement le résultat d'un travail humain. Mon impression, basée sur la forme de quelques-unes de ces cavités à parois verticales, est qu'il faut y voir l'intervention d'un outil en métal.

En se plaçant sur cette pierre, assez difficile à escalader sans l'aide d'une échelle, la vue s'étend au loin, vers l'ouest et le nord, sur la vallée de l'Isère, les massifs de la Grande-Chartreuse et des Bauges, et, vers l'est, sur la chaîne de Belledonne.

Une source sort à quelques mètres en contre-bas, vers l'est.

Le rocher aux pieds de Lans-le-Villard.

Ce monument, le plus important qu'il nous ait été donné d'étudier jusqu'ici, est situé à 3,000 mètres d'altitude, sur le territoire de la

commune de Lans-le-Villard, lieu dit *Roc de Pisselérand*, dominé par le glacier du Vallonnet et l'escarpement du Grand Roc-Noir.

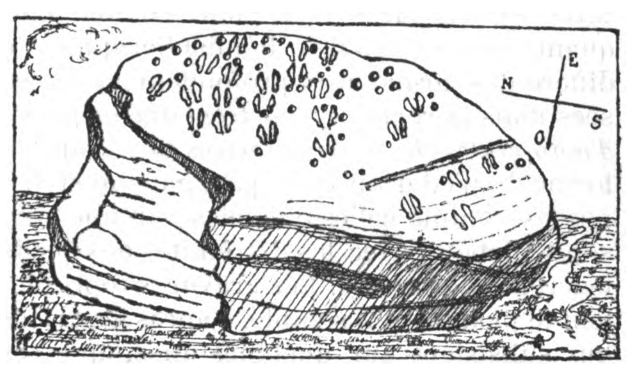
Il m'avait été signalé en 1903 par M. Claraz, instituteur de la commune; mais, comme le point élevé où il se trouve est à peu près inabordable depuis la fin de septembre jusqu'au commencement de juin, ce n'est que dans le courant de juillet que j'ai pu aller l'étudier sur place.

Parti de Lans-le-Villard le 24 juillet 1904, à 4 heures du matin, en compagnie de MM. Claraz, Jacquemet, Filliol et de mon fils, il m'a fallu cinq heures d'une ascension assez pénible pour gravir les innombrables détours d'un sentier qui serpentait à travers des prairies accidentées. Cependant, quelque long et difficile que soit le parcours, l'ascension a son côté attrayant. On rencontre dans ces parages la flore alpestre la plus variée, depuis le gracieux edelweiss jusqu'à la plante délicate à odeur pénétrante connue en Savoie sous le nom de génépi et recherchée pour ses propriétés médicales.

De temps en temps, un sifflement strident poussé à quelque distance nous apprend que les marmottes nous ont aperçus et signalent notre présence. Derrière nous, de l'autre côté de la vallée, se déroule un panorama magnifique.

A environ un kilomètre du but, le sentier se perd dans les rochers, et ce n'est que vers neuf heures et demie que nous arrivons sur le haut plateau de Pisselérand. Mais là, comme récompense à nos efforts, il me fut donné de voir et d'examiner à l'aise le monument préhistorique incontestablement le plus curieux qui ait été signalé jusqu'à ce jour en Savoie et dans les régions limitrophes.

Ce monument *(fig. 3)* consiste en un bloc de



Le Rocher aux Pieds de Lans-Le-Villard

Fig. 3.

schiste lustré sans doute détaché de l'escarpement de l'un des sommets voisins et déposé sur la pente orientale du haut plateau. Il est d'une forme irrégulièrement arrondie et mesure environ six mètres de diamètre.

Du côté de la vallée, le bloc, qui, en montant, se présente de loin comme la proue d'un navire, mesure 6 mètres 50 de hauteur, tandis que du côté opposé l'épaisseur n'est plus que de 1 mètre 60 environ. C'est par là que l'escalade est facile, la pierre présentant des gradins formés ou obtenus par le délitement de la roche.

La face supérieure, inclinée de l'est à l'ouest dans le sens opposé de la pente du terrain, est littéralement couverte de sculptures ou gravures consistant en une cinquantaine de cupules hémisphériques de différentes grandeurs profondément creusées dans la roche, et *une trentaine de paires d'empreintes de pieds humains* dessinant la forme du pied droit et du pied gauche et disposées comme celles que laisserait une personne debout, avec les extrémités des pieds légèrement écartées. Les gravures représentent le pied nu et il semble, d'après les traces qui subsistent sur quelques-unes, que les orteils aient été au moins ébauchés.

Quelques-unes de ces gravures *(fig. 4)* tendent à s'effacer sous l'action des agents atmosphériques ; mais le plus grand nombre, assez profondément creusées de 5 à 25 millimètres et plus dans la roche très dure, est parfaitement conservé.

Les pieds sont de différentes pointures, variant entre 15 et 25 centimètres, indice d'une race plus petite que la nôtre, telle que nous

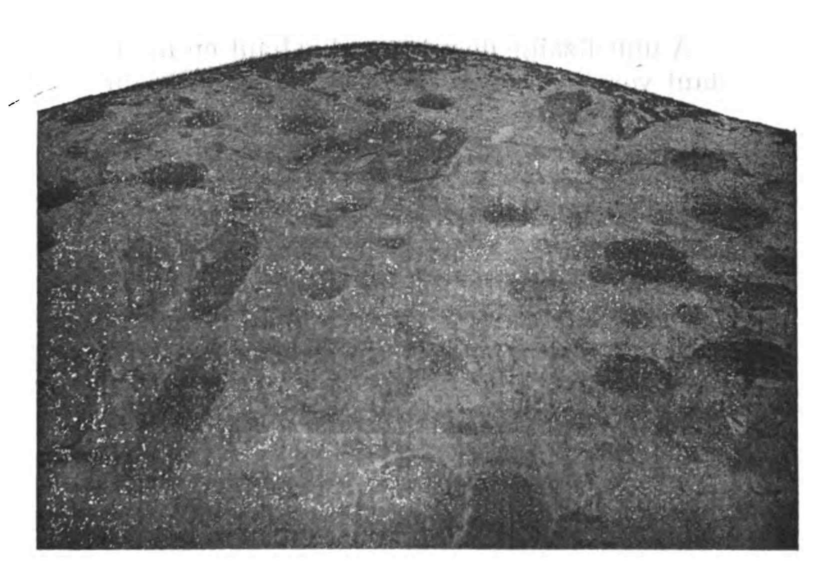


Fig. 4. — **Rocher aux Pieds de Lans-le-Villard (photographie d'une partie des gravures).**

la trouvons établie en Savoie et en Suisse à l'âge néolithique.

Sur la partie la plus élevée de la pierre, les gravures pédiformes sont disposées de manière à représenter les personnes debout, regardant le soleil levant, tandis que vers le

bord de la partie inclinée la pointe des pieds est dirigée vers le nord-est.

Plusieurs paires d'empreintes portent une cupule entre les deux talons.

A une dizaine de mètres plus haut en montant vers le nord-ouest, une roche à ras du sol présente, sur une surface d'environ deux mètres carrés qui émerge, les gravures de deux autres paires de pieds humains ; l'une, tournée vers l'est, présente une cupule entre les deux talons, et l'autre est dirigée perpendiculairement à la première vers le nord.

De l'emplacement du *Rocher aux Pieds,* dont la base est arrosée par une source qui sort de terre un peu au-dessus, on jouit d'une vue grandiose sur la chaîne du Mont-Cenis et sur les glaciers du roc des Pignes, de Charbonnel, du Grand-Fond, d'Albaron, du Chalanson, des Evettes et du Grand-Méan.

III.

Les résultats que j'ai obtenus en si peu de temps démontrent l'existence de pierres à gravures antiques en assez grande quantité dans les Alpes de Savoie. Il suffit, pour les découvrir, de les chercher sur les points élevés et dominants, généralement considérés par les peuples primitifs comme siège des

divinités. C'est d'ailleurs cette circonstance qui a sauvé quelques-uns de ces vénérables monuments d'une destruction malheureusement déjà accomplie pour le plus grand nombre de ceux qui se trouvaient mieux à la portée des démolisseurs.

L'étude des blocs à gravures n'est pas encore suffisamment avancée pour permettre des conclusions définitives. Cependant, un point paraît aujourd'hui hors de doute : c'est la destination religieuse de ces monuments, qui vient de recevoir une confirmation sérieuse par la découverte du *Rocher aux Pieds* de Lans-le-Villard. Les gravures pédiformes, disposées sur la face supérieure, représentent évidemment les pèlerins ou fidèles du voisinage venus sur la pierre consacrée, sans doute pour accomplir un acte d'adoration dont témoigne la direction des pieds vers le soleil levant. Quant aux cupules disséminées autour de ces gravures, elles servaient soit à recevoir les offrandes ou le sang des victimes sacrifiées à la divinité, soit à recueillir l'eau de pluie.

Un peu partout, les pierres à cupules sont encore l'objet de pratiques superstitieuses. Ainsi, dans les pays scandinaves, où ces monuments sont connus sous le nom de *Elfenstenars,* pierres des Elfes, les habitants vont

de nos jours encore y déposer des offrandes pour l'âme des morts. En Suisse, les paysans superstitieux apportent aussi, à certains jours de l'année, leurs offrandes sur les pierres à cupules. Plus près encore d'ici, dans l'Ain, la pierre à cupules de Thoys est également l'objet de pratiques bizarres de la part de jeunes filles désirant obtenir un époux dans l'année. Enfin, dans la péninsule indienne, on voit les femmes hindoues apporter de l'eau du Gange jusque dans les montagnes du Pendjab et en arroser les cupules dans les temples où elles vont pour implorer la divinité en vue de devenir mères.

Comme dans notre région, M. L. Siret (1) a trouvé en Espagne des pierres à cupules sur les lieux élevés, notamment au sommet du Lomo de Bas, côte schisteuse qui s'élève à 300 mètres au-dessus de la plaine et à 600 mètres au-dessus de la mer. L'ascension en est fatigante, et rien, ajoute M. L. Siret, n'a pu amener les anciens à y établir leurs demeures. Toutes les pierres à cupules qu'il a rencontrées en Espagne sont parfaitement disposées pour recueillir l'eau de pluie. Comme chez nous, la contenance est le plus souvent insignifiante et l'eau qu'elles recueil-

(1) L. Siret, *L'Espagne préhistorique ;* — *Revue des questions scientifiques*, 2e série, t. IV, 1893.

laient ne valait certes pas la peine prise pour creuser ces cupules. Or, elles recueillaient forcément de l'eau de pluie, et puisque cette eau ne pouvait répondre à aucun but pratique, il est permis de croire qu'on lui attribuait des vertus spéciales, des propriétés surnaturelles. Venant tout droit du ciel, elle n'était pas souillée par le contact de la terre.

Ce qui donne un certain poids à cette hypothèse, c'est l'existence dans l'Europe septentrionale d'anciens bénitiers qui, au lieu d'un seul bassin, montrent plusieurs petits bassins ou cupules régulièrement disposés par quatre ou par six à la face supérieure de la pierre (1).

Cette explication ne convient pas aux cupules trouvées sur les parois verticales des rochers et sur les supports ou les faces internes des dolmens. Mais les cupules, qui, à mon avis, remontent sûrement à l'âge néolithique, ont pu, avec le temps, perdre leur signification primitive. Tout en continuant à être l'objet du respect des hommes de l'âge du bronze, qui les ont choisies pour la construction de leurs demeures funéraires, les pierres à cupules ont inspiré à leurs descendants tour à tour, suivant leurs croyances,

(1) Oscar Montélius, *Der Orient und Europa,* 1899, p. 28, pl. 29 et 30.

la vénération, la haine ou la terreur dont les légendes populaires nous ont conservé le souvenir.

Les monuments que je viens de décrire méritent d'attirer l'attention de ceux qui aiment la Savoie et tout ce qui a trait à son passé et à son avenir. Ils ne sont pas moins dignes d'intérêt que les ruines des tours féodales et les vestiges de l'art romain, car ils permettent de dissiper les ténèbres des temps préhistoriques que l'on croyait à jamais impénétrables et qui s'évanouissent peu à peu avec les progrès de la science. Non seulement le savant, mais encore le simple touriste se réjouira de nos découvertes, car les paysages alpestres de notre belle province, dans leurs parties même les plus désertes et les moins visitées, s'animeront d'un souffle de poésie à l'évocation de souvenirs inspirés par ces restes d'anciennes civilisations.

L. SCHAUDEL.

D. HOLLANDE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LES CLIMATS,

en particulier sur celui des Alpes de Savoie

5

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
SUR LES CLIMATS,
EN PARTICULIER SUR CELUI DES ALPES DE SAVOIE

L'expression de climat, dit M. Costantin (1), est un terme vague ; la notion à laquelle elle correspond comprend des éléments divers, parmi lesquels il faut citer en première ligne la chaleur. De tous les facteurs qui agissent sur les êtres vivants, la chaleur est certainement le plus important, celui dont les effets se manifestent avec le plus d'éclat.

Il faut aussi faire intervenir les variations de la pression barométrique ; la direction des vents ; l'abondance des pluies et des neiges ; la fréquence des orages ; les différentes cultures ; les plantes et les animaux sauvages ; l'altitude, etc. ; et pourtant lorsque ces facteurs auront été rigoureusement déterminés, on n'aura pas encore toutes les données nécessaires pour la définition exacte du climat d'une région déterminée. Ainsi, dans les Alpes, le climat diffère d'une vallée à l'autre, d'un versant d'une même vallée à l'autre versant, et cela suivant l'orientation de la vallée ou suivant qu'elle est large ou étroite, ou grâce à la diversité

(1) M.-J. Costantin, *Les végétaux et les milieux cosmiques*.

et à l'accentuation du versant qui peut être protégé ou non.

Dans la région des montagnes alpines, dit M. Falsan, le climat se modifie dans chaque localité, même à des intervalles de temps peu considérables. Tantôt il y a une douce station d'hiver, comme à Montreux, au bord du lac de Genève (altitude 372^{m}), ou, comme à Danos, à une altitude élevée (1556^{m}) et non loin des glaciers de l'Engadine ; tantôt dans une étroite et profonde vallée, à l'ombre des montagnes qui l'entourent, on n'aperçoit le soleil que peu d'heures par jour et la température reste plus basse qu'ailleurs ; l'hiver se prolonge ; l'été est court. L'altitude, par suite du refroidissement produit par la dilatation de l'air qui s'élève contre les hautes parois rocheuses, est un des facteurs les plus importants des climats dans une contrée montagneuse. Dans une telle région, même sans franchir des limites assez étroites, on observe des contrastes de température qu'on ne rencontrerait dans les plaines qu'à de grandes distances. Ces différences sont tellement sensibles qu'elles ont servi de base à une division des Alpes en deux zones climatériques principales : 1° la région subalpine ou des montagnes de moyenne hauteur ; 2° la région des neiges vers les sommets. Les plans de séparation de ces zones, s'il était possible de les isoler par la pensée, présenteraient des surfaces fort irrégulières, très accidentées, en se modelant sur les moyennes de température de chaque lieu (1).

(1) A. Falsan, *Les Alpes françaises,* page 234.

Comme exemple de stations privilégiées aux environs de Chambéry, je citerai spécialement Bourdeau et Saint-Innocent qui ont une flore renfermant quelques types du midi de la France.

Température. — La température est une variable liée aux changements de volume d'un corps quand on ne peut pas attribuer ces changements de volume à une autre cause. Comme la température est un facteur important dans la définition des climats, j'indiquerai dans le tableau suivant les maxima et les minima observés à Chambéry de 1896 à 1904, ainsi que les moyennes des mois les plus chauds et des mois les plus froids des mêmes années. Ces observations ont été faites à l'aide d'un thermomètre enregistreur installé à l'Ecole préparatoire.

Années	Mois	Maximum observé	Minimum observé	Moyenne du mois le plus chaud	Moyenne du mois le plus froid
1896	Juillet....	30°2			
	Janvier...	....	—5°2		
	Juillet....	....	....	21°177	
	Février...	....	....	....	1°999
1897	Juillet....	31°7			
	Janvier...	....	—7°2		
	Juillet....	....	....	22°305	
	Janvier...	....	....	....	1°347
1898	Juillet....	33°2			
	Décembre.	....	—3°7		
	Août.....	....	....	21°48	
	Décembre.	....	....	....	3°99

Années	Mois	Maximum observé	Minimum observé	Moyenne du mois le plus chaud	Moyenne du mois le plus froid
—	—	—	—	—	—
1899	Août	33°7			
	Décembre .	....	—4°7		
	Août	....	....	22°85	
	Décembre .	....	....	....	3°28
1900	Juillet	37°2			
	Janvier ...	....	—2°9		
	Juillet	....	....	25°31	
	Janvier ...	....	....	....	5°36
1901	Juillet	30°9			
	Février ...	....	—9°5		
	Juillet	....	....	21°126	
	Février ...	....	....	....	0°407
1902	Juillet	33°7			
	Décembre .	....	— 3°6		
	Juillet	....	....	22°14	
	Décembre .	....	....	....	2°606
1903	Septembre.	31°5			
	Janvier ...	....	—4°9		
	Août	....	....	20°67	
	Janvier ...	....	....	....	2°82
1904	Août	36°			
	Janvier ...	....	—6°		
	Juillet	....	....	24°01	
	Janvier ...	....	....	....	1°508

Il résulte de ce tableau que, pendant neuf ans, le minimum observé a été de — 9°5 en 1901 ; le maximum, de 37°2 en 1900 ; que la moyenne la plus élevée du

mois le plus chaud a été de 25°31 en juillet 1900, et du mois le plus froid, de 0°407 en février 1901 ; il en résulte aussi que les mois les plus chauds, à Chambéry, sont juillet et août, et les mois les plus froids, décembre, janvier et février.

La moyenne annuelle de ces neuf années d'observations est élevée et ne peut être donnée comme moyenne réelle de Chambéry ; mais en tenant compte d'observations plus anciennes bien que moins régulières, on peut admettre, comme moyenne annuelle de la température observée à Chambéry, à l'Ecole préparatoire, 10°9 (1). Or, cette moyenne à Paris, au parc Montsouris, est de 10°8, elle n'est que de 9°6 au parc Saint-Maur ; elle est de 10°5 à Grenoble, de 10°6 à Grenoble-Ecole normale, de 11°3 à La Tronche, aux portes mêmes de la ville de Grenoble ; elle est de 10°5 à Albertville ; de 9°34 à Genève et de 9°25 à Annecy.

La moyenne de Chambéry est donc plus élevée que dans ces différentes localités, sauf pour La Tronche.

Il ne faudrait pas cependant s'arrêter exclusivement à ces moyennes pour tirer des conclusions. C'est ainsi que dans notre région, des températures bien inférieures à celles qui précèdent ont été constatées : le 20 janvier 1893 on a observé — 20° à Chambéry, à l'ancien champ de Mars, pendant qu'au centre de la ville le

(1) Il résulte de mes nombreuses observations au sujet de la température des sources vraies que, dans les vallées basses, elle oscille entre 10 et 11°, et l'on sait que la température des sources vraies correspond sensiblement à la température moyenne annuelle de la région observée.

thermomètre marquait — 17°5. A la même date, non loin de Chambéry, aux Echelles, on a observé — 26°, et — 30° à Pont-de-Beauvoisin.

En considérant les températures les plus hautes observées, ainsi que les plus basses durant un certain nombre d'années, on peut établir les écarts entre les températures des mois les plus chauds et des mois les plus froids, ce qui donne d'autres termes de comparaison assez importants. C'est ainsi que lorsque Paris accuse un écart de 63°5, Genève de 61°5, Grenoble de 56°6, Chambéry n'accuse qu'un écart de 50°. Il importe cependant de remarquer que dans un pays de montagne, ces différentes données ne s'appliquent qu'aux localités où les observations ont été faites. Par exemple, il est évident qu'au village le plus élevé de France qui est Avérole, et au hameau le plus élevé qui est Ecot, situés tous deux en Savoie, dans la Maurienne, les écarts entre les températures des mois les plus chauds et des mois les plus froids y sont autrement différents qu'à Chambéry.

Avérole, qui fait partie de la commune de Bessans (Savoie), est à 2046^{m} d'altitude. Il est situé dans la vallée du même nom, le premier vallon tributaire de gauche qui débouche dans la vallée de l'Arc (Maurienne), à partir de la source de cette rivière. Le hameau de l'Ecot se trouve dans la commune de Bonneval-sur-Arc, la plus haute commune de la vallée de l'Arc (Maurienne), dans la vallée même de l'Arc.

Les prétentions de ces différentes localités au titre de village le plus élevé de France ont été examinées et

élucidées par M. W.-A.-B. Coolidge, l'alpiniste qui connaît le mieux toutes les Alpes françaises du Mont-Blanc à Nice, et par le docteur Fodéré, de Saint-Jean-de-Maurienne. (Voir la Revue alpine publiée par la Section lyonnaise du Club Alpin français, année 1896, pages 263 et 319.)

Influence des montagnes sur la température. — Quand les montagnes sont couvertes de neige, les couches d'air d'égale température sont en dôme au-dessus d'elles et en cuvette au-dessus des plaines. La raison en est que, dans la vallée, le sol emmagasine de la chaleur qu'il cède peu à peu à l'air, tandis que la neige, sur les sommets, fait fonction de réfrigérant que le soleil ne peut élever au-dessus de zéro, car toute la chaleur emmagasinée sert à la liquéfier, et si l'air lui-même est au-dessus de zéro, il cède une partie de sa chaleur qui sert également à la fusion de la neige. Il en résulte que les montagnes qui nous entourent agissent comme des réfrigérants, si bien que constamment il y a un appel d'air chaud de la vallée à la montagne, et une descente d'air froid de celle-ci dans la vallée, et cela a lieu non seulement quand les montagnes sont couvertes de neige, mais dès qu'une évaporation intense peut s'y produire, par exemple, aussitôt qu'elles sont couvertes d'eau de ruissellement provenant des pluies. Ainsi s'expliquent les variations brusques de la température constatées dans nos vallées dès qu'il pleut.

Les mêmes faits ont aussi lieu après le coucher du soleil, surtout quand l'atmosphère est privée de nuages.

Par rayonnement, le sommet se refroidit alors rapidement, ce qui n'a pas lieu dans la plaine, de telle sorte que des courants s'établissent entre les sommets froids et les vallées chaudes, ce qui occasionne dans celles-ci un abaissement rapide de la température. Ces brusques écarts dans la température du matin, du milieu de la journée et du soir, sont évidemment un des plus grands inconvénients d'un climat de montagne.

Quelquefois la neige apparaît brusquement sur les montagnes en plein été. Le 11 août 1898, subitement, les Alpes ont été couvertes de neige; au Petit-Saint-Bernard, il en tomba plus de $0^{m}60$. Dans les pâturages élevés, les troupeaux ont beaucoup souffert de ce changement brusque de température; fort heureusement le soir, la neige avait disparu sous les rayons ardents du soleil d'août; à ces influences dues au relief du sol, il faut encore ajouter l'influence des bois. Il résulte, en effet, de plus de quatorze mille observations faites par MM. Becquerel que (1):

1° En été, les températures moyennes de l'air hors du bois sont supérieures à celles sous bois ;

2° En hiver, c'est l'inverse ;

3° La différence entre la température annuelle de l'air à plusieurs kilomètres du bois et celle sous bois s'élève à un demi-degré à peu près.

D'une manière générale, l'abondance des forêts et

(1) On pourrait aussi consulter à ce sujet une petite brochure publiée en Angleterre par le *Board of Agriculture and Fischeries*.

de l'humidité (1) tendent à abaisser la température, tandis que le déboisement et l'aridité produisent un effet contraire ; la différence s'élève quelquefois à deux degrés pour la température moyenne de l'année.

L'humidité ou les neiges qui couvrent quelquefois si subitement nos montagnes peuvent amener des gelées nocturnes au printemps et avoir de graves conséquences sur la récolte des vins. Je noterai ici qu'en prévision de ces gelées nocturnes, *Die natur* a indiqué, pour déterminer la température minimum des nuits de printemps, le procédé suivant préconisé par M. Dresde.

On prend la température à deux heures de l'après-midi sur un thermomètre mouillé, c'est-à-dire sur un thermomètre dont le réservoir a été enveloppé de gaze mouillée et on déduit 4°5. Le reste est la température minimum de la nuit suivante à un demi-degré centigrade près ; si, par exemple, la lecture du thermomètre a donné 6° c., on aura 1°5 dans la nuit. Le moyen pour un peu empirique qu'il paraisse est simple et mériterait d'être vérifié dans un grand nombre de localités. En réalité, si cette observation était reconnue exacte, elle permettrait de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les effets des gelées, par exemple, en provoquant sur les vignobles le développement de fumées abondantes aux moments opportuns.

(1) On sait que la quantité d'eau tombée en forêt surpasse d'environ 11 °/₀ celle qui arrose la plaine ; pour notre région où les sources sont relativement nombreuses et souvent d'un faible débit, la présence des forêts est d'une grande utilité.

Action des vents. — Les vents sont les régulateurs de la pluie, d'où leur grande influence sur les climats. Ils soufflent avec plus ou moins de violence, ainsi que l'on peut en juger par les mesures suivantes :

petite brise	90	mètres à la minute ;
légère brise............	210	—
vent léger.............	360	—
vent faible.............	480	—
vent modéré...........	600	—
vent fort..............	900	—
vent dur..............	1080	—
vent de tempête........	1290	—
tempête...............	1500	—
tempête forte..........	1740	—
tempête dure..........	2100	—
ouragan...............	2400	—

Soit pour ce dernier 144 kilomètres à l'heure. La pression exercée par certains vents peut atteindre plus de 200 kilogrammes par mètre carré (1).

Il en résulte que les vents ont une grande action sur les roches qui sont usées, polies, striées, par l'effet des grains de sable qu'ils transportent ; de là les formes bizarres qu'affectent quelquefois nos rochers.

A Chambéry, quand le vent souffle de la vallée de

(1) Cette question de la puissance des vents est intéressante pour la stabilité de nos constructions. On peut estimer qu'un vent d'une vitesse de 210 mètres à la minute a une puissance de 2 kilogrammes par mètre carré ; pour 1080 mètres, elle atteint 11 kilogrammes, et pour 2400 mètres, plus de 200 kilogrammes.

Coux, vent connu dans le pays sous le nom de Coudane, c'est un indice presque certain de pluie. De même il est d'observation constante que les terres cultivées placées sur le flanc est de la chaîne de l'Epine, du Mont-du-Chat, et aussi des environs de la Biolle, d'Albens, etc..... ont le triste privilège d'être assez souvent visitées par la grêle. Sans doute le vent dans ces phénomènes météorologiques, de pluie et de grêle, en est le facteur le plus important, mais l'orographie du sol en est aussi un autre presque équivalent, de telle sorte que les phénomènes géologiques des temps passés entrent également en ligne de compte dans la distribution actuelle des chutes de pluie ou de grêle dans notre région.

Pression barométrique. — Le baromètre est un instrument qui donne la pression atmosphérique. Si le baromètre est haut, l'air est lourd parce qu'il est sec, ce qui indique le beau temps. Si le baromètre est bas, l'air est léger parce qu'il est humide, ce qui indique le mauvais temps. Au niveau de la mer, quand le baromètre est au variable, il marque $0^{m}760$; il est évident que le variable diffère avec l'altitude ; c'est ainsi que dans les stations suivantes il est de :

$0^{m}756$ à Paris ;
$0^{m}759$ à Nice ;
$0^{m}743$ à Grenoble ;
$0^{m}738$ à Chambéry ;
$0^{m}731$ à Albertville ;

$0^{m}726$ à Genève ;
$0^{m}722$ à Annecy.

Quand le baromètre est au-dessus de ce variable, c'est un indice que le temps va se maintenir au beau ; au contraire, si le baromètre est au-dessous de ce variable, c'est un indice d'une série de mauvais temps. Ces indications sont d'autant plus certaines que la montée ou la descente du baromètre a été plus lente.

D'après un grand nombre d'observations calculées par le P. Cotte, les résultats indiqués par le baromètre peuvent s'interpréter de la façon suivante :

Quand la hauteur du baromètre ramenée au niveau de la mer est de :	Les probabilités de pluie sont :	Les probabilités de neige sont :
728 à 738 millimètres	0,70	0,22
738 à 742 -	0,58	0,04
742 à 751 —	0,46	0,04
751 à 760 —	0,19	0.01
760 à 769 —	0,08	0,00
769 à 781 —	0,00	0,00

Les mêmes calculs, dit M. Dollet, conduisent à la proportion suivante : pour 1080 observations, il y a 734 pluies avec un baromètre plus bas que la moyenne, et 346 pluies avec un baromètre plus haut. Cette remarque prouve qu'il ne suffit pas, pour conclure une probabilité, de consulter le baromètre, mais qu'il est nécessaire de tenir compte de ses indications antérieures et de la marche de ses mouvements.

L'amplitude des variations de la pression atmosphérique dans une même année est, en général, d'autant

plus faible que l'altitude est plus élevée ; ainsi, en 1890, tandis qu'elle a été de $0^{m}037$ à Genève, elle n'a été que de $0^{m}030$ au Grand-Saint-Bernard. Comme ces variations de la pression barométrique ont leur répercussion sur la santé de l'homme, il importe d'en tenir compte dans une étude sur les climats. Dans notre région, c'est en juin, juillet, août et septembre que le baromètre est le plus stable ; il subit les plus grands écarts pendant les mois de mars et d'avril, de novembre et de janvier.

Influence des brouillards sur les climats. — Les brouillards sont des amas de vapeurs d'eau condensées.

En général, ces vapeurs occupent les régions basses de l'atmosphère et y troublent plus ou moins la transparence de l'air. Ce sont de vrais nuages qui se forment à la surface du sol par le refroidissement des couches inférieures de l'atmosphère. Ils peuvent prendre naissance dans une vallée sans qu'il y en ait dans les vallées voisines. Par exemple, la vallée de Lépin-Novalaise peut être toute couverte de brouillard, quand la vallée de Chambéry en est complètement privée ; le contraste est frappant quand, en chemin de fer, on quitte la vallée de Chambéry et que l'on pénètre brusquement par le tunnel de l'Epine dans la vallée de Lépin.

Il arrive souvent aussi que d'épais brouillards couvrent les marais de Lavours, le val Romey et les marais de la Chautagne, tandis que dans le haut de la vallée de Chambéry l'air est transparent.

De même, des brouillards persistants peuvent s'éta-

blir sur cette vallée, tandis que les sommets élevés qui l'enveloppent ont un ciel clair et chaud. J'ai vu des gens grelotter de froid à Chambéry qui est à l'altitude de 270 mètres, par suite d'un brouillard intense, pendant que les habitants du village des Déserts, situé au nord-est de Chambéry, à l'altitude de 1.050 mètres, travaillaient la terre en bras de chemise.

En 1899, j'ai pu, au milieu du mois de novembre, m'élever dans la Maurienne, au dessus de Saint-Jean, à environ 2.000 mètres, et déjeuner sur l'herbe, au-dessous d'un ciel du plus beau bleu d'azur et par un soleil chaud, tandis que le matin, à mon départ de Chambéry, l'air était glacial et très humide.

Nos vallées peuvent donc être envahies par d'épais brouillards très froids, pendant que les sommets des montagnes sont inondés de soleil. Alors, si de l'un de ces sommets on enveloppe du regard une vaste étendue, on voit les vallées disparaître sous une épaisse couche de brouillard offrant l'aspect d'immenses amas de coton à surface moutonnée d'où s'échappent les pics élevés des montagnes. Un tel spectacle n'est pas sans analogie avec ce qui devait être quand nos vallées, à l'époque glaciaire, étaient recouvertes d'un vaste manteau de glace et de névé, d'où émergeaient les sommets des montagnes, comme autant de Nunatacks rappelant ceux des glaciers polaires actuels.

La brume et le brouillard sont généralement causés par le mélange de courants d'air à des températures différentes ; ces courants peuvent être locaux ou généraux, hauts ou bas. Les brouillards ne dépendant pas de

la rencontre de courants différents sont rares, mais il arrive fréquemment que des courants entrent en contact sans produire de brouillard ni de brume, si bien qu'il n'est pas rare d'avoir un temps clair malgré la coexistence de courants contraires.

Mais, en général, le brouillard peut être considéré comme la preuve de l'existence, dans le voisinage, d'un conflit entre des courants et les brouillards prédominants tiennent souvent à ce qu'il existe aux altitudes supérieures des vents différents de ceux qui se font sentir au niveau du sol ou à une faible élévation ; enfin, la production du brouillard par le mélange des courants dépend surtout des différences de température entre ces courants.

Chutes de pluie. — L'abondance des pluies est considérable dans l'arrondissement de Chambéry; avec Annecy, nous avons le malencontreux privilège d'être une des régions de la France où il pleut le plus.

En 1898, les chutes de pluie, évaluées en millimètres, ont été, pour l'année entière, de :

1552m/m5 à Saint-Thibaud-de-Couz ;
1308,5 à Chambéry ;
1192,7 à Albens ;
925,3 à Ruffieux ; etc.....

On estime que la moyenne annuelle des chutes de pluie, à Chambéry, est de 1248 millimètres (1).

(1) Dans les Alpes, c'est le Saint-Bernard l'endroit le plus pluvieux ; on y enregistre une chute d'eau annuelle de 2564 millimètres.

C'est le plus souvent par les vents de l'ouest, du sud-ouest et du nord, rarement par les vents d'est, que le régime pluvial s'établit dans notre région qui est, du reste, intimement liée au régime pluvial des Alpes occidentales. Lorsque le vent souffle du sud-ouest, que la température s'adoucit, que le baromètre descend, on peut être certain que le lendemain ou le surlendemain, il fera mauvais temps ; il en est de même quand le vent du sud souffle pendant quelques jours ; enfin, un changement de temps dans notre région est souvent précédé d'une dépression barométrique sur le golfe de Gênes et antérieurement sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Les bourrasques, voire même les tempêtes, sévissent quelquefois avec une grande violence sur les Alpes et aussi sur nos vallées basses. Les montagnes se couvrent rapidement de neige ; les chutes de grêle sont fortes, les grêlons souvent énormes ; le tout ayant lieu surtout en hiver ou au printemps et parfois même l'été ; mais alors la neige et la grêle ne séjournent pas ; en quelques heures, le sol en est débarrassé. Néanmoins, de tels phénomènes n'ont pas lieu sans un abaissement considérable de la température, et les êtres vivants : hommes, animaux ou plantes, en souffrent nécessairement.

Le climat d'après la végétation. — Sans doute, l'interprétation des variations de la température, de la pression barométrique, de la direction des vents, de l'abondance des chutes de pluie ou de neige, de la

fréquence des orages, du degré d'humidité d'où la formation des brumes et des brouillards, permet de se faire une opinion assez précise sur le climat d'une contrée ; mais il est aussi certain que l'étude des êtres vivants et spécialement des plantes spontanées ou cultivées est d'une grande utilité pour établir le climat d'une région déterminée.

De l'un des sommets situés non loin de Chambéry, tels que le Margeria (altitude 1841 mètres), ou la montagne de la Galoppaz (altitude 1686 mètres), on découvre la majeure partie de l'arrondissement de Chambéry et des Alpes de Savoie. A l'ouest se déroule une série de petites plaines aboutissant pour la plupart au lac du Bourget ; au sud s'allonge la vallée de Chambéry à Montmélian qui fusionne avec celle du Grésivaudan ; à l'est et au nord se développent les larges sillons des Beauges. C'est dans les plaines que sont spécialement cantonnées les habitations de l'homme, les rivières, les voies de communication et les cultures.

Au-dessus d'elles, s'élèvent des collines sur les flancs desquelles grimpent de nombreux champs de vignes ; des crêtes rocheuses couvertes de buissons ou de bois de sapins les dominent ; plus haut apparaissent de beaux pâturages dont l'aspect verdoyant diminue au fur et à mesure qu'ils s'élèvent. Bientôt, il n'y a plus que des rocailles, des lapiaz avec quelques maigres buissons, et au-delà, vers les grandes Alpes, à cette altitude, le tout se perd dans la zone des neiges persistantes.

La Savoie peut être divisée en cinq régions cultu-

rales : 1° la région de la vigne ; 2° la région des cultures ; 3° la région des forêts ; 4° la région des pâturages ; 5° la région des neiges persistantes et des glaciers (1). Ces régions ne peuvent être définies par des lignes d'égale température, car telle partie de vallée sera très propice à la culture de la vigne, tandis que, dans telle autre partie de la même vallée et à la même altitude, la vigne meurt invariablement, et cependant la température moyenne est sensiblement la même dans toute la vallée. Ce qui explique pourquoi, bien que la région de culture de la vigne soit comprise en Savoie entre 200 mètres et 1000 mètres d'altitude, cette limite s'élève ou s'abaisse selon l'orientation, la largeur et surtout la topographie de la vallée ; tel versant exposé au soleil régnant de la journée, abrité des vents froids du nord, se prêtera très bien à cette culture, et non loin de là, tel coin de terre tenu à

(1) M. Dufour, professeur à Lausanne, a publié récemment un travail sur la répartition de l'insolation en Suisse. D'après cette étude, le climat de ce pays peut être divisé en trois types principaux : 1° celui de la plaine et du plateau au nord des Alpes ; 2° celui du sud des Alpes ; 3° enfin le type d'altitude. Sous ce rapport on pourrait aussi diviser le climat de la Savoie en trois types principaux : 1° celui des vallées externes ; 3° celui des vallées internes ; 3° celui d'altitude. M. Dufour indique l'intensité du rayonnement solaire dans les plaines de la Suisse comme variant de 0,8 à 0,9 calorie-gramme-degré par centimètre carré et dit que les chiffres supérieurs à une calorie sont exceptionnels. Une moyenne exacte me paraît difficile à donner, c'est pourquoi j'indiquerai seulement, pour nos vallées, les variations extrêmes, allant de 0,5 calorie-gramme-degré à 1,2.

l'ombre par une montagne durant une bonne partie de la journée sera absolument impropre à son développement.

Et voilà comment aux environs de Chambéry ou de Saint-Pierre-d'Albigny, la vigne s'arrête à 600 mètres d'altitude, tandis que dans l'intérieur des grandes Alpes, dans une vallée étroite, à Orelle par exemple, elle fructifie à plus de 1000 mètres.

Dans nos vallées basses, sur les coteaux, la vigne vient admirablement et les vins qu'on y récolte sont bien connus des gourmets.

On cultive en vignes basses et en *hautins ;* alors les ceps ont pour tuteurs des arbres verts, des ormes, des érables ou même des cerisiers. Autour de leurs troncs s'enroulent les pampres, et les sarments courent dans les branches, si bien qu'à l'automne, de nombreuses grappes sont suspendues à leurs rameaux. Rome connaissait ce genre de culture ; Virgile ne parle-t-il pas dans ses *Georgiques* de l'appui prêté par l'ormeau à la vigne timide. Les rangées d'arbres ainsi ornés de pampres entre lesquelles croissent le maïs et les céréales sont vraiment d'un admirable effet décoratif. Heureux pays où les forêts, les prairies, les vignes et les champs donnent tant de variétés et causent une aussi grande activité.

En Savoie, entre les champs cultivés et les pics élevés à climat polaire s'étend la région des pâturages dont l'herbe fine et savoureuse, tranformée en lait, en fromages ou en viande, constitue l'une de ses principales richesses.

En résumé, nos plaines donnent asile à un certain nombre de cultures méridionales et l'on y signale des localités où poussent, à l'état spontané, les pistachiers et les térébinthes. Mais il suffirait de faire l'ascension de l'un de nos pics élevés pour rencontrer successivement tous les climats des régions polaires avec leur cortège de plantes arctiques.

Notre climat a-t-il varié ? — Les géologues sont généralement d'accord pour admettre que la température et le climat ont commencé, pendant de très longues périodes, par être absolument uniformes sur toute l'étendue de la terre et pendant toute la durée de l'année. Les saisons n'ont commencé à se différencier nettement qu'à l'époque tertiaire ; dès lors, si l'on compare notre climat actuel avec ceux des temps tertiaires, on peut affirmer sans crainte qu'il présente avec eux une différence absolue ; même sans reculer aussi loin, il est bien certain que nous sommes dans des conditions climatologiques totalement différentes de celles de l'époque glaciaire.

Ainsi, d'après M. le professeur Penck, on peut se rendre compte de quelques-unes de ces conditions de la période glaciaire, comme par exemple de la limite des neiges persistantes pendant cette période ; il est devenu possible de suivre la répartition des forêts pendant la même période, la limite des arbres se trouvant sur les côtes à 600 mètres et dans l'intérieur des continents à 1200 mètres plus bas que la limite des neiges.

L'Europe moyenne et l'Europe occidentale, compri-

ses entre les deux masses glacées du nord des Alpes, se composaient uniquement de régions alpines et de plaines glacées.

En Europe orientale, la limite des neiges était un peu plus élevée, mais les vents de l'est, très secs, dominaient vraisemblablement pendant cette période, de sorte que cette région devait se composer surtout de steppes. Enfin, les forêts existant à cette époque se trouvaient seulement dans la région méditerranéenne où dominaient les vents de l'ouest.

Il est beaucoup plus difficile de se représenter l'état de la végétation pendant les périodes interglaciaires. La France et l'Allemagne étaient couvertes de forêts. Dans les Alpes, les arbres atteignaient une plus grande altitude qu'aujourd'hni, et dans le sud-ouest il est probable qu'il existait des steppes. Enfin, la ressemblance de la flore alpine interglaciaire avec la flore alpine actuelle est tout à fait frappante (1).

Mais si l'on veut parler des variations de climat depuis les temps historiques, on se heurte à un grand nombre de difficultés pour appuyer son affirmation (2). Tout d'abord, les instruments d'observation : baromètre, thermomètre et pluviomètre, sont de date récente et, même après leur emploi, pendant longtemps ils sont restés défectueux ; ils étaient mal gradués, mal installés, et les observations étaient mal faites ;

(1) Voir *Revue scientifique*, n° 10 (2e semestre, t. IV).

(2) Pour la rédaction de cette partie, de nombreux emprunts ont été faits à la *Météorologie*, de M. Angot.

dès lors, comment comparer les observations anciennes avec les nouvelles.

Par exemple, il résulte d'observations faites à Paris pendant les douze années 1772 — 1783 que la température moyenne était de 12°2, tandis qu'en réalité elle n'est que de 10°8 et même de 9°6 au parc Saint-Maur ; si bien qu'en se reportant à ces anciennes observations, on serait tenté de dire qu'alors le climat de Paris était celui d'aujourd'hui à Toulouse, où la moyenne de la température est précisément de 12°2. Mais l'on sait que ces observations faites à Paris de 1772 à 1783 l'ont été dans des conditions absolument défectueuses, qu'on ne peut rien en conclure. Il importe aussi de rappeler que la température observée dans l'intérieur d'une ville diffère complètement de celle observée à la campagne ; des observations faites à Chambéry en 1893 ont donné, ainsi que je l'ai déjà dit, au mois de janvier, - 20° à l'ancien champ de Mars pendant qu'un autre thermomètre, comparé au premier, ne donnait que — 17°5 dans le centre de la ville. De plus, des observations faites à Chambéry, à l'avenue du Champ-de-Mars, à l'Ecole préparatoire, au Bocage, à Joppet, n'ont jamais donné les mêmes résultats. Du reste, ces faits s'expliquent par le rayonnement des habitations ou par l'action des obstacles qu'une agglomération de maisons présente à la circulation de l'air, arrêtant les vents froids ; on éprouve donc de réelles difficultés lorsqu'il s'agit d'établir la température moyenne d'un centre habité. On peut faire de pareilles remarques au sujet de la pluie. On trouverait en effet, en comparant les

observations anciennes d'un endroit donné avec les observations nouvelles, des différences tellement grandes qu'on ne pourrait faire autrement que de les attribuer aux instruments ou aux observateurs. C'est à peine si l'on peut utiliser les observations faites depuis un siècle ; comment alors, avec un laps de temps si court, peut-on baser des conclusions sur la variabilité des climats en s'appuyant sur la température moyenne ou sur la chute des pluies ?

Examinons maintenant les données qu'offrent la végétation actuelle, en particulier la culture de la vigne. Il y a relativement peu d'années que cette culture s'étendait jusqu'en Picardie, tandis qu'aujourd'hui elle ne dépasse pas le département de Seine-et-Oise ; de ce fait on pourrait conclure que le climat est plus rude aujourd'hui dans le nord de la France qu'autrefois. Eh bien ! en concluant ainsi, on commettrait sûrement une erreur. En effet, il y a quelques années à peine, les communications étaient bien plus difficiles que maintenant ; le nord de la France se procurait difficilement du vin ou tout au moins son prix était très élevé, de telle sorte que les propriétaires ne reculaient pas devant les difficultés qu'offrait la culture de la vigne, même lorsque les raisins ne parvenaient pas à mûrir tous les ans.

Or, aujourd'hui, il n'est pas plus difficile aux habitants du nord de la France de recevoir du vin à des prix peu élevés qu'à nous d'en faire venir du midi.

Aussi, dès l'apparition des chemins de fer, la culture de la vigne a-t-elle été abandonnée dans le nord de la

France ; il est donc incontestable que l'on commettrait une erreur si on concluait de la disparition de la vigne dans cette région de la France que le climat y est plus rude aujourd'hui qu'autrefois.

Les renseignements les meilleurs, dit M. Angot, au point de vue climatologique, seraient certainement ceux qui concernent les époques de feuillaison et de floraison des plantes spontanées et des arbres forestiers; le mode de culture et l'introduction de nouvelles espèces peuvent produire, en effet, des variations notables dans les époques de végétation des plantes cultivées. Mais c'est pour les plantes cultivées que l'on possède les documents les plus nombreux et qui remontent le plus loin ; les époques de vendanges, en particulier, sont connues dans quelques localités, presque sans lacunes, depuis le XIVe ou le XVe siècle. L'examen de ces longues séries d'observations conduit aux conclusions suivantes :

Dans les descriptions que donne Columelle (premier siècle de notre ère) des vignes de la Gaule, on reconnaît parfaitement une variété spéciale (le pinot) qui est toujours le plant des grands crus de la Bourgogne. On sait de même que, depuis Grégoire de Tours (VIe siècle), ce sont encore les mêmes collines et la même partie des collines qui donnent les grands vins de Bourgogne ; or, les mêmes plants donnent des produits très différents dès qu'ils sont transportés sous un autre climat, ou même à une altitude très peu différente. La moindre modification permanente dans la température ou dans

l'humidité aurait donc fait varier la position des grands vignobles (1).

La date des vendanges, dans un même pays, éprouve sans doute des variations d'une année à l'autre sous l'influence des conditions météorologiques ; parfois même toute une série d'années donne une moyenne plus hâtive ou plus tardive ; il y a donc, dans les époques de vendanges, des oscillations qui présentent, du reste, certains rapports avec la loi de Brückner que l'on énonce ainsi :

A chaque trente-cinquième année, il revient une phase météorologique de froid et d'humidité, pendant laquelle les eaux sont hautes dans les lacs et les fleuves, les glaciers sont à leur maximum, les vendanges sont tardives ; aux époques intermédiaires, il y a une phase de chaleur et de sécheresse dans laquelle les phénomènes sont en sens inverse. Il résulte de là qu'il y a des périodes de froid alternant avec des périodes de chaleur, et bien que deux périodes réunies ne fassent que 70 ans, l'homme jugeant d'après ses propres observations, peut croire qu'en réalité les climats changent, quoi que dans l'ensemble il n'en soit rien. On peut donc conclure de ces diverses remarques que le climat de la France, le nôtre par conséquent, a pu subir des oscillations passagères, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, mais qu'en réalité il est resté le même depuis quatorze ou quinze siècles.

(1) M. Angot, loc. cit.

CONCLUSIONS.

Le climat de la Savoie est un climat de montagne; dans les plaines, la moyenne annuelle de la température est élevée, j'ai indiqué 10°9 à Chambéry; les grands froids y sont souvent de courte durée et très supportables dans les vallées basses; les grandes chaleurs, tempérées par l'air froid des montagnes, y sont également rarement de longue durée. La moyenne annuelle des chutes de pluie est forte; les chutes de neige sont abondantes sur les sommets; elles sont faibles et restent peu de temps dans les vallées basses. Le vent souffle assez rarement avec une grande violence bien que j'aie pu, en 28 ans, enregistrer quelques magistrales tempêtes.

La pression barométrique est assez stable en juin, juillet, août et septembre; ses plus grands écarts sont en janvier, mars, avril et novembre. Les brouillards envahissent quelquefois les vallées basses; quand ils existent, ils sont assez souvent très froids et avec un beau temps dans les sommets.

La végétation y est luxuriante, et tandis que dans le Midi, l'été, elle est complètement grillée, celle de la Savoie, par sa vigueur et ses teintes variées, donne au pays une allure de vie et de beauté qu'on ne cesse d'admirer.

Dr HOLLANDE.

Chambéry, le 12 mai 1905.

Jean LÉTANCHE

QUELQUES NOTES

SUR LA

CHARTREUSE DE PIERRE-CHATEL

et son prieuré d'Yenne

QUELQUES NOTES

SUR LA

CHARTREUSE DE PIERRE-CHATEL ET SON PRIEURÉ D'YENNE

Par une bulle du 2 mars 1391, le pape Clément VII détachait le prieuré d'Yenne de la puissante abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey pour le rattacher à la Chartreuse de Pierre-Châtel qui avait été organisée par le comte Amédée VI, créant l'ordre de l'Annonciade ou du Collier, en cette ancienne maison-forte.

Cette union dura jusqu'à la Révolution française malgré le traité de 1601 qui annexait à la France la rive droite du Rhône, où était la Chartreuse, laissant au duc de Savoie la rive gauche où se trouvait le prieuré, n'ayant que le fleuve entre eux et restés tous deux au diocèse de Belley, malgré cette frontière séparant les deux Etats.

Nous caressons le projet de publier quelque jour les notes historiques que nous possédons sur l'antique prieuré d'Yenne qui, selon plusieurs auteurs, vit réuni dans ses cloîtres le fameux concile de Bourgogne, en 517, et où le comte de

Savoie Thomas Ier signa la charte des franchises de la cité d'Yenne, en 1215.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à sortir une à une, d'un *sac à procès*, les pièces d'une instance portée devant le souverain Sénat de Savoie, par le Prieuré, la commune d'Yenne et la Chartreuse de Pierre-Châtel, au sujet des revenus et charges des chartreux touchant leur fief d'Yenne, instance qui, commencée vers 1670, ne prit fin qu'à la veille de la Révolution.

Jusqu'à cette dernière époque, la Chartreuse prélevait sur la paroisse d'Yenne la dîme sur les céréales et le vin, plus divers *servis, laods*, *censes, paquages, bois*, et autres *droits du fief de son prieuré*. En outre, elle possédait à Yenne des moulins et le domaine de Lagneux, plus une quantité considérable de terrains dans la plaine au nord d'Yenne, entre deux bras du Rhône, appelés l'Ile des Chartreux. La dîme du blé dans les terrains en plaine était fixée au 1/16e, et au 1/20e pour les terrains en montagne ; celle du vin récolté dans la plaine était fixée au 1/20e, et en coteau à 1 *pot* par *gerle* de vendange. Tels étaient les revenus. Nous passerons aux charges :

Les Chartreux, comme *hauts décimateurs et patrons spirituels* du prieuré d'Yenne, devaient entretenir les bâtiments du prieuré : cloîtres, granges, etc., comme aussi les cordes des cloches et des lampes d'église ; assurer le culte paroissial en

entretenant 4 prêtres prébendés dont 1 sacristain, 1 vicaire et 2 prêtres qui devaient être approvisionnés de vin et d'hosties pour leurs messes. Ils étaient encore tenus d'assurer la rétribution payée chaque année au prédicateur du Carême, à raison de 63 livres. Enfin ils devaient, de la fête de la Circoncision à celle de Saint Jean-Baptiste, pendant 6 mois et tous les lundis, distribuer une aumône au montant total de 12,000 livres de pain. Le procès dont nous allons nous occuper fut motivé surtout par cette dernière charge.

Procédant par ordre de dates, nous commencerons par un extrait du règlement du prieuré, révisé en 1672, alors que le vieux monastère avait déjà perdu son ancienne importance :

Nous, frère Eustache Chalon, prieur de la chartreuse de Pierre-Chastel et du prioré d'Yenne, gouverneur pour le Roy très-chrestien des fort et préside dudict Pierre-Chastel, à tous ceux qu'il appartiendra, salut et paix en Jesus-Christ.

Sur les diverses plaintes qui nous ont été faictes touchant les fréquents scandales et querelles qui se commettent journellement dans l'esglise de nostre prioré d'Yenne, tant par nostre vicaire que par nos aultres prestres et *prébendiers* concernant leurs offices, nous avons faict le présent resglement............ afin que, dors en avant ils ayent à le suivre, puissent mieux esdifier le peuple en faisant leurs devoirs, à quoy nous les exhortons de tout nostre pouvoir et le leur recommandons en vertu de la sainte obéissance qu'ils nous doivent ensuite des privilèges à nous accordés pour ce

sujet par les Saincts Pontifes et notamment par les bulles de Clément VII et Martin V qui nous attribuent l'entière juridisction sur nos dicts prébendiers, leur déclarant que nous n'entendons rien inover des anciens resglements, mais seulement éclaircir plusieurs poincts ambigus et car que les tems ou coustumes nouvelles ont faict changer depuis :

Premièrement, nous entendons que nos quatre prébendiers feront actuelle résidence et assisteront à tous les offices de tous tems accoustumés dans l'esglise et en personne sans qu'ils leur soit permis de se faire remplacer par d'aultres conformément à la bulle d'union du prioré d'Yenne à la chartreuse de Pierre-Chastel et par laquelle il nous est enjoinct d'y tenir quatre prestres pour l'office divin, scavoir, un vicaire, un sacristain et deux aultres prestres tous quatres prébendiers ......

Ils prendront leur approbation de Monseigneur l'évesque de Belley et de nous et de nos successeurs comme leur supérieur sans que nostre vicaire puisse prendre aulcune autorité sur eux duquel ils ne relèvent point en aulcune façon. Et pour oster toute excuse à nos prébendiers, nous leur enjoignons de suivre et exécuter toutes les ordonnances et défenses de Mgr l'évesque de Belley et particulièrement celles de ne fréquenter les cabarets ni d'aller à la chasse comme il l'a défendu dans son dernier synode. Et pour empescher toutes querelles pour les préséances et rangs que nos prébendiers doivent tenir, il est à scavoir que le sacristain représentant la personne du prieur, il doit avoir toutes les prééminences et préseances dans l'esglise, le vicaire occupera le second rang, puis après le 1er prébendier et ensuite le 2e ; la première place au chœur restera libre

comme étant celle du prieur.......................
(Suivent des détails de moindre importance).
Faict à Pierre-Chastel, le 20 juillet 1672.

Le 18 mars 1675, révérend père dom Bruno de Sautereau, procureur de la chartreuse de Pierre-Châtel et du prieuré d'Yenne s'étant transporté spécialement audit prieuré, fait constater, en présence des châtelains et syndics d'Yenne, assistant avec lui à la distribution de l'aumône, les abus en résultant ; protestant d'abord que les Chartreux ne sont point tenus à ladite aumône, « comme ils « le feront aparoir par leurs fondations et paten- « tes obtenues des saincts Pontifs et des Altesses « royales deubment vérifiées par le souverain « Sénat de Savoye ».

Puis il explique que leur fermier d'Yenne aurait distribué cette aumône jusqu'à 812 pauvres auxquels il aurait été délivré à chacun demi-livre de bon pain, et qu'en cette distribution il s'est trouvé environ un quart de personnes étrangères à la paroisse, enfants, valets et servantes, au préjudice des plus nécessiteux d'Yenne.

De tout quoi ledit révérend prieur a requis acte reçu par Me Daviet, notaire à Yenne.

La riposte ne se fit pas attendre.

Le 9 juillet suivant, poussé par les administrateurs de la paroisse, le curé d'Yenne requiert le même notaire à l'effet de constater que, par suite de la négligence des Chartreux de Pierre-Châtel

qui n'entretiennent pas les toitures des cloîtres du prieuré leur appartenant, l'eau de pluie s'amasse et entre dans l'église. Le notaire Daviet constate « avoir trouvé environ un demy grand « pied d'eau dans la nef de l'esglise ce qui em- « pesche de faire le service divin ne pouvant pas « mesme entrer dans le chœur sans se baigner « les pieds ».

Le 12 juillet 1684 intervient une transaction entre la chartreuse de Pierre-Châtel et la communauté d'Yenne, par laquelle la chartreuse s'obligeait à distribuer annuellement aux pauvres d'Yenne la quantité de 12,000 livres de pain. La distribution devait se faire au son de la cloche, tous les lundis matin, de la fête de la Circoncision à celle de Saint Jean-Baptiste. Cette transaction n'avait pas encore été homologuée et approuvée, lorsque trois ans plus tard, en 1687, les révérends Combe et Delylié, prébendés du prieuré d'Yenne, font connaître aux syndics et communiers d'Yenne, ainsi qu'au prieur de Pierre Châtel par lequel ils ont été établis aux dites prébendes, qu'ils ne pouvaient pas subsister, parce que ces prébendes n'arrivaient au plus qu'à 20 ducatons chacune, ce qui ne pouvant suffire à leur entretien et à leur service accoutumé en l'église paroissiale du prieuré, les obligeait à demander une augmentation de prébende sur les revenus de ce prieuré.

A quoi le prieur de Pierre-Châtel répondait que le montant de l'aumône fixé était si considérable qu'il dépassait environ la moitié des revenus du prieuré d'Yenne, et que sur le restant il ne pouvait exécuter l'intention de Sa Sainteté portée par la bulle d'union du prieuré à la Chartreuse, supporter les autres charges nécessaires accoutumées et encore augmenter les prébendes ; que, néanmoins, il consentirait à ce que cette augmentation fût prise sur le montant de l'aumône qui avait été réglée au delà de ce qu'elle aurait pu être à la forme des Saints Canons, et d'autant plus que lesdits prébendiers ayant une prébende actuellement assez modique, pouvaient bien prétendre avoir droit à ladite aumône.

D'autre part, les syndics et communiers de la paroisse d'Yenne répliquaient que l'aumône n'étant pas destinée aux prêtres du prieuré d'Yenne, une augmentation de leurs prébendes ne pouvait être prise sur cette aumône ainsi diminuée, mais bien sur les autres revenus du prieuré destinés au paiement des officiants à l'église, à la fabrique et entretien des bâtiments, mais que, néanmoins, ils voulaient bien soumettre le cas à Son Excellence messire Horace, comte de Provane, conseiller d'Etat de Son Altesse royale, Premier Président du Sénat de Savoie et commandant général deçà les monts, suivant l'ordre qu'il a donné de terminer ce différend à l'amiable

par sa lettre à cachet du 6 septembre 1687, ce qui est accepté par les parties.

Par une transaction passée le 18 février suivant (1688), par le notaire Chambet, au château de Chambéry et dans l'appartement de Son Excellence entre le vénérable dom Jean-Baptiste Jouard, prieur de la Chartreuse de Pierre-Châtel, agissant en qualité de prieur du prieuré d'Yenne et avec le bon vouloir du révérend père général de Chartreuse, d'une part ; et noble Louis d'Orlyé, agissant en qualité de procureur des syndics et communiers d'Yenne, d'autre part ; et encore messire Anthelme-Melchior de Mareste, baron de Champrovent, seigneur de Vent, Verdun, Mirignat et Lutrin, co-seigneur de Centagneu chevalier des Saints Maurice et Lazare, commandeur de Saint-Laurent-d'Ugine et capitaine dans la cavalerie de Savoie, agissant en qualité de procureur des prébendiers révérends Combe et Delylier, il est arbitré ce qui suit : Le Révérend prieur de Pierre-Châtel et ses successeurs feront délivrer 12,000 livres de pain aux pauvres d'Yenne ; et à ces fins, il sera délivré tous les lundis de chaque semaine et à perpétuité, la quantité de 211 livres de pain pour 422 pauvres à raison de demi-livre chacun, et au cas où il se présenterait un nombre de pauvres moindre, ce qui resterait serait conservé pour être distribué en plus le lundi suivant, de façon qu'il

soit distribué en toute l'année la quantité de 10,972 livres de pain, les 1,028 livres faisant le complément des 12,000 livres seront payées et délivrées aux dits prébendiers en la somme de 30 florins chacun formant celle de 60 florins qui leur est assignée en augmentation de prébende. Au moyen de quoi le prieur de Pierre-Châtel demeurera quitte des 12,000 livres de pain, quantité fixée pour ladite aumône chaque année.

Les syndics et communiers d'Yenne étaient battus, et une nouvelle difficulté surgissait entre eux et la chartreuse de Pierre-Châtel, trois ans après :

Par un accord du 30 avril 1691, passé entre le vénérable père dom Léon de Bronod, prieur de la chartreuse de Pierre-Châtel et visiteur de l'Ordre en la province de Bourgogne, d'une part, et Louis d'Orlyé, écuyer, mandataire des syndics et habitants d'Yenne, d'autre part, il est convenu que, pour mieux expliquer une transaction intervenue le 10 mars 1659, le droit de nommer le prédicateur du carême en l'église d'Yenne appartiendra alternativement une année au prieur et une année aux syndics et habitants. Le prieur payera la somme de 15 ducatons pour rétribuer le prédicateur afin de donner un secours spirituel aux habitants, sans y être obligé ; mais si ces derniers voulaient faire prêcher dans un autre temps, ils le feraient à leurs frais. S'il arrivait qu'aucun prédicateur ne voulût se charger de prêcher le

carême pour les 15 ducatons, la chartreuse serait déchargée de cette rétribution pour l'année où ce fait se produirait.

Tout n'était pas fini entre les Chartreux et les administrateurs de la paroisse d'Yenne, jaloux de conserver intacts leurs droits et avantages ; nous allons voir, soixante-dix ans après, intervenir encore entre les parties une transaction destinée *à éteindre le procès pendant entre elles pour divers litiges.*

Le 7 juin 1762, est dressé par Me Rubat, notaire à Yenne, l'acte transactionnel suivant : Entre les vénérables dom Benoît Falès, prieur, et dom Louis Pain, coadjuteur de la chartreuse de Pierre-Châtel, sous le vocable de l'Annonciade, agissant tant en leur nom qu'en celui du vénérable père dom Charles, procureur, et des autres religieux de ladite chartreuse, d'une part ; et les syndic et conseils de la ville d'Yenne, d'autre part ; il est convenu, pour terminer toutes difficultés, que les révérends Chartreux continueront, ainsi qu'il est d'usage, de fournir toutes les cordes nécessaires aux cloches de la paroisse et de faire donner tous les lundis de chaque semaine, dès le jour de la Circoncision jusqu'au jour de la Saint-Jean-Baptiste, l'aumône de pain fixée à la quantité annuelle de 10,972 livres, par la transaction du 18 février 1688, Chambet notaire. Cette aumône, distribuée à cinq heures du matin en été et à sept heures du

matin en hiver, sera annoncée par le marguillier de la communauté d'Yenne, qui devra sonner la grosse cloche par coups et pendant une heure avant. Il sera loisible à ladite communauté d'y députer un conseil pour la surveillance et du pain et des pauvres..... Dont acte pour éteindre le procès pendant entre les parties pour divers litiges.....

Les éternels plaideurs qu'étaient nos bons aïeux ne devaient pas s'arrêter là. Par un acte du 25 mars 1765, reçu par le même notaire Rubat, les administrateurs de la communauté d'Yenne donnent procuration à Gabriel Poncet, l'un d'eux, pour les représenter dans le procès qu'ils se proposent d'intenter aux Chartreux de Pierre-Châtel qui, « comme hauts décimateurs de la paroisse, « sont chargés d'entretenir la lampe ardente de- « vant le Saint-Sacrement et aussi de nommer « un prêtre prébendé manquant pour l'office divin, « ce dont ils ne font aucun cas malgré les ité- « ratives demandes et supplications qui leur ont « été faites »...

Par bail du 26 mai 1768, reçu par le notaire Rubat, le vénérable dom Louis Pain, coadjuteur de la chartreuse de Pierre-Châtel, agissant tant en son nom qu'à celui du très vénérable père dom Benoît Falès, prieur, et des autres religieux de ladite chartreuse, loue à honorable Balthazar

Rubod, d'Yenne, « les revenus leur appartenant « et dépendant de leur prieuré d'Yenne et man-« dement dudit lieu et consistant *en censes, ser-« vis, laods, dismes, bois, paquages et autres « droits seigneuriaux*, pour 9 ans, à partir de la « Saint-Jean-Baptiste prochaine, et la cense an-« nuelle de *16 louis et 2/3 d'autre louis, neufs « au dernier coing de France* »...

Plus les charges suivantes, savoir : délivrer chaque année au révérend sacristain du prieuré 40 bichettes de beau froment, 5 bichettes de seigle, 1 bichette de fèves et 16 barils de vin de vignes dont 1 baril pour vin de messes ; au révérend curé, vicaire perpétuel du prieuré, les mêmes quantités et qualités qu'au révérend sacristain et aux deux autres prêtres prébendés, savoir : au premier, 50 bichettes de beau froment, 15 livres d'argent et 16 barils de vin ; et au second, 40 bichettes de froment, 15 livres d'argent et 16 barils de vin. Le fermier devra en outre payer annuellement 63 livres pour le prédicateur du carême, entretenir les cordes des cloches et de la lampe du chœur et fournir toutes les hosties nécessaires au culte. Il devra produire chaque année un état très fidèle des denrées dont il aura levé la dîme dans les différents endroits et hameaux et les noms des personnes qui prétendraient en être exemptes. Il fera les aumônes qui sont d'usage audit Yenne de la même manière qu'il était pratiqué précédemment. Il ne pourra en aucune façon traiter par

abonnements ou conventions pour la dîme et pour l'exaction des rentes. Ledit vénérable bailleur remettra au fermier les titres et documents nécessaires dont il sera fait inventaire ainsi que des meubles du prieuré. Les bâtiments du prieuré, de la grange du dîme et autres devront être tenus en bon état par le fermier..

Le vieux litige de l'aumône allait entrer dans une nouvelle phase, à la suite de la publication de l'édit de 1771, par lequel le roi Charles-Emmanuel III prescrivait le rachat des rentes féodales dans ses Etats.

En janvier 1781, les syndic et conseil de la communauté d'Yenne adressent une supplique aux seigneurs de la Délégation générale établie pour l'affranchissement des fiefs, dans laquelle ils exposent qu'ensuite des lettres qu'ils ont obtenues de la dite Délégation le 9 mars 1778, « ils ont fait *assigner tous les seigneurs possédant fiefs et emphitéoses rière ladite paroisse* », à donner leurs états pour parvenir à l'affranchissement. ainsi que par exploits de publication des 14, 18 et 20 mars dernier, du nombre desquels seigneurs sont les révérends prieur et religieux de la vénérable chartreuse de Pierre-Châtel qui sont tenus de faire distribuer tous les lundis de chaque semaine, du jour de la Circoncision à celui de la Saint-Jean-Baptiste, une aumône dont le total arrive à 10,972 livres de pain, ainsi qu'il est

expliqué dans la transaction de 1762, Rubat notaire. Mais comme S. M., par ses lettres patentes du 2 janvier 1778, autorise d'admettre la compensation du prix de l'aumône contre celui de l'affranchissement qui est à la veille de devoir finir, les dits seigneurs ayant remis leurs états, les suppliants désirent obtenir la suspension de la distribution de ladite aumône pour pouvoir faire des fonds qui s'appliqueront au payement du prix qui sera fixé à l'affranchissement, et pour y parvenir, ils sont dans la nécessité de recourir aux seigneurs de la Délégation générale à ce qu'il leur plaise, étant donné que l'aumône n'a pas encore été faite dans le mois courant et que les révérends seigneurs prieur et chartreux sont à la veille de vouloir la faire distribuer, accorder la suspension de ladite aumône, afin que par ce moyen, les suppliants puissent faire un fonds qui sera appliqué à payer l'affranchissement...

Au bas de cette supplique on lit : « Soit montré « à partie et ce pendant, sera sursis à la distri- « bution de l'aumône dont s'agit. Fait à Cham- « béry, le 31 janvier 1781. Signé : Salteur et de « Baudy, de l'avis de la Délégation. »

Ladite supplique est signifiée le 9 février 1781 aux Chartreux, qui y répondent aussitôt par celle ci-après :

Aux seigneurs de la Délégation générale établie pour l'affranchissement des fiefs,

Supplient humblement les Révérends Prieur et Religieux de la Chartreuse de Pierre-Châtel dans le Bugey,

Disant que la Communauté d'Yenne a exposé à ce Tribunal qu'en mars 1778, elle a fait assigner les suppliants à remettre l'état de leur fief pour pouvoir parvenir à l'affranchissement, et qu'étant iceux tenus de faire distribuer chaque semaine, de la fête de la Circoncision à celle de Saint Jean-Baptiste, une aumône dont le total arrive à 10,972 livres de pain, elle a intérêt d'obtenir la suspension de la distribution de cette aumône pour faire des fonds applicables au payement du prix de l'affranchissement qui est, dit-elle, à la veille de devoir finir, et ayant conclu à ce que l'aumône non encore commencée fut suspendue pour faire ledit fonds. Leur recours a été suivi d'un décret portant : « Soit montré à partie et que, ce pendant, il seroit « sursis à la distribution de l'aumône. » Ce décret en date du 31 janvier dernier leur ayant été signifié le 9 du courant, ils s'empressent de faire observer que le projet de cette communauté est préjudiciable aux pauvres, préjudiciable aux suppliants, et non conforme aux Lettres-Patentes du 2 janvier 1778. Il nuirait aux pauvres en ce que dans le même moment on les accablerait d'un double poids : de la privation de leur aumône et du continuel payement de leur servis. Il nuirait aux suppliants en ce qu'on payerait le prix de leur fief en parties brisées, en détail et

même non en argent, mais en denrées, double et intolérable injustice. En les forçant de se retenir tous les ans le blé destiné à l'aumône, on leur payerait tous les ans une partie du prix de leur fief, et en retardant au loin le moment de l'affranchissement, ils se trouveraient payés sans retirer rien et ils seraient reprochables aux yeux de leurs supérieurs et de tous les sages administrateurs, s'ils dissipaient ainsi un capital si précieux ; on les exposerait encore à des contestations sur l'estimation de la denrée. Cette denrée est prête et préparée, et les suppliants ne sont ni les dépositaires de la Communauté d'Yenne pour la garder, ni leur agent pour la vendre ; la distribution serait déjà commencée si, par déférence pour le Conseil, ils n'avaient attendu le temps où un de ses membres, suivant la coutume, aurait la commodité d'y assister ; ils ne prévoyaient pas que ce retard, qui vient du Conseil, avait cette cause cachée. Le préjudice des pauvres est également sensible ; au moment de l'extinction du fief, ils seront dédommagés de la privation de l'aumône par la libération des servis, mais aujourd'hui ils souffriraient la perte sans dédommagement. Le capital de cette aumône sera plus que suffisant pour payer le capital de l'affranchissement des biens des pauvres; le prix des aumônes non distribuées ne servirait donc qu'à l'avantage des riches qui, préoccupés de leur intérêt, sont insensibles aux besoins actuels des pauvres dans une année où la sécheresse de

l'été a détruit les menus grains qui font toute leur subsistance dans le mandement, *surtout d'Yenne ;* aussi l'Edit n'a point parlé de ces suspensions anticipées ; comme on ne suspend pas le payement des servis, on ne suspend pas la distribution des aumônes, l'extinction de l'une n'est statuée qu'avec l'extinction de l'autre : *Statuti verba sunt stricte observanda.*

La communauté d'Yenne d'ailleurs a surpris la religion de ce Tribunal en disant qu'elle était à la veille de finir l'affranchissement ; ce moment au contraire est très éloigné, l'état des fiefs est remis et rien de plus ; elle ne fera plus d'instance si elle peut faire le fonds qu'elle s'est proposé, elle attendra que ce fonds soit proportionné au prix total du fief pour ensuite l'éteindre sans deniers et pour blesser ainsi la charité et le droit du tiers. Mais pour écarter un tel projet, les suppliants recourent à ce qu'il vous plaise, Nos seigneurs, révoquer le sursis provisionnel accordé par votre décret du 31 janvier dernier, sur la requête de ladite communauté d'Yenne.

Au bas est écrit : « N'y a lieu aux fins suppliées. « Fait à Chambéry, le 21 février 1781. Signé : « Salteur, de Baudy, de l'avis de la Délé gation. »

Cette fois, les Chartreux, malgré leurs dires, n'eurent pas gain de cause.

Par un nouveau bail du 24 novembre 1786, qui devrait être le dernier, les Chartreux louaient

leurs revenus d'Yenne au révérend Joseph-Anthelme Gudin, curé d'Yenne, devenu leur vicaire perpétuel au prieuré, aux mêmes charges et clauses que celles du précédent bail avec, toutefois, les indications nouvelles suivantes, savoir :
« Quant au fief, le présent ascensement est fait
« sous la condition que ledit révérend ascensa-
« taire payera à la communauté d'Yenne ou
« auxdits révérends Chartreux, le prix de l'au-
« mône que ces derniers sont en usage de faire
« rière ledit lieu d'Yenne et à laquelle il a été
« sursis depuis quelques années, le susdit prix
« tel qu'il sera arbitré par la Délégation générale
« pour chaque année échue et incontinent après
« qu'il aura été arbitré (1). Bien entendu que
« jusques à l'époque de l'affranchissement de la
« communauté d'Yenne, ledit révérend Gudin
« exigera annuellement et pendant la durée du
« présent, les intérêts du prix capital de l'affran-
« chissement de la communauté de Saint-Paul,
« laquelle exaction cessera sitôt l'affranchisse-
« ment de la communauté d'Yenne arrivé......
« Etant expressément convenu que sitôt que la
« susdite communauté d'Yenne sera parvenue
« à s'affranchir des différentes redevances féoda-
« les dues pour cause du fief du prioré d'Yenne,
« le présent ascensement sera, sans autre, censé
« résolu pour regard du susdit fief...........».

(1) Un décret de la Délégation générale du 2 mai 1787 fixe le prix total des sept années en retard à 4,732 livres.

Indépendamment de la dîme et du douzième des laods du fief de leur prieuré et des revenus de leur domaine de Lagneux-sur-Yenne, les Chartreux possédaient non seulement d'autres biens à Yenne, mais encore à Traize et à Saint-Paul, communes voisines.

La Révolution avait bouleversé le vieil ordre économique des choses, mais les pauvres d'Yenne n'y perdirent rien. Les revenus de l'ancien hôpital d'abord (1) et du Bureau de bienfaisance ensuite, permirent de continuer l'aumône en la simplifiant. Une distribution hebdomadaire de pain aux indigents de la commune d'Yenne se continua ; elle se pratique encore actuellement et en quantité annuelle sensiblement pareille, mais plus abondante pour chacun des pauvres ainsi secourus, leur nombre étant considérablement diminué.

La Révolution ayant fait disparaître les Chartreux, leurs propriétés furent morcelées et vendues comme biens nationaux.

Il reste encore quelques traces des cloîtres du vieux prieuré entourant la vieille église de l'ancienne cité d'Yenne.

JEAN LÉTANCHE.

(1) Voir : *L'hôpital d'Yenne*, brochure de l'auteur.

Gabriel PÉROUSE

UN BUDGET

D'UNE MUNICIPALITÉ RURALE

EN SAVOIE

AU XVe SIÈCLE

UN BUDGET
D'UNE MUNICIPALITÉ RURALE
EN SAVOIE AU XVe SIÈCLE

S'il est vrai que les éléments d'un budget public, ce sont des prévisions, le titre de cet article définit assez mal le document publié ci-dessous, tout en montrant cependant quelle en est à peu près la nature. En un temps où l'impôt, quelle que fût dès lors sa permanence en fait, passait toujours en droit pour un accident extraordinaire, on ne songeait point, dans nos communes rurales, à calculer chaque année à quelle somme pourraient l'année suivante monter les charges publiques; pas davantage ne songeait-on, pour y faire face, à décréter des contributions fixées à l'avance. Une dépense se présentait-elle, les syndics, administrateurs de la commune, la payaient de leurs deniers personnels ou bien le créancier était prié d'attendre quelque temps. Les dettes ainsi contractées par la commune finissaient-elles par atteindre un certain chiffre et fallait-il enfin pourvoir à leur payement, on en dressait la liste et l'on arrêtait le montant de la somme à payer pour la répartir *(æquare)* entre

les contribuables. Cette opération se désignait en latin par le mot *equantia* et en français par le mot *égance*, qui est le titre exact de notre document.

Cette pièce présente cet intérêt d'appartenir à l'une de ces communes rurales dont les archives sont généralement en France bien pauvres de documents de cette espèce et de cet âge. Il date en effet de l'année 1476, époque où la Savoie subissait le contre-coup de la politique belliqueuse de Charles-le-Téméraire, dont il nous montre la répercussion dans notre commune rurale, qui solde les archers qu'elle a dû fournir et les équipe de pied en cap : bottes et bonnets, pelisses et manteaux, casques, épées, haches et pertuisanes figurent dans notre compte avec la poudre et les pierres pour des couleuvrines ; il y a là quelques renseignements utiles à l'histoire de nos institutions militaires, autant qu'à celle de nos municipalités rurales.

La commune à laquelle appartient ce document (art. CC. 10) est celle de Mâcot, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers. On verra que, de la plupart des dépenses mentionnées, une partie seulement lui incombe, le reste représentant la part à payer par le village de Sangot, aujourd'hui hameau de la commune de Mâcot, dès lors confondu avec elle par l'Etat pour la levée de la milice, bien qu'il eût son autonomie municipale et financière. Quant à la répartition de

la somme des dépenses entre les habitants de Mâcot, on voit qu'ils sont répartis entre treize catégories ; les contribuables classés dans la première sont taxés chacun à 2 florins ; ceux de la catégorie suivante payent moins et ceux de la treizième n'ont plus qu'une cote personnelle de 6 deniers forts, égale au seizième de celle des premiers.

On verra encore que cette égance, rédigée par les syndics du consentement de leurs conseillers et autres contribuables,fut publiée à Mâcot devant certain pressoir par un notaire, vice-curial de la cour d'Aime.

Les comptes sont faits en florins, gros, quarts et forts ; il suffira de rappeler que le florin vaut 12 gros, le gros 4 quarts, et le quart 2 forts.

Anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo sexto et die decima mensis maii, sequitur equancia facta in villa Mascocti, de tamen precepto nobilis Guigonis Beczonis alias Vulliodi vicecastellani Tharentasie a Saxo (1) superius, per honestos viros Anthonium Sanuelli alias Cop et Jacobum de Nanto, sindicos dicte ville Mascocti, de tamen consensu et voluntate honestorum virorum Anthonii Viveti notarii, Petri Sanuelli mercatoris, Rudeti Ogerii, Petri Miloz, consilliariorum dicte ville Mascocti, ac Johannis Palpherii, Petri filii quondam Anthonii Perrerie, Glaudii filii quondam Johannis Asterii, Anthonii filii Johannis Clementis, Petri

(1) Le pas du Saix, sur la route entre Moûtiers et Aime, qui séparait la haute et la basse Tarentaise.

Ogerii senioris, Anthonii Brochie, Anthonii Ogerii, Bosonis Asterii, Jacobi Palpherii clerici ac Andree Clementis dicte ville Mascocti, presenteque honesto viro Johanne Gonterii, familliari curie Ayme, ad causam onerum subscriptorum per dictam villam Mascocti dudum substentorum.

Onera.

Et primo debentur Jacobo de Nanto et Bosoni Asterii sindicis dicte ville Mascocti, quos solverunt Georgio Murisie in exoneracione sui sallarii guerre et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto, III fl. cum dimidio parvi ponderis ;

Item, debentur ipsis sindicis, quos libraverunt Johanni Susini, archerio, in exoneracione sui sallarii guerre et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto, xv d. gross.;

Item, debentur Michaeli Villissende, cudurerio, pro rata ipsorum contingente de xxx den. gross. et tribus fort. cum illis de Sangoto pro calligis et diploidibus archeriorum apud Vallem Augustam (2) missorum, videlicet xx d. g., I quart.;

Item, debentur honesto viro Humberto Duytoz pro rata ipsorum contingente de XXI den. gross. et v den. fort. cum illis de Sangoto pro expensis domi dicti Humberti factis per nobilem Alexandrum Carrelleti capitaneum archeriorum eorumque archerios cum suis sequacibus in pluribus vicibus, XIV gr. III fort.;

Item, debentur eidem Humberto Duytoz pro expensis domi sue factis per Andream de Cruce, eorum archerio,

(2) Le Val d'Aoste.

et pro rata ipsorum contingente de tribus den. gross. cum illis de Sangoto, videlicet II den. gross.;

Item, debentur eidem Humberto Duytoz pro expensis domi sue factis per sindicos dicti loci Mascocti et Sangoti et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto de xx d. fort., XIII d. ob. fort.;

Item, debentur eidem Humberto Duytoz pro expensis domi sue factis per Petrum Miloz et Johannem Viveti, olim sindicos Mascocti, et eorum archerio quando, quod semel, fuerunt assignati pro ipso archerio presentando, VI den. III quart. gr.;

Item, debentur eidem Humberto pro rata ipsorum contingente cum tota mistralia (1) Ayme de decem g. per nobilem Alexandrum Carrelleti capitaneum cum suis secacibus domi sue expensis, XIII d. fort.;

Item, debentur dictis sindicis Mascocti pro duabus pelliciis et duobus bonetis albis emptis pro eorum archeriis, precio octo den. gross. a Hugonino Violacti, et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto, v g. v d. ob. fort.;

Item, debentur dictis sindicis, quos libraverunt Glaudio Arnolli-Joli pro reparacione duorum corsetorum et duarum salladarum, et pro rata ipsorum contingente de quatuor den. gross. et sex den. fort. cum illis de Sangoto, III den. I. quart. gr.;

Item, debentur eisdem sindicis, quos donaverunt nobili Alexandro Carrelli, capitaneo archeriorum, et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto, III d. ob. gr.;

Item, debentur eisdem sindicis quos solverunt Andree

(1) Circonscription administrative, subdivision de la châtellenie.

de Cruce pro vagena et corrigia eorum *(sic)* ensis, et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto, III d. ob. g.;

Item, debentur eisdem sindicis, quos tradiderunt Petro de Ulmo, eorum archerio, pro uno anquitono et pro rata ipsorum contingente de tribus den. I quarto gross. cum illis de Sangoto, videlicet II d. I fort. gross.;

Item, debentur eisdem sindicis, quos solverunt Hugonino Violacti pro lignis eorum archeriorum et pro rata ipsorum contingente de tribus den. gross. cum illis de Sangoto, II d. gross.;

Item, debentur eisdem sindicis, quos solverunt Jacobo de Rochacio, escofferio, pro reparacione sicuris Georgii Muris archerii, et pro rata ipsorum contingente de XX d. fort. cum aliis de Sangoto, XIII d. ob. fort.;

Item, debentur eisdem sindicis pro duabus pollaliis per ipsos emptis, datis nobili Guigoni Vulliodi vicecastellano Tharentasie a Saxo superius quando dolebat, et pro rata ipsorum contingente de tribus denariis III fort. gross. cum illis de Sangocto, II d. I quart g.;

Item, debentur eisdem sindicis, quos tradiderunt Vullielmo Tissocti quando accessit ad curiam pro remissione mille florenorum per Dominam nostram (1) sibi solvere petitorum et pro rata ipsorum contingente de sex den. sex fort. gross. cum illis de Sangoto, videlicet IIII d. ob. g.;

Item, debentur eisdem sindicis pro una pertizana per ipsos sindicos a Johanne Benedicti Combet empta, et pro rata ipsorum contingente de tribus den. gross. cum illis de Sangoto, II d. gross.;

Item, debentur Bosoni Asterii consindico dicti loci

(1) La duchesse régente, Yolande de France.

subnominato, Glaudio Queyd soluti pro expensis domi sue factis per eorum archerios et ipsum, incluso uno den. gross. per eum tradito Johanni Gonterii familliari qui ipsos archerios assignavit, et pro rata ipsorum contingente de quinque gross. cum illis de Sangoto, videlicet III d. v vien. g.;

Item, debentur dictis sindicis, quos libraverunt Petro de Ulmo, eorum archerio, qui Petrus minime ad bellum ivit, ideo recuperentur ab eodem Petro et exponantur in genere et de quibus ipsi sindici teneantur bonum computum reddere, XXII d. g.;

Item, debentur Bosoni Asterii, consindico subnominato, pro sex dietis per ipsum Ayme vacatis, duabus dietis Musterii (1) per eum nomine Communitatis vacatis et una dieta in Burgo Sancti Mauricii (2), videlicet I fl. pp.

Item, debentur Jacobo de Nanto, consindico Mascocti, pro quatuor dietis per ipsum Ayme pro Communitate vacatis, III d. g.

Item, debentur Rudeto Ogerii, pro rata ipsorum contingente de quatuor den. gross. cum illis de Sangoto, pro reparacione tecti ecclesie Mascocti, videlicet III d. g.;

Item, debentur Petro de Lucana, fabro, pro lapidibus et pulvere colovrinarum per eum venditis, et pro rata ipsorum contingente de IIII den. III quart. gross. cum illis de Sangoto, videlicet III d. I quart. g.;

Item, debentur honeste mulieri Jaquemete, relicte Francisci Chouricii, pro rata ipsorum contingente de viginti novem den. g. pro expensis domi sue factis per sindicos, procuratores et archerios tocius mistralie Ayme,

(1) Moûtiers.

(2) Bourg-Saint-Maurice, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Moûtiers.

pluribus vicibus, faciendo monstras et injunctiones, videlicet IIII d. III fort. g. :

Item debendur Glaudio Qued, archerio dicti loci Mascocti, et pro rata ipsorum contingente unius paris sotularum cum illis de Sangoto, videlicet IIII d. g. ;

Item, debentur eidem Glaudio Qued, pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangocto, [pro] fatura fucis eorum balliste et culleti eorum ensis, VI d. fort. ;

Item, debentur eidem Glaudio Queyd pro rata ipsorum contingente de decem den. I quart. gross. pro expensis domi sue per totam mistraliam Ayme, pluribus vicibus, eligendo archerios factis, videlicet X d. ob. fort ;

Item, debentur Georgio Maurisie, eorum archerio, pro remanente sui sallarii guerre unius mensis, et pro rata ipsorum contingente de XVIII d. g. cum illis de Sangocto, videlicet XII d. g. ;

Item, debentur eidem Georgio Maurisie, pro calligis sibi per dictos sindicos conventis, quando accessit ad arma, et pro rata ipsorum contingente de sex g. cum illis de Sangoto, IIII d. g. ;

Item, debentur Andree de Cruce pro abiliamento sibi convento quando accessit ad bellum, ut instrumento manu discreti viri Petri Callie recepto, et pro rata ipsorum contingente de XXVII d. g. cum illis de Sangoto, XVIII g. ;

Item, debentur Jaquemete, relicte quondam Francisci Chouricii, pro rata ipsorum contingente de decem den-gross. pro expensis domi sue factis per nobilem Johannem de Viridario (1), olim capitaneo, et suis sequacibus, quando quesitum venit archerios, XIII d. fort. ;

Item, debentur eidem Chouricii pro expensis domi

(1) Jean du Verger.

sue factis die nona maii per Petrum Sanuelli, Jacobum de Nanto et Bosonem Asterii et curialem, quando conficere volebant presentem equanciam quam minime fieri poterunt (*sic*), IIII d. g.;

Item, debentur eidem Chouricii pro expensis curialis et manderii domi sue factis ac castellano seu locumtenente, quando confecta fuit presens equancia, videlicet III d. g.;

Item, debentur nobili vice castellano pro suo jocondo adventu, videlicet II sesteria avene;

Item, debentur nobili Johanni de Viridario, olim capitaneo archeriorum, et pro rata ipsorum contingente de decem flor. per mistraliam Ayme sibi donatis causa laboris, XIX d. V fort. g.;

Item, debentur egregio Johanni Jaquemontis, pro rata ipsorum contingente de duobus scutis per mistraliam Ayme sibi donatis causa laboris, VII d. g.;

Item, debentur Vullielmo Tissocti de Tessens (1), pro suis dietis penaque et labore substento per eum eundo et reddeundo ad curiam pro obtinendo graciam super mille flor. pp. per Dominam sibi solvere petitos et pro rata ipsorum contingente cum castellania a Saxo superius ultra quinque den. tres quart. gross. sibi Vullielmo jam per dictos sindicos traditos, videlicet VI d. gross.;

Item, debentur discreto viro Anthonio Viveti, notario, pro rehempcione cujusdam instrumenti tachii eorum missalis de octoginta florenis, et pro rata ipsorum contingente cum illis de Sangoto, VIII d. g.;

Item, debentur Petro Miloz, olim consindico Mascocti pro tribus dietis Musterii vacatis et tribus aliis dietis Ayme per ipsum nomine Communitatis vacatis, VIII d. g.;

(1) Commune du canton d'Aime.

Item, debentur honesto viro Petro Sanuelli, mercatori, causa lealis et honesti mutui per ipsum communitati jamdicte Mascocti facti pro quodam acquisito per ipsam Communitatem facto a quodam de Champagniaco (1), ut instrumento manu providi viri Johannis Oudricii notarii ut asserit recepto, VIII fl. p. p.;

Item, debentur Johanni Gonterii, familliari curie Ayme, pro ejus pena et labore faciendo assignaciones eisdem sindicis et nomine ipsorum fiendas, VI d. g.;

Item, debentur honesto viro Petro Buctodi, mistrali Ayme, pro pena et labore per eum nomine Communitatis pluribus vicibus substentis, videlicet VI d. g.;

Item, debentur Johanni Genteti, vicecuriali Ayme, pro factura et confectione presentis equancie, inclusa ejus dieta qua fuit Mascocti pro ipsam conficiendo et certis aliis laboribus per ipsum nomine Communitatis substentis, videlicet II fl. cum dimidio p. p.;

Item, debentur recuperatori presentis equancie pro ejus pena et labore ipsam exigendo, videlicet II fl. p. p.;

Item, debentur honeste mulieri Guillemete, relicte Petri Palpherii de Mascocto, pro expensis domi sue factis per illos qui fecerunt presentem equanciam ipsa die, videlicet XV d. V fort. g.

Summa onerorum supra descriptorum, XXXIX fl. III d. 1 fort. ob. g.

(1) Champagny, commune du canton de Bozel, arrondissement de Moûtiers.

Primus gradus : II fl. p. p.

Petrus Sanuelli.

Secundus gradus : XIX d. g.

Anthonius Sanuelli-Cop.
Jacobus Palpherii clericus.
Nycodus et Glaudius Perrerie.
Anthonius filius Johannis Allonis.

Tercius gradus : XVI d. gross.

Anthonius Viveti, notarius.
Johannes Oudricii, notarius.

Quartus gradus : XV d. gross.

Liberi Anthonii Richardi.
Jacobus Vellieti.
Anthonius Cheyney.
Jacobus Sanuelli senior.

Quintus gradus : X d. ob. gross.

Anthonius Vellieti.
Johannes Asterii senior.
Johannes Clementis senior.

Sextus gradus : VIII d. ob. gross.

Petrus Miloz.
Johanneta relicta Andree Rufferii et ejus liberi.
Petrus Rufferii de Raffurno.
Johannes Perrerie ejus frater.

Septimus gradus : VI d. ob. gross.

Johannes de Via.
Petrus filius Anthonii Perrerie.
Jacobus Morardi seu ejus heredes.
Johannes et Andreas Viveti.
Anthonius filius Jacobi Pocardi-Quinquerini.

Liberi Petri Clementis.
Symonnius Ogerii.
Andreas Perrerie et ejus uxor.

Octavus gradus : v d. gross.

Franciscus Vivet-Huguet.
Aymo Viveti, Anthonia ejus uxor.
Anthonius Ogerii-Cristini.
Johannes Magistri et ejus mater.
Anthonia relicta Nycodi Boneti.
Jacobus Rolliardi.
Jacobus Sanuelli-Galley.
Anthonius Pochardi senior.
Petrus filius Anthonii Sanuelli-Galley.
Nycodus et Anthonius de Molendinis.
Jacobus filius Anthonii Sanuelli junior.
Michael Dompni Vullielmi.
Johannes Palpherii.

Nonus gradus : IIII d. gross.

Rudetus Ogerii.
Petrus filius Ansermi Sanuelli-Galley.
Glaudius ejus frater.
Glaudius Perrerie, sartor.
Petrus Dompni Vullielmi.
Glaudius Martini.
Glauda uxor Petri Ogerii.
Liberi quondam Petri Thome.
Anthonius de Fonte.

Decimus gradus : xx d. fort.

Anthonia filia Nycodi Boneti.
Liberi Anthonii Pochardi-Quinquerini.
Johannes de Nanto.

Jacobus ejus frater.
Sebastianus Viveti.
Jaquemeta relicta Johannis Colliardi.
Petrus de Cruce.
Anthonius Ludovici ; Biatresia ejus uxor.
Liberi Georgii Pochardi.
Nycodus Benedicti Tirberti.
Anthonius Brochie.
Jacobus Perrerie.
Anthonius de Cruce.
Thomas Asterii.
Jacobus Brochie.

Undecimus gradus : xv d. fort.

Petrus Beyssonis.
Petrus de Rippa.
Franciscus Quiblerii.
Vullielmus Magistri.
Anthonius Ducis sartor.
Johannes Benedicti Tirberti.
Michael de Janoy.
Jacobus Ricordonis.
Glaudius Frepati.
Johannes de Perreria clerici *(sic)*.
Glaudius Sanuelli ; Johanneta ejus uxor.
Liberi Johannis Viveti-Jacoz.
Hiidem nomine dompni Johannis eorum fratris.
Martinus Miloz.

Duodecimus gradus : v. d. quart.

Catherina relicta Johannis Pochardi-Quinquerini.
Petrus Perrerie pupillus.
Georgius Rolliardi.
Boso Asterii.

Anthonius Viveti-Jacoz senior.
Anthonius Allonis et ejus uxor.

Tresdecimus gradus : VI d. fort.

Francicus de Cruce.
Petrus Nepotis.
Anthonius filius Anthonii Viveti-Jacoz.
Johannes Viveti ejus frater.
Anthonia relicta Symoni de Cruce.
Johannes Thonacii.
Anthonius Andree Michelet.
Petrus Veriz.

Summa equatorum : XL fl., VII d., V fort. gross.

Quequidem equancia superius descripta fuit facta, recitata et pronunciata de precepto nobilis vicecastellani per me Johannem Genteti, notarium publicum, vicecurialem curie Ayme subsignatum, in ville Mascocti, ante torcular heredum quondam Petri Palpherii notarii, presentibus Johanne Gonterii familliari curie Ayme, Johanne et Francisco Quiblerii, habitatoribus dicte parrochie Mascocti, cum pluribus aliis testibus ibidem adstantibus, vocatis et rogatis, de quibus prenominati sindici fieri pecierunt per me jamdictum vicecurialem curie Ayme subsignatum has testimoniales litteras ad opus ipsorum et cujus interesse poterit in futurum.

Ita est : (*signé*) Genteti.

J. CORCELLE

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

LES SOCIÉTÉS SAVANTES ET LES ÉTUDES HISTORIQUES EN SAVOIE

Dans les pages qui vont suivre, on trouvera un des chapitres les plus curieux de l'histoire littéraire de la Savoie et l'un des moins connus. On a retenu le nom de l'Académie florimontane, on ignore tout le reste ; on sait vaguement le nom des Compagnies savantes qui ont continué sa tradition. Très peu de lecteurs ont parcouru les livres considérables qu'elles font imprimer. Nous voudrions retenir sur ces personnes très respectables, pendant quelques minutes au moins, l'attention distraite de nos contemporains.

I.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES

Nous aimons, en France, à nous moquer un peu de tout, et surtout de nous-mêmes. Il nous semble naïf et peu spirituel de rendre justice à nos efforts et de reconnaître nos mérites. Ainsi a-t-on assez raillé les Académies, les Sociétés savantes. Volontiers, on les représente peuplées de vieux messieurs somnolents, grands collectionneurs d'antiquités informes qu'ils considèrent et touchent avec un infini respect. On dit aussi qu'ils passent leur temps en discussions sur des pointes d'aiguilles, et qu'un de leurs jeux favoris est de couper les cheveux en quatre. On dit aussi qu'ils écrivent de vénérables volumes, d'une épaisseur considérable, sur de très petites choses : ils se passionnent pour des sujets d'un intérêt médiocre, pour une inscription incomplète et qui prête à des interprétations différentes, pour l'emplacement d'une ville oubliée, pour le séjour d'un personnage célèbre en une province.

Je crois bien qu'une des questions qui ont fait le plus grand tort aux Sociétés savantes est celle du passage du carthaginois Annibal : ce grand conducteur d'armées a traversé un de ces innombrables cols qui

découpent les Alpes en énormes massifs. Seulement, cela ne suffit pas à notre besoin de précision, et les érudits veulent savoir par quel col a passé l'Africain et ses éléphants de guerre. La littérature historique leur offre deux textes importants : l'un, du grec Polybe, l'autre, du latin Tite-Live. Tous deux relatent le fait du passage ; mais comme ils ne sont point géographes — chacun sait que la géographie date de la fin du XIXe siècle — ils n'apportent point, dans la description du col où les soldats d'Annibal eurent à lutter contre la neige et les sentiers croulants, une précision scientifique. Ils ne lui donnent point de nom. Grande joie pour les archéologues de province : ils se sont mis en tête de donner un nom à ce col inconnu. Tous ont étudié ce problème avec une ingéniosité et une passion admirables : chacun a trouvé sa solution particulière ; tous les cols des Alpes ont eu leur tour, et tous ont d'excellentes raisons pour avoir eu l'honneur d'avoir livré passage à Annibal. On pourrait former une bibliothèque considérable avec les mémoires composés sur ce « geste » fameux. Et notez bien que le problème est encore à résoudre, et qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles.

Mais les Sociétés savantes n'ont pas toujours fait œuvre inutile : cela, même, leur est arrivé très rarement. Elles remplissent en général un rôle de premier ordre dont on devrait bien être infiniment reconnaissant, un rôle d'une utilité très grande. Et si elles ne le remplissaient pas elles priveraient le genre humain d'heures de lectures aimables et réconfortantes.

Et que font-elles donc, ces Sociétés savantes, si mo-

destes, si peu bruyantes qu'on croirait que la poussière nous les cache ? Elles écrivent l'histoire de nos provinces, et si elles n'accomplissaient pas cette œuvre sainte, nous ne saurions ni ce qu'ont accompli, ni ce qu'ont pensé nos ancêtres. Il faut regarder avec infiniment de respect ces hommes qui se penchent sur de vieux grimoires et qui en déchiffrent l'écriture effacée et obscure, qui reconstituent ces inscriptions funéraires où nos anciens racontaient naïvement leur existence. Ce sont eux qui, en retrouvant par exemple ces *livres de raison,* où le père de famille de l'ancien régime notait les faits intéressants de sa vie journalière, nous permettent, avec un léger effort d'imagination, de revivre l'existence exacte des temps antérieurs.

Ce sont aussi des historiens ces géologues qui scrutent la terre que nous habitons et qui, sans eux, ne nous livrerait pas ses secrets. Ils fixent avec certitude, par exemple, les limites du lac du Bourget aux temps anciens ; ils nous disent comment ont été formées nos montagnes, comment les glaciers et les torrents les ont peu à peu sculptées, quelles formes elles avaient lorsque les premiers hommes les ont parcourues.

Je n'insiste pas davantage sur l'utilité de ces compagnies d'hommes distingués qui, sans demander de récompenses bruyantes, travaillent pour la gloire de leur pays, et conservent des souvenirs précieux qui constituent une partie notable du patrimoine de chaque nation.

II.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES EN SAVOIE

L'Académie de Savoie, Burnier et le Sénat de Savoie, Léon Ménabréa et Montmélian, Blanchard et Hautecombe. — La Société d'histoire naturelle. — La Société d'histoire et d'archéologie, Croisellet et Rumilly, Dessaix, les Rabut, le général Dufour, Tavernier et la vallée du Giffre, Mugnier. — Société d'histoire de la Maurienne, Truchet et Saint-Jean au XVIe *siècle. — Académie de la Val d'Isère et Aime. — Le Chablais. — L'Académie Salésienne, Bonnefoy. — Les Congrès.*

S'il est un pays où les Sociétés (1) sont nombreuses et actives, c'est la Savoie. Je vois deux raisons à cet heureux phénomène. D'abord le Savoyard aime l'histoire de sa province et a souci de garder dans le grand Etat auquel il appartient sa personnalité. Ensuite, il habite un pays qui n'a aucune unité physique : on disait autrefois en parlant de lui : « Les Savoies ». Il se subdivise en effet en plusieurs vallées, séparées par de hautes chaînes de montagnes ; ces vallées ont eu chacune leur existence indépendante, leurs habitudes

(1) Nous avons fait, à l'Ecole d'enseignement supérieur de Chambéry, plusieurs leçons sur les Sociétés savantes en Savoie. Nous en donnons ici un résumé rapide. Comme il ne faut jamais se promettre un trop long avenir, nous préférons indiquer dans ses grandes lignes le résultat de nos recherches.

particulières, leurs costumes originaires. La Tarentaise diffère beaucoup de la Maurienne, le Faucigny du Chablais. Chacune de ces vallées a voulu sauvegarder sa personnalité, et, tout en aimant sa voisine, a tenu à ne pas être confondue avec elle.

Aussi, chaque pays de Savoie a produit une Société savante, chargée de cette mission très haute qui consiste à garder pieusement le souvenir des ancêtres ou, pour mieux dire, de perpétuer la religion du foyer domestique. En parlant des peuples vaincus, on dit qu'il leur suffit pour subsister de conserver leur langue, il faut ajouter leur histoire. Les nationalités se sont réveillées partout grâce à ce double ferment. Les petits pays de Savoie l'ont très bien compris et, dans leurs longues veillées d'hiver, leurs habitants écoutent, comme les Grecs curieux de l'époque homérique, les faits et gestes de leurs pères.

Je disais que chaque partie de la Savoie avait sa Société savante : Chambéry, centre principal, en a même plusieurs dont les travaux ont une notoriété fort étendue. J'en citerai trois par ordre d'ancienneté : et d'abord l'*Académie de Savoie*, fondée en 1820 par le général comte de Mouxy de Loche, le sénateur Xavier, de Vignet, le professeur Georges-Marie Raymond, et l'abbé Billet professeur au Grand Séminaire. Ils s'adjoignirent le chevalier Vignet, le chanoine Rendu, les docteurs Guilland et Gouvert. Elle prit une devise et un emblème : un oranger avec ces deux mots *flores et fructus*. Par là, l'institution nouvelle se rattachait à l'Académie florimontane fondée en 1607 par saint

François de Sales et Antoine Favre, et dont nous fixerons bientôt l'histoire courte mais glorieuse.

D'abord assez pauvre, l'Académie devint une institution riche, bien rentée ; non seulement elle put accorder des prix, mais encore elle édita avec régularité de gros volumes, dans lesquels vous trouvez des mémoires sur toutes les branches de la science humaine. Je dois dire que l'histoire locale y occupe heureusement la place la plus large.

Elle est représentée par des travaux toujours estimables par la conscience des auteurs, leur amour du vrai, leur enthousiasme pour la Savoie.

Je ne puis parler des vivants ; mais si vous voulez savoir comment on peut composer un beau livre avec les faits et gestes des Savoyards, ouvrez *L'histoire du Sénat de Savoie* de Burnier, d'abord couronnée par l'Académie, et qui trouva ensuite asile dans ses Mémoires. C'est un des meilleurs travaux que vous puissiez consulter sur la province. Vous y verrez exposée dans un style ferme, simple et élégant, la carrière glorieuse de l'institution la plus respectable de Chambéry, cour souveraine de justice qui fournit une glorieuse carrière juridique, et dont l'action sociale fut considérable : « L'existence politique du Sénat de Savoie peut se résumer ainsi : résistance à l'excès du pouvoir. Cette compagnie s'est montrée à toutes les époques la gardienne des libertés publiques. Ce serait une illusion de croire que le Sénat de Savoie ait été libéral. Nous doutons fort que cette compagnie aristocratique eut accepté en entier la Déclaration des droits de l'Homme.

Le besoin d'égalité qui est aujourd'hui la grande aspiration de la société française ne préoccupa jamais notre cour souveraine. Elle défendit jusqu'à la fin l'indépendance nationale et celle de la magistrature : la première, par un dévouement à toute épreuve aux intérêts du pays et à ceux de la dynastie, la seconde, comme la meilleure garantie de l'équilibre social. Elle voulut exercer sur les actes du pouvoir un contrôle plus énergique, plus efficace, plus permanent surtout que celui qui était dévolu aux États généraux, mais elle le fit sans bruit, en famille, afin que le prestige monarchique ne reçût aucune atteinte. En dehors de cette surveillance qui servit de frein au pouvoir absolu, le Sénat ne réalisa sur aucun point l'idéal du libéralisme moderne. On l'eut fort étonné sans doute en lui proposant d'introduire dans une société monarchique chrétienne des principes tels que la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté individuelle et le droit de réunion. Il voulut le contrôle des actes souverains, mais à la condition de l'exercer seul. Pour lui, la nation n'eut jamais qu'un droit : celui d'être gouvernée avec douceur, et qu'un devoir : celui d'obéir. Otez la cour suprême de nos anciennes institutions, vous aurez l'absolutisme sans contrôle, l'exercice immodéré du pouvoir d'un côté, le mécontentement de l'autre, et la révolution pour dernier résultat ». Tout le livre est écrit avec cette modération de pensée et cette netteté de forme qui caractérisent les auteurs de haute valeur (1).

(1) On doit à Burnier des livres excellents : *Histoire de l'abbaye*

Léon Menabrea est un des meilleurs écrivains de la Savoie au siècle dernier, et, avec Burnier, un des historiens les plus remarquables de la province.

Ce magistrat de grande allure avait l'imagination vive et poétique ; comme Montesquieu, il a commencé par écrire, en 1836, les *Feux Follets* et *Requiescant in pace* (1), dont il situe les récits sur les bords du lac d'Annecy, ou dans ce sombre Miolans, qui domine la vallée de l'Isère. Ces paysages de la Savoie, il les décrit avec un rare bonheur d'expression. Citons cette page qu'aurait pu signer Chateaubriand, que Menabrea écrit sur les bords du lac d'Annecy : « Les heures passent silencieuses : il est minuit. Le coup de minuit a quelque chose de terrible et de solennel ; c'est à minuit que les âmes malheureuses errent dans la campagne en poussant des cris plaintifs, que les follets pénètrent sous les toits rustiques, y éparpillent la cendre du foyer et cordonnent en tresses inimitables la crinière des chevaux. Mais voilà que sur cette colline qui se déploie au couchant, semblable à une longue muraille tendue de deuil, je vois surgir le fantôme d'une cité romaine (Bautas) : j'aperçois ses tours menaçantes et le peuple qui fourmille auprès de ses portes. Son nom, je

---

de Tamié (1865)*; La Chartreuse de Saint-Hugon. Le prieuré et le château du Bourget* publié par la Société d'histoire et d'archéologie à laquelle Burnier a été fidèlement attaché. C'est même à elle qu'il donna un fragment important de son principal livre sous ce titre : *Le parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II.*

(1) Barou, *Les Ecrivains romantiques de la Savoie.*

l'ignore : seulement, dans ces sillons couverts de moissons ondoyantes, le soc a heurté naguère des tronçons de colonne, a mis à nu d'anciens fondements, a soulevé des pierres chargées d'inscriptions ! Que de siècles sont accumulés sur ces ruines ! Que de générations ces bords ont vu naître et mourir ! Et cependant ce lac indifférent aux vicissitudes des âges continue à jeter sur le sable ses vagues nonchalantes et à presser les flancs arides de ce rocher, qui demeure là, debout, semblable à un géant éternel. Le spectacle de la nuit est plein de révélations sur la faiblesse de l'homme et sur son néant. Combien les intérêts qui nous agitent paraissent vils à celui qui lève religieusement les yeux vers ces myriades de globes étincelants qui peuplent l'espace. »

Ses œuvres historiques ont une réelle valeur ; elles s'appuient sur une large documentation : grâce à ses relations, grâce à son intuition, il avait réuni sur sa table les témoins les plus précieux des âges écoulés ; elles ont un intérêt général. Menabrea savait, en retraçant l'histoire de la Savoie, rattacher les faits particuliers à nos vallées au large courant d'événements qui se passaient en Europe. Enfin, le style est d'une haute allure ; il est d'une précision incomparable. Vraiment, Menabrea parle une belle langue, d'une sonorité pleine d'une noble élégance.

Son livre le plus curieux porte ce titre un peu long : *De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux* (1). La

(1) Mém. de la Société royale académique de Savoie, t. 12, 1846.

plupart des auteurs qui ont parlé de l'usage où l'on était jadis d'intenter des procès aux insectes dévastateurs des fruits de la terre, ont taxé cet usage de superstition et de barbarie; mais il en est peut-être de cette question comme d'une infinité d'autres où nous ignorons la véritable signification des choses passées. Quand on voit une coutume s'implanter chez un peuple, s'y maintenir pendant plusieurs siècles, il faut bien s'écouter, quelque étrange qu'elle paraisse, avant de la taxer d'absurde ou de ridicule. En y réfléchissant, on finit presque toujours par reconnaître qu'elle a un sens, une utilité, et qu'elle correspond à une exigence réelle. C'est Menabrea qui écrit ces paroles d'une haute philosophie. Quant aux récits qu'il nous présente, ils sont précieux pour l'étude de la mentalité de l'ancienne France. Je ne recommande pas les pratiques employées aux temps anciens contre les maladies de la vigne, on ne vendangerait guère si on les appliquait (1).

C'est un travail considérable que son *Montmélian et*

(1) Non loin de Saint-Jean, on rencontre Saint-Julien, dont les vignobles se déroulent dans une exposition des plus heureuses, à la base d'une haute montagne qui les domine et produit un vin fort estimé. Ils sont sujets à être dévastés par un charançon de couleur verte, le verpillon. On le convoqua, ce maudit charançon, devant l'official. Un avocat, le procureur Pierre Falcon, plaida pour lui. Il plaida bien : l'official n'osa pas condamner et excommunier les pyrales. Il se borna à prescrire des prières publiques. Cela n'arrêta pas les insectes. Quarante ans plus tard, le procès recommença, on fit des processions autour du vignoble. En fin de compte, on céda aux insectes un lopin de terre en toute

les Alpes (1) et digne d'être lu avec soin. Voici dans quel esprit il a été écrit : « J'ai essayé de caractériser d'une manière vive, précise, saisissante, les guerres innombrables qui, à partir de l'invasion des barbares jusqu'au XVIIe siècle, ont affligé les Alpes occidentales. Il ne suffisait pas de considérer les faits en eux-mêmes, il fallait en étudier les causes, en indiquer les conséquences, ce qui m'a obligé d'aborder des questions très graves qui n'avaient jamais été traitées. En certaines parties de mon ouvrage, j'ai du m'écarter de la succession chronologique afin de pouvoir grouper, comparer, discuter les événements ; ailleurs, j'ai suivi scrupuleusement l'ordre des temps, et partout j'ai fouillé aux sources les plus authentiques. Le titre *Montmélian et les Alpes* m'a procuré de singulières facilités pour les rapprochements que je me proposais de faire : c'est un cadre flexible qui s'est prêté à volonté, tantôt à de larges développements, tantôt à une simple facture de détail. Montmélian est situé au bord de l'Isère, à l'endroit où ce fleuve quitte son sol natal et se jette sur le

---

propriété. Cela s'appelle faire la part du feu. On ne dit pas si les insectes s'en contentèrent. Des guerres intervinrent, des gens de guerre traversèrent la Maurienne ; le procès ne fut jamais fini, et les insectes réapparaissent de temps à autre.

(1) On doit encore à Menabrea *L'Abbaye d'Aulps, La Chartreuse du Vallon*. L'*Histoire de Chambéry*, qui est restée incomplète, renferme de précieux détails sur le Moyen Age. L'œuvre de Menabrea n'avait pas été reprise. Mais Chambéry va avoir son historien. M. A. Perrin a réuni sur sa ville natale une foule de documents nouveaux qu'il met en œuvre.

territoire français ; or, de toutes les forteresses des Alpes, aucune n'a joui d'une aussi grande célébrité, aucune ne s'est enrichie d'autant de souvenirs. Ces souvenirs, j'ai cherché à les raviver, à les entourer du prestige de la couleur locale ; je me suis emparé d'eux parce que je les ai jugés propres à marquer, dans une période déterminée, les variations de l'art militaire ». Voilà indiquée avec précision la véritable méthode historique, qui consiste à choisir, dans la multitude des faits, celui qui est la caractéristique d'une époque, à le mettre en valeur par des comparaisons heureuses.

Une autre œuvre intéressante à signaler dans les Mémoires de l'Académie de Savoie est celle due à Claudius Blanchard (1) avec ce titre, *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe* : œuvre qui mérite de retenir l'attention des savants érudits. Elle a été composée avec méthode, grâce aux conseils donnés à l'auteur par Burnier. C'est l'auteur du *Sénat de Savoie* qui avait réuni les pièces principales de l'œuvre et qui a conduit son ami sur le vrai chemin et lui a permis de construire un édifice remarquable (1).

Le monastère qui se dresse sur les rives occidentales du Bourget n'a pas toujours été en cet endroit, et si l'on n'a pas présent à l'esprit ce vieux souvenir, son nom ne représente aucun sens. La demeure primitive des cisterciens se trouvait dans une combe sauvage de la montagne de Cessens. Les moines allèrent ensuite sur les bords hospitaliers du lac, et ils donnèrent à leur nou-

(1) François Descostes : Notice sur Claudius Blanchard.

veau monastère le nom de l'ancien. Hautecombe a eu des prieurs d'une haute valeur, comme Delbène, qui nous a laissé d'intéressants ouvrages en prose et en vers ; puis, les moines furent dispersés, et en 1793, dans l'édifice qui les avait abrités, on plaça une faïencerie dont les produits furent recherchés. Peut-être Blanchard aurait-il pu nous donner des détails intéressants sur cette industrie d'art. Il ne l'a point fait ; il ne nous a pas donné une étude sur l'architecture italienne au XIXe siècle et sur les ornementations qui décorent les voûtes et les tombeaux ; peut-être aurait-il fallu indiquer que cette coquette église du style ogival fleuri a trois nefs, est ornée un peu dans le goût italien. Les églises de Rome sont surchargées de dorures, de statues précieuses, de marbres rares. Mais tout cela paraît naturel avec la lumière éclatante de l'Italie qui jette partout son éclat et atténue par là même les couleurs étendues par la main des hommes. A Hautecombe, dans la lumière atténuée et douce de la Savoie, les artistes italiens auraient pu mettre plus de discrétion dans l'ornementation des voûtes et dans la décoration des tombeaux.

J'ajoute que l'Académie de Savoie sait soutenir sa réputation : dans ses derniers volumes, on peut lire les notices d'une pensée si haute du général Borson, les éloges des disparus faits avec tant de maîtrise par M. F. Descostes, les dissertations archéologiques de M. A. Perrin, si précieuses par leur exactitude et leur richesse d'information, les travaux de M. Revil sur la géologie des Alpes, qui font autorité dans le monde savant.

La seconde Académie de Chambéry, c'est la *Société d'histoire naturelle*, fondée en 1844 par Genin Félix, P. Costa de Beauregard, le chanoine Chamousset, A. Huguenin. Elle se proposait un but très précis : organiser un musée d'histoire naturelle dans lequel, sans exclure les productions étrangères, seraient admis tous les objets propres à la Savoie (1). Elle comprenait les sections suivantes : Anatomie comparée, Botanique, Conchyliologie et Erpetologie, Entomologie, Géologie et Minéralogie, Ichtyologie, Ornithologie. Les conservateurs de ces sections rivalisèrent de zèle pour réunir des collections très variées. Mais on ne savait où les mettre à l'abri des intempéries et les faire connaître au public. Le roi Charles-Albert, après avis de l'Intendance générale (préfecture), et du Conseil de ville, céda à la Société les terrains nécessaires à l'établissement d'un jardin botanique, avec bâtiment, le tout contenu dans le parc royal. Le jour de l'inauguration, de nombreux discours furent prononcés ; sur les collines voisines, on tira les boîtes.

La Société nouvelle publia un bulletin dès 1850. Le premier volume est varié et d'un réel intérêt : Bailly y décrit un aigle d'une nature spéciale (aquila colsonii), G. de Mortillet, alors âgé de 28 ans, et qui devait remplir une carrière scientifique des plus remarquables, étudie les lignites de Sonnaz ; L. Pillet signale les ossements fossiles trouvés dans la vallée de Chambéry. Le mémoire le plus long, signé Dumont et

(1) *Notice sur la Société d'histoire naturelle*, **par Claudius Blanchard, 1-108 p., 1899.**

Mortillet, est une étude détaillée des mollusques de la Savoie et du bassin du Léman (1).

Depuis le 6 avril 1855, il existe à Chambéry une *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* dont les fondateurs sont : Joseph Dessaix, François Rabut et Claude Saillet, professeurs au collège national, Société plus ouverte que l'Académie de Savoie, et ayant le même programme d'études, l'histoire de la Savoie. Un de ses fondateurs disait très justement : « Conserver le souvenir des hommes et des choses qui ont honoré le pays où ils ont reçu le jour, n'est-ce pas une des plus nobles missions qu'il soit donné à l'homme d'accomplir ». Les érudits qui composaient cette Société avaient peut-être tracé un cercle un peu étroit pour leurs travaux ; ils ont avant tout le désir de faire des collections, de les réunir (devise : *sparsa colligit*) en de gros volumes. C'est une tâche un peu restreinte d'horizon, qui demande, pour être menée à bien, beaucoup de patience, mais qui ne met pas toujours en œuvre les qualités d'esprit qui caractérisent le véritable historien.

Réunir des documents inédits, c'est une œuvre utile, mais les interpréter, en tirer la substance, en extraire si vous aimez mieux « la substantifique moelle », c'est

(1) J'ajoute que la Société d'histoire naturelle a une belle réputation scientifique. Beaucoup de ses travaux échappent à notre compétence. Nous signalerons ceux du commandant Savin sur les Echinides fossiles, ceux du Dr Hollande sur la géologie de la Savoie, ceux du président de la Société, M. Revil, qui publie en ce moment, en collaboration avec M. Kilian, un ouvrage capital sur les terrains secondaires en Maurienne.

vraiment la besogne de l'historien. Il y a souvent beaucoup de choses inutiles, fastidieuses, sans portée, dans les papiers jaunis qu'on extrait des vieilles archives. De plus, ces papiers demandent à être interprétés réunis ensemble, débarrassés des verbiages inutiles : il faut faire leur toilette avant de les présenter au public qui n'a pas le temps de voir ce qu'il importe de retenir.

C'est peut-être une tâche trop facile pour un homme de lettres que de publier tout ce qu'il trouve dans les anciennes armoires. L'histoire doit être avant tout une synthèse, et qui dit synthèse dit en même temps choix. On a souvent reproché à nos Sociétés savantes de publier trop de documents inutiles parce qu'ils n'ajoutent rien à ce que nous connaissions déjà de notre histoire. C'est peut-être exact, et nous voudrions voir dans les volumes qu'elles publient moins de ces documents que personne ne lit, qui sont choses mortes, et plus de travaux d'analyse où l'auteur étudie l'histoire d'une période déterminée de la vie provinciale.

La Société d'histoire a édité une véritable bibliothèque, 41 gros volumes, qui ont rendu de grands services aux écrivains. Elle a compté parmi ses membres des personnages d'un véritable mérite. J'en citerai quelques-uns, sans ordre, pour ne pas avoir l'air de dresser un catalogue de mérite. Voici venir Jean-François Croisellet, notaire de Rumilly, qu'on peut proposer comme modèle à ceux qui veulent faire œuvre utile pour leur ville. Son livre capital est l'*Histoire de Rumilly*, abrégé chronologique des principaux faits municipaux, militaires, ecclésiastiques

et littéraires de Rumilly depuis l'époque romaine jusqu'à la fin de l'année 1866. Les habitants de cette énergique cité, capitale de l'Albanais, peuvent y trouver le récit très simple des exploits de leurs aïeux.

Entre autres pages, il faut citer le récit du siège de Rumilly par les Français le 23 mai 1630 : « Charles-Emmanuel I[er] rompt les traités qu'il avait conclus avec la France au sujet de la succession du marquisat de Montferrat. La Savoie est alors envahie par les armées de Louis XIII. Les bourgeois de Rumilly, se confiant en leur courage et se reposant sur leurs fortifications, sont résolus de résister aux armes de la France. Le monarque français, qui avait envahi la Savoie, menait à sa suite une armée de vingt mille hommes. Il vient coucher à Albens, puis de là il campe devant Rumilly. Cette ville, bâtie au centre d'une espèce de delta formé par le Chéran et la Nepha, rivières profondément encaissées et dont les eaux se joignent au midi par un long et large fossé muni de tours, est encore protégée par le fort du Chéran et par celui de l'Annonciade, avantageusement situé à une demi-lieue nord. Aussi elle ne se laisse point intimider. Elle a même l'air de se moquer de l'appareil menaçant que l'on déploie autour de ses murs. Lorsque les parlementaires français viennent la sommer de se rendre, elle refuse fièrement d'ouvrir ses portes, et comme on cherche à ébranler la résolution des habitants en leur annonçant que Chambéry et Annecy se sont rendues : *E Capoë!* répondent-ils dans leur langage naïf et énergique : « et quand même ! » Outré d'une résistance que ne pouvait

permettre la faiblesse de la place, Louis XIII ordonna au maréchal du Hallier d'attaquer Rumilly suivant les règles de l'art. A l'assaut général, les fortins avancés sont envahis et l'ennemi prend en flanc l'ouvrage à tenaille qui couvre la partie occidentale de la ville. La ville fut prise, elle fut sauvée du pillage et de l'incendie grâce à l'intervention des trois demoiselles de Salagine parentes du maréchal du Hallier. » Croisellet a rappelé cette belle page de l'histoire de Rumilly. On lui en a su gré dans la petite cité : le Conseil municipal a donné son nom à une des rues principales de la ville. C'est un moyen très sûr d'arriver à l'immortalité.

Joseph-Marie Dessaix, un des fondateurs de la Société, écrivain aimable, disert, à l'imagination vagabonde, eut d'abord une destinée tragique. Il publia une satire contre le roi Charles-Albert ; on l'arrêta, on l'enferma pendant deux ans au fort de l'Esseillon, en Maurienne, puis à Fenestrelle, en Piémont. Ce repos, disent ses amis, lui fut très salutaire. Il en profita pour écrire et tracer le plan de ses ouvrages futurs. Il avait l'épigramme aimable et rieuse. Que les vrais Chambériens relisent *Le Chat*, son journal charivaresque. Il savait aussi faire œuvre sérieuse, témoin sa notice sur Jacques Peletier, du Mans, et son poème sur la Savoie, et surtout sa Savoie historique et pittoresque. Il passa en ce monde sans haine et laissa de lui à ses amis un souvenir attendri et durable.

L'université a toujours fourni aux Sociétés savantes des travailleurs utiles, instruits, et qui ont peuplé leurs mémoires de travaux écrits avec goût et méthode.

Nous en trouvons deux à la Société d'histoire. Rabut François, qui fut professeur d'histoire au collège de Chambéry, a publié, en collaboration avec le général Dufour, de nombreux volumes enrichis de documents inédits ; Laurent Rabut s'est occupé surtout des *habitations lacustres de la Savoie ;* il a consigné dans plusieurs mémoires les résultats de ses fouilles dans les vases du lac du Bourget (1).

Le général Dufour a fait sa carrière militaire dans l'artillerie, au service du gouvernement piémontais. Il utilisa les loisirs de sa retraite à fouiller les archives de Turin, à copier les documents intéressant son pays natal, la Savoie. En collaboration avec son ami, le professeur F. Rabut, il a publié des travaux consciencieux, exacts, mais un peu pâles. Je prends pour exemple *Montmélian,* place forte, sièges qu'elle a soutenus, qui, des travaux signés par les deux savants, doit porter surtout l'empreinte du militaire. L'œuvre est solide, bien documentée, mais combien elle paraît faible si on la place à côté du *Montmélian et les Alpes* de L. Menabrea. On saisit là, sur le vif, la différence qui existe entre le simple collectionneur de documents et l'érudit de haute envergure qui domine son sujet et sait donner une vie intense aux personnages et aux pierres dont il évoque le souvenir. Menabrea, autour de cette forteresse de Montmélian, accrochée à un rocher pelé, qui domine la vallée du Graisivaudan, qui arrêta de longs

(1) Cette question, qui a passionné le monde savant, a été étudiée en Savoie par L. Rabut, deux mémoires avec album ; par M. Perrin, *La Savoie antéhistorique,* etc.

jours l'énergique Sully, a su rattacher les souvenirs les plus dramatiques de l'histoire de la province. Celui-là avait vraiment le talent d'un grand historien : il savait donner la vie aux paysages et aux gens du temps jadis.

Je voudrais faire une place à part au magistrat H.-J. Tavernier, originaire de Samoëns, docteur en droit de l'Université de Turin. On lui doit trois ouvrages charmants sur Taninges, Mieussy, Samoëns (1), petites monographies écrites avec beaucoup d'art, avec une légèreté de composition bien rare dans des œuvres de ce genre. Nous avons été séduit par elles, d'autant mieux qu'elles évoquent les paysages les plus prestigieux de la Savoie. La vallée du Giffre avec ses chalets dorés, ses alpages fleuris, ses torrents blancs d'écume, ses montagnes aiguës et dentelées, de toutes formes et de toutes nuances, son cirque merveilleux de Sixt, est une des vallées les plus délicieuses qu'on puisse trouver. Il faut la visiter le matin, lorsque la brume de la nuit se dissipe et que la vie alpestre commence ; alors, tous les contours de la vallée se précisent jusqu'aux lointains hauts et fuyants. Ce qui fait le charme de la vallée du Giffre, c'est la variété des spectacles qu'elle offre ; on peut contempler dans la même journée l'aiguille de forme si pure de Tenneverges, l'obélisque écrasé de

(1) Mémoires de la Société d'histoire, tomes 27, 28, 29. — Un des écrivains français qui ont le plus contribué à mettre à la mode la Savoie, F. Wey, dans son livre classique *La Haute-Savoie,* juge de pays avait pour guide dans sa visite de Samoëns le pensif et grave Tavernier, érudit et poète.

Tête-Noire, les glaciers d'une transparente pureté qui descendent du Buet ou du Mont-Ruau, les douze cascades du Fer-à-Cheval. Quelques heures de marche vous mèneront à Samoëns, la capitale de ce petit pays, dont Tavernier nous rappelle non seulement l'histoire, mais les coutumes et les modes de vivre.

C'est une résidence paisible et agréable, l'air y est pur, des noyers et des chênes succèdent aux cultures qui répandent l'abondance et rendent l'existence facile dans une localité vraiment habitable et plaisante. Si l'on exploitait les eaux minérales très efficaces de ce beau vallon, Samoëns prendrait un rang distingué parmi les résidences hygiéniques, et ses environs seraient promptement appréciés (1). Les courses à portée de main suffiraient pour occuper de belles et longues journées. On y rencontrerait les ombrages des forêts primitives, sous les hêtres, sous les sapins énormes des forêts de Suet, de Fréterole, de Joux-Plane. Dès qu'on commence à gravir les pentes adoucies des coteaux, les arbres

(1) Signalement : La petite ville est assise au bord de la plaine, à l'entrée du val de Clevieu. Un chemin public, où viennent déboucher cinq à six ruelles, occupe le centre ; on y remarque un grand tilleul, la halle, un castillet du XVIIe siècle, une belle fontaine. L'église, du XVIe siècle, un peu basse, est flanquée d'une épaisse tour carrée, portant à son clocher le plus beau bourdon du diocèse après celui de Notre-Dame d'Annecy. Les maisons, veuves de leurs bourgeois, couvertes en ardoises ou en bardeaux, sont pour la plupart à un seul étage, avec les rez-de-chaussée ensablés par les anciennes crues du torrent. Modeste en fait de monuments élevés par la main des hommes, le pays offre au spectateur la richesse des prés-bois et les magnificences du paysage (Tavernier).

déployés et la terre en fleurs reprennent la fraîcheur et la poésie des solitudes alpestres. On a écrit cela il y a longtemps ; on a même chanté le merveilleux tilleul qui orne la place principale de la ville. Eh bien, malgré le charmant ouvrage de Tavernier, malgré les agréments de séjour que je ne puis énumérer, Samoëns et autres petits paradis du Giffre peuvent encore être fréquentés par les gens paisibles, curieux de poésie et de sensations fraîches.

Si vous feuilletez les derniers volumes édités par la Société, vous verrez qu'ils sont occupés en entier par les travaux de M. Mugnier (1). L'ancien président de la Société est certainement l'historien le plus fécond qu'ait produit la Savoie dans ces dernières années : on ne peut que saluer avec respect ce digne magistrat qui employa ses loisirs à accomplir une œuvre très variée, et qui obéit cependant à une idée directrice.

Mugnier avait l'amour des documents se rapportant à la Savoie ; il n'a ménagé, pour les saisir au passage, ni son temps ni sa peine. Il les poursuivait partout où il supposait qu'ils étaient cachés, et déployait une diplomatie très fine pour les conquérir et les faire connaître. Dans la vie ordinaire, c'était un homme d'opinion très ferme ; il n'aimait ni à se produire ni à imposer ses idées. Mais il se transformait dès qu'il devenait historien. C'était alors un passionné : il écrivait de gros livres pour le plaisir d'écrire et aussi pour

(1) Voir sur Mugnier l'excellente notice que lui a consacrée mon collègue M. R. Michel. Elle me permet de ne pas insister sur l'œuvre de ce savoyard patriote qu'était Mugnier.

la satisfaction qu'on éprouve à sauver de l'oubli des souvenirs et des hommes remarquables.

Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir eu trop de hâte à écrire et à coordonner le résultat de ses recherches. Les travaux d'érudition demandent de longues méditations et des corrections nombreuses. Mais tout ce qu'a écrit Mugnier est d'une solide érudition, et ceux qui viendront après lui n'auront qu'à profiter de ses efforts. Il a consacré à l'aimable Mme de Warens et à son adorateur J.-J. Rousseau un volume excellent. Ce fut comme un péché dans la vie de cet homme si grave. Il a chanté, lui aussi, cette petite maison des Charmettes, qui se dresse dans un vallon gracieux, parfumé, des environs de Chambéry, et qu'on vient d'élever à la dignité de monument historique (1).

Un des traits caractéristiques de la géographie de la Savoie, c'est son manque d'unité ; chacune de ses vallées, isolée de sa voisine par de hautes montagnes, a vécu d'une vie particulière. Nos anciens disaient « Les Savoies ». Chaque vallée a fourni aux chercheurs moisson abondante et a fait vivre une Société, parce que tous sont soutenus par un amour touchant pour la petite patrie ou, pour être exact, par le petit couloir où gronde un torrent, qui enserre des montagnes neigeuses. La *Maurienne* possède *une Société d'histoire et d'archéologie* qui a beaucoup travaillé et

(1) J. Corcelle, *Les routes et les vallées de la Savoie*, ch. IX : *Chambéry et les Charmettes*, in-8°, avec gravures, pages 111-120 ; lib. Perrin.

dont les mémoires renferment des pièces précieuses. Elle a été dirigée par le docteur Mottard et surtout par le chanoine Truchet.

Il faut savoir rendre justice à tous ceux qui font œuvre utile. Truchet a publié sur la Maurienne des travaux d'une réelle valeur. Je cite *Saint-Jean-de-Maurienne au* XVIe *siècle ;* livre qui fait grand honneur à l'école historique de la Savoie par sa précision rigoureuse et l'heureux choix des détails. C'est une « photographie de la petite ville ». On vit en lisant cette monographie de la vie de cette cité dont les mœurs, les usages, les institutions sont décrits avec une minutie heureuse (1). Je cite un chapitre intitulé les « faits divers », c'est la chronique de la rue, les menus bruits qui tiennent tant de place dans la vie des bourgades provinciales. Autre nouveauté : commerce, costumes et coutumes, testaments et sépultures.

Je préfère encore feuilleter du même auteur les deux volumes intitulés avec modestie : *Récits mauriennais*. C'est une série de narrations ayant trait à « l'histoire religieuse, archéologique, politique, administrative, communale de la patrie de Maurienne. Comme disaient nos ancêtres, ils vont de ci, de là, de Chamousset à Bonneval, des églises aux châteaux et aux maisons

(1) Voici le programme : « Montrons ce qu'était la commune telle qu'elle s'était faite comme d'elle-même, ainsi que naissent les plantes sous l'action du soleil et par les graines que le vent apporte. Montrons-la avec ses bons et ses mauvais côtés ; car alors, comme aujourd'hui, il y avait du bien et du mal, et l'histoire n'est ni un panégyrique, ni une diatribe, c'est une photographie. »

fortes, des guerres aux hôpitaux, des libertés et franchises aux familles nobles, aux vieilles et fraternelles coutumes ». La curiosité de Truchet est très éveillée ; il disserte sur les albergements en montagne, la justice au XIVe siècle, les foires, les peintres et les sculpteurs, la chasse aux bêtes ravissantes. Le style est sans prétention, simple, comme il convient.

La Tarentaise possède depuis 1865 l'*Académie de la Val d'Isère*. Ses publications sont curieuses à visiter ; elles ont été un peu accaparées par une querelle à laquelle le grand public est resté absolument étranger. Il s'agissait de savoir si le pape Innocent V était né à Moûtiers ou dans la vallée d'Aoste. On s'est battu avec un acharnement incroyable sur cette minuscule question. Des écrivains très paisibles, d'un caractère aimable, d'un jugement sûr, sont entrés en conflit, ont produit des arguments irrésistibles et ont lancé contre leurs contradicteurs des paroles discourtoises et surtout inutiles. Qu'importe au fond la solution de ces énigmes ?

Mais l'Académie de la Val d'Isère a fait œuvre plus durable ; la Tarentaise a été très prospère à l'époque romaine (1). Dans la vallée de l'Isère passait la grande voie qui, traversant le Petit-Saint-Bernard, menait de Milan à Vienne. Les stations étaient nombreuses en raison des difficultés que présentait le relief du terrain. On en trouvait à Conflans (ad Publicanos), à la Bâthie

(1) J. Corcelle-Revil, *La Savoie, guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue*, p. 78 ; Paris, Masson.

(Obilinum), à Bourg-Saint-Maurice (Bergintrum) et surtout à Aime (Axima). Cette petite localité, qu'on appelait *les Antiquités* sous la Révolution française, a été fort importante. On ne peut faire des fouilles dans son sous-sol sans découvrir des restes d'habitations, des monnaies, des poteries. Elle possède l'église de Saint-Martin, classée comme monument historique ; cette église renferme tous les étages de l'architecture savoyarde et l'étage romain postérieur au v[e] siècle. Une inondation du torrent Ornante recouvrit ce temple primitif qui était fort simple : une nef de quinze mètres, accompagnée d'un petit chœur trapéziforme avec abside demi-circulaire qui n'en occupait pas toute la largeur. On ne trouve plus la régularité des assises, ni la surface droite et unie des parements qui caractérisent les Romains. La solidité est due à la masse, non à l'art de construire. Peut-être cette très ancienne église fut-elle détruite par les Sarrazins au x[e] siècle. Elle fut remplacée au siècle suivant par un sanctuaire, représentation exacte des basiliques latines avec crypte et chapelle en sous-sol. L'ensemble est remarquable, unique en son genre pour l'étude des modes successifs d'architecture. On y trouve encore des peintures murales fort précieuses pour la Savoie, qui a possédé une école de peintres originaux dont beaucoup d'œuvres ont disparu. Celles d'Aime que ronge l'humidité ont été sauvées par la gravure (1).

(1) E.-L. Borrel, *Les monuments anciens de la Tarentaise*, avec atlas de planches ; un de ces livres d'érudition patiente et exacte comme en produisent les savants de province. On y trouvera sur Aime des renseignements nombreux et bien contrôlés.

Tout aurait été perdu sans l'Académie de la Val d'Isère qui, dès le début de son organisation, songea à préserver de la destruction ce qui restait de l'ancienne basilique de Saint-Martin, fit faire des fouilles à l'intérieur du bâtiment, y édifia une sorte de musée composé d'inscriptions, de poteries, de monnaies, de vieux souvenirs précieux. Elle a provoqué des études sur les monuments anciens, et attiré l'attention du monde savant sur des antiquités que les contemporains méprisaient. Ces vieilles pierres sont un peu notre histoire : c'est souvent la pensée de nos anciens. Il est bon qu'il y ait de par le monde des gens pour les traiter avec beaucoup de respect.

Je ne puis insister sur toutes les Sociétés ; il en est qui n'ont pas réussi à Alberville, dans le Faucigny, dans le Genevois, mais le Chablais en a fait vivre une d'une vie très intense : l'*Académie chablaisienne.* Elle me permet de constater quel esprit de tolérance règne dans ces associations de provinciaux, qu'on représente volontiers divisées en camps ennemis. On rencontre au sommaire du volume des hommes venus de tous les coins de l'horizon politique ; ils se trouvent réunis pour un instant dans un amour commun pour le petit pays qui les a vu naître ; ils se trouvent réunis autour d'une même table et sont les fils d'une même terre. Dans les mémoires de cette Académie, je rencontre l'histoire du Chablais de M. Piccard et les travaux du sénateur Folliet, qui vient de nous quitter. On doit à ce dernier des livres nombreux ; la politique, si souvent stérile et vaine, ne l'avait pas pris tout entier, et le meilleur de son

esprit, il l'a mis à raconter l'histoire du pays natal ; il a écrit une biographie du général Dessaix, une étude sur les Volontaires de la Savoie dans les armées de la République, de 1792 à 1799. C'est l'histoire aussi complète que possible de la Légion allobroge et des bataillons de Volontaires nationaux du Mont-Blanc, d'où sortirent tant de généraux illustres et d'officiers qui firent honneur à la Savoie. Il a publié des documents inédits sur la Révolution en Savoie et une monographie de la commune de Beaumont. C'est une figure très respectable que celle de Folliet ; érudit et consciencieux historien de son pays natal, pour lequel il avait une profonde et noble affection, qu'il servit avec talent, zèle et dévouement (1).

Je ne voudrais pas passer sous silence l'*Académie salésienne*, dont le siège est à Annecy et que préside M. Gonthier, si connu pour ses recherches précises sur l'histoire religieuse et dont l'autorité est grande pour tout ce qui a trait au patron de la Société qu'il dirige. Elle se compose de prêtres du diocèse ; ses mémoires renferment des monographies copieuses, accompagnées de nombreux documents inédits. Un exemple : La commune de Reignier-en-Genevois, Le prieuré de Peillonex-en-Faucigny. Le défaut de ces travaux, c'est quelquefois leur longueur. A concentrer son attention sur un sujet de peu d'importance, on oublie un peu les idées générales, on ne voit plus que le petit clocher

(1) *Revue savoisienne*, Notice par M. Duval, sénateur, 1905, page 7.

natal, et la ligne d'horizon s'arrête à la rivière chantante qui limite le village. Mais ces monographies sont précieuses ; elles seules permettent aux écrivains d'entreprendre sur une province ou un grand pays des synthèses historiques où tous les menus faits trouvent leur place et vivent d'une vie nouvelle. On ne saurait donc trop louer la patience de ces chercheurs qui consacrent leur vie à la recherche de vieux papiers.

Je ne connais pas d'exemple plus remarquable de cette sorte de travailleurs que celui de Bonnefoi, notaire à Sallanches. Pendant quarante ans, il a étudié tous les actes des archives de Chamonix et de Sallanches. Dans l'église de cette dernière ville, il a trouvé des chartes importantes, perdues au milieu de pièces sans valeur, ensevelies dans la poussière et les moisissures ; ces chartes étaient précieuses pour l'histoire des premiers habitants de nos hautes vallées des Alpes et pour celle de leur existence politique et de leurs transformations successives sous l'action combinée de la domination romaine, de l'invasion burgonde et du développement de la féodalité. Les plus précieuses de ces chartes étaient dans un grenier que le feu détruisit après leur enlèvement ; elles ont permis de faire d'importantes remarques ethnographiques. Grâce à elles, on a retrouvé les traces des Burgondes, Allemani, Teutonici établis à Vallorcine (1), qui s'y sont maintenus très longtemps avec leur rude physionomie et leur langue primitive.

(1) Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix recueillis par Bonnefoi, publiés et annotés par M. A. Perrin.

Il ne faut pas oublier l'institution d'un *Congrès* qui a lieu tous les deux ans dans une ville de la Savoie. Ces réunions ont pour but de resserrer les liens qui doivent unir tous les travailleurs d'un même pays, de mettre plus d'harmonie, plus d'unité dans leurs recherches, d'attirer l'attention de plusieurs savants sur les curiosités de telle ou telle vallée, par suite de les faire mieux connaître et d'en faire saisir la véritable valeur. Ce qu'on reproche aux savants de province, c'est leur étroitesse de vision : ils restent confinés dans une maison d'une rue obscure, négligent de se pénétrer des idées générales qui, seules, donnent une véritable portée aux œuvres. Les congrès institués en Savoie leur donnent le moyen d'élargir leur cercle de connaissance.

Le premier eut lieu en août 1878 à Saint-Jean-de-Maurienne (1). Ils se sont succédés depuis lors avec beaucoup de régularité et ont fourni une carrière fort brillante ; ils ont donné naissance à 16 volumes, une petite bibliothèque en miniature sur l'histoire, la géographie, la littérature de la Savoie. Au début, les volumes étaient fort minces, mais ils sont devenus par la suite considérables (2). Je cite le dernier, qui relate la session de 1901 qui se tint sur les bords fleuris du lac d'Annecy ; on y trouve entre autres mémoires :

(1) Le compte rendu 1879, 106 pages. — Le dernier vient d'être tenu en août 1905. On y a écouté des savants et d'éloquentes dissertations de MM. Descostes, Trillat, Perrin, etc. Ce sont là tournois pacifiques : on fait de l'histoire. Et quand on parle des morts, on est souvent très impartial.

(2) Voir la table analytique drèssée par M. A. Perrin, t. XV.

Représentations théâtrales dans les montagnes de la Maurienne, par Truchet; La parenté de J.-J. Rousseau, par M. Ritter; Précis des opérations militaires de l'armée sarde dans la campagne de 1859, par le général de division Borson; Evian et Meillerie, par M. J.-F. Gonthier, etc. Je rappelle que le Congrès s'est tenu plusieurs fois à Chambéry. On y a entendu des orateurs de marque et des savants divers. Je cite : La table au Sénat de Savoie, par M. F. Descostes; La Savoye de Jacques Peletier, par M. Ritter; Anciennes coutumes relatives aux mariages en Savoie, par M. A. Perrin, etc. Je ne puis tout indiquer; en toutes choses, il faut savoir s'arrêter.

III.

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Un programme d'action. — Les cours et conférences publics. — Qualités requises des orateurs et des auditeurs. — Ceux qui ont parlé de l'Académie florimontane. — Les grands académiciens : Delbène, Honoré d'Urfé, Fenouillet.—Les auditeurs, Vaugelas. — Disparition de l'Académie.

Annecy (1) ou Necy, pour prendre sa dénomination ancienne, possède une Académie dont la naissance remonte très haut dans le temps : c'est l'Académie florimontane. Au XVIIe siècle, elle a fait connaître au loin le nom de la ville qui l'a abritée. A notre époque, elle l'a dotée d'institutions intéressantes ; c'est elle qui, la première, a créé et organisé l'enseignement industriel et commercial ; c'est elle qui a peuplé d'objets rares les vitrines du musée d'Annecy, un des plus remarquables de nos musées provinciaux, et a fondé

(1) Nous avons publié en 1897 une courte notice sur l'*Académie florimontane,* courte, parce que, malgré nos recherches, nous n'avions pu découvrir qu'un petit nombre de documents sur l'intéressante question que nous voulions traiter. Nous en avons retrouvé depuis lors, et nous publions un travail nouveau ; l'ancien a été copié sans discrétion par tous ceux qui ont eu à s'occuper de l'Académie florimontane. Il a été oublié dans les références ou placé dans un petit coin obscur. Je constate cette ingratitude sans m'en étonner.

une bibliothèque locale fort riche ; c'est elle qui a le plus contribué à entretenir, dans l'ancien Genevois, la vie intellectuelle. Nous voudrions rappeler rapidement ses titres de gloire et arrêter sur une œuvre intéressante l'attention des amis des lettres françaises.

C'est en 1606 que fut fondée l'Académie florimontane par l'évêque d'Annecy, alors François de Sales, et le jurisconsulte Antoine Favre, ancien juge-mage de la Bresse et du Bugey, président du conseil du Genevois. Au moment de sa fondation, nous dit le premier biographe de l'auteur de la *Vie dévote*, Charles-Auguste de Sales, *la cité d'Annecy était semblable à celle d'Athènes*, et était habitée d'un grand nombre de docteurs, soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien versés en lettres humaines. C'est pourquoi il entra dans l'esprit tant du bienheureux François que du président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux esprits. Le dessein étant proposé fut généralement approuvé d'un chacun. Et parce que les muses fleurissaient parmi les montagnes de Savoie, il fut trouvé à propos de l'appeler Florimontane, et de lui donner pour emblème un oranger avec cette devise : « Fleur et fruit ».

Le règlement de la docte compagnie, rédigé sans doute par François de Sales, ne manque pas d'originalité, et les articles que nous allons citer en montrent bien l'esprit : « La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes de Savoie et le bien public.

« On n'y recevra que des gens de bien et des personnes savantes. Tous ceux qui devront être reçus seront présentés par quelqu'un des académiciens. On écrira dans le catalogue le nom, le surnom, la patrie et les qualités de celui qui sera reçu, lequel sera tenu de faire preuve de sa science et de sa capacité par écrit ou de vive voix, en prose ou en vers, devant les académiciens.

« Tous les académiciens prendront des noms et des devises à leur volonté, pourvu toutefois qu'elles soient convenables, et le censeur prendra garde que les uns et les autres soient bien choisis et que l'on ne les change point. Quand on les aura peintes, on les affichera selon l'ordre de réception. »

L'Académie florimontane ne veut pas être une compagnie fermée, composée de personnages de haute condition et d'ancienne noblesse. Elle veut agir sur le public, comme nous dirions aujourd'hui, former l'opinion et inspirer à tous le goût, le culte des belles choses. Son fondateur a prévu l'organisation de cours publics, de *conférences* sur des sujets variés, auxquels seraient conviés tous ceux qui seraient désireux de cultiver leur esprit et de s'initier aux merveilles du beau langage. C'est une *université* aux petits pieds, qu'on a voulu établir dans l'Annecy du dix-septième siècle, pensée originale et féconde s'il en fut. Voici ce que nous lisons dans le règlement déjà cité : « Les consultations sur ceux qui auront *à parler publiquement,* se feront avec un jugement mûr et avec exactitude. On admettra aux assemblées générales tous les plus

habiles maîtres des arts honnêtes, comme peintres, sculpteurs, artisans, architectes et semblables.

« Chaque leçon comprendra autant qu'il se pourra faire un sujet entier de quelque matière, sinon on conclura dans la leçon suivante ce qui aura été commencé dans la première leçon, soit en parlant soit en écrivant. Le style sera grave, poli et plein sans se ressentir en aucune façon de la pédanterie. Les leçons se feront ou sur l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la philosophie, la rhétorique ou sur la politique. On y traitera de l'ornement des langues et surtout de la *langue française*. On mettra, à la porte de l'Académie, une affiche où seront marqués la matière, le lieu et le temps des leçons. Les lecteurs ou professeurs feront tous leurs efforts pour enseigner bien et pour dire beaucoup de choses en peu de temps. » Ce sont là de sages conseils, et si les conférenciers de 1607 les ont mis en pratique, ils ont dû inspirer confiance à leurs auditeurs.

Ces auditeurs, du reste, devaient avoir force qualités et vertus. Ecoutez plutôt le règlement que nous analysons : « Les auditeurs apporteront toute leur attention et tous leurs soins à ce que l'on enseignera, sans permettre à leurs pensées de se divertir ailleurs. S'il y a quelque chose qu'ils n'entendent point, ils s'en feront instruire par le professeur quand la leçon sera faite. Les discours et les harangues s'y feront avec plus d'éloquence que les leçons et on y emploiera les ornements de l'art oratoire. On y admettra point d'hérétiques, de schismatiques, d'infidèles, d'apostats, d'enne-

mis de la patrie ou des sérénissimes princes, des perturbateurs du repos public ou des gens notés de quelque infamie. »

On exigeait du reste des académiciens autant de qualités que des auditeurs. Ils devaient entretenir entre eux « un amour fraternel ». On éloignera tout ce qui pourrait, de quelque façon, être la dissolvante discorde. Pour mettre fin aux disputes ou aux dissensions, on aura recours au prince ou à celui qui tient sa place. L'égalité la plus grande sera établie entre les membres de la compagnie : les princes, les prélats auront seuls droit à une place particulière. Le bureau se composait du prince, qui devait être une personne illustre, vertueuse, portée au bien de la compagnie. A côté de lui, se placent les collatéraux ou assesseurs, prudents et sages ; viennent ensuite le secrétaire, qui aura des idées nettes et claires, un esprit fin et délié, des pensées nobles ; les censeurs et enfin le trésorier, homme équitable et soigneux. Les académiciens ne devront pas être dispensés de contribuer pour les choses qui seront nécessaires selon la raison. Que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'Académie.

Ce qu'il convient de retenir ici, c'est la largeur de vue qui a présidé à l'organisation de cette Société de beaux esprits. Les académies sont trop souvent de petites parlottes ouvertes à quelques rares privilégiés. L'académie savoyarde faisait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les talents ; à sa manière, elle organisait l'enseignement supérieur et l'enseignement industriel et commercial. C'est là, du reste, une idée qui préoccu-

pait vivement l'évêque de Genève. Dans sa correspondance (1), on peut lire une lettre où il sollicite d'un haut personnage une dotation pour développer à Thonon les cours d'art mécanique qui permettraient d'enlever à Genève une grande partie de son commerce et de ses ouvriers d'élite. L'école des Arts et Métiers de Thonon comprenait déjà en 1608 un imprimeur, un fabricant de papier, un mécanicien, un armurier. Il est assez piquant de voir un écrivain classique orienter, il y a trois cents ans, l'enseignement dans la province qu'il administre vers des voies nouvelles, à peine pratiquées en notre siècle.

Le duc de Nemours fut établi le prince et le protecteur de l'Académie. La séance d'ouverture eut lieu avec un brillant cérémonial. Le doux et onctueux François de Sales, à l'imagination si ingénieuse, au parler si fleuri, si précieux, prononça, nous dit son biographe, une belle harangue, enrichie de nobles pensées et de pieux conseils. Il fut le véritable président et directeur de l'institution nouvelle. On se mit immédiatement à l'œuvre, et la petite faculté ouvrit ses cours avec un fort beau programme. On commença le cours de mathémathiques par l'arithmétique de Jacques Pelletier du Mans, les éléments d'Euclide, la sphère, la cosmographie avec ses parties, la géographie, l'hydrographie, la corographie. La cosmographie était alors regardée comme une sorte de science universelle, comprenant l'étude de phénomènes terrestres et

(1) Œuvres complètes de Saint François de Sales, t. XIII, p. 315 (Annecy).

célestes. On enseigna encore l'art de naviguer, la théorie des plantes et enfin la musique.

Tout cela était très nouveau à cette époque lointaine où l'instruction n'était pas encore largement répandue. On comprend alors pourquoi ces cours furent suivis avec admiration et respect : « Certes, il ne se pouvait rien voir de plus beau et de plus suave que ces exercices, et la ville d'Annecy se vit en peu de temps habitée des plus beaux esprits non seulement de Genève, mais encore de toute la Savoie. » Il ne semble pas qu'une vie très longue ait été accordée à l'Académie nouvelle : peut-être disparaît-elle en même temps que ses fondateurs. Nous trouvons d'assez rares mentions de son existence dans les correspondances de l'époque. Citons d'abord une lettre que François de Sales adresse le 7 juillet 1608 au baron de Villette, conseiller d'Etat et ambassadeur ordinaire de Son Altesse, en Suisse. Elle est intéressante à parcourir : « Monsieur mon oncle, ce m'est toujours beaucoup d'honneur et de consolation de recevoir par vos lettres les témoignages que vous me donnez de la continuation de votre bienveillance en mon endroit. Je voudrais bien, en échange, vous pouvoir aussi rendre des preuves de mon affection à votre service et avoir quelques bonnes nouvelles pour vous envoyer, en lieu de celles dont il vous a plu de me gratifier. Mais outre que je crois que vous les avez au-delà des monts, j'en suis bien le plus mauvais pécheur de cette ville. Je vous dirai seulement que notre Académie a reçu par faveur la demande que M. Nouvelet lui a faite d'une place

pour vous entre les académiciens. Pour moi, vous pensez si je l'ai prise à gloire, m'acquérant un si digne objet. »

On aurait pu supposer que la correspondance inédite du fondateur de l'Académie allait nous fournir des renseignements nouveaux. Il n'en a rien été : le treizième volume des œuvres complètes est resté muet sur le sujet que nous traitons (1). Les œuvres de Favre nous fournissent quelques indications précieuses. Il parle de l'Académie en deux endroits. *(Correspondance*, page 273.) Il écrit au duc de Nemours « de vostre Necy, ce 9 juin 1607 »; il lui fait mille protestations de dévouement. Favre était un courtisan avisé. Il ajoute en post-scriptum : « J'espère, Monseigneur, qu'à la première commodité notre académie enverra à votre excellence quelques fruits de son jardin pour lui rendre son devoir et pour se faire tant plus digne de l'honneur qu'elle lui fait de l'aimer. »

Le second témoignage est depuis longtemps connu (2). Un jurisconsulte silésien, Gaspard Schifordhegher, avait publié en l'honneur et pour la défense des idées et des méthodes juridiques de Favre, alors neuves et contestées, un volumineux ouvrage en trois volumes,

(1) Nous nous étions adressé au P. Dom Mackey, chargé de réunir les inédits de François de Sales; il nous avait annoncé d'abord une lettre de Quoex « sur son agrégation à l'Académie et sur son nom ou sobriquet académique », puis une lettre du « saint » autographe et inédite. Nous ne réussîmes pas à en avoir communication.

(2) Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey*, 3e partie p. 163.

ouvrage qu'il était venu lui offrir à « Annecy en Allobrogie ». Il lui adressa une longue lettre en assez bon latin pour le remercier de son obligeance, et lui donner des nouvelles de l'Académie dont il était devenu membre associé : « Je crois, dit-il, que vous me devez quelque chose, puisque vous avez vu notre académie florimontane qui, pour beaucoup de raisons, mérite d'être honorée et admirée, même par les étrangers. Elle compte un très grand nombre d'écrivains distingués, amis des sciences. Elle est remarquable par la présence du très illustre duc de Nemours et de notre évêque son prince. Et surtout, elle est la première qui ait été instituée en deçà des Alpes, à l'exemple des Académies des villes italiennes. Il est étonnant qu'elle soit arrivée *si vite à une telle célébrité de nom,* étant la première par la date entre toutes les autres. Elle est jugée digne d'admiration, non pas seulement auprès des Français et des peuples plus voisins, mais encore aux yeux des Italiens eux-mêmes. Sur ce point je serais peut-être plus avare de mes affirmations, si je ne vous avais pour témoin, si vous n'aviez pas assisté si souvent à nos exercices académiques. Nous ne pouvons douter que vous fassiez pénétrer un jour la renommée de notre Académie jusqu'en Germanie. Et là, elle excitera autant d'admiration que chez les autres peuples. »

Je crois que Favre est ici un peu rhéteur et qu'il exagère sans doute outre mesure les mérites de la docte compagnie qu'il a fondée, et dont les premières séances avaient eu lieu en son propre logis. Dans tous les cas, il a tort de croire qu'elle ait été la première

instituée en deçà des Alpes. De tous temps, on s'est réuni pour causer littérature : déjà sous Charles IX, il existait des Sociétés littéraires. Baïf soumit au roi, en 1570, les statuts d'une Académie dressée à la manière des anciens. Cette Académie de poésie et de musique est « une escolle pour servir de pépinière d'où se retireraient un jour poètes et musiciens par bon art instruits et dressés ». Elle tenait ses séances à l'hôtel de Baïf, parfois au collège de Boncourt ; le roi la présidait fort souvent. Sa mission principale est « la mesure des sons élémentaires de la langue, l'étude des questions de grammaire et de philosophie » (1).

Les académiciens étaient-ils nombreux ? On peut adopter le chiffre de quarante-cinq (2), résidants ou non résidants. Il faut donner le signalement des plus connus et tracer de ces personnes vénérables un rapide portrait. Est-il besoin de parler longuement de François de Sales, l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, écrivain charmant et pittoresque ? Il était fort instruit, avait fait son droit à Padoue, avait étudié la théologie, les sciences, les langues étrangères. Sous des apparences de mansuétude et de douceur, c'était un homme d'action et non un contemplatif. Doué d'une

(1) Voir Du Bled, *La société française au* XVIe *siècle*, p. 71 et suiv.

(2) J.-F. Gonthier, *Journal de S. François de Sales*, p. 64. M. Gonthier a eu entre les mains des documents inédits et nombreux, et son livre est fort précieux. Il y est dit encore que la Société, chaque semaine, tenait une séance publique et distribuait des prix à ceux qui lisaient les meilleures compositions.

activité prodigieuse, il était toujours par monts et vaux, inspectant la moindre commune de son diocèse (1), écrivant des lettres de direction pour des fidèles inquiets, prêchant souvent et avec beaucoup de succès ; sa devise était : parler affectionnement et dévotement, simplement et candidement et avec confiance ». Il s'intéressait à tout et cherchait en toutes circonstances à diriger les esprits. Il n'écrit pas pour le simple plaisir d'écrire, mais pour incliner les consciences vers les voies qui lui paraissent les meilleures. Il avait confiance pour cela dans les réunions publiques et c'est sans doute pour cette raison qu'il fonda une Académie au programme si vaste et si réaliste.

Ce n'était point un homme ordinaire que l'autre fondateur de l'Académie florimontane, cet Antoine Favre, qui appartient par sa famille et sa naissance à Bourg-en-Bresse. Il fut, disent ses amis, un jurisconsulte éminent. Magistrat, il eut toutes les vertus de sa caste : dignité dans la vie, conscience scrupuleuse dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels, amour du travail. Mais ce n'était ni un esprit supérieur, ni ce que nous appelons un caractère. On a dit fort justement que la morale de sa vie se résume dans l'épigraphe du Code : « *Quod tibi fieri non vis, alteri non feceris* ». C'était un honnête homme, c'était aussi un habile homme. Il était fort lié avec l'évêque de Genève auquel plaisait la force de ses convictions religieuses. Il aimait aussi les lettres ; il a même écrit

(1) M. Gonthier, *Journal de S. François de Sales*.

une tragédie fort médiocre. Sa place était donc marquée dans cette réunion de beaux esprits que nous allons présenter.

On place au premier rang Alphonse Delbène, dont la famille était d'origine florentine, qui lui-même était né à Lyon, avait fait de fortes études de droit avec Cujas, puis, ayant été touché par la vocation ecclésiastique, fut, en raison de hautes alliances, pourvu de l'abbaye d'Hautecombe (1). C'était un homme de lettres d'une rare distinction ; il était lié d'amitié avec tous les poètes célèbres de l'époque ; Ronsard lui dédia son *Art poétique*. Il aima la Savoie, écrivit un petit livre, où « il indique l'origine italienne de la maison de Savoie », et surtout on doit lui être reconnaissant de son *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*, qui renferme des détails minutieux sur le lac du Bourget et les montagnes qui l'entourent. Le texte fut publié pour la première fois par le général Dufour, qui le trouva dormant dans les archives de Turin. Delbène décrit avec soin le lac dont les flots bleus ou verts viennent battre la petite plage d'Hautecombe. Il y a là des passages à méditer pour les pêcheurs de nos jours : « Le roi du lac est le lavaret, à couleur argentée, à la bouche de hareng. On le pêche surtout la nuit, avec grand apparat de quatre barques montées par huit hommes : deux sont remplies de cordes et de filets. Cette espèce, qui ne se trouve que dans le lac, est l'objet d'une

(1) J. Philippe, *Gloires de la Savoie*, p. 15 ; Burnier, *Sénat de Savoie*, I, 263, 513 ; Blanchard, *Hautecombe*, p. 327.

tromperie de la part des pêcheurs du Léman qui vendent pour du lavaret un poisson différent. Il est surtout estimé au mois de mars ; il répand alors le plus suave parfum de violette. » Delbène fut nommé evêque d'Alby et aussi, par Emmanuel-Philibert, « conseiller et sénateur ecclésiastique en notre Sénat de Savoie ». Il mourut en 1608, mais il était revenu souvent dans son ancienne résidence et, membre agrégé de l'Académie, avait dû lui rendre visite. Il peut être choisi comme un type représentatif de l'ancien épiscopat français, mondain, lettré, attaché au pays qui l'avait, de prime abord, bien accueilli (1).

Honoré d'Urfé est lui aussi un illustre personnage ; son nom figure même en bonne place dans l'histoire des Lettres françaises ; il appartient plus intimement que Delbène à l'Académie florimontane. Son œuvre principale est cet interminable roman l'*Astrée*, dont la scène se déroule dans le Forez, sur les bords du Lignon, parmi des bergers amoureux que les femmes dirigent et que gouverne la reine Amasis (2). On répète toujours cela et cependant ce n'est sans doute pas vrai. D'Urfé a écrit l'*Astrée* très loin du pays où il a situé les aventures qu'il raconte ; on a reconnu dans les paysages

(1) D'une lettre du P. Mackey, l'auteur très érudit des œuvres complètes de S. François de Sales, auquel j'avais demandé des renseignements sur Delbène, j'extrais ces lignes : « Je pense en être bien assuré que Delbène, abbé d'Hautecombe et évêque d'Alby, n'a pas été membre de la Florimontane. Il n'avait presque rien à faire avec la Savoie à partir de 1598 et était en disgrâce auprès de son souverain. Il mourut en 1608. »

(2) Herriot, *Précis, etc.*, p. 306.

qu'il décrit les paysages des fraîches vallées de la Loire montagneuse. Nous pourrions démontrer que c'est une erreur et, que sur ce point spécial, les historiens de notre littérature font fausse route. D'Urfé a composé son livre en des pays dont l'aspect correspond très bien avec ses descriptions, s'y adapte même avec une sorte de rigueur scientifique.

Il a décrit dans son roman des paysages qui lui étaient familiers : ceux de la Savoie, ceux du Bugey. Il a écrit la *Savoisiade* et il est venu nombre de fois à Chambéry. Il a habité de longs mois une maison à Senoy, commune de Ceyzerieu, et s'est installé ensuite au château de Virieu, en Ain, château avec donjon, tours, et paysage varié par des cascades bruyantes, des rivières aux eaux rieuses, des collines aux bois clairs ; c'est là qu'il a trouvé ses motifs de description. Il a même écrit la *Siréïne* en 1596, qui est une ébauche de sa grande œuvre. Il a reçu en son manoir François de Sales, qui lui servait de conseiller littéraire et écoutait ravi ces longues bergerades où il retrouvait sa tournure d'esprit, son style melliflu et fleuri, ses descriptions de la tendre nature » (1).

Il y a là évidemment une cause à reviser. D'Urfé dans l'*Astrée* a décrit des paysages de la région du Rhône avec beaucoup de fidélité et d'amour. On peut supposer que, dans un de ses nombreux voyages à Annecy, il ait fait lecture d'un chapitre de son interminable ouvrage.

(1) Callet, *D'Urfé à Virieu,* 1901.

Pierre Fenouillet, d'Annecy, protégé de François de Sales, a été l'un des meilleurs orateurs de son temps. Il s'est distingué dans l'oraison funèbre; on cite celle d'Henri IV et celle de Louis XIII. Il fut choisi par le clergé de France comme député aux Etats généraux de 1614; il prit la parole en maintes circonstances. Un juge autorisé, Sayous (1), caractérise ainsi son talent: « Esprit fin et très net, mais gâté moins que d'autres par le goût du temps, écrivain entre les plus distingués de son pays, par le naturel, l'accent ferme et la facilité de sa prose, P. Fenouillet, en définitive, occupe une des premières places dans l'histoire des lettres savoisiennes. »

Il ne faut pas oublier les personnages de second rang dont le nom est perdu depuis longtemps, et qui, leur vie durant, se sont bornés à briller d'un éclat modeste dans leur petit pays. Le chanoine Claude-Etienne Nouvelet, docteur en Sorbonne, est connu par des publications un peu singulières; on lui doit aussi *L'Hymne triomphal au Roi sur l'équitable justice que sa majesté fait des rebelles, la veille et jour de Sainct Loys*. Le religieux, natif « de Talloyres en Savoye », approuve et glorifie le massacre de la Saint-Barthélemy. Il a publié aussi les *Divinailles*; ses vers ne sont plus à la mode du jour, c'est un malheur qui arrive à beaucoup de poètes. J'énumère ensuite les personnages suivants: le comte Louis de Sales, littérateur et soldat; l'abbé Deage, son précepteur; le chanoine Magistri, de

(1) *Histoire de la littérature française à l'étranger*, t. Ier, p. 76.

Thorens, écrivain et orateur ; Claude de Quoex, avocat fiscal du Genevois ; Claude-Louis Machet, collatéral.

Il existait aussi des auditeurs officiels. Il est permis de croire que les élèves du collège chapuisien assistaient aux lectures. Nous connaissons du moins un élève, c'est l'un des fils de Favre, Claude, seigneur de Vaugelas, baron de Pérouges, qui a contribué à rendre la langue française élégante et limpide. Il naquit à Meximieux, près de la côtière de la Dombes, un petit pays du département de l'Ain, d'une grâce un peu languissante, d'une mélancolie pénétrante à cause des étangs aux eaux miroitantes qu'on y trouve à tous les détours de route. Son père était alors juge-mage de la Bresse. Il passa peu de temps à Annecy ; il devait bientôt quitter cette ville pour entrer au service de la Savoie. On peut toujours dire qu'en compagnie de François de Sales, au parler fleuri et élégant, il a pris goût aux études littéraires. On peut aussi supposer que les dames étaient admises aux séances publiques ; leur instruction était alors fort négligée, mais elles ne devaient pas se priver du plaisir d'entendre les conférenciers diserts, aimables ou pieux dont nous venons de rappeler les noms.

On ne peut pas indiquer avec précision la durée de l'existence de l'illustre Académie. Le départ d'Antoine Favre de Chambéry, la mort de François de Sales, durent lui porter un coup funeste. Le silence se fait peu à peu autour d'elle. Elle s'éteint sans bruit après une courte mais lumineuse carrière.

IV.

L'ASSOCIATION FLORIMONTANE DE 1851

Son programme. — Promenades archéologiques.
La poésie des Alpes.

Je ne sais plus qui a dit avec beaucoup de raison que la mémoire des Savoyards est tenace et fidèle. Les souvenirs s'y accrochent fortement comme cette fleur de la haute montagne, l'edelweiss, qui s'épanouit dans la neige, près des glaciers, et ne se fane jamais. On ne perdit point en Savoie le souvenir de l'ancienne Académie. C'est à Chambéry, en 1820, qu'on renoua la tradition (1).

En 1851, les Annéciens s'efforcèrent à leur tour de donner une vie nouvelle à la Société oubliée. Des hommes de bonne volonté, de dévoués patriotes se rencontrèrent un jour, ils se firent part de leurs projets, élaborèrent un règlement et, confiants dans l'utilité de leurs œuvres, annoncèrent par la voie des petites gazettes d'alors la fondation d'une Association florimontane. Le mot d'Académie avait effarouché leur modestie provinciale. Ils savaient bien, du reste, que l'étiquette importe peu. L'essentiel est de faire bonne et durable besogne. Ils avaient foi en leur œuvre ; l'un d'entre eux surtout, Eloi Serand, avait cette obstination indomptable et ce

(1) *Histoire de l'Académie de Chambéry*, par L. Pillet.

patriotisme tenace qui font réussir toutes choses. Sans diminuer en rien le mérite de ses voisins, cet érudit patient a contribué plus que tout autre à la réussite de l'œuvre.

Les fondateurs furent soutenus par une sympathie chaleureuse dans la ville et aux alentours. On accourut en grand nombre vers eux. En 1852, la Société comptait cent cinq membres. Le programme d'étude de la Société était très vaste ; il renfermait de belles et généreuses idées. Ceux qui l'avaient tracé avaient reçu la vive secousse qu'avait imprimée à tous les esprits la Révolution de 1848. Il leur semblait qu'il était facile de rajeunir la société, de la rendre meilleure, d'y faire régner plus de concorde et de justice. Ils prirent pour devise cette belle parole d'un ancien auteur : « Omnes omnium caritates patria una complexa est. » Ils voulaient, dans leur foi heureuse, mettre en lumière toutes les forces vives du pays, doter leur patrie de toutes les améliorations possibles dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique. Ils devançaient leur temps, puisque c'est de nos jours seulement qu'on a compris l'importance de ces questions dans les divers moments de la vie.

Ils avaient encore des ambitions plus hautes. Ils désiraient « mettre à la portée de toutes les intelligences des idées justes, raisonnables, utiles, pratiques, ouvrir des cours pour l'instruction du peuple, aller à la recherche des aptitudes diverses que la providence a semées dans les jeunes intelligences, exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est noble et généreux,

répandre dans le public le sentiment de l'émulation, cette merveilleuse disposition du cœur de l'homme qui enfante les grandes choses et qui communique aux cités comme aux individus une vie nouvelle. »

Le premier bureau de la Société florimontane dont son *Bulletin* fasse mention en 1852, est ainsi composé : président, le docteur Lachenal ; vice-président, Jacques Replat ; secrétaire, le docteur Bouvier ; secrétaire-adjoint, Jules Philippe ; trésorier, J. Lavorel ; archiviste, Eloi Serand (1). L'année suivante, le trésorier est l'un des directeurs de la Banque de Savoie, M. Bétrix. Le 30 novembre 1854, quelques changements se produisirent ; le docteur Lachenal, élu au premier tour, refusa le titre de président et fut nommé par acclamation président honoraire. Il fut remplacé au fauteuil directorial par l'avocat Jacques Replat. La vice-présidence revint à Gabriel de Mortillet, directeur du Musée, qui a fourni depuis une si brillante carrière scientifique. Ce dernier passa ensuite au secrétariat. Il devait quitter Annecy en juin 1857 pour aller en Italie en qualité d'ingénieur. M. Camille Dunant l'avait remplacé à la vice-présidence. Le bureau de 1858 était ainsi composé : présidence, J. Replat ; vice-présidence, Boltshauser, directeur du collège d'Annecy, auteur d'études sur le climat et sur le lac d'Annecy, études alors neuves et originales ; secrétaire, Jules Philippe ; secrétaire ad-

(1) Note fournie par J. Serand, qui continue les traditions de son père, et auquel on doit *L'habitation de Mme de Warens à Annecy*, brochure définitive sur une question longtemps controversée.

joint, Ducret, conservateur du musée, auquel nous devons une étude sur les lapiaz du Parmelan; il est peu resté à son poste; il quitta la Savoie pour Porrentruy; archiviste, Eloi Serand. Enfin, J. Replat ayant abandonné la présidence, la Société plaça à sa tête M. Camille Dunant, dont le mandat a toujours été renouvelé. On n'est point d'humeur versatile dans les Sociétés savantes; ceux qui les composent pensent qu'il est inutile et même dangereux de changer souvent de gouvernement.

Ne croyez pas que c'est par pur souci de l'exactitude que nous citons tous ces noms. Pour nous, ils représentent un symbole. Tous ces dignitaires ont incarné dans une minute du temps une idée : celle de la nécessité qu'il y a pour toute agglomération humaine d'entretenir le culte des ancêtres, raison d'être d'une nation, condition de durée pour un pays.

La Société nouvelle, pour bien marquer qu'elle était l'héritière de son aînée, mit comme en-tête de ses lettres de convocation un portrait de Favre et de Saint François de Sales, avec les deux dates 1606-1851. Les séances eurent lieu primitivement le jeudi à 1 heure et demie. On se réunit d'abord dans une modeste chambre, chez Eloi Serand : il serait plus exact de dire dans une arrière-boutique; puis, dans une salle plus vaste de l'ancien Hôtel de Ville. On se mit à l'œuvre sans perdre un temps précieux en longs préliminaires. Chacun sentait le péril qui menaçait les vieux souvenirs. Il y avait urgence : les richesses archéologiques, si abondantes autrefois, s'émiettaient dans les collections étrangè-

res, dans les collections particulières que les hasards des successions réduisaient à néant. Il n'existe pas encore en France, et c'est vraiment regrettable, cette loi protectrice des archives nationales qui a son plein effet en Italie et surtout sur le sol sacré de l'Hellade. Dans ce pays, toutes les vieilles pierres exhumées de la terre épaisse qui les recouvrait, sont protégées par un soldat vigilant. Nous les avons examinées avec soin cette année et nous avons constaté qu'on mettait une garde sévère et justifiée autour d'elles, parure de la Grèce et vénération des lettrés. En France, elles ont comme gardien ces Sociétés savantes, qui ont sauvé de la destruction bien des pierres vénérables, que les voyageurs regardent avec dévotion. Elles ont aussi un avocat spirituel et passionné, M. A. Hallays, qui défend avec courage contre le vandalisme des hommes les merveilles de notre art ancien.

Les inscriptions lapidaires de l'époque romaine étaient dédaignées : on brisait les dalles sur lesquelles elles étaient gravées. Eloi Serand avait collectionné quelques pierres tombales, trouvées dans la plaine des Fins ou sur les coteaux d'Annecy-le-Vieux. Mais ce sont là choses encombrantes en un logis ordinaire. Il y avait urgence à leur trouver une habitation plus spacieuse. On la leur a accordée sous les portiques de l'Hôtel de Ville, où les étrangers peuvent admirer une des collections les plus riches qui puissent distraire un touriste en province.

Voici le programme d'une des premières séances, celle du 3 février 1853 ; il est fort curieux. Cette séance

fut consacrée anx quatre lectures suivantes : 1° Esquisse d'un paysage des Hautes-Alpes par Replat ; 2° Recherches historiques sur les anciens peuples de la Savoie par Delacroix ; 3° Note sur une course à la Tournette, par l'abbé Maniglier ; 4° Communication de deux lettres autographes de Joseph Michaud, de l'Académie française, originaire d'Albens. Ces communications trouvaient ensuite place dans un modeste bulletin, publié à des dates assez irrégulières jusqu'en 1860 et qui prit à la fin le titre un peu long de *Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy* et *Revue savoisienne.* On y trouve des travaux très variés et d'une agréable lecture, des dissertations de géologie locale, des notes de bibliographie, la vie des hommes illustres de la province, des développements littéraires.

J'ai noté dans ce dernier genre la *Poésie des Alpes*, de J. Replat (1), un petit chef-d'œuvre avec de jolis récits de légendes qui ont pris naissance dans la vallée de Beaufort et d'Hauteluce, des observations sur les mœurs et les caractères. Je détache ce tableau exquis : « C'était dans une des solitudes voisines du mont Izeran, au pied des glaciers qui servent de piédestal à l'aiguille de Saint-Esprit ; j'étais éloigné de toute habitation, je n'entendais d'autres voix que celles qui chantent au désert ; aucun être vivant, sauf des volées de queues-rousses et d'ortolans des neiges qui sautillaient d'une pierre à l'autre sur des tertres

(1) J. Replat, *Pages d'album,* imp. Dépollier, Annecy. — Je dois dire aussi que j'ai séjourné longtemps dans la ville qui a vu naître l'Académie florimontane, que j'y ai fait mes premières recherches sur cette compagnie de lettrés et que j'ai publié dans les *Alpes* les résultats de mes découvertes d'alors.

formés par d'anciennes avalanches. J'avais marché longtemps ainsi, lorsque, dans le fond le plus âpre et le plus obscur de la gorge, je rencontrai deux petits bergers, jeune garçon et jeune fille. Leur troupeau de chèvres était suspendu aux roches voisines ; les descendants de la nourrice Amalthée broutaient aux rhododendrons. Dans un bissac suspendu à son cou, le jeune gars portait la frugale nourriture pour la journée. Sa blonde compagne avait orné son chapeau de feutre noir d'une grappe de sureau à grains rouges. Ils étaient assis l'un près de l'autre, la main dans la main, tous deux lisant dans le même livre, des prières apparemment ou la vie de quelque saint. Eh bien, la vue de ces deux enfants, isolés dans une enceinte de glaces et de rochers gigantesques, venait de me révéler un des côtés de l'Alpe littéraire, la poésie des contrastes ». C'est d'une pensée gracieuse et délicate.

Enfin, il ne faut pas oublier que la Société florimontane ne bornait pas son ambition aux murs de la ville d'Annecy, qu'elle voulait rayonner au dehors et mettre en valeur toutes les richesses de l'ancien Genevois. Elle convoquait à ses réunions les Sociétés voisines pour l'aider dans ses recherches. C'est ainsi que l'on vit arriver à Annecy, le 30 août 1856, la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry (1). C'est avec elle que les Annéciens firent dans leur lac si aimable les premières fouilles fructueuses. Ils étaient aidés de techniciens suisses, comme Troyon, Gosse, Forel. Gosse,

(1) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, t. Ier, rapport de J. Dessaix, p. XXXIII et suivantes.

qui a disparu récemment, montra en la circonstance une intrépidité extraordinaire. Il s'agissait d'explorer la principale station lacustre, celle du Roselet, petite île généralement submergée, qui se trouve entre Duingt et Talloires. Gosse plongea plusieurs fois dans les eaux bleues du lac pour aller reconnaître l'emplacement des pilotis. Il ne se noya pas (les archéologues sont aimés des dieux, disaient les anciens) et rapporta même de son excursion des poteries noires, à cassures anguleuses, des débris de toutes sortes qu'il offrit au musée de la ville. Depuis lors, d'autres stations ont été trouvées à Sevrier, à Saint-Jorioz.

Les membres de la Société inaugurèrent aussi des promenades historiques autour d'Annecy, pour étudier sur place les monuments et les décrire avec fidélité. C'est ainsi que le 28 juillet 1861, ils tinrent deux séances à Thônes, pour examiner les archives de la cité et les vestiges archéologiques que possède la région. Ils voulaient aller ensuite au Grand-Bornand et à Manigod. Ils ont oublié en leurs mémoires de nous dire si cette partie du programme a été remplie. Peut-être ces vénérables savants reculèrent-ils devant les difficultés du voyage. On va à Thônes avec un tramway ; pour les autres localités, il existe des services réguliers de voitures. Mais en ces temps lointains, il fallait de longs préparatifs pour un petit voyage. Ces promenades pouvaient être fécondes et servir à sauver de la destruction nombre de monuments intéressants, provoquer sinon des vocations de savants, au moins le respect des choses anciennes.

V.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La première institution française de cours d'enseignement moderne. — Economie politique et législation. — Des professeurs très dévoués.

Il est une œuvre à laquelle la Société nouvelle s'attacha tout particulièrement : elle voulut doter Annecy d'un enseignement dont elle était dépourvue : l'enseignement professionnel. Elle s'en occupa dès sa première réunion. Une communication fut faite par Despine, inspecteur des mines et député, sur les écoles des Arts et Métiers des différents pays. « Dans toutes ces écoles, disait-il, l'étude des langues, de la physique, de la chimie, est la base de l'enseignement. » La ville demandait alors la création d'une de ces écoles des arts et métiers où les commerçants peuvent utilement s'instruire. La Societé prit immédiatement une décision hardie : elle créa des cours spéciaux destinés à répandre les connaissances qui, d'après elle, manquent généralement.

Les débuts furent modestes : les ressources de la Société étant très restreintes. On ne pouvait songer à accorder aux professeurs de gros traitements ; on préféra s'adresser à leur dévouement absolu. Des hommes

se rencontrèrent qui, bénévolement, firent des cours dans une des salles du nouvel hôtel de ville. Leurs noms, en raison de leur abnégation généreuse, méritent d'être conservés. Voici la liste de ces cours : cours de dessin linéaire, par Ansaldi, agent voyer en chef de la Province ; cours de grammaire française, par Leyat, inspecteur des écoles primaires ; cours d'histoire générale par Truchet, bibliothécaire de la ville ; cours de chimie appliquée aux arts, par Machard, directeur du gaz. A ces noms, il convient d'ajouter celui de M. Camille Dunant, avocat, proviseur royal du Genevois, principal organisateur des cours. Le ministre de l'Instruction publique de Turin, par lettre adressée au président de l'association, autorisa les cours, et l'inauguration eut lieu le 30 janvier 1852. J'ajoute un mot sur le docteur Truchet. Il montra un dévouement sans bornes pour les collections de la ville, et mourut pauvre et respecté.

Cette heureuse initiative fut accueillie avec bienveillance et par la ville, et par le gouvernement piémontais. La Société s'adressa aux pouvoirs publics pour obtenir les subsides nécessaires au développement de ces cours, destinés à remédier, dans l'esprit de leurs fondateurs, à l'insuffisance notoire de l'instruction populaire à cette époque. La demande de l'association fut très bien accueillie. Une somme de 4,000 francs lui fut accordée « pour être appliquée au développement des cours publics ouverts par cette association dans l'intérêt de la classe ouvrière » : on priait l'association d'employer les fonds avec circonspection et intelligence. Cette sollicitude du gouvernement dès la première

heure montre qu'on avait répondu à un besoin véritable. A côté de l'enseignement classique un peu formaliste, trop élevé pour la petite bourgeoisie qui formait la majorité de la population d'Annecy, la Société florimontane avait placé une sorte de collège des arts et métiers, propre à fournir aux commerçants les connaissances pratiques dont ils avaient besoin.

La somme allouée par le gouvernement fut consacrée à l'achat de matériel pour les cours ; il y avait pénurie de livres élémentaires, de cartes de géographie, et surtout d'instruments de physique et de chimie ; de ce côté, tout était à créer et il y avait urgence à le faire. Les sciences appliquées ne peuvent se passer de démonstrations pratiques. Le rapport des commissaires chargés d'indiquer les achats à faire constate le succès de l'enseignement, et le doux réconfort qu'ont reçu les fondateurs des cours en se voyant officiellement protégés. Mais il ne peut cacher l'instabilité même de l'institution tant que les professeurs ne seront pas rétribués. Le dévouement se lasse quelquefois : si la moindre défection se produit, les conséquences peuvent être désastreuses pour la vitalité de l'institution ; aussi le rapport conclut à une fondation définitive et régulière d'une école d'arts et métiers.

Les cours reçurent un développement plus large et, dans l'hiver 1853-1854, la liste en était déjà longue : comptabilité pratique par Décailly ; géométrie dans ses applications aux travaux d'art et de construction par Bazin, ingénieur civil ; grammaire générale et art de lire par Bouvard, inspecteur des écoles primaires ;

physique et chimie, par Etienne Machard, directeur de l'usine à gaz; histoire générale et zoologie, par le docteur Bouvier; droit commercial, par l'avocat Magnin; opérations de banque, par Bétrix père. Nous ferons remarquer la hardiesse de ces deux cours. L'enseignement de l'économie politique est encore une nouveauté en France. Il s'est glissé timidement en France depuis trente ans. Il existait à Annecy sous une forme simple et pratique : l'idée était heureuse. L'affiche portait cette mention qui marque bien le caractère de l'enseignement : « cours élémentaire et pratique sous la forme, les règles, l'usage et le mécanisme des lettres de change, mandats, billets à ordre et autres effets de circulation, les opérations de banque ». Ces cours étaient fréquentés assidûment, nous dit un rapport, par des avocats, des clercs de procureur, de jeunes collégiens et quelques ouvriers. C'est à ces derniers auxquels les leçons étaient surtout utiles.

Mais les dévouements finissent toujours par s'atténuer avec le temps : les professeurs volontaires continuaient à remplir leur tâche avec zèle, mais on pouvait prévoir leur départ ou leur lassitude. L'Association florimontane, forte de l'appui du gouvernement et de la ville, voulut donner à l'institution naissante la stabilité et la régularité. M. l'avocat C. Dunant, conseiller d'intendance et proviseur royal du Genevois, présenta un rapport sur le meilleur emploi du subside de 4.000 fr. accordé dans le budget de 1854 pour le développement des cours. Il montra l'utilité qu'il y aurait pour la ville, d'organiser au collège « un cours spécial d'étu-

des commerciales, industrielles et techniques », conformément aux articles 25 et suivants de la loi du 4 octobre 1848. Ce cours serait utile aux jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie, et à ceux qui se destinent à la carrière administrative inférieure dans les différents ministères. Par une résolution prise à l'unanimité, la Société fit abandon de la subvention de 4.000 francs au collège royal, en faveur du cours spécial nouvellement établi. Le budget de 1854 porte une allocation de 1.500 francs à M. le Proviseur du collège, pour les cours spéciaux, de 1.450 francs à MM. les professeurs des cours spéciaux, et une somme pour l'achat d'une cuve à mercure. Le cours nouveau avait pour dénomination : cours spécial technologique pour les jeunes gens qui aspirent à l'exercice des professions commerciales et industrielles.

Cette création de l'Association florimontane mérite de retenir un moment notre attention. Ceux qui l'ont provoquée ont eu une idée heureuse et comme le pressentiment des besoins de la société moderne. C'était une idée originale, au moment où les lettres anciennes constituaient le fonds de l'éducation ordinaire des fils de la bourgeoisie, d'introduire dans l'enseignement secondaire ce que les Allemands ont appelé l'enseignement réel, plus propre à provoquer, en dehors des fonctions civiles et militaires, ces vocations commerciales et industrielles indispensables à notre société.

En organisant des cours spéciaux, l'Association florimontane a devancé une réforme qui a été faite dans nos lycées et collèges sous le ministère V. Duruy.

VI.

LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE DEPUIS 1860

La Revue savoisienne. — Jules Philippe : Les Gloires de la Savoie, Les Poètes de la Savoie. — La poésie et Albert Samain. — Le musée d'Annecy.

En 1860, il se produisit dans la Société florimontane un notable changement d'orientation. Jusqu'alors ses publications avaient été irrégulières; elles étaient faites sans plan précis, un peu au hasard de l'inspiration. En 1860, fut fondée ou mieux réorganisée, la *Revue Savoisienne,* paraissant régulièrement tous les mois. Cette revue n'était pas uniquement un recueil de savantes dissertations, accessibles aux seuls initiés. En général nos petites académies provinciales ont souvent le tort d'être trop imbues d'esprit aristocratique, de publier des œuvres sans doute très fortes mais peu lisibles. Elles s'intéressent aux choses anciennes, en parlent avec vénération, les décrivent avec minutie, n'oubliant aucun détail, traitant avec un respect infini les cendres refroidies. La Société florimontane, fidèle à ses origines et à l'esprit de ses fondateurs, voulut se mêler intimement à la vie de son époque et, tout en

montrant pour les âges écoulés une piété très grande, voulut diriger l'esprit des hommes de son temps.

En 1860, on ne connaissait guère la Savoie en France ; elle s'efforça de tirer nos contemporains de leur ignorance, et cette ignorance était grande, puisque les fonctionnaires arrivant à Chambéry où à Annecy croyaient entrer en un pays où la langue française était inconnue. Faut-il rappeler l'aventure d'un haut dignitaire qui, à son arrivée en 1861, à Annecy ou à Chambéry, demandait naïvement s'il existait un manuel de conversation lui permettant de comprendre la langue parlée par ses administrés. On a souri longtemps en songeant à semblable ignorance. Aussi, avec beaucoup d'esprit d'à-propos, le *Revue savoisienne* consacra un grand nombre de ses colonnes, non pas à l'éloge de la Savoie, mais à la description sincère de ses beautés pittoresques, de ses richesses artistiques, du caractère et des mœurs de ses habitants ; ce qui donnait à ces pages d'inégale valeur littéraire une saveur particulière, c'est la vive flamme d'enthousiasme qui les animait.

Parmi les rédacteurs les plus assidus de la revue, celui qui se faisait particulièrement remarquer par sa foi, son élan, son enthousiasme pour la réhabilitation de la Savoie, c'était Jules Philippe, tour à tour libraire, préfet, député, dont le nom est resté populaire dans sa cité et qui a eu pour passion principale l'histoire de son petit pays. Il la racontait non pas froidement, en érudit paisible et reposé ; ce n'était point dans son tempérament : il écrivait avec anima-

tion, il bataillait avec sa plume et avec vivacité. Il mettait tout en œuvre pour faire entrer de vive force son idée dans l'esprit de son lecteur. Chaque fois qu'il écrit, il semble qu'il livre un combat (1). Parmi les livres d'un auteur, il en est toujours un où il met toute son âme, tout son cœur ; pour Jules Philippe, ce livre porte le titre *Les Gloires de la Savoie*. Vous y trouverez racontée la vie de tous les Savoyards qui, à un titre quelconque, ont illustré leur pays. Le récit a d'ordinaire une allure lyrique. Un souffle d'enthousiasme soulève toutes les pages. On ne peut reprocher à Jules Philippe d'injustes critiques à l'égard de ses compatriotes ; c'est avec un touchant et filial respect qu'il nous dit leur vie honorable, qu'il nous énumère leurs vertus. Un tel livre aujourd'hui serait presque inutile. Les gloires de la Savoie ne sont plus contestées. Une bonne part de cet heureux résultat revient à Jules Philippe.

Je ne puis énumérer tous les travaux de J. Philippe ; il a beaucoup écrit, souvent aux hasards des événements ; il avait commencé une *Histoire populaire de la Savoie*, il a rédigé un *Guide d'Annecy et de ses environs*, une notice sur l'*Abbaye de Talloires*, et surtout les *Poètes de Savoie* (2), un livre tout imprégné de thym et de lavande, qui fut une révélation pour

(1) *La profession de foi du patriote savoyard*, 1868.

(2) La première édition parut en 1849 chez Saillet, libraire à Annecy, avec ce titre *La Savoie poétique*, et une dédicace à Lamartine, l'illustre poète et le grand citoyen. La seconde édition, de 1865, est presque une œuvre nouvelle. Elle parut chez J. Philippe, libraire à Annecy.

tous les lettrés, et qui frappa vivement Sainte-Beuve. Le critique, dont les arrêts faisaient loi, fut surpris par la distinction et la sincérité des pièces dont se composait l'anthologie de J. Philippe. Il distingua entre autres les strophes sonores et douloureuses qu'avait signées Veyrat, ce Veyrat qui portait au front le signe du vrai talent. Il a écrit la *Coupe de l'exil* et la *Station poétique à Hautecombe*, et fait entendre en faveur du pardon des injures et de la justice éternelle des paroles qui méritent de vivre dans la mémoire des hommes.

Sur la fin de sa carrière, Philippe a produit une œuvre d'une grande valeur historique éditée en deux volumes. Le premier a pour titre : *Origine de l'imprimerie à Paris d'après des documents inédits*. J. Philippe raconte comment l'imprimerie fut introduite à Paris et comment on y établit le premier atelier typographique. Dans ses courses à travers les bibliothèques et les dépôts d'archives, il avait mis la main sur des pièces rares ou inconnues; cela lui permit de fixer un chapitre de l'histoire littéraire de la France. Il avait complété avant de mourir son premier travail par un livre sur *Guillaume Fichet, sa vie, ses œuvres*. Il n'a pas eu la joie de le voir paraître, mais son fils et des amis dévoués à sa mémoire n'ont pas voulu laisser perdre ces pages « inspirées par l'amour du sol natal et par la fierté de nos gloires nationales ». G. Fichet, originaire du Crêt, village voisin du Petit-Bornand, a été un des grands personnages de son temps ; docteur en Sorbonne, recteur de l'université de Paris, diplomate de Louis XI, il a rendu à la France un signalé service en établissant

à Paris, avec l'aide de l'allemand Jean Heynlin, la première imprimerie. Quand on sait quel service la découverte nouvelle a rendu aux sciences et aux lettres, on ne peut que remercier le savoyard Fichet de son esprit d'initiative.

J. Philippe fut aussi un des rédacteurs les plus assidus de la *Revue savoisienne,* dont il convient de dire quelques mots. Elle a déjà une longue existence pour une revue provinciale. Elle paraît depuis quarante-six ans. Sa collection complète forme une bibliothèque très variée où la Savoie occupe naturellement la première et la plus large place. On peut la lire sans fatigue; son comité de rédaction a toujours su éviter l'ennui qu'entraîne avec elle l'uniformité de la teinte. A côté d'études géologiques ou historiques, on voit tout à coup éclore de gracieuses poésies. Elle décerne des prix, comme l'Académie des jeux floraux. Nombreux sont les écrivains qui soumettent à son jugement leurs écrits cadencés et harmonieux. Les heureux vainqueurs ont le privilège envié de voir leurs pièces imprimées ; vous trouverez, en feuilletant la *Revue,* des œuvres distinguées signées par exemple par MM. Achille Millien, Jean Appleton, Albert Samain. C'est un coin d'idéal qui repose, égaye et fait rêver.

C'est en 1894 que ce pauvre A. Samain, aujourd'hui célèbre, alors inconnu, envoya au concours de poésie un cahier rempli de beaux vers. Il emporta tous les suffrages et obtint le prix. Le rapporteur chargé de rendre compte du concours écrivait ces prophétiques paroles : « *Le Fleuve* est un symbole de la vie

humaine. Avec une ampleur de forme, une magnificence d'images, une grandeur d'expression et une netteté de pensée incomparables, l'auteur nous a montré le fleuve naissant du glacier, ravageant les vallées, parcourant les plaines, traversant les villes en triomphateur, nourrissant les peuples et unissant les nations, arrivant enfin à la mer où la mort lui dresse

Le lit universel
Bordé d'écume blanche et parfumé de sel.

A peine, au début, quelques faiblesses d'expression ; le reste est parfait sans restriction. L'auteur du *Fleuve* est un grand poète. » On ne saurait mieux dire (1). Samain avait été généreux; au grand poème, il avait joint une *Chanson violette*, une exquise et mélancolique remembrance d'amour, délicieusement brumeuse et décadente. Puis des morceaux de quatorze vers coupés à la manière des sonnets, mais ne s'astreignant pas à la rigueur des rimes. On les attribuerait sans hésiter à Leconte de Lisle ou à Hérédia. Je cite celui qui porte le titre de *Ville morte :*

Seule, perdue au fond des sables monotones,
La ville d'autrefois, sans portes, sans remparts,
Dort le sommeil dernier des vieilles Babylones
Sous le suaire blanc de ses marbres épars.

Puissante, elle a vécu dans ses murailles fortes.
Ses jardins merveilleux la parfumaient l'hiver.

(1) *Revue savoisienne,* 1894. Rapport de M. G. Martin, p. 16, — prophétique, si l'on songe qu'à ce moment Samain était inconnu.

Les peuples sans relâche assiégeaient ses cent portes,
Et ses grands escaliers descendaient vers la mer.

Vide à présent et pour jamais silencieuse,
Pierre à pierre elle meurt sous la lune pieuse,
Auprès de son vieux fleuve ainsi qu'elle épuisé ;

Et seul un éléphant de pierre, en ces désastres,
Droit encore au sommet d'un portique brisé,
Lève tragiquement sa trompe vers les astres.

Vous lirez avec un plaisir infini les *Dompteuses*, le *Sphinx*. Il est agréable de constater que le premier rayon de gloire qui ait illuminé le nom de Samain lui soit venu de la Savoie. Il est mort jeune, aimé des dieux.

En feuilletant la revue et en lisant le compte rendu de séance de la Florimontane, vous pourrez faire d'autres constatations. A chaque séance, on mentionne des dons importants destinés soit à la bibliothèque, soit au musée. On peut dire que le musée de la ville d'Annecy, qui est un des plus intéressants musées de province, est une création de la Florimontane. La Société a servi de centre de ralliement pour les bonnes volontés éparses ; on s'est groupé autour d'elle pour l'œuvre commune. Ce qu'un particulier n'aurait pu faire, elle l'a accompli avec beaucoup d'esprit de suite.

Il n'était pas brillant, il y cinquante ans, le musée. En 1842, l'abbé Favre, bibliothécaire de la ville, conçut, avec Eloi Serand, le projet de joindre à la bibliothèque un musée, et, ajoute G. Mortillet auquel nous devons ces détails, ils offrirent leurs collections savoyardes, comme première mise de fonds. En 1846, Louis Coppier

remplace l'abbé Favre, et, comme son prédécesseur, remet à la ville ses riches collections d'histoire naturelle. Un peu plus tard, ces collections émigraient de l'ancien Hôtel de Ville dans le nouveau, mais elles eurent bien peu de chance, on les laissa entassées trois ans dans les greniers, où elles eurent à subir les atteintes dévastatrices des gouttières ; on en retira des oiseaux qui étaient recouverts d'un épais manteau de glace. Il fallut reprendre l'œuvre par le pied et recommencer toutes les séries. Les nombreux Savoyards qui émigrent n'oublient jamais le pays natal, et beaucoup d'entre eux ont pris à tâche d'enrichir les collections. Il s'est trouvé même des étrangers pour les suivre dans cette voie. Je cite les noms de MM. Papin, Doublet, Leblond, pour l'Algérie ; de Vagnoux de la Roche, pour le Japon ; De Dégerine et de Chevalier pour l'Océanie. Il faut faire une place à part à M. Balliard, de New-York, qui a offert des objets préhistoriques d'une haute valeur, et à Tripp, qui fut longtemps négociant à Tampico. Tripp a fait des envois nombreux et variés. En voici un annoncé en séance du 30 octobre 1874 : « Costume complet de femme indienne, couvert de broderies, vase de Guadalajara, antiquité de Conuco, figurines en terre, amulettes et ornements de pierre, haches en serpentine polie. » D'où l'on peut conclure que le musée d'Annecy est un musée fort joli, utile à consulter pour celui qui veut s'instruire et pour celui qui veut connaître sa province. Son directeur, M. Marc Le Roux, a fort à faire à classer toutes les nouveautés qu'on lui adresse. Ne recevait-il pas dernièrement de M. Venance-Payot, glaciologiste

estimé, une admirable collection de cristaux, unique en Europe, et un herbier des fleurs des Alpes fort riche et bien classé.

La Société florimontane n'a pas toujours pu exécuter son programme ; elle essaya de conserver chez nous les bronzes merveilleux qu'on découvrit un jour dans les ruines d'une villa d'Annecy-le-Vieux. Ce n'est pas sa faute si ces pièces rares ne sont pas restées dans leur patrie. Je crois cependant que les meilleurs sont dans la collection Dutuit, dont Paris a hérité. Mais je n'ose trop affirmer que ce sont bien les bronzes savoyards ; depuis qu'on falsifie avec tant d'adresse les tiares de roitelets anciens, il est prudent en matière d'antiquités de n'être jamais trop affirmatif. Même aventure désagréable lui est arrivée pour le trésor des trente-six belles pièces d'or, découvert, en décembre 1893, dans un petit sac de toile grossière ; l'une était rare : c'est celle de Julia Domitia. Elles furent vendues à Paris, malgré les offres avantageuses faites à l'inventeur (1).

(1) J. Corcelle et Marc Le Roux, *Le Trésor des Fins*. — *Revue savoisienne,* 1894, p. 2.

VII.

PORTRAITS

Jacques Replat : Bois et vallons ; Une Vallée des Alpes. — Louis Revon et la Savoie avant les Romains. — Ducis : Les voies romaines et Annecy. — Lecoy de la Marche et le château de Ripaille. — Eloi Serand et les défenseurs des vieux souvenirs. — L'immortalité littéraire.

Il nous reste à tracer le portrait de quelques-uns des écrivains qui, soit à la Florimontane, soit ailleurs, ont contribué au progrès des sciences historiques et littéraires en Savoie. Nous ne placerons dans notre galerie que les morts ; à eux seuls on peut rendre justice sans craindre les colères et les récriminations (1).

Un de ceux qui contribuèrent le plus à la fondation de la Société, c'est l'avocat Jacques Replat, dont nous

(1) On me permettra de dire que la *Revue savoisienne* contient d'excellents travaux sur la Savoie. MM. Le Roux et Marteaux ont signé de très bonnes descriptions des collections du musée d'Annecy et un mémoire sur la voie romaine de Bautæ à Casuaria et les chemins secondaires qui s'y rattachent ; M. Le Roux, notes biologiques sur le lac d'Annecy, prélude d'une étude plus étendue sur cette ravissante nappe d'eau, qu'a déjà étudiée avec une compétence particulière M. Delebecque, le grand limnologiste français ; M. Gonthier a donné de nombreuses études, l'*Abbaye de Filly, l'ancien Annecy ;* M. Bruchet a étudié l'ancien château des sires de Nemours ; J. Serand s'est intéressé à Mme de Warens ; M. Desormaux a publié un dictionnaire savoyard que l'Institut a couronné. C'est assez en dire la haute valeur.

avons déjà cité un fragment d'œuvre. C'était, comme J. Philippe, un admirateur enthousiaste de la Savoie ; en une prose poétique, il nous en a décrit les beautés. Relisez son *Voyage au long cours,* c'est un guide charmant, un peu fantaisiste, d'une science aimable, d'un lyrisme parfois un peu exagéré. Vous y trouvez la description des bords du lac d'Annecy. Je lui préfère *Bois et vallons,* mélange agréable d'histoire et de géographie. Le livre, signé par George Sand, aurait été célèbre ; ne croyez pas que j'exagère en disant que l'illustre auteur de *La Mare au diable* aurait pu signer ce petit volume d'un style si pur et si harmonieux, d'une sympathie si chaude pour la nature.

On y trouve, sur les monastères et notamment sur l'abbaye Sainte-Catherine près d'Annecy, de jolies anecdoctes, lestement contées avec une petite pointe de malice. On y trouve surtout de rustiques tableaux dans lesquels excellait le sentimental Replat. Je détache la description des vallées des Villards et de Saint-Jean-de-Sixt au moment de la fauchaison : « Elles sont belles dans toutes les saisons, même à l'époque où le soleil d'hiver diamante leur manteau de neige. Cependant, pour les voir dans toute leur splendeur, il convient de choisir le moment où l'on coupe les foins. Alors, des Villards à Saint-Jean-de-Sixt, la route forme une longue avenue toute enguirlandée par les grappes de cerises. Les prés sont émaillés de grandes marguerites et de pensées sauvages. Ici, des champs de lin aux fleurs bleues ; là des landes couvertes de genêts dorés. Sur toutes les pentes, à l'ombre des noyers, dans les traî-

nées de lumière, se dessinent les mâles figures des faucheurs aux bras nus. Des femmes s'appuient sur leurs râteaux pour regarder qui passe ; ou bien, elles reposent mollement groupées autour de la corbeille qui renferme le déjeuner des hommes. Puis des clameurs lointaines, prolongées, éclatent sur les hauteurs ; les appels des faucheurs et des pâtres se répondent d'une cime à l'autre. Partout dans ces montagnes, l'air a des tressaillements de vie. » Quel philosophe aimable, ce Replat joyeux et accueillant ; il a trouvé cette formule qu'il a léguée aux âges futurs : « Notre vie n'est qu'un sourire entre deux larmes. »

Louis Revon, qui a été longtemps conservateur du musée d'Annecy, a contribué pour une part très notable à son agrandissement et à sa mise en ordre. Il s'est occupé spécialement des antiquités préhistoriques et gallo-romaines : on lui doit l'organisation définitive des collections de pierres tumulaires qui décorent les péristyles de l'Hôtel de Ville. Il a publié un livre d'une érudition solide, *La Savoie avant les Romains*, dans lequel il a étudié tout ce qui a trait à la préhistoire, aux cavernes habitées, aux cités lacustres. La mort est venue trop vite l'interrompre dans son labeur acharné, comme elle est venue aussi emporter, avant l'heure, un de ses successeurs, Gustave Maillard, géologue distingué, auquel nous devons d'utiles contributions à l'étude des terrains des Alpes.

L'abbé Ducis est certainement une des figures les plus intéressantes de la Florimontane. Originaire de Beaufort, sa vie s'est presque tout entière écoulée à

Annecy. Ce n'était point un homme ordinaire, ni comme caractère, ni comme tournure d'esprit. M. G. Deschamps l'avait ainsi portraituré : « Un petit neveu de l'auteur d'*Abufar* vit encore à Annecy, M. Ducis, qui collabore assidûment à la *Revue savoisienne* depuis plus de trente années. Sa mémoire est fourmillante de dates exactes, de faits précis, de renseignements et de théories sur le passé de la Savoie. Il a exploré minutieusement l'antiquité et le moyen âge, mais sans sortir de sa chère province. Les Allobroges, les ducs de Savoie, n'ont pas de secret pour lui. Vieux châteaux, vieilles églises, vieux chartiers, il a tout visité et il sait des légendes et des histoires, des épopées et des fabliaux qu'on ne se lasse pas d'entendre. Il ne sort guère de sa chambre de savant, toute comblée de livres, de dossiers, de parchemins, de notes. Je le trouvais l'autre jour tout guilleret, il croyait tenir la piste d'un théâtre, d'un théâtre romain. Il y a, en effet, dans la plaine des Fins, près d'Annecy, l'emplacement d'une ville antique. On y a découvert d'admirables bronzes qui sont maintenant à Paris, au musée du Louvre. « Continuez-vous les fouilles, monsieur le chanoine? » Sa figure épanouie, haute en couleur, se rembrunit soudain. Il fixa sur moi ses yeux clairs, un peu amortis par le déchiffrement obstiné des vieilles écritures, et les deux mains sur ses genoux, dans la pose familière de Renan, il me dit : « Hélas ! monsieur, la Société florimontane ne vit que de cotisations individuelles ; notre caisse est bien pauvre. »

C'était un érudit actif, batailleur ; s'il rencontrait un

contradicteur, sa figure paisible se transformait, son œil tout à l'heure éteint avait des flamboiements et des reflets profonds. Si on émettait devant lui une idée subversive sur telle ou telle inscription, sur l'emplacement d'une station ancienne, comme un preux du moyen âge il fondait sur l'imprudent avec une multitude d'arguments forts et robustes. Il parlait, il traçait des plans, il discutait, il entassait preuves sur preuves et ne s'arrêtait que s'il était sûr d'avoir vaincu son adversaire. Il voulait persuader, surtout lorsqu'il jugeait le contradicteur assez intelligent pour le comprendre.

Si vous voulez juger de l'activité d'esprit de Ducis, vous n'avez qu'à feuilleter la très volumineuse collection de la *Revue savoisienne*. Dans chaque volume, on trouve plusieurs mémoires dus à cet infatigable archiviste. Nous leur adressons un reproche, celui d'être trop variés comme sujets. Ducis a étudié l'histoire de la Savoie à toutes les époques, mais il n'a pas eu le temps de grouper toutes ses recherches, il n'a pas fondu en une seule ses innombrables dissertations. Il nous devait une histoire de la Savoie précise, exacte : il est mort avant d'avoir élevé à sa province ce monument durable. Il nous a laissé entre autres livres un *Mémoire sur les voies romaines en Savoie*. C'est le fruit de recherches poursuivies avec opiniâtreté mais sans méthode vraiment scientifique. Ducis n'en a que plus de mérite à avoir ouvert une route nouvelle aux investigations des savants mieux outillés que lui. Pour retrouver les derniers témoins des routes construites par les Romains, Ducis a voyagé à pied dans nos deux dé-

partements savoyards, cherchant les vieilles pierres milliaires, les anciennes chaussées, mesurant ou devinant le parcours d'une station à l'autre. Grâce à sa patience, à son flair, — les archéologues savent dénicher les vieilleries que le commun vulgaire ne voit pas; — il est parvenu à dresser la carte routière de notre pays au temps de la domination romaine. On pourra modifier certains parcours, préciser certaines données, mais le gros de l'œuvre restera et il est juste de s'en souvenir.

Une des dernières dissertations dues à cet écrivain fécond est consacrée au *Palais de l'Isle, à Annecy*, qu'on a déclaré fort imprudemment monument historique. C'est la première fois qu'on a bien indiqué la vie de ce singulier bâtiment, comparé à un navire ensablé. Cette grande maison forte qui intrigue tant les touristes a été le palais de justice des comtes de Genevois-Nemours; ils y établirent aussi un atelier monétaire. Une petite place ombragée d'arbres s'étendait devant l'entrée principale. « Tout autour, sur les murs d'enceinte de l'île, on avait construit des cabinets d'études pour les procureurs au service des intéressés dans les questions de police et de jujeries qui se traitaient là. Chaque cabane avait une ouverture en arcade sur la place et une *banche* où se traitaient les affaires, le public se tenant dehors, sous l'auvent, ou s'abritan sous les arbres. » Ce palais a eu des destinées singulières. Il a servi en notre siècle de prison, puis il a abrité des vieillards pauvres et sans abri. C'est par un titre de bienfaisance et de charité qu'il clôt sa longue carrière. Il pourrait la prolonger par un autre service

très appréciable. Je ne parle pas des baraques qui font clôture en l'Isle et qui devraient disparaître pour faire place à un square ombragé, mais cette vénérable construction pourrait servir de caserne de passage, de musée lapidaire. C'est ce qu'aurait voulu Ducis, dont nous avons essayé de faire revivre la rude physionomie. Son nom ne passera pas, sans doute, à une postérité lointaine, la postérité est une grande ingrate. Mais on se souviendra de lui en Savoie pendant quelques lustres, parce qu'il a aimé sa petite patrie en bon fils et qu'il a essayé d'arracher à l'oubli ses titres de gloire et de noblesse.

Lecoy de la Marche, qui est mort en 1897, est fort connu par ses travaux de haute et élégante érudition ; il a appartenu à la Savoie ; jeune, nous le trouvons archiviste de la Haute-Savoie. Son passage parmi nous fut fructueux ; Lecoy ne se borna pas à cataloguer les papiers d'archives, il en a extrait de substantielles notices, écrites en un style sévère, limpide, auquel on peut reprocher parfois un peu de froideur voulue. Je mentionne sa notice historique sur *Ripaille en Chablais ;* elle est de premier ordre. Vous connaissez cette ville morte dont les ruines désolées se dressent à quelques mètres des eaux scintillantes et lumineuses du Léman : « On remarque au milieu d'un petit groupe d'habitations, une façade d'église, des restes de murailles et de tours et quelques autres vestiges d'un monument disparu. De riches vignobles, de charmants ombrages et le limpide azur des flots qui viennent expirer à côté, tel est le cadre que la nature a fait à ces ruines. Ce coin

de terre qui vit un jour affluer les princes et la noblesse de l'Europe n'est plus visité que par le touriste désœuvré ou par l'archéologue.» Ripaille eut une brillante fortune, lorsque le duc de Savoie, Amédée VIII, devenu plus tard le pape Félix V, s'y retira pour échapper au souci des affaires humaines et vivre dans le calme et l'abondance. Les légendes qui ont cours sur son fastueux train de vie et ses repas gargantuesques sont d'une vérité très douteuse. C'est Lecoy de la Marche qui le dit, et comme il appuie sa thèse de textes et de documents, il serait dangereux, irrévérencieux même de ne pas le croire.

Plus près de nous, je note un article sur *Les franchises d'Alby*, qui fut autrefois une ville fortifiée et qui n'est plus qu'un bourg encadré de verdure, penché sur la rive escarpée du Chéran comme la fleur de rocher sur le précipice. Entrez dans ses rues tortueuses, vous ne trouverez plus de l'antique chef-lieu de l'Albanais que des vestiges épars, quelques fenêtres à prétention archaïque, des ruines de château et les portiques obligés des vieilles cités savoyardes. Mais il lui reste ce qui ne passe pas : l'originalité de son site et la beauté de ses environs. Elle a eu son heure de célébrité en ce siècle. Le Chéran, qui l'arrose, roule des paillettes d'or, et les roches qui l'encaissent contiennent des traces du précieux métal. Aussi trouvait-on encore il y a quelques années, à Alby, des orpailleurs dont c'était le métier de laver les sables de la rivière. Ils n'ont point fait fortune et ont disparu.

Il nous souvient aussi d'avoir lu du même auteur de

gracieuses légendes, contées avec bonhomie et naïveté, légendes dont les personnages se promènent en des paysages enchantés vers Rumilly et St-André. Comme tous ceux qui ont habité la Savoie, il s'était laissé séduire par son charme infini et sa radieuse beauté. Il l'avait aimée de toute son âme et s'était plu à retracer en des pages qu'on lit avec intérêt les faits et gestes de nos ancêtres. Paris nous enleva cet homme de grand savoir : il trouva, aux Archives nationales, un heureux emploi de ses facultés de critique et d'historien. Il ne nous oublia pas et publia *Le mystère de Saint-Bernard de Menthon*. Par goût et par opinion, il était attiré vers les sujets religieux. Il s'est occupé de Clovis, de la chaire chrétienne au moyen âge, des manuscrits et des sceaux. Nous avons lu de lui un livre de Saint-Louis, très judicieux, très équitable, écrit d'un style ferme, précis, que vivifiait une petite flamme d'enthousiaste et de croyant. Le talent de Lecoy de la Marche a été continuellement en progrès. Il s'était d'abord confiné dans des travaux de détails, dans des recherches de pure érudition. Peu à peu son horizon s'était élargi ; il avait saisi l'utilité, en matière historique, des idées générales qui seules permettent de bien comprendre la vie des peuples. C'est pour cela que ses derniers travaux ont été si remarqués et méritent de retenir un moment l'attention.

Je n'ai garde d'oublier un des ouvriers les plus modestes de la Société florimontane : je veux parler d'Eloi Serand. C'est lui, simple amateur de lettres, qui eut le premier l'idée de reconstitution de l'Académie

florimontane. Le 2 mars 1848, il institua dans son appartement de la rue Filaterie « un salon de conversation », dans lequel il réunissait ses amis, curieux comme lui d'histoire et de numismatique, J. Philippe, E. Machard, le botaniste Bouvier. J. Replat dit de lui : « Amateur des vieilles monnaies, des vieux bahuts, des vieux chemins pareillement ; en somme, très aimable compagnon de route, n'était sa passion pour les voies tout à fait romaines et abandonnées de tous. »

Il devint archiviste-adjoint ; dans cette fonction, il s'efforça avec un zèle, jamais lassé, de rendre service à tous ceux qui s'adressaient à lui. On ne saura jamais tout ce que les collections publiques de son petit pays lui doivent ; car, modeste autant que dévoué, il oubliait de parler des services qu'il rendait. J'ai parcouru le seul gros livre qui était publié sous ce titre : « *Ephémérides annéciennes et savoyardes* », par un membre de la Société des contribuables de France et de Navarre. On y lisait cette épigraphe touchante : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par intérêt patriotique ; les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'attention, mais elles ne nous touchent point de cette manière. » S'il a écrit, avec une discrétion méritoire, il a fourni à nombre d'érudits des documents qu'il aurait très bien pu mettre en œuvre. Il lui suffisait de bien servir sa ville et de faire parler d'elle.

Je ne veux pas prolonger davantage cette galerie de portraits : cela serait cependant facile. Mais le lecteur

se lasserait peut-être de me suivre. On aura remarqué, en effet, qu'il n'est question ici que de très braves gens. On ne peut agrémenter leur notice d'aucune critique et chacun sait que l'éloge finit par être monotone. Une remarque encore : beaucoup d'auteurs s'efforcent, par un travail obstiné, d'arriver à l'immortalité littéraire. Ils y parviennent très difficilement; combien de noms illustres sont oubliés quelques années après la mort de ceux qui les portaient. Même les membres de l'Académie française sont bien vite enveloppés dans les ténèbres de l'oubli. Lisez la liste de ceux qui appartenaient à cette illustre compagnie en 1800 et vous verrez que très peu de ces princes des lettres ont laissé un souvenir dans nos mémoires fugitives. Les érudits qui s'occupent d'un petit canton sont bien plus sûrs de voir leurs noms retenus par ceux qui viendront après eux. Leurs successeurs suivent les chemins qu'ils avaient suivis, et, par reconnaissance, invoquent leur témoignage et rappellent leurs travaux. On se transmet ainsi d'âge en âge, dans nos provinces, le nom de ceux qui ont essayé de conserver les traditions anciennes, et les menus faits de la vie journalière des villes et villages. Il ne faut pas être trop ambitieux en ce monde et se contenter de briller très longtemps dans un petit coin de terre.

*
* *

Je me permets d'ajouter à ce travail d'histoire locale une conclusion qui en indiquera la portée véritable, et permettra à tous d'en tirer un enseignement réconfor-

tant. Notre excursion à travers les bibliothèques des sociétés savantes de l'une de nos provinces nous a permis de constater quel viril effort on a fait en Savoie pour conserver tout ce qui rappelle l'histoire et les traditions de la race. Il y a là une des preuves les plus probantes du réveil de la vie provinciale, réveil heureux et fécond. Chacune des associations dont nous avons évoqué le souvenir est un actif centre littéraire. Ceux qui les composent font œuvre désintéressée, et cela seul suffirait à les rendre très estimables. Ils ne recherchent pas la gloire bruyante ; ils vivent un peu loin de la foule. Ils n'en ont pas moins leur utilité sociale. Le présent a souvent à profiter des leçons du passé. Nous ignorerions tout de nos aïeux si les érudits ne venaient pas, de temps à autres, en des livres respectables, nous en rappeler le souvenir.

J. CORCELLE.

TABLE ANALYTIQUE

CHRONIQUE

Le XVIIe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie s'est tenu à Aix-les-Bains les 25, 26 et 27 septembre 1905. Le grand salon de l'Hôtel de Ville avait été mis gracieusement à la disposition des congressistes par la municipalité. Après le discours d'ouverture de notre confrère, M. Mottet, le sympathique maire d'Aix, le Congrès a élu président effectif M. François Descostes et acclamé président d'honneur M. le marquis Costa de Beauregard.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie s'était fait représenter par M. Louis Schaudel, son bibliothécaire, qui a résumé les travaux de la Société durant les quatre dernières années. Après avoir passé en revue les principales publications de nos tomes XL, XLI et XLII, il a payé un juste tribut d'hommage à feu le président François Mugnier.

Au banquet final, qui eut lieu le 27 septembre dans l'une des belles salles du Cercle d'Aix-les-Bains, M. L. Schaudel, en apportant aux Sociétés représentées le salut confraternel de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a évoqué le souvenir des cités lacustres qui s'élevaient, il y a des milliers d'années, le long des rives du lac du Bourget. Il a rappelé que c'est à l'initiative de

notre Société et au dévouement de quelques-uns de ses membres que sont dues les recherches qui ont enrichi les vitrines du Musée de Chambéry de séries admirables de l'époque des palafittes, et les publications sur ces belles découvertes dont le retentissement a eu pour résultat de classer les établissements lacustres de la Savoie en bon rang à côté de ceux plus connus des lacs suisses.

*
* *

Des fouilles archéologiques ont été commencées le 6 octobre 1905, par MM. Louis Schaudel et le baron Albert Blanc sur le plateau de St-Saturnin, déjà exploré en partie il y a une trentaine d'années par M. A. Perrin, membre de l'Académie de Savoie.

Jusqu'à présent, les nouvelles recherches ont amené quelques constatations intéressantes, en même temps que la découverte de nombreux fragments de poterie, ossements, silex et pierres taillées ou polies de caractère néolithique. La partie inférieure des foyers a fourni de nombreuses pièces en quartzite dénotant une industrie très primitive. Dans la couche supérieure de terre végétale, plusieurs objets en bronze et en fer ont été recueillis.

Une étude détaillée, avec planches, sera publiée dans nos mémoires lorsque les fouilles seront terminées.

BIBLIOGRAPHIE

Le Roman d'un Conventionnel, Hérault de Séchelles et les Dames de Bellegarde, par Ernest Daudet. — Paris, Hachette.

Le Roman d'un Conventionnel est bien un livre savoyard, puisqu'il n'est qu'un chapitre de notre histoire provinciale, à l'époque de la Révolution. Le tableau des évènements qui se déroulèrent alors en Savoie se présente au lecteur dans le cadre magique des grandes Alpes. Avec Hérault de Séchelles, il revit la Convention tout entière. Avec les dames de Bellegarde, il surprend la Savoie à la veille de la Révolution, assiste au mouvement de l'émigration dans cette province et suit toutes les péripéties de son existence à travers cette période tourmentée, en même temps que les étranges et prodigieuses équipées de celles qu'abrita le château des Marches, jusqu'à l'aventure de cœur qui les rapprocha des deux commissaires de la République, Hérault de Séchelles et Simon, à qui Montesquiou dut céder la place à l'heure de la première annexion.

***

J. Révil et J. Corcelle. — *La Savoie*, guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue. — Paris, Masson et Cie, 1 vol. in-16 avec 105 dessins ou photographies et 3 cartes en couleurs.

Sommaire

Première partie : Monographie. Notions générales. — I. Géologie. — II. Orographie. — III. Hydrogra-

phie. — IV. Climat. — V. Flore et faune. — VI. Anthropologie : 1° Archéologie préhistorique ; 2° La race. — VII. Archéologie. — VIII. Histoire. — IX. L'homme actuel : 1° Population ; 2° Emigration ; 3° Langue ; 4° Mœurs et coutumes ; 5° Folklore. — X. Agriculture. — XI. Produits minéraux. — XII. Commerce et industrie. — XIII. Administration.

Deuxième partie. — Itinéraires et centres d'excursions. L. S.

***

J. Révil. — *La formation des vallées des Alpes de Savoie.*

Sous ce titre, notre savant confrère vient de publier dans la *Revue générale des Sciences*, n° du 30 mai 1905, le sujet d'une conférence faite à la Société d'Histoire naturelle de Savoie.

M. J. Révil établit tout d'abord les avantages, pour les études géographiques, de la nouvelle méthode basée sur la recherche des causes et faisant, par suite, intervenir la géologie dans l'enseignement de la géographie, avec ses deux divisions : la géographie physique et la géographie sociale. C'est de la géographie physique, dont l'un des chapitres les plus importants est l'étude de la genèse des formes topographiques, ou géomorphogénie, que dépend le problème de la formation des vallées.

L'auteur fait ressortir le rôle primordial de la *stratigraphie,* qui a pour corollaire la distribution des nappes aquifères, des minerais et des combustibles, et de la *tectonique*, qui s'occupe de la structure de l'écorce terrestre et des modifications qu'elle a subies pour devenir la surface topographique actuelle.

La stratigraphie et la tectonique ont été comparées à l'architecture et à la sculpture d'un édifice. La première est due à des causes profondes (fractures, éruptions, plissements, affaissements, charriages, etc.) et la seconde à des causes superficielles, dont la plus importante est intimement liée aux lois qui régissent l'écoulement des eaux et dont l'action est de niveler la terre ferme. Mais ce rôle des puissances extérieures s'est borné à imprimer un modelé superficiel à des formes dont le dessin est entièrement dû à des causes profondes.

« Les chaînes subalpines delphino-savoisiennes, dit M. J. Révil, sont coupées transversalement par une série de plissements qui méritent de devenir classiques. Quatre de ces dépressions : celle de la vallée de l'Arve, de la vallée d'Annecy-Faverges, de la cluse de Chambéry et de la cluse de Grenoble, traversent les chaînes de part en part, y délimitant des régions naturelles. »

L'auteur étudie successivement les vallées du Rhône, de la Dranse du Chablais, du Giffre, de l'Arve, du Chéran, de l'Isère, de l'Arc et du Grésivaudan.

En ce qui touche la vallée du Rhône, le modelé, d'après certains auteurs, ne relèverait pas de l'érosion par les eaux courantes, mais des actions glaciaires qui paraissent, en effet, avoir joué un rôle considérable. M. Douxami a établi que le cours actuel du fleuve est en rapport avec la tectonique de la région et s'effectue dans des vallées synclinales pour passer des vallées orientales dans celles de l'ouest par des cluses. M. J. Révil explique la disparition partielle du Rhône à Bellegarde par ce fait que les calcaires urgoniens dans lesquels le fleuve s'est creusé un lit profond et encaissé

sont supportés par des couches plus facilement délitables. Les eaux ayant affouillé ces parties plus tendres, il s'est produit l'éboulement des parties dures restées en saillie.

A partir de Bellegarde, le Rhône reçoit la Valserine et lui emprunte sa vallée jusqu'à Culoz. Au début du pléistocène, le fleuve passait par la cluse du chemin de fer de Culoz à Ambérieu, qu'il a entièrement abandonnée plus tard pour se diriger sur Yenne et traverser en cluse la chaîne du Mont-Tournier au défilé de Pierre-Châtel.

Plus près de nous, le Chéran passe transversalement à travers le massif des Bauges, dont il coupe en cluse tous les plis situés à l'ouest.

Dans les régions intérieures des Alpes, d'autres coupures transversales sont parcourues par l'Arly, le Doron de Beaufort, l'Isère et l'Arc, délimitant des massifs montagneux qui ont reçu des noms spéciaux, mais qui, en réalité, appartiennent à un même groupe tectonique. Au point de vue géographique, les vallées transversales de l'Isère et de l'Arc ont toujours eu une grande importance comme voies de communication entre la France et l'Italie.

La haute vallée de l'Arc, comme celle de l'Isère, est une impasse d'où l'on ne peut aller dans les vallées piémontaises que par des cols de glaciers d'un difficile accès.

Les défilés si pittoresques que l'on admire dans ces deux vallées sont dus à la différence de dureté des matériaux traversés : les parties étroites sont creusées dans les quartzites et les calcaires compacts, tandis que les parties élargies sont ouvertes dans les schistes et les calcaires dolomitiques.

A côté de ces vallées d'écoulement des principaux cours d'eau, M. J. Révil appelle l'attention sur les deux dépressions qui traversent les chaînes calcaires de Savoie, la première d'Ugine à Annecy, et la seconde de Montmélian à Chambéry. Ce sont deux vallées mortes, aujourd'hui abandonnées par les puissants cours d'eau qui les sillonnaient autrefois.

Ce rapide aperçu témoigne de l'intérêt que le problème de la formation des vallées offre, non seulement pour les savants spécialistes, mais pour le simple voyageur préoccupé des causes qui ont amené la configuration actuelle de cette région.

Louis SCHAUDEL.

***

H. BORDEAUX. — *Le Pays natal*, roman. — *La Peur de vivre*, roman. — *Le Lac noir*, roman.— *Le Paon blanc*, nouvelle. — *La Savoie peinte par ses écrivains*, brochure. — Paris, Albert Fontemoing.

Tout jeune encore, notre compatriote, M. H. Bordeaux, s'est placé dans les premiers rangs parmi les romanciers, les critiques et les chroniqueurs contemporains. Son œuvre considérable embrasse une dizaine de volumes qui tous ont été accueillis par le public lettré avec la faveur la plus signalée. M. H. Bordeaux, dans ses romans, s'applique à restaurer le culte de l'idéal. Ses personnages de prédilection n'ont pas des sentiments bas et ne s'adonnent pas à des œuvres abjectes et viles. Ils se consacrent à l'accomplissement du devoir, d'autant plus méritoire qu'il est parfois plus difficile et plus douloureux.

L'action de la plupart de ses récits est localisée dans nos régions : le *Pays natal*, en Haute-Savoie ; la *Peur*

de vivre, à Chambéry et à Cognin ; le *Lac noir*, à Chambéry et dans les abîmes de Myans ; le *Paon blanc*, sur les bords du lac d'Aiguebelette, chers au pinceau si délicat et si poétique d'un autre de nos compatriotes, M. Cachoud, dont le talent hautement remarqué s'affirme chaque jour avec une maîtrise plus personnelle.

M. H. Bordeaux, auteur d'une plaquette intitulée : *La Savoie peinte par ses écrivains*, peint lui-même la Savoie avec une tendresse filiale, une précision chaude et colorée, une finesse de touche exacte et vibrante. Il nous offre une galerie de paysages où toutes les heures du jour et tous les aspects des lieux sont crayonnés. Les jeux de lumière sont bien marqués. La silhouette du Nivolet empourpré par les feux du couchant domine la *Peur de vivre*, la falaise abrupte du Granier se dresse tragiquement au-dessus du *Lac noir*.

M. H. Bordeaux sème ses récits de traits de mœurs, d'analyses de caractères qui contribuent à discerner et à établir la physionomie morale des hommes de notre race.

Les Pèlerinages romanesques qu'il publie dans le *Figaro* répandent dans l'univers entier le désir de visiter quelques-uns de nos sites, et la connaissance de quelques épisodes singuliers de nos annales. Empreints d'une émotion discrète et contenue, ils sont souvent éloquents, tout en restant simples.

M. H. Bordeaux travaille maintenant à la *Chartreuse du Reposoir*. Ce nouveau tableau enrichira une galerie qui nous doit être précieuse.

J.-R. Michel.



Félix Fenouillet. — *Supplément à l'Histoire de France,* — histoire de la Savoie à l'usage des écoles primaires des deux départements savoisiens (cours moyen et supérieur). — Moûtiers-Tarentaise, F. Ducloz, 1905, in-12 de 165 pages, orné de vues et de portraits.

M. Fenouillet porte un nom illustre dans les lettres savoyardes. Un de ses ancêtres, né en 1572, à Annecy, choisi par Henri IV pour occuper l'évêché de Montpellier (1607-1652), se distingua parmi les orateurs du clergé aux Etats-Généraux de 1614. Lui-même, tout en se consacrant à la carrière laborieuse de l'enseignement primaire et en écrivant divers traités pédagogiques, a étudié avec un soin exact et méthodique quelques points intéressants de notre histoire locale. Un de nos prochains fascicules donnera de lui une monographie très documentée de la commune de Dessingy.

M. Fenouillet indique clairement dans son avant-propos l'esprit dans lequel son ouvrage a été conçu. Il marque la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvent placés au point de vue des études historiques les élèves de nos écoles savoyardes.

« Tout le monde convient aujourd'hui en France qu'il est nécessaire de faire connaître aux enfants des écoles l'histoire de leur province ou, comme l'on dit, de leur petite patrie. Or, pour les départements formés de l'ancienne Savoie, cette nécessité est doublée par le fait que ces pays ont constitué, pendant de longs siècles, un état distinct et autonome, vivant de sa vie propre, ayant ses souverains nationaux, ses lois et ses institutions spéciales.

« Durant tout le moyen âge et une partie des temps

modernes, la plupart des événements accomplis en France ont été complètement étrangers à la Savoie. Nos pères n'ont connu ni les Albigeois, ni les Armagnacs, ni Duguesclin, ni la guerre de Cent ans, ni Jeanne d'Arc. Ils ont ignoré Bouvines, Crécy, Arques, Fontenoy. Ils n'ont assisté ni aux Dragonnades, ni à la Saint-Barthélemy, ni aux Etats-Généraux, ni à la prise de la Bastille, ni à 1830, ni au Deux-Décembre.

« Et cependant, l'on fait apprendre et réciter toutes ces choses à nos enfants comme étant l'histoire de leur pays, de leurs ancêtres ; on leur laisse croire que saint Louis, Philippe le Bel, Henri IV, Louis XIV, Louis XVI, Louis XVIII ont été nos rois ; que Suger, Richelieu, Colbert, Dubois, Turgot ont gouverné la Savoie, ce qui est absolument contraire à la vérité.

« Par contre, on leur laisse ignorer totalement l'histoire véritable de leur pays, on passe sous silence la glorieuse dynastie qui l'a gouverné, les hommes illustres qu'il a produits, le régime politique et social dans lequel ont vécu leurs ancêtres, comme si rien de tout cela n'avait jamais existé.

« On conviendra qu'il y a là une anomalie fâcheuse, un contre-sens choquant qui appellent une réforme nécessaire. » (III-IV).

M. Fenouillet ne confond point l'histoire de Savoie ni dans l'histoire de France, mais son livre, bien ordonné, simplement et clairement écrit, permet de suivre la série de faits et d'influences par laquelle la Savoie a été attirée dans l'orbite française, pendant qu'une attraction inverse détachait peu à peu d'elle sa maison régnante et l'appelait vers Rome.

La biographie des hommes célèbres est jointe aux périodes historiques au milieu desquelles ils ont paru.

Pour bien apprécier la transformation qui s'est opérée dans les idées en Savoie, il est curieux de rapprocher de l'ouvrage de M. Fenouillet un des manuels dont on faisait usage dans les écoles de Savoie sous le régime sarde. Son titre est : *Abrégés de l'histoire sainte et de l'hisotire de France, suivis de qaelques notions sur les anciens et les nouveaux peuples*, par L. C. et F. P. B. Chambéry, chez Puthod, imprimeur-libraire, place Saint-Léger, 1844, in-12 de 212 pages. *Abrégé de l'histoire sainte*, p. 1-33 ; *Abrégé de l'histoire de France*, p. 36-70 ; *Abrégé de l'histoire de Savoie*, p. 72-144 ; *Notions sommaires sur les principaux peuples du monde*, p. 145-209.

L'ouvrage est rédigé par demandes et réponses. L'étude des institutions y est traitée avec soin. Il est conçu dans un esprit de ferme attachement à la monarchie sarde et à la foi catholique. J.-R. MICHEL.

La Géographie de la Savoie

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Sous ce titre, nous indiquerons les principales études qui ont trait à la géographie et à toutes les sciences qui ont avec elle des rapports de voisinage, et ces sciences sont nombreuses, nouvelles. Je cite la glaciologie, la géologie, la limnologie, l'ethnographie, la préhistoire ; elles sont l'objet de travaux fort intéressants, parce qu'ils renferment des faits et des développements nouveaux (1). La Savoie et les Alpes, qui rendent

(1) Je dois beaucoup, pour ces notes de bibliographie sur

les vallées si belles pour le touriste, si variées pour les savants, qui tous y trouvent matière à travaux, ont été étudiées par des hommes éminents qui tous les ans publient en des recueils, revues ou publications de Sociétés savantes des livres d'une haute valeur. Il est malheureusement difficile de les rencontrer : ils coûtent fort cher, sont distribués dans nos bibliothèques publiques avec une extrême parcimonie. Il arrive souvent même que nos bibliothèques provinciales n'adoptent pas pour leurs achats un plan rationnel. Non seulement elles ne facilitent pas aux travailleurs désintéressés des recherches dans leurs rayons poudreux, mais elles ne renferment, comme collections locales, que des séries incomplètes. Nos bibliothèques de province, pour avoir quelque utilité et quelque raison d'être, devraient collectionner avec soin tout ce qui a rapport à la vie locale : histoire, géographie, littérature, etc. Elles rendraient ainsi de véritables services ; on ne

---

la Savoie, à l'excellente bibliographie annuelle des *Annales de géographie,* publiée par M. Raveneau ; c'est un des recueils qui font le plus d'honneur à la science française. Il est rédigé avec une méthode et une conscience admirables. Il rend à tous les travailleurs qui sont privés de grandes bibliothèques de signalés services. Il faut vraiment à M. Raveneau un véritable héroïsme pour s'astreindre à résumer en quelques lignes des travaux si divers, souvent fort longs. La bibliographie de cette année compte 1065 numéros. C'est assez dire l'importance qu'a, dans le mouvement intellectuel du monde, l'étude de la géographie et des sciences qui gravitent autour d'elle. La région des Alpes y est l'objet d'une attention toute particulière.

verrait pas alors ce fait étrange : une bibliothèque d'université allemande possèdant une collection de livres sur la Savoie bien plus complète et bien plus accessible à tous que celle qu'on peut consulter dans le chef-lieu du département de la Savoie. Le fait n'est pas isolé, nous perdons peu à peu le goût des traditions locales.

Si donc, les notes qui vont suivre et que nous continuerons ont une raison d'être, c'est que leur rédacteur croit rendre service à tous en signalant rapidement les livres publiés sur la Savoie, en indiquant leur valeur, en disant surtout ce qu'ils contiennent. D'une façon générale, ce ne sont pas des comptes rendus plus ou moins élogieux que nous voulons publier, nous donnerons surtout des renseignements aussi bien contrôlés que possible : chacun y trouvera l'indication précise qu'il recherche. Je crois que les auteurs sérieux n'auront pas à se plaindre de cette méthode.

***

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

Coolidge, *Josias Simler et les origines de l'alpinisme,* Allier, Grenoble. — C'est un ouvrage d'un intérêt capital pour l'histoire de l'exploration des Alpes françaises ; on y trouve, traduits, commentés et annotés, des documents épars jusqu'à ce jour et qu'il était souvent impossible de rencontrer dans les plus grandes bibliothèques. La plus intéressante de ces pièces est la reproduction complète d'un manuscrit de Philibert-Amédée Arnod, de 1691-1694, intitulé : *Relation des passages de tout le circuit du duché d'Aoste venant des provinces circonvoisines,* avec *une sommaire des-*

cription des montagnes ; elle sera consultée avec fruit pour la géographie historique des hautes vallées et des cols du Piémont, de la Savoie, du Valais. La plus grande partie du volume (p. 4-307) est occupée par le célèbre ouvrage de Simler, *de Alpibus commentarius.* L'auteur a résumé d'une façon fort claire tout ce qui avait rapport aux Alpes au moment où il écrivait, c'est-à-dire en 1574, date de la première édition parue à Zurich. La traduction française rendra des services à ceux que le latin lourd et souvent obscur de Simler ne peut satisfaire. Les notes de Coolidge sont fort précieuses, écrites par un homme pour qui les Alpes n'ont pas de secrets et qui s'est aventuré sur leurs pics les plus escarpés. Du reste, en Angleterre, on a étudié avec passion la Savoie. Je rappelle par exemple que W. Mathews, mort en 1901, fut un des premiers à entreprendre l'exploration scientifique de la Tarentaise.



J. Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges. Rôle joué par elle : façon dont elle a été vue.* — Ce volumineux ouvrage sorti des presses de François Ducloz, imprimeur à Moûtiers, se divise en deux volumes : I. Des temps antiques à la fin du XVIIIe siècle ; II. La montagne aujourd'hui. Les deux volumes renferment 657 illustrations, et c'est une collection inappréciable ; l'auteur amasse depuis plus de vingt ans les matériaux destinés à constituer l'histoire pittoresque de la nature. L'ouvrage sur la montagne est un des chapitres de ce volumineux travail que l'auteur, nous l'espérons, mènera à bonne fin. Le premier volume est consacré à la montagne dans l'antiquité, son rôle dans

la société féodale et monastique. La seconde partie du volume est fort curieuse ; on prend goût à la montagne au XVIIIe siècle, on ne la regarde plus comme le pays maudit ; on la décrit, on la célèbre, on chante sa gloire immaculée. Il faut se rappeler qu'alors apparaît Ramond, celui qui nous a révélé les Pyrénées, et Rousseau, et surtout Saussure, qui ont fait comprendre à tous la poésie des grandes Alpes. Nous ne lisons plus guère le livre de Saussure et c'est vraiment faire preuve de peu de goût. Nous ne connaissons pas de lecture plus fortifiante que celle des quatre gros volumes dont se compose la première relation des œuvres du savant genevois. Dans les pages de prose tranquille et parfois un peu lourde, on voit à chaque instant jaillir une flamme d'enthousiasme. Saussure est un poète à sa manière ; je ne connais rien d'aussi saisissant que ses récits d'ascension au Mont-Blanc, et sa description de la Perte du Rhône. Avec des mots très simples, on arrive à la véritable éloquence. L'illustration documentaire qui accompagne chaque page de ce premier volume est fort curieuse. Elle vaut souvent plus que le texte, qui est cependant très instructif et fort précis. Ces vieilles gravures sont d'une exactitude et d'une précision inattendues. Je cite entre autres la vue en relief de la Grande-Chartreuse, du XVIIe siècle, par Herman Weyen.

Le second volume (494 p., 350 figures) est consacré tout entier au XIXe siècle, ce qui est fort naturel : à ce moment se créent ces clubs d'excursionnistes qui ont donné à tous le goût des ascensions et des courses vers les hautes cimes, et qui ont, en même temps servi avec beaucoup de zèle les véritables intérêts de la science. Il suffit, par exemple, de feuilleter les annuaires du Club Alpin pour voir combien d'études de géologie ou

de géographie ils renferment. M. Grand-Carteret a donc étudié la montagne dans la pensée littéraire, dans l'estampe, dans la caricature même. Il met en lumière le rôle des grandes routes ouvertes à travers les Alpes par Napoléon. Il signale les progrès de l'alpinisme, et s'étend avec raison sur l'éveil industriel et commercial de la montagne. La Savoie a vu des vallées solitaires devenir des centres de production importants. L'eau des torrents hier inutilisée et dévastatrice a été domptée et, obéissante, éclaire les villes et transforme les matières premières. Un dernier chapitre, « La montagne militaire », traite les questions de frontière et d'armement : à rapprocher avec certain chapitre de cet inimitable *Voyage en France*, de Ardouin-Dumazet, dans lequel les Alpes étaient étudiées avec soin. Le livre sur la Montagne est fort précieux et par son texte et par ses gravures. Il est indispensable à qui veut bien connaître la Savoie.



J. Corcelle, *Les routes et les vallées de la Savoie*, Chambéry, Perrin, 1904, in-8°, 122 p., 11 figures. — Nous nous bornerons à indiquer les chapitres principaux de notre travail : Le val du Fier, Annecy et son lac, Le Mont-Blanc, La Vanoise et le refuge Félix-Faure, La Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard, La vallée de Beaufort, La Maurienne et le Mont-Cenis, Le Grand-Saint-Bernard, Chambéry et les Charmettes.

Dans les *Annales de géographie*, M. Douxami les apprécie ainsi : « Ces pages sincères et exactes fournissent de nombreux renseignements de géographie historique, physique et humaine ». Nous avons mis en tête de notre petit livre une préface qui en explique la raison

d'être et que nous citons parce qu'elle indique le but que nous avons poursuivi :

« Une rapide préface pour expliquer un titre un peu ambitieux en apparence : ce n'est point une description complète et régulière de la Savoie que nous avons voulu écrire. La Savoie est un pays trop riche pour qu'il soit possible d'en tracer en quelques pages la physionomie complète. Nous avons voulu seulement attirer l'attention des amis de la montagne sur quelques points essentiels.

« Nous avons choisi des sites célèbres : nous avons essayé d'en faire saisir le charme. Tous méritent d'arrêter l'attention un peu hâtive des hommes. Ils donnent à ceux qui savent les regarder avec sympathie de délicieuses sensations d'art. Ils permettent à ceux qui sont curieux d'histoire humaine d'évoquer des souvenirs anciens, des figures célèbres. Tous ces paysages seront, si on sait les contempler assez longtemps pour en pénétrer le sens et en comprendre la valeur symbolique, un sujet fécond de méditations. Un voyage bien compris peut être non seulement un complément des études géographiques, mais encore une initiation à la vie morale.

« Enfin nous voudrions que le lecteur feuillette ces pages en parcourant les vallées dont elles rappellent l'image. Elles ont été écrites en face des merveilles dont elles évoquent la couleur et la vie. La sincérité et l'exactitude, ce sont les deux qualités que nous voudrions nous voir reconnaître. C'est l'éloge qui nous serait le plus sensible. La bonne foi et la précision ne doivent-elles pas être les premières vertus du géographe ?



Rappelons que nous avons publié sous ce titre : *Les Alpes de Savoie, faune, flore, phénomènes physiques*, un travail qui complète le précédent, et que dans notre livre : *Les Pays de l'Ain, agriculture, industrie, commerce* (in-8°, 278 p., Bourg, Genin), on trouvera de nombreux détails qui peuvent servir de points de comparaison pour des études semblables sur une province qui a même usage, même patois, mêmes industries primitives.

(A suivre.) J. CORCELLE.

TABLE DES MATIÈRES





